QUARANTIÈME ANNÉE — Nº 11890 — JEUDI 21 AVRIL 1983

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,60 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 34

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

L'ATTENTAT DE BEYROUTH

Le nombre des tués pourrait atteindre quatre-vingts

LIRE PAGE 6

BULLETIN DU JOUR

Morosité franco-roumaine

Pas très gaie, la visite que va faire de ce mercredi 20 avril à vendredi M. Cheysson à Bucarest. Jamais, depuis bientôt vingt ans que la Roumanie a choisi la France comme partenaire privilégié, pour favoriser son émancipation de la tutelle soviétique, les relations franco-roumaines n'ont été aussi moroses. Le ministre des relations extérieures fait surtout le déplacement pour maintenir le contact avec un pays qui tient à son quant-à-soi, mais la conjoncture ne se prête guère à des effusions.

Dans son esprit la France se doit de marquer son intérêt constant pour les peuples de l'Europe de l'Est. La tension s'aggrave entre l'Est et l'Ouest, et singulièrement entre Paris et Moscou, mais ce n'est pas une raison pour que des peuples qui en sont moins responsables que victimes en pâtissent. C'est vrai notamment des Roumains, dont l'amitié envers la France reste vivace (le français reste la langue étrangère la plus enseignée en Roumanie). Le gouvernement de Bucarest continue d'ailleurs de rejeter la « politique des blocs », encore qu'avec moins d'ostentation que jadis, et il a à ce sujet quelques divergences avec la France, dont il est bon de s'expliquer. C'est ainsi qu'il inclut la force de dissuasion française dans les euromissiles dont il réclame le bannissement.

La France reconnaît aussi que la Roumanie fait aujourd'hui de « douloureux efforts » pour rétablir une situation économique que des imprudences ont gravement compromise. La dette extérieure roumaine dépasse 10 milliards de dollars (dont 20 % environ envers la France). Le commerce franco-roumain est en chute libre (il est tombé de 5 milliards de francs en 1981 à 3,5 milliards en 1982) tandis que le déficit français est en hausse verticale. L'an dernier, les ventes de la France s'établissaient à 1 milliard de francs et ses achats (produits pétroliers, bois, meubles) à 2 500 000. La grande légèreté dans les engagements français est responsable de cette situation. La France n'a plus les moyens de vendre à crédit.

Enfin, M. Cheysson ne manquera pas – c'est une de ses obsessions – de rappeler à la Roumanie qu'elle est signataire des accords d'Helsinki qui proclament « l'importance universelle des droits de l'homme et des libertés fondamentales » dans les relations internationales, pacifiques et amicales. A cet égard, le régime de M. Ceausescu multiplie les « contre-performances ». Les « cas humains » intéressant la France (il vaudrait mieux dire « inhumains ») – refus de mariage, séparation des familles, etc. – s'accumulent. Le ministre les rappellera avec la fermeté qu'on lui connaît et la discrétion que le Quai d'Orsay juge seule efficace.

M. Cheysson n'entend pas, en tout cas, que sa visite soit interprétée comme un satisfecit donné à Bucarest dans ce domaine, ni comme un tournant dans les relations franco-roumaines, ni comme l'annonce d'une visite de M. Mitterrand. Celui-ci avait annoncé, le 9 juin dernier, qu'il se rendrait à Bucarest « sans doute fin septembre » (1982) et indiqué quelques instants plus tard que, « dans l'hypothèse tragique où M. Tanase (réfugié roumain « disparu » mais protégé par la D.S.T. de menaces d'enlèvement) ne reparaîtrait pas, les relations franco-roumaines seraient « sérieusement » affectées.

Le style de la visite de M. Cheysson ne sera sans doute pas spectaculaire. Initialement ne figurent à son programme que des entretiens avec son collègue, M. Andréi, mais il rencontrera certainement M. Ceausescu si les deux gouvernements estiment que tout va bien, c'est-à-dire mieux.

Les difficultés économiques du gouvernement

• Certaines dépenses d'investissement pourraient être remises en cause en 1984
• Les déclarations de M. Delors au Sénat soulignent les divisions de la majorité

La préparation du budget de l'État pour 1984 est entrée dans sa phase active avec les recommandations faites par M. Mauroy à ses ministres de prévoir la simple reconduction de leurs crédits de fonctionnement. Aucun emploi ne sera créé l'année prochaine dans la fonction publique. Les crédits d'investissements prévus devront être réduits, et certains grands projets pourraient être remis en cause. En revanche, la volonté de limiter la hausse de l'indice des prix forcera le gouvernement à augmenter à nouveau ses aides aux entreprises publiques. Le déficit sera maintenu dans la limite des 3 % du produit national, soit 124 milliards de francs.

Mardi 19 avril, devant le Sénat, M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget, a estimé, que *« si le cours du dollar reste élevé, la France devra faire un effort supplémentaire d'ajustement »*. Le ministre de l'économie, des finances et du budget a vivement contesté les arguments de ceux qui, au sein de la majorité, critiquent les dispositions fiscales de son plan d'austérité, redoutent un accroissement du chômage et réclament un contrôle accru des importations.

Ces déclarations sont de nature à accentuer les divisions de la majorité sur la politique économique mise en œuvre par la gauche. M. Didier Motchane, membre du secrétariat national de parti socialiste, nous a déclaré, mercredi 20 avril, que les prédécesseurs de M. Delors *« se sont trompés pendant vingt ans et lui pendant deux ans »*.

Le « bazar »

Les *« économistes de bazar »*, dont M. Jacques Delors dénonce la prétention à détenir une vérité économique inverse de celle qu'il défend, ont de belles occasions de faire savoir au ministre de l'économie, des finances et du budget leur sentiment sur les propos qu'il a tenus mardi au Sénat. Le comité central du P.C.F. continuait ses travaux, mercredi 20 avril, le bureau exécutif du parti socialiste devait se réunir, comme chaque semaine, le même jour, et l'Assemblée nationale examiner, le soir, en deuxième lecture, le projet de loi autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances les mesures financières qui lui permettront de mettre en œuvre son plan d'austérité.

Qui sont, en effet, ces « économistes de bazar » ? Tous ceux, précise M. Delors, qui *« prétendent que lorsqu'on lutte contre l'inflation on accroît le chômage, et vice versa »*.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 8.)

L'Etat à son tour...

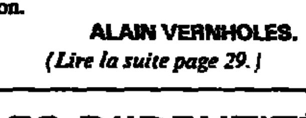
L'Etat n'embauchera pas en 1984. M. Mauroy vient de le faire savoir à ses ministres et M. Delors l'a confirmé, mardi 19 avril, au Sénat. Ainsi, après avoir créé deux cent un mille emplois depuis le printemps 1981 – respectant ainsi les engagements pris par M. Mitterrand lors de la campagne pour les présidentielles, le gouvernement renverse la vapeur.

Le problème du chômage – malgré la stabilisation obtenue depuis quelques mois – n'a pas disparu pour autant. La plupart des experts, ceux de l'INSEE comme ceux des organismes privés de conjoncture, prévoient une augmentation des demandeurs d'emploi qui pourrait atteindre cent vingt mille à deux cent mille d'ici la fin de l'année. Les mêmes raisons qui avaient poussé, il y a deux ans, MM. Mitterrand et Mauroy à créer des postes dans la fonction publique existent toujours. Mais la crise financière que connaît la France, la nécessité d'assainir les comptes intérieurs (Etat, Sécurité sociale, entreprises publiques) et extérieurs condamnent le gouvernement à une rigueur sans faille.

Le budget de l'Etat prolongera donc, en 1984, la politique définie le 25 mars dernier quand M. Delors a annoncé le plan d'accompagnement de la dévaluation. Plus question de compenser la rigueur salariale et fiscale par des mesures de soutien ou de relance du genre Fonds de grands travaux. Une certaine dose de récession ayant été acceptée cette année, afin de réduire les déficits extérieurs, il est prévu pour l'année prochaine un programme d'économies qui devrait tout à la fois assainir les comptes de l'Etat et ralentir l'inflation.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 29.)



La loi de programmation militaire

830 milliards en cinq ans

Priorité à l'armement nucléaire et réorganisation de l'armée de terre, avec une légère diminution de ses effectifs : telles sont les grandes lignes de la loi de programmation militaire 1984-1988 que le ministre de la défense, M. Charles Hernu, devait présenter, ce mercredi 20 avril, en conseil des ministres. Durant ces cinq années, une somme totale de 830 milliards de francs devrait être consacrée à la défense nationale, après approbation du Parlement.

Depuis 1960, en France, quatre lois de programme successives ont fixé les orientations de défense et les dépenses correspondantes. La première a couvert la période 1960-1964 ; la seconde, la période 1965-1970 ; la troisième, la période 1971-1975, et la dernière en date, la période 1977-1982. Chacune, conçue selon des modalités différentes, a été plus ou moins respectée et appliquée.

Cinquième du genre, la loi de programmation militaire 1984-1988 est la première à être présentée par un gouvernement de gauche et elle est, naturellement, très attendue puisqu'elle constitue, en quelque sorte, une « charte » gouvernementale proposée aux armées jusqu'à la fin de l'actuel septennat de M. François Mitterrand.

C'est en mai 1982, il y a donc pratiquement un an, que le ministre de la défense a commencé d'adresser ses premières directives aux états-majors afin qu'ils étudient diverses hypothèses de travail soumises, ensuite, à la décision des conseils de défense présidés par le chef de l'État.

Durant l'été dernier, certaines de ces hypothèses – notamment la réduction des effectifs – ont créé un évident malaise dans la communauté militaire, perceptible essentiellement dans l'armée de terre, dont le chef d'état-major, le général Jean Delaunay, avait alors fait savoir à M. Hernu que les hypothèses émises à l'époque risquaient de conduire à une armée *« vieillie »* et *« amoindrie »* dans son organisation, ses effectifs et ses matériels.

Le malentendu entre le ministre de la défense et son chef d'état-major de l'armée de terre s'achevait, il y a un mois et demi environ, par le départ du général Delaunay et son remplacement par le général René Imbot.

JACQUES ISNARD.

(Lire la suite page 13.)

AU JOUR LE JOUR

Sport

Les plus hautes autorités de l'État sont invitées à s'activer sur les terrains les plus inattendus.

La Fédération française de rugby, pour défendre la tournée du XV de France en Afrique du Sud, requiert l'arbitrage de M. Mitterrand.

Les footballeurs professionnels en proie à l'austérité sollicitent l'intervention de MM. Delors et Mauroy.

Un jour on demandera aux membres du gouvernement de chausser les crampons et de marquer eux-mêmes des points pour la France. On installera les bureaux de vote à la sortie des stades.

BRUNO FRAPPAT.

LA LÉGISLATION SUR LES CONTROLES D'IDENTITÉ

Sécurité et socialisme...

Le projet de loi abrogeant et révisant certaines dispositions de la loi « sécurité et liberté » adopté, mardi 19 avril, par l'Assemblée nationale, autorise dorénavant les officiers de police judiciaire à procéder, dans certains cas, à la prise d'empreintes digitales et de photographies lors d'opérations de vérification d'identité.

Cette disposition constitue une innovation importante. La loi du 2 février 1981 interdisait en effet formellement cette pratique.

par LAURENT ZECCHINI

Au fond, M. Alain Peyrefitte était-il tellement imprégné d'une idéologie purement « sécuritaire » ? La question, pour des hommes de gauche, apparaît *a priori* inconvenante, provocatrice. Et, en vérité, la démonstration n'est plus à faire. La loi dite « sécurité et liberté », dont l'ancien garde des sceaux fut l'inspirateur et le thuriféraire, déséquilibrait le droit, au profit de la répression, de la « sécurité », au détriment des libertés individuelles.

Le texte adopté dans la nuit du mardi 19 au mercredi 20 avril par l'Assemblée nationale, abrogeant ou révisant certaines dispositions de la loi du 2 février 1981, rétablit cet équilibre, conformément à la philosophie constante de la gauche en ces matières, à une exception près. Une exception de taille, qui permet de faire une contatation : l'idéologie « sécuritaire » progresse dans les rangs de la gauche socialiste.

Dorénavant, en effet, la prise d'empreintes digitales et celle de photographies effectuées à l'occasion d'opérations de vérification d'identité seront autorisées envers *« toute personne à l'égard de laquelle existe un indice faisant présumer qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction, ou qu'elle a fait l'objet de recherches ordonnées par une autorité judiciaire »*.

De qui s'agit-il, si ce n'est de personnes jouissant de la présomption d'innocence ? Apparemment, ce texte, qui résulte d'un amendement du groupe socialiste, va plus loin que le texte de M. Peyrefitte, qui prévoyait que, *« en aucun cas »*, ces opérations ne pouvaient être effectuées. Plus loin dans la voie d'une restriction des libertés individuelles ? Qu'en est-il exactement ?

Certes, on peut être sensible aux arguments développés par les députés socialistes, selon lesquels il ne s'agit que de codifier, de réglementer une pratique existante, pour mieux contrôler les excès. En un sens, une loi même « liberticide », en certaines dispositions, vaudrait mieux que l'absence de loi. Cette explication, en l'espèce, apparaît contestable.

(Lire la suite page 10.)

« Le plan d'austérité va toucher de plein fouet une profession déjà traumatisée »

nous déclare M. Maurice Voiron
président de la Fédération des transports routiers

(Lire page 34.)

Les paris de l'Expo

Une grande « expo des expos » sera inaugurée par le président de la République au Musée des arts décoratifs, le 16 juin prochain. Ce bilan des six expositions universelles organisées à Paris depuis 1851 donnera à M. Mitterrand l'occasion de s'exprimer à propos du projet qu'il avait annoncé le 24 septembre 1981 : fêter par une exposition universelle sur le thème des « Chemins de la liberté » le bicentenaire de la révolution.

Six ans avant l'ouverture (prévue le 1er mai plutôt que le 15 avril pour cause d'inondations possibles), le conseil des ministres doit aborder le sujet pour la première fois, ce mercredi 20 avril, en examinant le projet de loi créant un établissement public et énonçant des procédures administratives d'urbanisme accélérées.

Le calendrier est serré et, pour l'instant, respecté. Il reste quelques mois pour préciser l'aménagement des 130 hectares de terrains appartenant à l'État, à la Ville et à des organismes publics, qui deviendront les sites officiels de la manifestation. Après le succès des négociations internationales conduites par M. Robert Bordaz pour faire accepter le choix de Paris, un rapport préliminaire a été remis à M. Mitterrand en décembre dernier (*le Monde* du 4 janvier). Une nouvelle étude a ensuite été demandée à M. Gilbert Trigano, qui devrait devenir le commissaire général de l'exposition.

On attend notamment de lui des propositions concrètes pour l'hébergement et le transport des soixante millions de visiteurs attendus (où trouver les hectares de parkings nécessaires pour les autocars ?). Le P.-D.G. du Club Méditerranée a aussi toute liberté de proposition et de critique sur ce qui a déjà été étudié. S'il n'est, semble-t-il, pas question de modifier le tracé des deux sites acceptés par le bureau international des expositions, on veillera sans doute à mieux y raccorder les autres grands investissements engagés par la puissance publique à La Villette (Musée des sciences et des techniques) et à la Défense (carrefour international de la communication).

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(Lire la suite page 23.)

idées

Sport et race

La décision du président de la Fédération française de rugby relance le débat sur la présence de nos équipes sur les terrains de sport d'Afrique du Sud. Pour Antoine Bouillon, point d'hésitation possible : le principal soutien que l'on puisse apporter aux sportifs noirs est de refuser les matches dans ce pays. Pierre Bas voudrait, lui, que l'on raisonne sur l'apartheid avec toutes les données de l'histoire et de la géographie, et que l'on se demande si d'autres pays ne mériteraient pas autant l'opprobre de Mme Avice. Alain Giraudo constate en tout cas l'imbroglio dans lequel la France s'est placée du fait que le gouvernement n'a pas pu ou n'a cru devoir assumer la pleine responsabilité de la décision dans cette affaire.

Regarder l'apartheid en face

par PIERRE BAS (*)

LES antagonismes raciaux sont aussi anciens que l'humanité. Ils ont toujours et partout existé. Le problème essentiel est celui de leur intensité, du seuil à partir duquel la situation devient intenable pour l'une des communautés en présence, du seuil à partir duquel le conflit, la violence, éclatent et se donnent libre issue.

L'Europe, pour les hommes de ma génération, a donné le plus abominable exemple de racisme, et seuls quelques évêques et quelques pasteurs exprimèrent dans le silence du totalitarisme leur sentiment de chagrin. Elle doit donc aborder le problème avec une certaine humilité, à commencer par les hommes et les femmes politiques.

Pendant deux millénaires et demi, l'Afrique a été un réservoir d'esclaves pour les peuples blancs, occidentaux ou orientaux.

Dans un de ces sites des civilisations mortes qui jalonnent la région merveilleuse de la Tunisie du Sud et qui ont si fortement marqué Julien Gracq, en lui inspirant *le Rivage des Syrtes*, Gightis montre des temples effondrés au-dessus d'un grand port ensablé, et la jetée, d'où partaient les caravanes de Noirs pour Carthage, puis pour Rome. Malgré un arrêt du Parlement de Bordeaux, pratiquèrent la traite horrible la France et tous les Etats européens des temps modernes : la saignée de l'Afrique d'ailleurs à l'Est comme à l'Ouest.

En 1900, notre ambassadeur à Constantinople vit arriver, pour être mis en vente, et généralement châtrés pour les harems, mille beaux Noirs pris au Tchad, la traite orientale ayant duré beaucoup plus longtemps que la traite occidentale. Jeune administrateur, j'ai connu des hommes qui avaient combattu Rabah et les derniers chasseurs d'esclaves.

L'histoire attristante de Joseph Brahim Saïd

Mais on sait qu'une traite clandestine a continué jusqu'à une date récente vers l'Orient. Beaucoup de gens gagneraient également, hors de l'Europe, à rentrer en eux-mêmes, eux aussi, et à rester plus discrets.

En face, que citer ? Les Portugais, qui faisaient sacrer des évêques noirs pour le Salvador (Angola) dès le début du seizième siècle, une page de Montesquieu, des missionnaires, et même des martyrs et des saints : Savorgnan de Brazza, Albert Schweitzer. C'est beaucoup et c'est peu, en face de tant de crimes qui hantaient les nuits de l'abbé Grégoire, « l'ami des Noirs ».

Le racisme, qui a justifié la traite, lui a survécu. Il y a vingt-cinq ans, les vedettes du Congo belge qui traversaient le Congo entre Léopoldville (aujourd'hui Kinchasa) et Brazzaville avaient deux passerelles, deux entrées et deux inscriptions : « Européens », à l'avant ; « Africains », à l'arrière.

La plupart des grands cafés et des restaurants de « *Léo* » étaient interdits aux Noirs.

A Brazzaville, l'administration d'outre-mer dut mettre à la raison une pharmacienne qui entendait réserver aux Blancs seuls, le carrelage de son officine et ne servir les Noirs que par une fenêtre.

Conclurai-je cette revue de notre racisme récent, contemporain, par l'histoire attristante de Joseph Brahim Saïd, ministre de la justice du Tchad, il y a quelques années, qui, arrivant au restaurant, apprend qu'y déjeunent un groupe de militaires français qui se sont récemment très bien conduits. Il s'empresse d'aller les féliciter, et il est étendu au sol par un coup de poing en plein visage d'un sergent français qui s'était révulsé à la pensée qu'un Noir puisse lui serrer la main !

Joseph Brahim Saïd, qui vient de mourir, était chrétien, généreux et bon.

Il refusa de porter plainte, à l'indignation, je dois dire, de tous ses compatriotes. Historiquement, l'attitude de cet ami tchadien a été très souvent celle de l'Afrique face aux injustices qui la frappaient.

Mais faut-il se taire pour l'« apartheid » ? Cette doctrine a constitué une faute majeure, sur le plan politique et sur le plan moral.

Il faut agir sans relâche auprès des autorités et des personnalités sud-africaines contre tout racisme social dérivé ou justifié par des restes d'« apartheid ». Mais il faut bien savoir que l'« apartheid » n'est plus la doctrine officielle du gouvernement sud-africain. En revanche subsistent d'innombrables traces d'un racisme ancien, qui seront longues à disparaître. La population blanche d'Afrique du Sud est très souvent « victorienne » de formation morale, et les voisins appelleront automatiquement la police si un jeune Noir pénètre dans la demeure d'une jeune fille blanche. Il faut laisser les gens s'habituer à une vie interraciale. Mais il faut se montrer impitoyable pour toutes les traces des anciennes discriminations, dans tous les lieux publics, et dans la vie de tous les jours, car ce sont ces brimades qui ont aigri bien des cœurs. Lorsque, il y a quelques années, le gouvernement a obligé toutes les universités à s'ouvrir à toutes les races, et que, cette mesure entrant dans les faits, jeunes Blancs, jeunes Noirs, jeunes métis, jeunes Indiens ont pu s'asseoir sur les mêmes bancs et mieux se connaître, pour apprendre peut-être un jour à s'aimer, un pas décisif dans une bonne direction a été accompli.

Mon ami le docteur Moollah, qui fut président du Conseil Indien d'Afrique du Sud à Durban, avait un petit discours fort bien fait qu'il répétait à tous ses hôtes étrangers, et qui condamnait vigoureusement toutes les formes de racisme en Afrique australe. Mais une fois, il ajouta : « *Mais pour vous je relativiserai, car originaire d'un pays, l'Inde, où le racisme a engendré les castes et leur a donné une valeur quasi religieuse malgré toutes les dénégations officielles, je dois être modeste.* »

Le problème constitutionnel

En réalité, soyons francs, ce n'est pas le racisme social qui gêne en Afique du Sud. Il recule dans les rapports humains. Ce qui gêne, c'est qu'une minorité de Blancs gouvernent une majorité de Noirs. C'est le problème constitutionnel, c'est ce qui émeut l'Afrique noire, et cela a été une des cartes de l'U.R.S.S. dans le monde et en Afrique. Dans le même temps, l'U.R.S.S., à l'aide de soldats cubains, gouverne certains États du continent noir, ce qui est une forme de racisme et de colonialisme.

Mais les Blancs d'Afrique du Sud, issus des Boers en partie, sont méfiants. Ils ont du mal à accepter les projets parfois très grands et très généreux qu'on leur soumet. Il est vrai que les accords d'Évian violés alors que l'encre n'en était pas encore sèche ou l'affaire du Zimbabwe ne sont pas rassurants. Il ne fait pas bon être une communauté moins nombreuse et moins prolifique que la voisine, l'affaire libanaise vient de le montrer. Ces éléments défavorables sont justement ceux qui vont renforcer la communauté blanche dans ses résolutions et la durcir, et ce ne sont pas les initiatives saugrenues de Mme Avice qui feront avancer les choses.

Le problème pour l'Europe et les Etats-Unis est de savoir si l'on doit briser l'Afrique du Sud, comme il est de savoir si l'on doit briser Israël pour satisfaire l'O.L.P.

Pour ma part, militant antiraciste depuis toujours, ami de chacun des Etats d'Afrique, sans exception, avec lesquels je collabore depuis, pour certains, plus de trois décenniеds, je suis tout prêt à parler de ce problème essentiel, la constitution de l'Afrique du Sud, quand on voudra bien en parler sérieusement, dans le respect des peuples à disposer d'eux-mêmes, dans le respect aussi de l'histoire, de la géographie et des réalités.

Les propositions actuelles du gouvernement sud-africain méritent une étude et ne sauraient être rejetées à priori.

Mais sans attendre, je précise que les Russes, qui ont la majorité dans les organisations internationales grâce à leurs satellites, leurs alliés, leurs clients, et qui peuvent ainsi faire voter partout des motions en faveur de la déstabilisation, ont des problèmes chez eux :

Le peuple russe est désormais minoritaire en U.R.S.S. et l'ancien empire colonial tsariste et stalinien supporte de plus en plus mal un système centralisateur, dominateur, et totalitaire.

En U.R.S.S., le nombre des bagnards s'élève à plusieurs millions, la presse française a même pu avancer que certains allaient travailler au gazoduc sans démenti convaincant. Qui permettra aux bagnards russes d'aller vivre à Soweto ? Que fait donc Mme Avice quand elle apprend ces vérités tragiques ? Pourquoi ne s'informe t-elle pas ? Pourquoi n'a t-elle jamais demandé que les allées et venues des athlètes russes et des athlètes français vers l'U.R.S.S. soient assorties d'un droit de regard de la Croix-Rouge internationale sur tous les camps où sont internés les bagnards ? Que fait-elle pour ces millions d'hommes, ces rejetés, ces séparés ? Si « apartheid » veut dire « développement séparé », je souhaite que notre affligeant secrétaire d'État aux sports nous parle d'abord de ce qu'elle fait pour les quinze millions de bagnards, de vrai « séparés » du pays du froid, avant de continuer des déplorables initiatives, à l'égard d'un peuple qui a certainement commis des erreurs graves, ces erreurs dont je viens de montrer que nous n'étions pas exempts, mais qui a peuplé les champs de notre pays des vingt mille croix de ses enfants morts pour la France en 1914-1918 et 1939-1945. Regarder l'« apartheid » en face, oui, mais partout.

(*) Député R.P.R. de Paris, secrétaire général de l'association Europe-Afrique.

L'isolement ... principal soutien aux Noirs

par ANTOINE BOUILLON (*)

L'INTÉRÊT que les Sud-Africains portent dans leur ensemble aux activités et manifestations sportives n'est plus à démontrer. Le sport a été et demeure la première des activités sociales au pays de l'apartheid ; il y est depuis toujours l'objet d'investissements idéologiques, politiques puissants et les Afrikaaners et les anglophones y ont trouvé un terrain de prédilection pour y développer leur antagonisme mais surtout pour y interdire ensemble la formation des Noirs africains, des Métis et des Indiens. Les relations raciales y sont l'objet d'une surveillance aussi constante que tatillonne, au point de constituer un enjeu politique de premier plan. La question de l'acceptation d'équipes étrangères mixtes fut l'une des trois principales questions sur lesquelles les ultras firent, en 1969, scission du parti national, au pouvoir depuis 1948.

Si l'on connaît bien l'histoire du sport blanc, l'ignorance a été entretenue sur l'histoire et la nature du sport noir. D'autre part, contre toute vraisemblance, un ex-Springbok et ministre comme D. de Villiers pouvait affirmer il y a peu : « *Les Noirs connaissent vraiment les sports occidentaux depuis une dizaine d'années seulement.* » Alors que, dès la seconde moitié du dix-neuvième siècle, les élites noires pratiquaient le football, le rugby et le cricket, dans lesquels ils voyaient un instrument de promotion et d'assimilation aux Blancs « civilisés » ; alors que, depuis les années 30, au moins, un enthousiasme manifeste, tonitruant, caractérise l'attitude des Townships noirs face au sport.

A l'époque même où le parti national accédait au pouvoir, les sportifs noirs se fédéraient contre le monopole des Blancs sur le sport officiel, national et international. En dix ans à peine, ils passèrent de la demande d'une reconnaissance à l'éthique du « non racialisme ». Leur action entraîna l'isolement international de l'Afrique du Sud, qui obligea le pouvoir à des concessions. En 1976, la politique multi nationale était définie qui autorise la suspension des lois d'apartheid le temps des rencontres sportives multiraciales au sommet, mais stipule que chaque groupe racial doit organiser en son sein ses propres activités. Des confédérations multinationales peuvent être mises sur pied pour une intégration de façade, mais 99 % des activités sportives continuent d'être strictement réglées par l'apartheid.

Trois principes de base

Après avoir subi une intense répression, le mouvement sportif non racial repartait de plus belle, en 1973, avec la création du Conseil sud-africain des sports (SACOS), dans lequel se reconnaît l'immense majorité des sportifs noirs. Trois principes de base conditionnent l'adhésion et règlent la conduite :

1) Le refus de demander aux autorités l'autorisation pour pratiquer le sport sur une base non raciale, Métis, Indiens, Africains (et une poignée de Blancs) confondus ;

2) Le refus du « double jeu » : être membre du SACOS c'est s'interdire définitivement toute collaboration avec les institutions de l'apartheid, sportives ou non sportives ;

3) L'appel à un moratoire complet sur les relations sportives avec l'Afrique du Sud tant que le sport n'y sera pas réellement non racial, ce qui signifierait que l'apartheid aurait été aboli.

Dans les conditions qui prévalent en Afrique du Sud, l'isolement du sport sud-africain est le principal soutien que de l'extérieur l'on puisse apporter aux sportifs noirs dans leur lutte contre un régime antisportif, puisque fondamentalement inhumain.

(*) Secrétaire général du Mouvement anti-apartheid, coauteur de *Sous le maillot, la race : sport et apartheid* (éditions Albatros).

L'imbroglio

par ALAIN GIRAUDO

COMMENT partir d'un problème simple, la condamnation de l'apartheid, et aboutir à un invraisemblable imbroglio, la tournée annulée-maintenue de l'équipe de France de rugby en Afrique du Sud ? Voilà peut-être une question sur laquelle plancheront dans quelques années les étudiants en sciences politiques. Car, contrairement à ce qu'on pouvait penser, en écrivant le 7 avril aux présidents des fédérations sportives pour leur demander de « *bien vouloir interdire à toute équipe (...) de participer à des rencontres en Afrique du Sud* », Mme Edwige Avice, ministre du temps libre, de la jeunesse et des sports, n'a pas résolu un problème, mais ouvert une inextricable polémique, engagé un débat dont personne ne peut sortir intact.

Le gouvernement aurait dû mieux se rappeler le « mode d'emploi » des relations avec la Fédération française de rugby (F.F.R.). C'est la première erreur. Après avoir fait des pieds et des mains pour être admis à l'International Board, qui gère le sport ovale comme un comptoir des Indes, il paraît difficile à M. Albert Ferrasse, le président de la F.F.R., de dire tout d'un coup à cet aréopage victorien qui a réglé le calendrier des rencontres internationales jusqu'en 2001 : « *Non, tout bien réfléchi, nous, Français, n'irons pas jouer contre les Springboks.* » Le Board n'a pas mis l'Afrique du Sud à l'index. Et il n'est pas près de le faire. On aurait donc grandement facilité la manœuvre en signifiant formellement que le XV de France ne doit pas faire sa tournée du côté de Pretoria en juin prochain.

Au lieu de cela, on lui demande de « bien vouloir interdire » cette tournée, c'est-à-dire de prendre lui-même une décision dont il ne veut pas assumer la responsabilité. Le président de la F.F.R. fait un « appel du pied » au gouvernement : « *Il faut m'interdire d'y aller* », dit-il avant de se rendre en délégation au ministère du temps libre. Mme Avice ne saisit pas la perche. Elle rappelle que le mouvement olympique a exclu l'Afrique du Sud — exclusion qui est le cadet des soucis du rugby — et au lieu de signifier fermement l'interdit, elle se défausse sur « un capitaine d'équipe » qui aurait la responsabilité de la décision. Bref, l'intervention de M. François Mitterrand en personne devient inéluctable. M. Albert Ferrasse lui a demandé, au reste, une audience. Bien malin, il a compris qu'il n'a pas intérêt à s'embarquer dans cette galère et s'emploie à faire comprendre qu'il a besoin d'une décision nette et précise, en fait d'un ordre. Car seul un ordre lui permettra de faire accepter au milieu du rugby français l'annulation de la tournée.

Contradiction

Le gouvernement a commis une autre erreur : dans son injonction aux fédérations, il a distingué entre les professionnels, qui ont le droit d'aller gagner leur vie là où il leur plaît, et les amateurs qui n'ont pas le droit de jouer avec qui ils veulent. Etrange contradiction : dans le sport moderne, la frontière entre amateurs et professionnels est tellement perméable que plus personne ne sait où elle est. Toutefois, l'évoquer revient à faire des rugbymen réputés amateurs, pratiquement les seuls athlètes concernés par l'interdit. De Biarritz à Grenoble, on hurle à la discrimination : « *Pourquoi nous et pas les autres ?* » Pourquoi, en effet, considérer qu'un champion qui gagne de l'argent met moins en cause l'honneur de la France qu'un amateur ?

En s'abritant derrière des arguments juridiques sur le droit au travail, les pouvoirs publics donnent en fait l'impression que la défense des valeurs morales ne va pas au-delà des bornes de l'intérêt économique. « *Le boycottage modulé a une valeur symbolique* », explique M. Max Gallo, le porte-parole du gouvernement. Cela n'est guère convaincant. Et les esprits continuent de s'échauffer. La demi-mesure n'est pas acceptable.

D'autant que le problème doit aussi se poser en terme d'efficacité. Certes les Springboks sont le fer de lance de l'apartheid. Mais l'interdiction d'une tournée contribuera-t-elle à faire fléchir le pouvoir blanc en Afrique du Sud ? L'Afrique noire le pense. Elle a ses raisons. Elle ressent dans sa chair la question raciale. Confrontée à l'apartheid, elle n'a pas trouvé d'autre moyen que le sport — dont on perçoit mal l'extraordinaire fonction sociale quand on analyse les sociétés africaines d'Europe — pour attaquer cette citadelle du racisme. Elle réalise un coup d'éclat formidable en boycottant en bloc les Jeux olympiques de Montréal en 1976 parce que les All Blacks néo-zélandais ont rencontré les Springboks. Depuis, l'Afrique du Sud a apporté des aménagements très limités au régime de l'apartheid dans le sport. Mais l'Afrique noire s'est aussi rendu compte que le boycottage des Jeux était une arme à un seul coup. Le sport africain ne pouvait pas se passer une seconde fois des Jeux olympiques.

Pour continuer la pression sur l'Afrique du Sud, il faut maintenant obtenir des gouvernement des pays occidentaux qu'ils veillent au respect du blocus sportif. Et on en arrive à la situation dans laquelle se trouve la France, la liberté individuelle entrant en conflit avec l'intérêt collectif. L'Afrique noire pourrait demander aux Etats développés d'user d'autres moyens que symboliques pour obtenir une modification de la Constitution de Pretoria. En clair, la condamnation du régime de l'apartheid par le gouvernement aurait une autre portée si elle s'accompagnait d'une révision des relations économiques et diplomatiques. Ce serait faire la preuve qu'un pays développé peut faire passer ses intérêts immédiats après son idéal de justice.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant : André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969) Jacques Fauvet (1969-1982)
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037



Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

Etats-Unis

M. Reagan a déposé devant le Congrès son projet de déploiement du missile MX

Parlant lundi 18 avril aux journalistes, un haut responsable du ministère américain de la défense a déclaré que les Etats-Unis *« ne pourraient pas tolérer »* l'installation de missiles nucléaires soviétiques dans la région des Caraïbes.

Comme on lui demandait si M. Reagan réagirait dans ce cas comme Kennedy en 1962 (en établissant un blocus de Cuba), ce haut fonctionnaire a répondu : *« Je pense que oui. »*

L'Amérique centrale, a-t-il conclu, *« fait partie de la défense continentale des Etats-Unis »* et il est donc *« important »* que n'apparaissent pas dans cette zone *« des pays clients aidés, dirigés et soutenus par les communistes »*.

De notre correspondant

Washington. – Comme on s'y attendait, le président Reagan a adopté les conclusions de la commission d'études sur le missile MX et les a soumises au Congrès, mardi 19 avril. Les élus disposent de quarante-cinq jours pour se prononcer sur ce plan en deux étapes (*le Monde* du 13 avril), qui met en question plusieurs dispositions des accords stratégiques soviéto-américains.

Première étape : cent MX, dotés chacun de dix ogives nucléaires, seraient installés dans les silos renforcés des actuels Minutemen, au Wyoming et au Nebraska. Deuxième étape : au début des années 90, ces MX seraient remplacés par des fusées mobiles, plus petites et beaucoup moins vulnérables, porteuses d'une seule ogive.

Cela signifie que les Etats-Unis disposeraient pendant plusieurs années d'une force de frappe terrestre très puissante. Mais une force qui ne « survivrait » pas nécessairement à une attaque soviétique. Pour la riposte, on compterait sur les engins sous-marins et les bombardiers. C'est l'abandon d'un principe fondamental selon lequel chaque élément de la triade (terre-air-mer) devrait être invulnérable pour assurer la sécurité des Etats-Unis.

Le missile de la génération suivante, baptisé Midgetman, se fonde sur une conception différente. Facilement déplaçable, il échapperait à un « premier tir » ennemi. Ne possédant qu'une seule ogive, il ne tenterait guère l'adversaire et ne serait donc pas la cause d'une attaque préventive.

Ce plan est le troisième que M. Reagan propose depuis le début de sa présidence. Les deux autres (installation provisoire de quarante MX dans des silos renforcés, puis adoption de la méthode du « groupement serré » avaient été rejetés par le Congrès.

La dernière formule en date présente l'inconvénient de contredire doublement le traité SALT II (non ratifié par le Sénat, mais que les deux grandes puissances observent tacitement). SALT II n'autorise à tester qu'un seul nouveau missile stratégique terrestre. Avec le MX et le Midgetman, les Américains en auraient un de trop. D'autre part, le traité établit le compte en lanceurs et non en ogives. Or, il est clair qu'avec son Midgetman, dix fois moins puissant que les SS-18 et SS-19 soviétiques, Washington exigera un calcul en ogives et non en lanceurs. Ce qui contraindrait Moscou à transformer sa propre stratégie de déploiement.

Comment éviter ce double inconvénient ? Les responsables américains répliquent que le Midgetman ne verra le jour qu'après l'expiration de SALT II en décembre 1985. Quant à la nouvelle stratégie, elle est, selon eux, la meilleure garantie de sécurité et de stabilité pour la planète. Ils pensent pouvoir en convaincre les Soviétiques, grâce au déploiement du MX. Pour se débarrasser de cet engin redoutable, qui menacerait son système de missiles stratégiques terrestres, Moscou accepterait l'autre formule...

En attendant, c'est le Congrès que M. Reagan doit convaincre. Les élus se trouvent devant un plan vaste et mieux présenté que les deux précédents. Un plan qui n'a pas été élaboré cette fois par le Pentagone, mais par une commission de quatorze spécialistes appartenant aux deux partis.

Le Congrès doit cependant s'adapter à la nouveauté. Pendant longtemps, on lui a vanté les mérites d'un missile invulnérable (qu'on déplacerait par exemple en permanence dans les déserts américains, selon le projet de M. Carter), et il a toujours voté dans ce sens. On lui explique maintenant que la vulnérabilité d'un élément de la triade n'est pas grave, en lui faisant miroiter une solution miracle pour les années 90.

Mais alors, pourquoi le MX ? demandent certains élus. Est-il vraiment nécessaire de dépenser tant d'argent pour un système provisoire ? L'ensemble du programme – y compris la mise au point du Midgetman – est évalué à une vingtaine de milliards de dollars pour les cinq prochaines années.

« Nous ne pouvons plus nous permettre de retarder la décision, a déclaré mercredi M. Reagan. *Il est temps d'agir. »* Son plan peut bénéficier d'une certaine lassitude du Congrès, tenté d'en finir avec ce débat complexe et interminable.

ROBERT SOLÉ.

RÉCIPROCITÉ

Washington (A.F.P.). – Un haut fonctionnaire soviétique en visite aux Etats-Unis s'est vu refuser par le département d'Etat l'autorisation de s'entretenir avec des journalistes américains durant son séjour. Un porte-parole du département d'Etat a indiqué, mardi 19 avril, que cette mesure prise à l'encontre de M. Georgi Arbatov, directeur de l'Institut soviétique d'études des Etats-Unis et du Canada, qui a entamé une tournée de vingt jours aux Etats-Unis, répondait aux restrictions imposées aux fonctionnaires américains en poste en U.R.S.S.

« M. Arbatov a utilisé de précédentes visites, qualifiées d'universitaires, pour s'exprimer dans les médias américains comme un porte-parole officieux des positions soviétiques », a indiqué le département d'Etat, avant de préciser : *« Aucune personnalité américaine exprimant le point de vue des Etats-Unis n'a été en mesure d'avoir accès aux médias soviétiques depuis longtemps. »*

Les sénateurs Glenn et Hollings ont annoncé leur candidature à la Maison Blanche

De notre correspondant

Washington. – Le nombre des candidats démocrates à l'élection présidentielle de novembre 1984 est passé à six avec l'entrée en lice officielle, lundi 18 avril, des sénateurs John Glenn (Ohio) et Ernest Hollings (Caroline du Sud). Ils avaient été devancés par l'ancien vice-président Walter Mondale, l'ex-gouverneur de la Floride Rubin Askew et les sénateurs Gary Hart et Alan Cranston.

Agé de soixante et un ans, M. Hollings est inconnu de la plupart des Américains. Sa réputation se limite à la Caroline du Sud, dont il fut le gouverneur avant d'être l'élu au Sénat. Ce conservateur plaide pour un équilibre budgétaire par une limitation des dépenses publiques.

Malgré sa belle stature – *« il fait présidentiel »*, dit-on de lui, – M. Hollings n'a, pour le moment, aucune chance de remporter la nomination démocrate. Dans les sondages, il dispute la lanterne rouge à M. Askew. Mais sans doute espère-t-il qu'on fera appel à lui comme candidat à la vice-présidence pour drainer les voix conservatrices du Sud...

M. Glenn, en revanche, est une sorte de héros national. Ses compatriotes voient toujours en lui le premier Américain qui vola en orbite autour de la Terre, en février 1962. Agé de soixante-trois ans, l'ancien astronaute n'a aucun mal à cultiver cette image. Mais sa popularité ne l'empêcha pas d'être battu à deux reprises, en 1964 et en 1970, aux élections sénatoriales. Il ne devait arracher le siège de l'Ohio que six années plus tard, pour se faire réélire, en 1980, avec une confortable majorité.

C'est un calviniste austère, assez terne, qui se situe résolument au centre de l'échiquier politique. Il a acquis une certaine compétence à la commission des affaires étrangères du Sénat, notamment sur les questions stratégiques. La communauté juive lui en avait beaucoup voulu, en 1978, pour un vote en faveur de la vente de chasseurs F-15 à l'Arabie Saoudite.

L'ancien astronaute n'a ni le charme de M. Gary Hart, ni le professionnalisme de M. Walter Mondale. Ce dernier est toujours considéré comme *le favori*, grâce à l'appui des dirigeants syndicaux.

Du côté républicain, une candidature de M. Reagan apparaît de plus en plus probable, même si le président en exercice observe le mutisme sur ses intentions. La reprise économique l'encourage indiscutablement à chercher un second mandat. Seuls de nouveaux développements politiques ou des raisons personnelles lui feraient y renoncer.

R. S.

Canada

A la suite d'une fuite sur les prévisions budgétaires l'opposition exige la démission du ministre des finances

De notre correspondant

Montréal. – Le ministre des finances, M. Marc Lalonde, a déposé à la Chambre des communes, mardi 19 avril, un budget, le quatrième en moins de trois ans, qui se veut, selon lui, un *« plan spécial de relance économique visant à redonner confiance aux milieux d'affaires »*. Ces derniers ont, en général, bien accueilli les mesures fiscales annoncées en faveur des petites et moyennes entreprises et des sociétés minières. Cependant, ils ont exprimé leur inquiétude à propos de l'ampleur du déficit budgétaire, qui passe de 25 milliards de dollars canadiens en 1982-1983 à 31,3 milliards de dollars pour 1983-1984 (environ 187 milliards de francs).

Dans les heures précédant le dépôt du budget, l'opposition conservatrice à la Chambre des communes avait tenté, en vain, d'obtenir la démission de M. Lalonde. Elle reproche au ministre d'avoir été à l'origine d'une fuite portant sur plusieurs prévisions budgétaires. La veille, lors d'une rencontre avec la presse, M. Lalonde avait feuilleté son discours en disant aux journalistes qu'ils devraient attendre vingt-quatre heures avant d'en savoir plus. Une caméra indiscrète avait cependant filmé quelques pages du document, ce qui avait permis de connaître à l'avance le montant du déficit. Estimant que le ministre avait eu une attitude irresponsable, les conservateurs exigèrent sa démission au nom du respect de la tradition parlementaire, qui veut que les députés soient les premiers informés du contenu du budget.

M. Lalonde prit finalement le parti d'en rire, mais, pour sauver les apparences, il fallut refaire en catastrophe la dernière page du discours, afin de modifier un chiffre : le gouvernement avait prévu d'affecter sur quatre ans 4,6 milliards de dollars (près de 28 milliards de francs) pour favoriser la création d'emplois. Ce sera finalement 200 millions de dollars de plus. Les conservateurs ont aussitôt réagi en dénonçant brutalement l'attitude des libéraux : *« Ils ont trouvé 200 millions de dollars pour sauver la peau de M. Lalonde »*, a déclaré l'un d'eux.

Tous les économistes s'accordent pour constater que le programme de création d'emplois, qui s'appuie sur des investissements dans les travaux publics et surtout sur des abattements fiscaux en faveur des entreprises, ne fera baisser le chômage que d'environ 0,5 % sur un an. M. Lalonde lui-même a reconnu que le taux de chômage se maintiendrait à 12,4 % cette année, et qu'il baisserait légèrement à 11,4 % à la fin de 1984. Il s'est montré, en revanche, plus optimiste – trop selon la plupart des économistes – en annonçant une croissance réelle du P.N.B. de 2,3 % en 1983 et de 5 % en 1984.

B. DE LA GRANGE.

Mexique

LE BILAN DE LA VISITE DE M. SHULTZ

Le secrétaire d'Etat a constaté l'existence de « points de vue différents » sur l'Amérique centrale

Le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, a achevé, mardi 19 avril, une visite de quarante-huit heures au Mexique dont l'importance était soulignée par la présence dans la délégation américaine de MM. Donald Regan et Malcolm Baldridge, respectivement secrétaires au Trésor et au commerce. Malgré l'atmosphère, qualifiée des deux côtés d' *« extrêmement cordiale et constructive »* des entretiens, M. Shultz et son collègue mexicain, M. Bernardo Sepulveda, n'ont pu que constater leurs différences d'appréciation sur les conflits en cours dans l'isthme centro-américain.

De notre correspondant

Mexico. – Les problèmes bilatéraux sont innombrables. Ils vont du désaccord sur les zones de pêche à la situation des immigrés aux Etats-Unis. Leur variété et leur importance tiennent aux 3 000 kilomètres de frontière commune entre les deux pays et au fait que le Mexique est le troisième partenaire commercial des Etats-Unis avec lesquels il réalise 75 % de son commerce extérieur. Tous ont été passés en revue par les deux délégations. Le communiqué final annonce, d'autre part, une prochaine visite au Mexique du président Reagan, qui devrait avoir lieu avant la fin de l'année.

Les nouvelles mesures protectionnistes prises par Washington au début de cette année, qui frappent certains des principaux produits mexicains, inquiètent le gouvernement de M. de la Madrid. Les ministres mexicains des relations extérieures, des finances et du commerce se sont efforcés de convaincre leurs interlocuteurs que plus de libéralisme dans ce domaine était indispensable.

Les Mexicains craignent, d'autre part, l'imposition d'une taxe de 5 dollars sur chaque baril de pétrole importé envisagée par l'administration Reagan.

Des problèmes « régionaux »

Aucune information n'a filtré quant aux résultats des discussions sur ces problèmes cruciaux. M. Donald Regan, secrétaire américain au Trésor, qui a étudié avec son collègue mexicain le problème de l'éventuelle demande de nouveaux crédits, a déclaré que, pour le moment, l'aide n'avait pas besoin d'être augmentée. Selon certaines rumeurs, les Etats-Unis se seraient engagés à soutenir le Mexique au cas où une nouvelle baisse du prix du pétrole interviendrait.

Les deux parties ont constaté leur accord sur l'objectif principal à atteindre en Amérique centrale : *« la paix et la stabilité régionales »*. Manière élégante de reconnaître leur désaccord sur l'essentiel : la façon d'y parvenir. M. George Shultz a fait état de l'existence *« de points de vue différents »* et s'est félicité de la nouvelle tournure prise par les démarches du groupe de Contadora (1). Elles sont, selon lui, la « clé » dans la mesure où *« on reconnaît que les problèmes sont régionaux »*.

Là encore les discussions ont eu lieu en tête-à-tête et l'essentiel n'est pas connu. Mais il semble que les Etats-Unis, qui ne verraient pas d'un mauvais œil l'envoi d'une force de paix interaméricaine à la frontière Honduras-Nicaragua, n'apprécient guère certaines propositions du groupe de Contadora, tel que le retrait de l'aide et des conseillers militaires étrangers.

La réunion bilatérale des 18 et 19 avril a donné lieu à de multiples commentaires au Mexique même. Le jour de l'arrivée des Américains, M. José Luis Coindreau, ancien président de la confédération patronale, estimait que la politique extérieure du pays avait *« sérieusement besoin d'être reconsidérée »*, notamment vis-à-vis du Salvador et du Nicaragua. A l'inverse, la tendance, à gauche, était de considérer comme une « menace » la venue dans la même délégation d'un ministre politique et deux ministres économiques. On y a vu la preuve d'une volonté américaine de lier toute collaboration économique, dont les Mexicains ont un besoin vital, à un assouplissement de la politique extérieure du président de la Madrid.

FRANCIS PISANI.

(1) Il comprend le Mexique, le Panama, la Colombie et le Venezuela qui, depuis, janvier, s'efforcent ensemble de promouvoir une solution négociée en Amérique centrale. Le groupe tire son nom de l'île panaméenne de Contadora, où il s'est réuni pour la première fois les 8 et 9 janvier dernier (*le Monde* du 11 janvier).

Brésil

QUATRE AVIONS LIBYENS CHARGÉS D'ARMES DESTINÉES AU NICARAGUA VONT ÊTRE RENVOYÉS A TRIPOLI

Brasilia (*A.F.P., Reuter.*). – Le gouvernement brésilien a officiellement protesté mardi 19 avril auprès de la Libye, après avoir constaté la présence sur son territoire de quatre avions libyens transportant des armes destinées au Nicaragua et a exigé que les appareils et leur cargaison retournent à leur base.

Le gouvernement libyen avait indiqué lors de la demande d'autorisation d'atterrissage en territoire brésilien, présentée samedi 16 avril, que ces quatre avions transportaient des médicaments. Mais des responsables des forces aériennes brésiliennes ont indiqué lundi que les quatre appareils – trois avions ayant atterri à Manaus (Amazonie) et le quatrième à Recife (Nordeste) – transportaient des armes et munitions destinées au Nicaragua.

Un porte-parole du ministère des affaires étrangères a précisé mardi que Brasilia attendait maintenant de Tripoli des explications et des excuses.

A TRAVERS LE MONDE

Corée du Sud

- PLUSIEURS DIZAINES DE PERSONNES ONT ÉTÉ ARRÊTÉES le mardi 19 avril à la suite de la manifestation anti-gouvernementale d'un millier d'étudiants, à l'université de Yonsei. La manifestation marquait l'anniversaire du 19 avril 1960, jour où éclata un soulèvement d'étudiants qui entraîna la chute du gouvernement du président Sygman Rhee. – *(A.P.)*

Cuba

- PRÉOCCUPATION DE LA C.I.S.L. – La Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) se déclare très « préoccupée » par des informations faisant état de répression syndicale à Cuba, dans un télégramme adressé lundi 18 avril au directeur général du Bureau international du travail, M. Francis Blanchard. La C.I.S.L., dont le siège est à Bruxelles, indique que *« quelque deux cents travailleurs auraient été poursuivis pour avoir tenté d'organiser une grève dans l'industrie du sucre. Parmi ceux-ci, selon certaines sources, cinq syndicalistes auraient été passés par les armes, et, selon d'autres sources, les sentences auraient été commuées en trente ans de réclusion »*, poursuit le télégramme. – *(A.F.P.)*

États-Unis

- EXPULSION DE DEUX DIPLOMATES CUBAINS. – Le gouvernement américain a décidé d'expulser deux diplomates cubains accrédités auprès de l'ONU pour s'être livrés à des *« activités hostiles de renseignement dirigées contre les États-Unis »*, en violation flagrante avec leur statut, a-t-on confirmé officiellement, mardi 19 vril, à la mission américaine à l'ONU. La décision d'expulsion frappant les deux diplomates, MM. Roland Salup Canto et Rodobaldo Pento-Cejas, qui occupaient respectivement les fonctions de troisième secrétaire et d'attaché, a été transmise, lundi, au chef de la mission cubaine, a-t-on précisé de même source. Cette mesure porte à cinq le nombre de diplomates cubains aux Nations unies expulsés en moins d'un an. – *(A.F.P.)*

Ouganda

- MEURTRE D'UN OPPOSANT. – Le corps de M. Rajab Lutaaya, membre du parti démocrate (opposition), a été retrouvé, dimanche 17 avril, dans un fossé de Kampala. Trois jours auparavant, Rajab Lutaaya avait été interpellé à son domicile par des hommes portant l'uniforme des services spéciaux, a rapporté, mardi 19 avril, le quotidien *Munno*. Ce meurtre est le dernier en date à Kampala, où, depuis vendredi, seize assassinats ont eu lieu. – *(Reuter.)*

U.R.S.S.

- UN LIMOGEAGE EN GÉORGIE. M. Gouram Koblianidze, ministre géorgien du commerce, a été *« libéré de ses fonctions à sa demande »* et remplacé à ce poste par M. Merab Moussaïevitch, un responsable du parti de la ville de Tbilissi, a annoncé mardi 19 avril le quotidien géorgien *Zaria Vostoka*. M. Merab Moussaïevitch, quarante-neuf ans, juriste et pédagogue de formation, a été, en 1974 et 1975, vice-président du conseil des ministres de la République autonome d'Adjarie (dépendant de la Géorgie). – *(A.F.P.)*

EUROPE

Chypre

DANS UNE DÉCLARATION AU « MONDE »

M. Rolandis, ministre des affaires étrangères, dément la présence dans l'île d'organisations secrètes arméniennes

De notre correspondant

Nicosie. — Les allégations de la Turquie selon lesquelles il existe une *« présence militaire arménienne à Chypre »* et que l'île *« est utilisée comme base, par les commandos de l'Armée secrète pour la libération de l'Arménie* (ASALA), *pour des agressions et assassinats de diplomates turcs sont dénuées de tout fondement »*, a souligné M. Nicolas Rolandis, ministre chypriote des affaires étrangères, dans une interview au *Monde*. Chypre, a-t-il ajouté, n'a aucun rapport direct ou indirect avec une organisation arménienne secrète.

Les récentes menaces du gouvernement turc selon lesquelles une action armée serait entreprise à Chypre *« pour neutraliser les bases arméniennes dans l'île »* ont beaucoup inquiété le gouvernement chypriote, qui a pris une série de mesures dans les domaines militaire et politique (1). En effet, depuis plusieurs semaines, la garde nationale chypriote est en état d'alerte, alors que la police et les forces d'intervention rapide ont renforcé leurs patrouilles dans Nicosie, la capitale, pour prévenir toute action de commandos turcs et de leurs agents contre des propriétés arméniennes ou chypriotes grecques dans la ville.

Le ministre chypriote des affaires étrangères a, d'autre part, convoqué les ambassadeurs des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et les a priés d'informer leur gouvernement qu'une présence arménienne telle qu'elle est décrite par les Turcs n'existe pas à Chypre et que le gouvernement chypriote est prêt à accepter n'importe quel contrôle, n'importe où et à tout moment.

« Je crois que certaines démarches ont déjà été faites auprès du gouvernement turc », affirme M. Rolandis. *« Il s'agit d'une situation nécessitant une vigilance continuelle*, poursuit-il, *car, malheureusement, la Turquie cherche à maintenir la question au premier plan de l'actualité par des déclarations officielles continuelles et par les publications de la presse turque. »*

Aux allégations du gouvernement et de la presse de Turquie, selon lesquelles l'institut Melkonian à Nicosie constitue une *« base de commandos de l'ASALA »*, le gouvernement chypriote répond sans hésiter : *« L'institut Melkonian est un établissement d'enseignement et peut être visité n'importe quand. Pour montrer notre bonne volonté et pour prouver qu'il n'existe à Chypre d'autre présence arménienne que celle de la communauté arménienne comptant deux mille membres, nous avons invité la force de pacification de l'ONU à Chypre, qui constitue une force indépendante, à effectuer n'importe quel contrôle, dans n'importe quelle région de l'île et sans avertissement. De tels contrôles ont eu lieu à plusieurs reprises, et cette force est entièrement satisfaite de ces contrôles »*, affirme M. Rolandis.

Prié de commenter les déclarations turques selon lesquelles l'ASALA a transféré son quartier général du Liban à Chypre après l'invasion du Liban par l'armée israélienne et le retrait des combattants palestiniens, M. Rolandis a souligné que ces affirmations *« sont entièrement fausses »*. *« Les gouvernements étrangers, et notamment ceux qui ont activement participé à l'évacuation des combattants palestiniens du Liban, savent très bien que les Palestiniens évacués sur Chypre ont tous quitté l'île le même jour. Aucun Palestinien n'est resté à Chypre »*, a fait ressortir M. Rolandis.

Pour plus de sécurité, le gouvernement chypriote a également informé le gouvernement grec. *« Nous savons que des démarches ont également été faites par Athènes en direction du Conseil de sécurité et des Nations unies »*, déclare M. Rolandis.

Invité à préciser si son gouvernement a l'intention de recourir au Conseil de sécurité pour dénoncer la Turquie, le ministre a indiqué que, pour le moment, il n'y avait pas de raison de recourir à celui-ci.

DIMITRI ANDREOU.

(1) Le 17 mars, M. Turkmen, ministre des affaires étrangères turc, a lancé un *« avertissement clair »* au gouvernement de Nicosie contre les agissements de groupes terroristes arméniens (*le Monde* du 23 mars).

Grande-Bretagne

Mme Thatcher réserve sa décision au sujet d'éventuelles élections anticipées

De notre correspondant

Londres. — *« Certains enterrent déjà ce Parlement, un peu prématurément je crois. Je ne peux dire qu'une chose : quand le moment sera venu, je déciderai. »* Parlant, le mardi 19 avril, au dîner annuel de la Confédération patronale de l'industrie britannique (C.B.I.), Mme Thatcher n'a rien fait pour calmer la fièvre électorale qui s'est emparée depuis quelques semaines de la classe politique britannique. C'est en effet un privilège du premier ministre de dissoudre la Chambre des communes au moment jugé le plus favorable à une victoire de son parti. En 1979, M. Callaghan avait attendu trop longtemps et avait perdu.

Mme Thatcher ne commettra certainement pas la même erreur, bien que ses convictions la poussent à mener son mandat jusqu'à son terme de mai 1984. On cite les mois de juin ou d'octobre, cette année, comme les dates les plus probables des prochaines élections. Les députés conservateurs ne sont pas certains que leur bonne fortune actuelle durera longtemps et se prononcent massivement pour qu'elles aient lieu en juin.

Le premier ministre laisse ses amis et ses adversaires dans l'ignorance de ses projets. Peut-être n'a-t-elle pas encore arrêté sa décision. Elle attend les résultats des élections locales du 5 mai, où près de la totalité des électeurs d'Angleterre et du pays de Galles (sauf ceux de Londres) seront appelés à voter, le premier sondage grandeur nature depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1979.

Les arguments en faveur d'élections rapprochées ne manquent pas : le parti conservateur reste en tête des sondages mais le parti travailliste enregistre, aux dépens de l'alliance entre les sociaux-démocrates et les libéraux, une remontée qui pourrait se révéler dangereuse dans quelques mois. Les signes de reprise économique sont indéniables (*le Monde* du 11 avril). Ils seront peut-être plus évidents encore en octobre.

Mais la relance de l'activité économique n'aura, à court terme, aucune conséquence visible sur le niveau du chômage, le chapitre le plus noir du bilan conservateur. Au contraire, les jeunes qui quittent l'école viendront à l'automne grossir les rangs des demandeurs d'emploi. De plus, la hausse des prix, qui ne dépasse pas 5 % actuellement, doit reprendre au cours des prochains mois. Si l'on ajoute que les députés ont pratiquement adopté tous les textes au programme de cette législature, l'éventualité d'élections en juin apparaît très forte.

« Vous vous dérobez », a lancé, mardi, à la Chambre des communes, le leader adjoint de l'opposition travailliste à Mme Thatcher qui, de son côté, a accusé ses adversaires de craindre le verdict des urnes. Dans un échange sans aménité qui préfigurait déjà la polémique de la campagne électorale, les travaillistes ont appelé de leurs vœux une prochaine dissolution qui permettrait *« de se débarrasser au plus tôt de ce gouvernement »*, tandis que le premier ministre répétait sous les applaudissements de ses amis et les huées de l'opposition : *« Vous êtes effrayés, effrayés, effrayés... »*

Dans l'atmosphère plus feutrée du dîner patronal, Mme Thatcher a rappelé les principes de son action : *« Notre nation est en train d'admettre cette réalité que la prospérité n'est pas garantie mais qu'elle doit être méritée, chaque jour. Nous ne devons plus jamais laisser la bureaucratie remplacer l'entreprise, les monopoles d'Etat remplacer la concurrence ou le collectivisme remplacer l'effort individuel »*, a-t-elle conclu en rappelant la grandeur de l'Angleterre qui a enfin retrouvé *« le respect d'elle-même »*.

DANIEL VERNET.

Pologne

Les autorités mettent en garde Solidarité contre les conséquences des manifestations du 1er mai

Réunis conjointement, le bureau politique et le gouvernement polonais ont lancé, mardi 19 avril, une sévère mise en garde à l'opposition contre les manifestations qu'elle compte organiser à l'occasion du 1er mai.

« La population polonaise, affirme en effet le communiqué diffusé par la télévision à l'issue de cette réunion, *peut compter comme toujours sur les organes de l'Etat qui, comme garants de l'ordre légal établi, ont pour mission de faire en sorte qu'il soit respecté, en agissant avec fermeté et efficacité. »* Affirmant que *« la normalisation progresse »*, conformément au *« désir de la population »*, ce communiqué attribue à des *« extrémistes »* et à des *« manipulateurs étrangers »* les *« tentatives aventuristes et désespérées de provoquer des incidents comme il n'y en a pas eu depuis une période assez longue »*, et qui seraient de nature à *« compromettre les conditions indispensables à la visite du pape »*. Au passage, cette visite est présentée comme devant *« contribuer à l'approfondissement d'une atmosphère d'apaisement, de travail et d'entente »*.

Le matin même, le quotidien *Rzeczpospolita*, créé par l'équipe du général Jaruzelski et qui reflète mieux ses vues que l'organe du comité central *Trybuna Ludu*, avait lui aussi accusé les dirigeants clandestins de Solidarité de vouloir, en appelant à manifester le 1er mai, faire annuler la visite du pape. Il s'agit d'alerter *« l'opinion publique mondiale afin qu'elle demande au Vatican de revoir sa décision sur la visite du souverain pontife dans un pays agité et inquiet »*, écrivait le journal, en estimant que la direction clandestine du syndicat *« misait sur la confrontation »*, afin de *« troubler l'ordre »* dans un pays où *« le processus de normalisation est compliqué et butte sur les difficultés »*.

A travers ces deux prises de position, le pouvoir tente apparemment d'obtenir de la hiérarchie catholique qu'elle se démarque des mots d'ordre de la clandestinité — ce que le primat s'est jusqu'à maintenant abstenu de faire, sans doute parce qu'ils sont, cette fois-ci, soutenus par M. Walesa. Dans ce jeu, les autorités ne semblent cependant pas vouloir aller jusqu'à exercer un chantage direct à l'annulation de la visite pontificale dont ils attendent une amélioration probante de leur image de marque internationale. Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, le porte-parole du gouvernement, M. Urban — dont on pense généralement qu'il est l'auteur de l'article anonyme de *Rzeczpospolita*, — a en effet déclaré mardi que d'éventuels troubles publics *« compliqueraient les conditions dans lesquelles la visite aura lieu »*, mais que le gouvernement ne s'attendait pas qu'ils aient une importance telle que le pape en vienne à *« changer sa volonté de venir en Pologne »*

Après avoir à nouveau été interrogé durant quatre heures, mardi, au commissariat central de Gdansk, M. Walesa est l'objet d'une nouvelle convocation pour vendredi matin, devant l'administration fiscale cette fois-ci. Le harcèlement permanent dont il est l'objet se poursuit donc et c'est sur une éventuelle organisation de structures clandestines à laquelle aurait procédé Solidarité avant l'instauration de l'état de guerre que M. Walesa a été questionné mardi. On lui a notamment demandé dans quelles conditions les dirigeants de l'organisation régionale de Wroclaw avaient retiré des banques, à la veille du 13 décembre 1981, l'ensemble des fonds dont ils disposaient (soit l'équivalent de 5 millions de francs) et qui servent aujourd'hui au financement de la clandestinité. Parallèlement, les autorités ont annoncé l'inculpation de l'ancien porte-parole national de Solidarité, M. Onyszkiewicz, accusé d'avoir pris part à la préparation des manifestations du 1er mai.

Sous la protection d'un très important dispositif de sécurité, les délégations venues participer aux cérémonies officielles du quarantième anniversaire de l'insurrection du ghetto de Varsovie ont déposé, mardi, des gerbes au pied du monument érigé à la mémoire des insurgés. A l'issue de cette cérémonie, entourée d'une très grande pompe, plusieurs des délégations des communautés juives étrangères ont entonné l'hymne national israélien, faisant ainsi sensation dans un pays qui n'entretient plus, depuis 1967, de relations diplomatiques avec l'Etat hébreu.

L'événement a toutefois été aussitôt éclipsé quand, peu après, le représentant de l'O.L.P. à Varsovie s'est à son tour présenté au milieu des autres diplomates accrédités en Pologne pour fleurir le monument. Cette démarche a suscité de vives protestations de plusieurs délégations juives, auxquelles les autorités polonaises avaient, semble-t-il, assuré qu'elle n'aurait pas lieu. Le gouvernement israélien a, en conséquence, demandé à ses ressortissants présents à Varsovie de regagner Jérusalem au plus tôt. Le délégué de l'O.L.P. a, quant à lui, déclaré avoir déposé sa gerbe *« au nom du peuple palestinien »*. *« Ce que je veux dire à nos cousins, comme nous appelons les juifs*, a-t-il déclaré, *c'est que nous sommes les uns et les autres victimes du sionisme, car si cela continue, le sionisme va finir par détruire les juifs. »* — (A.F.P., Reuter.)

Finlande

La coalition centre-gauche de M. Sorsa devrait être reconduite

De notre correspondant

Helsinki. — Après les élections des 20 et 21 mars, le gouvernement sortant de M. Kalevi Sorsa sera, semble-t-il, reconduit. Dirigé par le président du parti social démocrate, il comprend des représentants de ceux du centre et de la minorité suédoise et il est soutenu à présent par cent six des deux cents députés.

Le parti conservateur, bien qu'il soit la deuxième formation du pays, restera dans l'opposition où il est confiné depuis dix-sept ans malgré sa constante progression. Les sociaux-démocrates refusent de coopérer avec lui. En revanche, M. Sorsa a demandé à ses partenaires centristes de décider s'ils souhaitent l'entrée dans la coalition du parti rural. De type populiste, cette formation fait montre à présent d'un comportement moins démagogique que par le passé. Mais ainsi, M. Sorsa laisse au parti du centre (ex-agrarien) la responsabilité du maintien ou non à l'écart du gouvernement de son rival politique, le parti rural.

En effet, la reconduction de la coalition sortante rencontre quelques difficultés. Les négociations se heurtent aux questions relatives aux rapports de force au sein du prochain cabinet. La plupart des portefeuilles du gouvernement étaient détenus par des ministres non socialistes. A présent, le parti social-démocrate souhaite obtenir la part du lion en invoquant le fait qu'il dispose d'un nombre de députés supérieur à celui aligné par les partis du centre et suédois (57 contre 49). Ces deux formations estiment au contraire que la composition du nouveau cabinet doit faire apparaître les rapports de force existant à la Chambre, majoritairement « bourgeoise ».

C'est pourquoi une éventuelle participation du parti rural à la coalition n'avait pas été exclue d'emblée à l'ouverture des négociations. Quant aux communistes, qui avaient quitté le gouvernement centre-gauche en décembre, ils resteront dans l'opposition.

PAUL PARANT.

AFRIQUE

Ethiopie

Le projet de parti unique et les difficultés économiques expliquent le remaniement ministériel

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — La junte éthiopienne a annoncé, mardi 19 avril, le plus important remaniement ministériel depuis plusieurs années.

Le remaniement ne donne lieu à aucun limogeage au sein d'une équipe dirigeante étonnamment stable depuis que le colonel Menguistu Hailé Mariam s'est affirmé le maître incontesté de l'Ethiopie. En revanche, le principal changement affecte les deux plus influentes personnalités du régime après le chef de l'Etat. Secrétaire général du Comité militaire provisoire (Dergue) et numéro deux du régime, le capitaine Fikre Selassié Wogderes est nommé vice-président du conseil des ministres, ses fonctions gouvernementales étant donc renforcées. Il remplace à ce poste-clé le lieutenant-colonel Fisseha Desta, numéro trois du régime, en tant que secrétaire général adjoint du Dergue. Ce dernier devient responsable de plusieurs départements — administration, justice et défense — au sein de la Commission pour l'organisation des travailleurs (COPWE), institution suprême du pays en attendant la naissance du parti lui-même. Cette échéance fondamentale pour l'Ethiopie, qui pourrait intervenir en septembre prochain, est au cœur du remaniement.

En effet, le capitaine Fikre Selassié est toujours passé pour un homme peu favorable à la création d'un parti d'avant-garde, chaînon essentiel entre la base et le noyau dirigeant et dont l'absence irrite l'allié soviétique. Au contraire, M. Fisseha Desta est considéré comme un fervent défenseur du parti unique. Il est donc le mieux placé pour veiller au « franchissement de ce pas historique ». Schématiquement, le premier passe pour un *« technicien »*, le second pour un *« idéologue »*. Chacun reçoit donc des fonctions correspondant à ses compétences.

Aux yeux du colonel Menguistu, ce changement d'hommes devrait permettre au pays de mieux affronter ses difficultés économiques.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

EUROPE

Union soviétique

Les difficultés de M. Andropov

III. – *La bataille des fusées*

De notre envoyé spécial MICHEL TATU

Deux premiers articles (*le Monde* des 19 et 20 avril) ont décrit la situation de blocage qui prévaut au sommet de la hiérarchie du Kremlin et l'impuissance dans laquelle se trouve, de ce fait, M. Andropov pour réformer le système, notamment sur le plan économique. Dans le domaine de la politique étrangère, la grande affaire de l'année est la bataille des euromissiles, qui mobilise toutes les énergies.

Moscou. – Ce n'est même pas le *« vent de la guerre froide »*, mais celui du *« Moyen Age »* qui souffle à la Maison Blanche, où plusieurs conseillers de M. Reagan *« sont considérés comme ayant besoin d'assistance médicale »*. La situation est également préoccupante en Allemagne de l'Ouest où *l'« esprit de revanche »* (une expression oubliée ces dix dernières années) gagne du terrain et où l'on dénombre *« entre soixante-quinze et cent vingt organisations néo-fascistes. »* Ces citations empruntées à M. Arbatov, directeur de l'Institut soviétique des États-Unis et à d'autres articles récents de la *Pravda* donnent une idée de la polémique tous azimuts qui se déploie en U.R.S.S. : contre Washington, dont la politique n'est pas loin d'être jugée irrécupérable ; contre Bonn, après la déception apportée par l'échec du S.P.D. aux élections générales ; plus récemment contre Paris, après les mesures d'expulsion prises à l'encontre des représentants soviétiques.

Couronnant le tout, le problème des fusées de l'OTAN mobilise les commentateurs et porte ce climat à son paroxysme. Compte tenu de l'échéance fixée par l'OTAN, des moyens que la propagande soviétique consacre à cette affaire et du prestige investi par les dirigeants du moment, la bataille des fusées est bien l'affaire de l'année à Moscou, plus encore peut-être qu'à l'Ouest.

Résumons les principaux arguments soviétiques à ce sujet, ceux du moins qui vont un peu au-delà de la propagande usuelle ; en voulant installer en Europe occidentale des engins qui atteindront le territoire soviétique, les États-Unis, dit-on à Moscou, veulent non seulement rompre l'*« équilibre approximatif »* qui régnerait en Europe, mais aussi ajouter de nouvelles armes *« stratégiques »* à l'arsenal comptabilisé dans les accords SALT et se donner un moyen de *« décapiter »* le dispositif de l'armée rouge en Europe, sans que les armements soviétiques correspondants (les SS-20 et autres forces à moyenne portée) puissent infliger les mêmes dommages au territoire américain. Le fait que ce sont les États-Unis, et non les Européens, qui auront le contrôle des nouveaux euromissiles est considéré comme une circonstance aggravante : *« Nous savons que l'Europe ne lancera par une première frappe contre nous*, nous a dit un expert. *Avec les Américains, c'est plus qu'une possibilité ; Reagan et ses conseillers espèrent pouvoir régler un jour leurs comptes avec l'U.R.S.S. en gardant leur sanctuaire à l'abri et en se servant du territoire des États européens, qui sont ainsi pris en otage. »*

Bien entendu, les armements français et britanniques doivent entrer dans l'équation : contredisant un argument avancé par M. Giscard d'Estaing et ses amis, on rappelle à Moscou qu'il s'agit là d'une *« position constante »* de l'U.R.S.S., totalement indépendante de l'attitude affichée sur ce sujet par M. Mitterrand.

Pourquoi le SS-20 ?

L'argumentation devient un peu plus floue devant certaines questions : comment peut-on parler encore aujourd'hui d'*« équilibre approximatif »* en Europe, comme on le faisait dès 1979, alors que 200 SS-20, soit 600 têtes nucléaires, se sont ajoutés depuis cette date à l'arsenal soviétique, sans aucune contrepartie du côté occidental ? Pourquoi en général l'état-major soviétique s'est-il lancé dans les années 70 dans ce programme d'armement spécifiquement « anti-européen », alors qu'il avait atteint la parité avec les États-Unis, que la détente battait son plein en Europe et qu'au surplus l'arsenal déjà acquis (notamment les missiles sous-marins et une série d'avions) suffisait déjà largement pour vitrifier toute l'Eurasie ?

A la première question, le général Milstein, membre de l'Institut des États-Unis, répond que les anciens vecteurs SS-4 et 5 ont été éliminés à une cadence croissante (d'abord au rythme d'un pour un SS-20, puis de deux pour un), qu'il y a eu diminution en termes de capacité d'emport (le throwweight cher aux Américains). Mais il doit bien admettre qu'il y a eu malgré tout accroissement du nombre de têtes opérationnelles. A la seconde, personne sans doute ne va jusqu'à répondre que la *« modernisation »* des SS-4 et 5 a été une erreur, que l'U.R.S.S. aurait pu renoncer à ce type d'armements de la même manière que les États-Unis avaient renoncé à partir de 1963 à leurs premiers euromissiles de type Thor et Jupiter. Tout de même, certains admettent en privé que les militaires soviétiques, en lançant leur programme de SS-20, n'avaient pas prévu toutes les conséquences de leur geste.

D'autres se réfugient dans les contre-vérités. Le général Tatarnikov, conseiller de la délégation soviétique à Genève, prétend que les Américains avaient pris dès 1975 la décision *« préliminaire »* de déployer des Pershing-2 en Europe et que les SS-20 ne seraient devenus opérationnels qu'en 1979, après la décision de l'OTAN (alors que toutes les estimations occidentales possibles font remonter leur déploiement à 1977). C'est en tout cas sur ce point que la brochure par ailleurs assez bien documentée publiée à Moscou ce mois-ci (1) est la moins convaincante : elle suggère que la *« modernisation »* soviétique aurait pu être évitée si les États-Unis avaient accepté de négocier sur leurs systèmes avancés en Europe, mais reconnaît que le bien réel SS-20 a fait pièce à des *« plans »* de renforcement nucléaire prêtés à l'OTAN.

Tout provient de ce que les programmes d'armement passent « comme des lettres à la poste » devant le Politburo (*« il suffit de dire que cela est nécessaire à la sécurité du pays, et personne n'ose objecter »*, observe un Soviétique) et que le goût prononcé des chefs de l'armée rouge pour la redondance fait le reste. Un diplomate occidental fait remarquer que le terme même de *Biezopasnost*, employé en russe pour *« sécurité »*, dépasse de loin son équivalent occidental : il signifie *« absence de danger »* et implique que toute menace surgie à l'horizon soit indéfiniment combattue et pas seulement « équilibrée ». De même, sans le dire tout à fait expressément, le Kremlin ne se jugera tranquille que lorsqu'il disposera d'autant de forces que tous ses voisins et adversaires réunis : autrement dit, sécurité pour lui = insécurité pour chacun de ceux-ci pris isolément.

De même, la dissymétrie géographique, jugée à l'Ouest défavorable à l'OTAN, est présentée au contraire à Moscou comme un facteur justifiant un effort soviétique supplémentaire. La brochure déjà citée précise que l'U.R.S.S. doit défendre un territoire onze fois plus étendu que l'OTAN, qu'elle doit encore *« maintenir un équilibre approximatif dans l'océan mondial »* et concentrer ses réserves dans un territoire exposé, alors que les États-Unis peuvent entretenir *« un important matériel sur leur territoire national, où rien ne les immobilise. »*

Le choix des militaires

Il reste que la boulimie manifestée par l'état-major soviétique pendant toutes les années brejnéviennes a fait surgir aujourd'hui une menace qualitativement nouvelle : celle de fusées pouvant atteindre à partir de l'Europe des objectifs fortifiés en U.R.S.S. Aussi bien les militaires soviétiques – car ce sont eux qui emporteront la décision – ont-ils le choix entre deux solutions :

1) ou bien ils font de cette nouvelle *« menace des six minutes »* (le temps attribué aux Pershing pour atteindre leur cible) une priorité absolue et subordonnent toute leur politique à son élimination. Il leur faut dans ce cas conclure dès cette année un accord avec les Américains à Genève sur la base sinon de l'option zéro, du moins de la solution intermédiaire proposée par M. Reagan. Que l'idée en ait été caressée ne prête pas à contestation, puisque M. Kvitsinsky, le négociateur soviétique, a été autorisé à explorer un tel compromis avec son homologue américain, M. Nitze, en juillet dernier à Genève. Mais il est non moins certain que M. Gromyko y a opposé son veto et que tous les propos entendus aujourd'hui à Moscou vont dans l'autre sens. Accrochés à leur thèse de *« l'équilibre approximatif »*, les responsables soviétiques affirment que la moindre addition d'armement occidental est inadmissible et devra entraîner une riposte.

Sur un plan général, personne n'est prêt à contresigner un accord qui donnerait le feu vert à des missiles américains, quel qu'en soit le nombre. Et ce n'est pas la moindre faiblesse de la procédure retenue par l'OTAN en 1979 que d'avoir espéré obtenir un tel feu vert de Moscou.

2) L'autre solution est la poursuite du programme SS-20, et l'on peut se demander si ce n'était pas là le désir secret des militaires soviétiques. Trois cent cinquante vecteurs sont déjà installés, dont une centaine en Asie : pourquoi n'irait-on pas jusqu'à six cents, c'est-à dire jusqu'au total des SS-4 et 5 présents dans les années 70 et qu'il s'agissait de *« moderniser »* ?

Mais ce déploiement supplémentaire ne serait qu'une partie de la riposte annoncée : d'autres armes à courte portée pourraient éventuellement être installées en R.D.A. contre les Pershing (encore que jusqu'à présent le Kremlin ait toujours été très réticent à l'idée d'exposer ses armes nucléaires chez ses satellites), et surtout le territoire américain sera mis *« dans une situation analogue »*, comme on l'assure depuis Brejnev.

Cela ne veut pas dire qu'on installera des SS-20 à Cuba ou au Nicaragua, comme on s'en est avisé brusquement à Washington ces derniers jours : la première variante a été explicitement écartée par M. Zagladine, la seconde apparaît pour les mêmes raisons hautement invraisemblable. Beaucoup plus probable en l'état actuel des choses est le déploiement de nouveaux missiles sous-marins à courte portée – non comptabilisés dans les accords SALT – à proximité des côtes américaines, à la rigueur (mais cela n'aurait guère de signification militaire) l'installation de SS-20 au Kamtchatka, visant l'Alaska et la Californie.

Aussi bien l'impression d'ensemble est que le comportement soviétique dans cette affaire s'inspirera dans les mois qui viennent – et sauf rebondissement consécutif à une crise de direction au sommet – de deux principes contradictoires mais en fait complémentaires. D'une part, une grande prudence sur le plan « opérationnel », en ce sens que l'on évitera tout geste inconsidéré et provocateur. L'installation des fusées de l'OTAN sera combattue avec énergie jusqu'au dernier moment, mais elle ne sera pas un *casus belli* ni même le point de départ d'une grave crise internationale. D'autre part une grande fermeté sur les principes, l'affirmation de positions maximalistes afin de préparer au mieux la négociation qui pourrait s'ouvrir d'ici un an ou deux, après la mise en application de la décision de l'OTAN. A la limite, le Kremlin pourrait même rompre les pourparlers de Genève sur les armements intermédiaires (*« Genève 2 »* comme on dit à Moscou)... pour reprendre le dialogue quelques mois plus tard avec Washington dans le cadre de *« Genève 1 »*, c'est à dire des négociations START sur les armements « stratégiques » des Deux Grands. Ainsi serait réalisée la fusion des deux négociations, une idée à laquelle on songe tant à Washington qu'à Moscou, et la seule qui permettrait d'embrasser sur un plan global les forces dont disposent les deux systèmes d'alliance. Ce n'est qu'à ce prix que les problèmes soulevées dans la controverse actuelle, y compris éventuellement celui des armements français et britanniques, pourront trouver un jour une solution. Un accord sera alors en vue, mais une fois encore à un niveau d'armements sensiblement plus élevé qu'aujourd'hui.

FIN

(1) *Comment écarter la menace qui pèse sur l'Europe*, Moscou, Éditions du progrès, 1983.

PROCHE-ORIENT

EN CISJORDANIE

Des manifestants du mouvement La paix maintenant ont perturbé l'inauguration d'une nouvelle implantation

De notre correspondant

Naplouse. — Les éléments déchaînés par un violent sursaut de l'hiver, mais surtout une impressionnante manifestation du mouvement La paix maintenant, ont obligé lundi 18 avril les représentants du gouvernement et les colons du Goush Emounim (Bloc de la foi) à inaugurer à la sauvette, presque clandestinement, la nouvelle implantation du mont Bracha, *au-dessus* de Naplouse. Sous des bourrasques de pluie et de grêle, cinq mille à six mille militants de La paix maintenant clamant leur opposition à la colonisation des terres occupées, ont pacifiquement envahi ce sommet désolé pour mettre en minorité les partisans du Goush Emounim et les délégués des colonies voisines qui, eux, n'étaient guère plus d'un millier.

Les manifestants ont détourné à leur profit une cérémonie qui, pour le gouvernement de M. Begin et les champions de l'annexion, devait être — le jour de la fête de l'indépendance d'Israël, transformée pour l'occasion en fête de la colonisation — le symbole spectaculaire de leur volonté actuelle d'accélérer le mouvement d'implantation en Cisjordanie, alors que viennent d'être annoncés une série de projets à court et long terme pour renforcer et multiplier les « points de peuplement » dans les territoires occupés et y attirer à grand tapage publicitaire l'Israélien moyen (*le Monde* des 12 et 14 avril). Le 19 avril, le conseil des ministres devait d'ailleurs approuver la création de trois nouvelles implantations dans le nord-ouest de la Cisjordanie.

La nouvelle implantation du mont Bracha, où vont s'installer immédiatement une quinzaine de familles, est en elle-même symbolique de la détermination du gouvernement d'accroître l'emprise israélienne au cœur même de la Cisjordanie. Surplombant Naplouse, principale agglomération de ce territoire et important foyer nationaliste palestinien, cet ancien camp de l'armée doit devenir, selon les plans gouvernementaux, une petite ville israélienne aux portes de la cité arabe, comme le sont déjà Kyriat-Arba, à la périphérie d'Hébron (au sud de la Cisjordanie), et, en Galilée, Nazareth-Illit au-dessus de la plus grande ville arabe d'Israël. Non moins symboliquement, l'implantation du mont Bracha doit s'appeler bientôt Schekhem-Illit (Sichem-le-Haut), les Israéliens donnant à Naplouse son nom biblique.

Voici quelques jours encore, on prévoyait que M. Begin viendrait lui-même inaugurer cette nouvelle colonie, mais il a dû y renoncer à l'annonce de la manifestation de La paix maintenant. Le ministre de la défense, M. Moshé Arens, s'est lui aussi désisté au dernier instant. Seul le vice-premier ministre, M. David Lévy, s'est rendu sur les lieux mais pour quelques minutes et en cachette puisque, pour ne pas avoir à s'adresser à un parterre d'opposants, il a dû se réfugier dans l'un des bungalows où vont emménager les premiers colons.

Les membres du gouvernement ont aussi tenu compte de l'opposition du Parti travailliste, qui dénonce depuis toujours ce type d'implantation et a vivement protesté la semaine dernière contre *« l'utilisation de la fête nationale à des fins partisanes »*. En dépit des vacances parlementaires, le Parti travailliste a réclamé et obtenu un débat urgent à la Knesset sur ce sujet dans les prochains jours.

C'était la première grande manifestation de La paix maintenant depuis la mort d'un de ses militants tués à Jérusalem en février par une grenade lancée par des inconnus. Le mouvement a repris confiance en lui avec ce succès, mais sans illusions excessives. *« Certes nous avons mis aujourd'hui en échec le gouvernement et le Goush Emounim*, a déclaré un manifestant, *mais le noyau de la nouvelle implantation est déjà construit et cette nouvelle colonie va s'agrandir, comme les autres... »* Amer et reconnaissant cette *« petite défaite »* un défenseur du Goush Emounim pour sa part demeure sûr de lui : *« Cette manifestation*, nous a-t-il dit, *ne nous arrêtera pas ; nos adversaires le savent et nous aussi. »*

Étonnant mélange de deux Israël : au début et à la fin de cette cérémonie contrariée, partisans du Goush Emounim et de La paix maintenant se côtoyaient dans un long et confus défilé battu par la tempête. Les colons, fusil à l'épaule ou revolver à la ceinture (l'administration militaire leur autorise le port d'armes) et les manifestants armés de leur sens de la discipline et de leur détermination tranquille. Aucun incident. *« C'est la démocratie »*, a noté avec satisfaction et soulagement le colonel chargé du service d'ordre. Oui, pendant quelques heures des Israéliens ont transporté leur démocratie dans les *territoires occupés* où l'on ne peut évidemment parler d'un tel régime pour la population arabe. D'ailleurs celle-ci était absente de la manifestation. Elle en était exclue même à titre de témoin ; les habitants de Naplouse avaient été placés, pour la journée, *« pour des raisons de sécurité »* sous le régime du couvre-feu.

FRANCIS CORNU.

L'ATTENTAT CONTRE L'AMBASSADE AMÉRICAINE A BEYROUTH

Le nombre total des tués pourrait atteindre quatre-vingts

Le nombre total des personnes tuées dans l'attentat dirigé lundi contre l'ambassade des Etats-Unis à Beyrouth pourrait atteindre quatre-vingts, selon les informations recueillies mardi 19 avril à Beyrouth de sources américaines et libanaises. Pour l'instant une quarantaine de corps ont été identifiés. Le déblaiement des décombres se poursuit fébrilement, mais il y a peu de chances de retrouver des survivants.

L'ambassadeur des Etats-Unis, M. Robert Dillon, a estimé, au cours d'une conférence de presse, à *« seize au moins »* le nombre des Américains tués ou portés disparus, affirmant que ce bilan n'était pas définitif. Parmi les tués figure un responsable de la C.I.A., M. Robert Clayton Ames, directeur du bureau des analyses pour le Proche-Orient et l'Asie du Sud, arrivé à Beyrouth il y a quelques jours pour tenir des « consultations » à l'ambassade des Etats-Unis. M. Frank John Johnston, premier secrétaire de la section économique et commerciale de l'ambassade, a été également tué, ainsi que trois employés de l'AID (Agence pour le développement international). Le Pentagone a, de son côté, identifié quatre militaires parmi les victimes.

On sait encore peu de chose sur la manière dont l'attentat a eu lieu. A ce propos, M. Dillon a affirmé qu'il fallait être prudent et que tout ce qu'il pouvait dire c'est que, *« selon les récits de témoins, une fourgonnette chargée d'explosifs a forcé la voie dans la zone où a eu lieu l'explosion »*. Selon l'A.F.P., la fourgonnette était bourré, de 150 kilos d'hexogène, soit l'équivalent de 600 kilos de T.N.T. Dans l'état actuel de l'enquête, il n'est pas encore possible de confirmer ces informations et de savoir notamment si le conducteur était au courant de la présence de l'exploaif, ou si le véhicule avait été piégé à son insu, comme cela avait été le cas lors de l'attentat de mai dernier contre l'ambassade de France.

Les milieux proches de l'ambassade des Etats-Unis ont par ailleurs refusé de confirmer l'information rapportée par l'agence centrale libanaise qui, citant une source gouvernementale, affirme que l'attentat s'est produit au moment où une réunion était prévue dans l'ambassade entre les principaux négociateurs américains, notamment l'émissaire de M. Reagan au Proche-Orient, M. Philip Habib, et son adjoint, M. Morris Draper. Selon l'agence libanaise, cette réunion aurait été ajournée au dernier moment en raison de la prolongation des entretiens libano-américains au palais présidentiel de Baabda.

Deux messages de M. Mitterrand

Cinq personnes, trois Libanais et deux Syriens, arrêtées lundi à proximité de l'ambassade peu après l'attentat, sont toujours interrogées par les autorités militaires libanaises. On ignore si des charges spécifiques sont retenues contre elles. D'autre part, des unités de l'armée libanaise ont lancé mardi une opération de ratissage dans le camp de réfugiés palestiniens de Sabra, ainsi que dans le faubourg de Tarik-Jedida. Un certain nombre de suspects auraient été interpellés pour interrogatoire.

Le président Mitterrand a adressé mardi à M. Ronald Reagan et au président libanais, Amine Gemayel, deux messages de condoléances dans lesquels il manifeste toute son *« horreur et indignation »* et affirme que *« rien, et surtout pas des actions terroristes, ne doit nous détourner de poursuivre nos efforts pour aider le pays et les peuples de cette région à sortir des engrenages destructeurs dans lesquels ils se trouvent enfermés »*.

Au nom du parti socialiste, M. Lionel Jospin a présenté ses condoléances à M. Galbraith, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, et le secrétariat international du P.S. a dénoncé *« la terrible détermination des partisans de la solution du pire »* et condamné *« cet attentat qui contribue à assombrir encore l'horizon politique et diplomatique du Proche-Orient »*. M. Maxime Gremetz, secrétaire du comité central du parti communiste français, a condamné avec *« force cet attentat, qui ne peut être l'œuvre que de ceux qui sont prêts à tout pour empêcher le retour de la paix au Liban »*.

Enfin, le secrétaire d'Etat de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, a estimé à Tunis que l'attentat *« ne servait nullement les efforts pacifiques engagés pour trouver une solution juste et globale au conflit du Proche-Orient et au problème libanais »*, mais profitait au contraire à Israël *« et à sa politique d'annexion »*. — (A.F.P., U.P.I., A.P.)

Jérusalem estime que les exigences d'Israël dans les négociations avec le Liban se trouvent « justifiées »

De notre correspondant

Jérusalem. — Pendant une réunion du conseil des ministres, le 19 avril, le chef de la diplomatie israélienne, M. Itzhak Shamir, a résumé l'opinion du gouvernement, avec l'approbation de M. Begin, en déclarant que l'attentat contre l'ambassade des Etats-Unis à Beyrouth *ne pouvait que « justifier »* les exigences d'Israël dans les négociations actuelles avec le Liban.

Il a souligné, en outre, que cet attentat montrait à quel point le gouvernement libanais était encore incapable de faire face au terrorisme et que cela prouvait qu'une *« coopération »* était *« pour l'instant »* nécessaire entre Israël, le Liban et les Etats-Unis, afin de contenir les menaces qui persistent pour la sécurité du Liban et celle d'Israël. Au cours d'une nouvelle séance des pourparlers israélo-libano-américains, M. David Kimche, directeur général du ministère des affaires étrangères et principal négociateur israélien, s'est empressé de transmettre à ses interlocuteurs cet avis du cabinet de M. Begin.

Alors que l'on laissait entendre à Jérusalem que ces négociations sont sur le point d'aboutir d'ici à quelques semaines, les dirigeants israéliens n'ont pas manqué l'occasion de marquer encore plus nettement leur position, voire de la durcir, surtout au moment où le désaccord entre Jérusalem, d'une part, Beyrouth et Washington, d'autre part, reste presque entier à propos du sort du commandant Saad Haddad.

Un nouveau climat dans les relations avec Washington ?

Le ministre de la défense, M. Moshe Arens, a même indiqué qu'il était décidé à continuer de renforcer l'armement des milices du commandant Haddad et à faciliter un accroissement de leurs effectifs. La plupart des ministres israéliens ont rappelé que le rôle du commandant Haddad était essentiel pour la sécurité d'Israël, et ils ont dénoncé les déclarations de leur collègue, le ministre des télécommunications, M. Mordechaï Zipori, qui avait fait savoir auparavant qu'Israël n'avait pas d'*« engagement »* moral à l'égard du commandant Haddad, comme pour souligner qu'il fallait faire preuve de plus de souplesse au sujet de son avenir. Il a été formellement désavoué.

Les dirigeants israéliens veulent se montrer d'autant plus fermes qu'ils craignent que les Etats-Unis, après l'attentat de Beyrouth et le récent échec de la tentative américaine de faire venir le roi Hussein à la table des négociations, ne se montrent encore plus pressés d'aboutir à un accord entre Jérusalem et Beyrouth sur les conditions du retrait des troupes israéliennes du Liban.

Dans les milieux gouvernementaux de Jérusalem, on pense que, pour obtenir enfin un succès diplomatique au Proche-Orient, le président Reagan, directement affecté par l'échec de son plan de paix, pourrait tenter d'inciter fortement Israël à se montrer moins exigeant. Mais cette crainte est largement tempérée par de nouveaux signes de « compréhension » de la part du gouvernement américain à l'égard de celui de Jérusalem, telle l'autorisation donnée à des entreprises américaines de coopérer dans le projet de construction d'un nouvel avion de combat israélien, le Lavie. Cette décision pour un transfert de technologie, de même que celle prise auparavant à Washington de livrer des missiles air-air Sidewinder, efface quelque peu la prolongation de l'embargo concernant les livraisons d'avions F-16. M. Moshe Arens n'a pas manqué de faire remarquer qu'il y avait désormais un *« nouveau climat »* dans les relations entre Jérusalem et Washington.

Plusieurs éditorialistes de la presse israélienne ont estimé, pour leur part, que les Etats-Unis devaient sensiblement réviser leur attitude à propos de la situation au Liban après l'attentat contre l'ambassade. Ainsi, le quotidien du soir *Yedios Aharonot* écrit : *« Peut-être que maintenant les dirigeants américains comprendront pourquoi nous sommes tellement opposés à l'idée de remettre les questions de sécurité le long de notre frontière et dans toute la région du Sud-Liban à la seule armée libanaise, qui est loin d'avoir prouvé qu'elle était redevenue une véritable armée. »* — F.C.

● RECTIFICATIF. — Deux phrases sautées malencontreusement dans l'article de M. Nawaf Salam (*le Monde* du 13 avril, page Idées) ont rendu peu compréhensible sa conclusion sur un nouveau consensus au Liban. Il fallait lire :

« Soulignons que jusqu'en 1975, pour la majorité de ses musulmans, le Liban était perçu comme un « produit » de la division coloniale et toléré seulement en tant que « patrie de transit » sur la voie du grand Etat unitaire arabe ; toujours est-il que ce « temporaire » libanais était de plus en plus accepté par les musulmans comme une « fin », mais cela ne s'effectuait pas sans amertume, sinon frustrations. Quant à la majorité des chrétiens, qui tenait au rôle de la mère de l'enfant, elle vivait « son » Liban avec une jalousie excessive, voire agressive. »

ASIE

SELON LE PRINCE SIHANOUK

La résistance anti-vietnamienne au Cambodge a récemment « perdu du terrain »

Hanoï a accusé la Chine, mardi 19 avril, de s'être livrée à de nouvelles actions hostiles à sa frontière avec le Vietnam.

Selon des sources militaires à Bangkok, d'autre part, l'artillerie thaïlandaise a riposté, mardi, à la frontière avec le Cambodge à un bombardement des forces vietnamiennes. Plusieurs militaires vietnamiens auraient été tués.

A Pékin, enfin, le prince Sihanouk a admis, au cours d'une conférence de presse, que la résistance anti-vietnamienne au Cambodge avait récemment « perdu du terrain ».

De notre correspondant

Pékin. – Conséquence de l'évolution de la situation sur le terrain à la suite des récentes opérations militaires vietnamiennes à la frontière thaïlando-cambodgienne ? Malgré sa combativité habituelle, le prince Sihanouk, qui séjourne cette semaine à Pékin avant de se rendre à Bangkok, paraît préoccupé par les revers subis récemment par la résistance cambodgienne.

S'adressant mardi 19 avril à la presse, l'ancien souverain a reconnu que les mouvements réunis au sein du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique, hostile au régime de Phnom-Penh, avaient récemment *« perdu du terrain ». « Nous rencontrons des difficultés dans notre lutte contre le Vietnam »*, a admis le prince, selon lequel toutefois, si le nombre des victimes civiles, à la suite de la dernière offensive vietnamienne, est assez élevé, les pertes en matériel et en combattants auraient été légères. Le président de la coalition n'a pas caché que, dans les circonstances présentes, l'aide de la Chine lui était plus que jamais nécessaire. Des assurances lui ont été données à ce sujet par le vice-premier ministre, M. Wan Li, qu'il a rencontré dimanche.

Prudemment, le prince s'est cependant abstenu de spéculer sur la volonté de Pékin d'accentuer sa pression militaire à la frontière sino-vietnamienne. Apportant son approbation à la décision chinoise de riposter aux *« provocations »* de Hanoï par des tirs d'artillerie de ses gardes-frontières, le prince Sihanouk s'est contenté d'ajouter : *« Plus les Chinois interviennent contre les Vietnamiens, plus nous sommes contents, car ceux-ci ne comprennent que le langage de la force. »*

La même prudence est apparue dans les déclarations de l'ancien souverain au sujet de la politique indochinoise de la France. Le prince a concédé qu'il n'était *« pas heureux de voir que le gouvernement français avait une attitude si amicale à l'égard du Vietnam »*. Il s'est, cependant, soigneusement abstenu de critiquer les propos prêtés à M. Cheysson lors de ses récentes visites en Thaïlande et au Vietnam. *« J'ai les meilleures relations en France avec les socialistes et avec les gaullistes »*, a-t-il déclaré. *« J'ai besoin de cette amitié de la France. Il est dans l'intérêt à long terme de notre résistance de ne pas rendre ces relations malaisées. Je vais pour ma part essayer de les améliorer. »*

Les propos circonspects de l'ancien souverain sur le rôle de la Chine paraissent confirmer que, dans l'état actuel des choses, l'idée de donner une *« seconde leçon »* à Hanoï n'est pas, ici, à l'ordre du jour. M. Deng Xiaoping avait certes indiqué, il y a quelques mois, à Norodom Sihanouk que Pékin n'avait jamais écarté définitivement une telle possibilité. Le prince a toutefois estimé que, présentement, la balle se trouvait dans le camp de Hanoï. Pour sa part, le prince s'est dit *« sûr que la Chine se retiendra d'envoyer son infanterie à l'intérieur du territoire vietnamien »*.

MANUEL LUCBERT.

Afghanistan

Les Soviétiques infiltrent les mouvements de résistance et les poussent à s'affronter entre eux

nous déclare le président du Front uni national

« Les combats se poursuivent entre résistants dans plusieurs régions du pays. La nouvelle tactique des Russes est de pénétrer et d'infiltrer la résistance et de pousser les groupes à se battre entre eux. C'est notre principal problème, il faut avoir le courage de voir la réalité en face : nous sommes séparés, isolés, divisés. » Tel est le constat que vient de faire pour *le Monde* M. Abdul Qayoum, président du Front uni national d'Afghanistan et un des dirigeants du parti de gauche Sama, lors de son passage à Paris, après avoir assisté au congrès de l'Internationale socialiste au Portugal.

Le Front uni national est l'une des plus petites et des moins connues des organisations de résistance afghanes. Face aux puissants mouvements islamiques installés à Peshawar et en relations avec les Pakistanais, dans un pays où le *« socialisme »* pratiqué depuis 1978 par le régime de Kaboul a suscité un phénomène de rejet parmi la majorité de la population, il ne pouvait en être autrement. Le Front, qui se veut de gauche, ne reçoit aucune aide militaire extérieure, aucune antenne médicale étrangère, pour assister ses groupes de maquisards qui opèrent dans plusieurs régions et à Kaboul – car il entend combiner la lutte rurale et urbaine.

C'est pourquoi M. Qayoum insiste pour que, dans cette *« guerre de libération nationale »*, l'*« unification de la résistance passe avant tout »*. Une unification qui ne soit pas une uniformisation dans un pays aux multiples ethnies, particularismes, divisé en chiites et en sunnites. C'est une nécessité si l'on veut remporter la lutte contre l'envahisseur, qui sera difficile et de *« très longue durée »*. Le Front ne croit ni en la négociation – comme les conversations indirectes qui se poursuivent à Genève entre Kaboul et le Pakistan sous les auspices des Nations unies – ni en une solution rapide.

Pour parler de ses adversaires, M. Qayoum insiste sur le mot de *« Russes »* et non de *« Soviétiques » : « L'U.R.S.S. a renié ses objectifs socialistes, elle attaque et exploite dans le monde entier au nom du socialisme, et nous préférons parler d'impérialistes russes. »* Il rejette l'étiquette de *« maoïste »*, s'affirme en faveur de *« la démocratie et de la justice sociale, qui, comme notre religion, l'islam, ne peuvent se réaliser sans libération nationale. »*

Ces positions expliquent les difficultés rencontrées par le Front dans ses relations avec les mouvements islamiques. *« Il est très difficile mais pas impossible »* de recevoir une aide humanitaire à travers le Pakistan, explique M. Qayoum, qui regrette que l'opinion internationale soit surtout sensibilisée aux activités des mouvements islamiques et si peu à celles des *« patriotes et révolutionnaires »*.

PATRICE DE BEER.

LES « IZVESTIA » REPROCHENT A PEKIN DE PRÉSENTER LES RELATIONS SOVIÉTO-VIETNAMIENNES COMME UNE MENACE POUR LA CHINE

Le journal les *Izvestia* a reproché, mardi 19 avril, au gouvernement chinois de présenter comme des *« obstacles »* à la normalisation des relations sino-soviétiques et des *« menaces pesant sur la sécurité de la Chine »* les relations que l'U.R.S.S. entretient avec le Vietnam, le Cambodge, la République populaire de Mongolie et l'Afghanistan.

Le journal se félicite de la *« bonne volonté »* manifestée à Pékin pour *« poursuivre le dialogue politique avec l'U.R.S.S. »* Mais il ajoute : *« Lorsque, à Pékin, on répète avec insistance que l'Union Soviétique* « doit » *obligatoirement »* éliminer les obstacles *« qui gêneraient prétendument la normalisation, on y cherche probablement non seulement à présenter sous un faux jour le problème de la normalisation soviéto-chinoise lui-même et à discréditer la politique de l'U.R.S.S., mais encore à créer une sorte de plate-forme de propagande destinée à justifier les prétentions nonfondées de la partie chinoise »*.

Les *Izvestia* dénoncent également *« l'utilisation que la politique et la propagande chinoises font des épouvantails de « l'hégémonisme soviétique » et de la « menace soviétique ». « Tous ces faits et manifestations,* conclut l'article, *sont indiscutablement d'ordre négatif du point de vue des perspectives de la normalisation des relations soviéto-chinoises. »*

CORRESPONDANCE

La mollesse des réactions françaises au procès de Philippe Augoyard est une victoire pour l'U.R.S.S.

estiment des membres de Médecins du monde

Nous avons reçu de trois membres de Médecins du monde, les docteurs Jacques Lebas, Patrick Aeberhardt et Jean-Elie Malkin, le texte suivant :

Nous savions que le docteur Philippe Augoyard, capturé en Afghanistan dans l'exercice de ses fonctions médicales, tenu au secret pendant deux mois à Kaboul, avait été jugé sans même le secours d'un avocat et condamné à huit ans de prison. Pourtant, les images transmises par Antenne 2, le dimanche 10 avril, nous ont profondément bouleversés et choqués. Rien ne manquait à ce simulacre de procès : l'accusation d'espionnage, l'isolement de l'accusé, l'absence de toute défense indépendante, l'autocritique humiliante qu'il a dû faire pour éviter la condamnation à mort requise par le procureur (...).

Nous avons proposé à la télévision le contre-témoignage immédiat d'un des deux cents médecins partis en mission humanitaire en Afghanistan, qui aurait dit la vérité sur notre travail médical et la situation de ce pays occupé par l'armée soviétique. Refus.

Nous avons attendu une déclaration solennelle du président de la République ou d'un membre du gouvernement s'insurgeant contre le procès de Kaboul, écho des procès de Moscou, de Prague, demain de Varsovie. Silence.

Nous l'avons attendue alors des dirigeants politiques de la majorité ou de l'opposition. Silence.

La propagande de l'Union soviétique a déjà remporté une victoire : cette mollesse de la réaction de l'opinion publique française, tous courants politiques et toutes chapelles réunis (...).

Si les Français, leurs représentants élus, leurs porte-parole se taisent devant de telles opérations de propagande totalitaire ; si nous, médecins des associations humanitaires, ne pouvons compter que sur un silence gêné le jour où nous sommes confrontés, individuellement, à cette machine à fabriquer des coupables (...) ; si la suspicion peut aussi facilement s'abattre sur l'un des nôtres (...) ; si vous, nous, les habitants des pays démocratiques ne sommes capables que de suivre la politique de l'autruche, alors le totalitarisme nous menace de l'intérieur.

Le procès de Philippe Augoyard préfigure les dangers qui pèsent sur notre propre démocratie ; l'exotisme des turbans et l'éloignement de l'Afghanistan ne doivent pas nous le dissimuler.

A l'autre bout du monde, au Nicaragua, le docteur Grosjean est mort sous des balles, lui aussi dans l'exercice de ses fonctions. Des balles d'une couleur politique opposée à celle des Soviétiques. Décidément les médecins constituent une cible bien facile.

Des médecins et des infirmières, informés des risques qu'ils courent, décident librement de partir là où la maladie et la souffrance les appellent. C'est la démocratie qui autorise cette liberté. Jusqu'à quand ?



LE SÉNAT REJETTE LES ORDONNANCES

La « solitude » de M. Delors...

Sans parvenir à ébranler les convictions des sénateurs de l'opposition, M. Delors a au moins touché leur sensibilité. Hostile — mais ce n'était un secret pour personne — à la procédure des ordonnances, à quelques exceptions près (MM. Edgar Faure et Taittinger), la majorité sénatoriale ne s'est pas privée d'enfoncer le clou sur la dégradation de la situation économique depuis le 10 mai 1981. En revanche, elle s'est autorisée à rendre un hommage appuyé au ministre « lucide » et « courageux » de l'économie des finances et du budget, distinguant ainsi — pour le mieux isoler ? — M. Delors de ses autres collègues du gouvernement, voire du reste de sa majorité.

En répondant d'emblée aux principales critiques suscitées par « les mesures d'accompagnement » de la dévaluation et, notamment, à celles du président socialiste de la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Goux, M. Delors a, sans aucun doute, conforté le sentiment des élus de l'opposition, pour qui le ministre s'adressait plus à d'autres qu'à eux.

Certains ont vu dans les propos de M. Delors le « testament d'un homme menacé de l'intérieur » (M. Monory) ou « une prise de marques » en cas d'échec (M. Fourcade). Sur ce point aussi, le discours avait de quoi encourager de tels jugements. M. Delors n'a-t-il pas prévu qu'« un prochain congrès socialiste » jugera de l'opportunité du maintien du franc dans le S.M.E. ? N'a-t-il pas évoqué sa propre « solitude » même si elle ne constitue pas, affirme-t-il, un « handicap » ? N'a-t-il pas offert sa place à ceux qui proposaient de faire cinq en additionnant deux et deux ? N'a-t-il pas dénoncé les dangers qu'une augmentation des prélèvements sociaux et fiscaux pour « faire payer les riches » ferait courir à une société pluraliste ? Ne s'en est-il pas pris à ces « économistes de bazar » pour lesquels lutte contre inflation égale chômage, et vice-versa ?

Dégagé des apparentes menaces que laissaient planer les députés communistes lors de la discussion à l'Assemblée nationale du projet autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances, M. Delors s'est libéré, défoulé même, dans l'hémicycle de la Haute Assemblée. Que demande-t-il ? L'adaptation de nos comportements à la nouvelle donne économique internationale, le refus de la dramatisation à chaque publication d'indices, mais aussi la prise en compte par les Etats-Unis des difficultés de leurs partenaires, point sur lequel M. Delors a peu d'influence, surtout si l'Europe ne parle pas « d'une seule voix ».

Même si les porte-parole de l'opposition se sont montrés — relativement — mesurés sur le plan de rigueur (M. Monory se refusant à jouer les « procureurs » alors que son successeur, Rue de Rivoli, est « dans le malheur »), ils n'en ont pas moins assuré que, conséquences de mauvais choix, les mesures arrêtées ne seront ni efficaces ni suffisantes. Pour un peu, M. Delors en serait convenu, s'il n'était persuadé qu'il n'y a pas d'autre solution possible. A défaut de garantir le succès du plan gouvernemental, il a promis que « les six prochains mois seront difficiles »...

ANNE CHAUSSEBOURG.

Le Sénat discute, mardi 19 avril, du projet de loi autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures financières.

M. Delors répond d'emblée à quatre critiques, que, « *le sentiment de solitude* » qu'elles peuvent susciter n'est « *ni désespérant ni stimulant* », mais « *normal* » et ne constitue pas « *un handicap pour celui qui est au service de l'État* », d'autant que cette solitude « *est plus apparente que réelle* ».

Première critique : faire payer les riches ? « *Le gouvernement s'y est appliqué par une politique de redistribution des revenus (...). Dans le domaine du prélèvement fiscal comme du prélèvement social, il est des limites qu'on ne peut dépasser sous peine de casser les ressorts d'une société* » animée par des « *valeurs pluralistes* » qui font que certains travaillent parce qu'ils aiment cela et d'autres pour gagner de l'argent.

Freiner les exportations de capitaux ? Rappelant que la France a le contrôle des changes « *le plus serré d'Europe* », au risque d'effets de « *boomerang* », M. Delors observe que les spéculateurs ont souvent plus d'imagination que les gouvernements.

Prolonger le blocage des prix et des revenus ? Ce blocage a été « *salutaire* » et « *courageux* », mais, reconnaît le ministre, « *je n'ai pas, dans mes services, trois ou cinq mille personnes capables de décider mieux que les entrepreneurs eux-mêmes ce qu'ils doivent faire* », d'autant que le plus difficile reste la sortie du blocage.

Empêcher *manu militari* les importations ? « *Le jour où la France le déciderait, nos partenaires ne resteraient pas sans prendre de mesures de rétorsion*, déclare-t-il. *Nous vivons dans un monde solidaire et interdépendant, comme nos entreprises, qui doivent vivre dans cette province qu'est désormais le monde.* »

Le ministre de l'économie, des finances et du budget affirme que « *si nous échappons aux énervements, à l'explosion des corporatismes* », si « *l'Etat sait restaurer son autorité, si un dialogue positif s'engage entre la majorité et l'opposition et si, des deux côtés, les intolérances laissent la place à l'exercice sage de la démocratie, le pays s'en sortira* ».

Après cet appel « *à la sagesse collective* », M. Delors ajoute : « *Moi qui suis au terme de ma carrière professionnelle, je peux le dire : si la France ne réalise pas cette transformation psychologique, si les forces politiques et les hauts responsables socioprofessionnels ne prennent pas conscience de ce changement et ne le diffusent pas, la France sera une nation de second rang dans dix ans.* »

M. Delors explique que la politique de relance de 1981 était indispensable en raison du chômage : « *Il y en a assez de ces économistes de bazar qui prétendent que, lorsqu'on lutte contre l'inflation, on accroît le chômage et* vice et versa. *Ce n'est pas vrai. L'inflation constante nourrit le chômage car elle diminue la compétitivité de nos entreprises et ne permet pas d'investir ou de recruter.* » Pour le ministre, valent les résultats sur l'année et non les chiffres au mois par mois. Il souhaite que l'on prenne conscience « *de ce que furent les vertus d'une société rurale - la patience et le temps - pour juger des choses* ».

M. Delors évoque ensuite la situation des entreprises dont les marges brutes sont à leur plus bas niveau depuis trente ans, et cela dure depuis trois ans. A M. Monory (Un. cent., Vienne), qui lui conseille de regarder « *à gauche* », M. Delors réplique : « *Cela ne me gêne pas. Je suis au service de l'Etat, je ne suis pas là pour gérer ma carrière (...) et je n'ai pas à ménager ce que j'ai à dire aux uns et aux autres.* »

Revenant à la question des marges brutes, il répond à M. Gattaz — « *l'éternel plaintif* » — pour rappeler au président du C.N.P.F. que le taux d'intérêt du crédit a déjà diminué de 2 % (soit 14 milliards) et qu'il baissera encore. Et il assure que, même avec une croissance égale à zéro, ces marges vont se redresser dès le second trimestre de 1983.

Il évoque la politique monétaire, « *si critiquée dans la majorité gouvernementale* » (pour laquelle M. Alphandéry, député U.D.F., l'avait comparé à Pierre Laval, ce qui, dit-il, est « *péjoratif et déplacé* ») et qu'il juge « *ni trop dure, ni trop molle* » ; puis l'encadrement du crédit : « *Il est plus facile* [aux banques] *de se glisser dans le wagon-lit d'un crédit consenti à une ou plusieurs grandes entreprises que d'étudier cinquante dossiers de petites entreprises* ».

Prévoyant une augmentation de l'indice des prix (notamment en raison de la hausse des tarifs publics), M. Delors *considère que*, pendant trois ou quatre mois, « *les critiques vont pleuvoir* » sur le gouvernement et sur lui-même. « *Il y aura de mauvais indices*, ajoute-t-il, *notamment celui de l'inflation en avril qui sera supérieur à 1 %.* »

Au sujet du projet de budget 1984, qui « *sera vu dans une perspective à moyen terme* », M. Delors explique qu'il demandera au gouvernement qu'« *intervienne une stabilisation des effectifs dans la fonction publique et que l'on profite des 40 000 départs en retraite pour redéployer les effectifs selon les secteurs* ».

Un effort supplémentaire

A propos de l'environnement international qu'il n'entend pas utiliser comme « *alibi à nos difficultés ou à nos propres erreurs* », le ministre de l'économie déclare : « *Nous disons aux Américains qu'ils ne peuvent à la fois revendiquer le leadership du monde occidental et se conduire d'une manière aussi cynique et avec autant d'insensibilité vis-à-vis de leurs partenaires.* » Il poursuit : « *Si le cours du dollar reste élevé, la France devra faire un effort supplémentaire d'ajustement, car nous ne sommes pas en mesure d'envoyer une flotte aux Etats-Unis comme certains l'ont fait aux Malouines.* »

M. Delors indique que la France défendra à Williamsburg, au prochain sommet des pays industrialisés, la thèse selon laquelle « *on ne peut rien demander de plus ni aux pays pétroliers* [qui n'ont pas d'excédents] *ni aux pays en voie de développement* [trop endettés pour acheter] ». Sur ce chapitre, il souhaite que l'Europe « *parle d'une seule voix et qu'elle ne soit pas en panne* ». Dans sa conclusion, M. Delors confirme que les six prochains mois seront « *difficiles* » mais, ajoute-t-il, « *je ne perdrai pas mon temps, après chaque indice, à répondre par des apaisements à la dramatisation et aux psychédélismes* ».

M. Blin (Un. cent., Ardennes), rapporteur général de la commission des finances, qui s'est prononcé contre d'adoption du projet, salue « *la sincérité, le courage et le réalisme* » de M. Delors, dont les propos, dit-il, « *malheureusement, s'inscrivent dans un contexte qui résulte de ses propres initiatives* ».

M. Fourcade (R.I., Hauts-de-Seine) approuve deux orientations du gouvernement (le refus de tout protectionnisme et le maintient du franc dans le S.M.E.), mais il en conteste trois : l'aggravation de la fiscalité directe et indirecte de préférence à de *réelles économies budgétaires* (comme le report du T.G.V.-Atlantique ou l'Exposition *universelle de 1989 ou encore les* projets culturels de M. Lang) ; la fiscalisation d'une partie des charges sociales *alors qu'on aurait* pu, dit-il, « *envisager un transfert d'une partie des cotisations d'allocations familiales sur la T.V.A.* » ; et l'absence d'investissements.

Après M. Mercier (gauche dém., Rhône), qui dénonce également l'utilisation de la procédure des ordonnances, M. Taittinger (R.I., Paris), reconnaît à M. Delors le mérite d'être « *le seul membre du gouvernement à avoir tenu pendant la campagne électorale le langage de la vérité* ». « *Frappé* » par l'isolement de la France et la solitude personnelle du ministre de l'économie, il estime que la méthode choisie par le gouvernement (les ordonnances) « *correspond malheureusement à la gravité de la situation* ».

Pour M. Duffaut (P.S., Vaucluse), personne ne peut contester « *la nécessité du plan* ». « *Je reconnais qu'il y a eu des erreurs* », dit-il avant de préciser que les nationalisations auraient pu être réalisées à 51 %.

Président du groupe communiste, Mme Luc (Val-de-Marne) relève les points positifs de la politique suivie par le gouvernement et rappelle que le parti communiste n'est pas d'accord sur toutes les mesures prévues par le plan : « *en partenaire loyal, il en a discuté avec le gouvernement et il a obtenu des allègements au profit des plus modestes* », déclare-t-elle.

M. Monory regrette que le président de la République soit actuellement « *absent du débat* ». Après avoir rappelé la situation économique et financière à la veille du 10 mai 1981, il explique que le gouvernement a commis quatre types d'erreurs : en croyant que la hausse du pouvoir d'achat relancerait la croissance ; en augmentant considérablement le déficit budgétaire ; en créant de nouveaux impôts et charges sur les entreprises ; et en nationalisant notamment le secteur financier.

« *Ce plan d'austérité, contraire à la politique menée depuis deux ans, est un aveu d'échec* », déclare M. Maurice-Bokanowski (R.P.R., Hauts-de-Seine), qui considère notamment que ce n'est pas l'excès des importations qui est néfaste mais la faiblesse des exportations.

« *On peut poursuivre avec courage une mauvaise politique. L'impopularité n'est pas une assurance de réussite* », lance M. Edgar Faure (Gauche dém., Doubs), qui indique qu'il s'abstiendra sur le vote du projet.

M. Poncelet (R.P.R., Vosges) propose qu'un référendum sur ce plan soit organisé. L'ancien secrétaire d'État estime que sont notamment nécessaires une nouvelle dévaluation de 13 à 14 %, une sortie provisoire du S.M.E., une suspension de l'application de certaines dispositions des lois Auroux, une diminution d'un tiers de la taxe professionnelle et une restauration des équilibres de la Sécurité sociale et du budget.

Répondant aux intervenants, M. Delors traite des « *deux faiblesses congénitales* » de la France : le commerce extérieur et l'inflation. A l'adresse de M. Duffaut, le ministre de l'économie explique qu'une *dévaluation de 18 à 20 % en juillet* 1981 aurait rendu impossible la réalisation des promesses du gouvernement. *Quant au S.M.E.*, « *un prochain congrès socialiste décidera qui avait raison* », lance-t-il. Puis à l'adresse de M. Poncelet, M. Delors indique que de mars 1979 (date de la création du S.M.E.) à aujourd'hui, le différentiel d'inflation avec l'Allemagne a été au total de 24 % au détriment de la France et que le franc a été dévalué de 26,5 %. « *Nous sommes donc*, souligne-t-il, *en avance sur l'ajustement des parités.* » Justifiant la manière dont il a annoncé les dernières mesures d'accompagnement, il note que depuis lors « *il est rentré plus de devises qu'il n'en était sorti pour défendre le franc.* » Après avoir affirmé que « *l'une des questions essentielles dans les cinq prochaines années sera de faire baisser le taux du prélèvement obligatoire* », M. Delors répond à ceux qui critiquent les lois Auroux.

En conclusion, il dénonce le retard de quinze ans pris dans le domaine d'une politique active de l'emploi : « *Je proposerai des mesures* », dit-il, et il constate, tout en manifestant l'intention d'y remédier, la « *démotivation des cadres* ».

Après les explications de vote de MM. Pelletier (Aisne), président du groupe de la gauche démocratique, et Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne), qui dénoncent la procédure des ordonnances, de MM. Chérioux (R.P.R., Paris) et Hoeffel (Un. cent., Bas-Rhin), qui soulignent les contradictions entre la politique menée et celle proposée aujourd'hui, et de MM. Duffaut et Méric (Haute-Garonne), président du groupe socialiste, qui « *font confiance au gouvernement* », l'article premier du projet est *repoussé (ce qui équivaut au rejet* du texte) par 192 voix (R.P.R., indépendants, centristes et radicaux) contre 115 (P.C., P.S. et M.R.G.) et 1 abstention volontaire (M. Edgar Faure).

L'AUSTÉRITÉ A LA BASE

LORRAINE : la grogne et l'amertume

De notre correspondant

Metz. — « *C'est une nouvelle atteinte à notre pouvoir d'achat.* » « *Je ne comprends pas les réactions trop mitigées des centrales syndicales.* » « *Il fallait faire quelque chose pour réduire l'inflation et le déficit du commerce extérieur, mais pas sur le dos des travailleurs.* » « *Le gouvernement manque de courage.* » Les militants lorrains de gauche digèrent mal les mesures gouvernementales contenues dans le plan de rigueur. L'impopularité du prélèvement de 1 % sur les revenus imposables, de l'emprunt obligatoire, entraîne une vague de protestations. La base grogne et renâcle, d'autant plus qu'elle ne comprend pas, dans une large proportion, leur brutalité. Il est vrai que le pouvoir gouvernemental, faisant une nouvelle fois appel à la solidarité nationale, ne fait qu'accroître la baisse du pouvoir d'achat dans un grand nombre de foyers lorrains déjà pénalisés par les mesures de chômage conjoncturel tous azimuts et les suppressions d'emplois.

« *Les pertes de salaire dues au chômage conjoncturel atteignent pour certaines catégories professionnelles 12 ou 13 %* », affirme un militant de la C.G.T., ajusteur à Usinor-Longwy, ajoutant : « *La réduction du temps de travail n'est compensée qu'à 70 %.* »

Les mesures gouvernementales s'inscrivent, de surcroît, dans un climat de profonde inquiétude générale en Lorraine. La révision du plan acier présenté à l'automne dernier, et devant permettre, selon l'expression de M. Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'industrie et de la recherche, de « *transformer l'angoisse en action* », est aujourd'hui une certitude : les sidérurgistes redoutent que les investissements prévus ne soient pas réalisés. « *On est dans le noir absolu* », note M. Gérard Lamm (C.F.D.T., P.S.) de Sacilor-Hagondange. Ils ne sont sûrs que d'une chose : la vague de suppression d'emplois n'est pas terminée. Quelque mille deux cents nouveaux départs en préretraite ont en effet été annoncés à Sacilor pour 1983, auxquels s'ajoutent un millier d'autres en 1983-1984 aux aciéries de Pompey.

La situation est analogue dans les mines de fer, où l'hémorragie se poursuit, et aux H.B.L. (Houillères du bassin de Lorraine), où la relance charbonnière semble désormais compromise.

Au travers de leurs critiques, de nombreux syndicalistes reprochent non seulement au gouvernement, mais aussi aux élus lorrains de gauche, un manque de courage. « *On n'a pas les explications que l'on souhaite* » affirme M. Robert Blaise (C.F.D.T.), sidérurgiste en dispense d'activité. « *Le pire, c'est que la vérité ne nous est pas dite*, renchérit M. Jean-Claude Feite (C.F.D.T.), au chômage depuis trois ans. *On ne sait pas où l'on va, les gens sont désemparés. Le bassin de Longwy est en train de mourir.* »

Bref, de nombreux syndicalistes de gauche se sentent floués. « *Ce n'est pas possible de supporter ces mesures*, explique M. Michel Olmi (C.G.T.). *Je ne vois pas la différence entre ce plan d'austérité et le précédent, c'est inacceptable.* » Pour lui, c'est l'espoir placé dans un pouvoir de gauche qui est déçu. « *Un gouvernement de gauche n'aurait pas dû prendre ces mesures, c'est invraisemblable* », s'étonne encore M. Blaise. « *Ce n'est pas une politique de gauche* », lance, de son côté, M. Feite.

Plusieurs mesures spécifiques contenues dans le plan de rigueur ont retenu l'attention des militants, notamment les taxes sur le tabac et les alcools : « *Si elles étaient destinées à lutter contre l'alcoolisme ou le tabagisme, je dirais oui, mais en réalité elles ne sont destinées qu'à rapporter de l'argent.* »

« Toujours les mêmes pratiques »

Au-delà des remarques, souvent sévères, le doute quant à l'efficacité de ce plan est présent dans les esprits. « *Ce n'est pas la première fois qu'on met en place de tels plans* », remarque M. Erwin Roth (C.F.D.T., P.S.). « *J'aimerais bien pouvoir espérer mais je n'y crois guère* », regrette à son tour un militant du P.C., mineur aux H.B.L., refusant catégoriquement une nouvelle baisse de son pouvoir d'achat.

L'annonce du plan gouvernemental correspond, aux yeux de certains syndicalistes, à un constat d'échec de la politique gouvernementale. « *Au lendemain du 10 mai, le gouvernement avait tout pour réussir, et surtout le soutien populaire. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas* », constate un militant C.F.D.T., pour lequel le chômage dans la région est devenu dramatique (plus de 81 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E.).

M. Lamm constate, quant à lui, que ce plan traduit l'inefficacité du blocage des prix et des salaires en 1982 : « *On devait y aller d'une traite.* »

Bref, à leurs yeux, le gouvernement a laissé échapper l'état de grâce. Les militants syndicaux lorrains s'interrogent également sur l'attitude jugée trop timorée des centrales syndicales. « *Sous Giscard si de telles mesures avaient été prises, le gouvernement n'aurait pas pu les appliquer devant l'ampleur des réactions syndicales* », affirme M. Olmi.

Face à cette absence de riposte, les leaders syndicaux C.G.T. et C.F.D.T. admettent le découragement des salariés. « *Que faire ?* » Pour lui, l'attitude officielle des centrales syndicales correspond à un cautionnement indirect des mesures prises. « *On ne peut accepter l'austérité de gauche quand on a refusé celle de droite*, poursuit-il. *Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions que certains syndicats perdent des plumes.* » C'est la preuve de l'importance de l'indépendance des syndicats face aux partis politiques : « *Le pouvoir de gauche nous l'a montré* », affirme M. Blaise.

De nombreux militants mettent aussi en cause les conditions dans lesquelles ce plan a été annoncé. « *Le gouvernement a attendu que les élections municipales soient passées*, note un délégué C.G.T. *C'est un véritable coup dans le dos, on s'est fait avoir. Avant les élections, on nous avait pourtant déclaré qu'il n'y aurait pas de second plan d'austérité. Ce sont toujours les mêmes pratiques qui sont utilisées.* »

De plan de restructuration en plan de rigueur, le mécontentement demeure chez les syndicalistes lorrains de gauche.

JEAN-LOUIS THIS.

Le « bazar »

(Suite de la première page.)

Ni la direction du P.C.F. ni celle du parti socialiste n'ont affirmé, à aucun moment, qu'il est nécessaire de laisser filer les prix pour mieux préserver l'emploi. Mais l'une et l'autre ont exprimé leurs craintes que la purge imposée au pays, et pour laquelle ils ont accordé leur confiance au gouvernement, ne se traduise par une détérioration mécanique de la situation de l'emploi. Socialistes et communistes ont, d'ailleurs, dressé l'oreille lorsque M. Delors a admis lui-même que son plan pourrait conduire à une augmentation de cent mille du nombre des chômeurs.

En tenant un tel langage provocateur, M. Delors a pris le risque d'accroître encore un peu sa solitude. Il souligne les divergences qui le séparent du parti communiste, lorsqu'il remarque que le slogan selon lequel il faut « *faire payer les riches* » a des limites infranchissables, sous peine de casser les ressorts de la société française, et lorsqu'il affirme que, la France disposant du contrôle des changes « *le plus serré d'Europe* », il est vain de réclamer un violent coup de frein aux exportations de capitaux. Il creuse le fossé qui le sépare d'une partie du P.S. — du CERES de M. Jean-Pierre Chevènement et des amis de M. Pierre Joxe — en présentant une version caricaturale des thèses qu'elle défend sur la protection du marché intérieur. Les partenaires de la France adopteraient des mesures de rétorsion, remarque-t-il avec raison, s'il lui prenait fantaisie d'empêcher *manu militari* les importations. Ni M. Christian Goux, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, proche de M. Joxe, ni les dirigeants du CERES *n'ont imaginé d'expédier la troupe* aux frontières afin de refouler les magnétoscopes japonais.

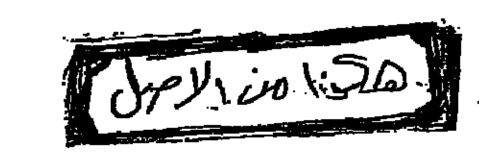
La solitude de M. Delors est-elle désespérante ou stimulante ? Ni l'une ni l'autre, répond-il. Les deux, sans doute, si l'on se réfère à ses propos. La critique est stimulante, *puisqu'il y puise un regain d'énergie* pour cingler ses auteurs. La solitude est désespérante, puisque M. Delors, *à cinquante-huit ans, se voit déjà « au terme de* [sa] *carrière professionnelle »*. Cet homme qui, en décembre dernier, se présentait comme un « *ministre heureux* », dans la mesure où la France était assurée de « *récolter le fruit* », en 1983, de la politique pour laquelle il s'était battu, ne devrait plus l'être aujourd'hui.

A peine le deuxième plan de rigueur — ou d'austérité, celui-là — est-il débattu que le ministre de l'économie, pressé par la hausse du dollar, prévoit qu'un « *effort supplémentaire d'ajustement* » sera peut-être nécessaire.

A peine a-t-il parlé que, déjà, une partie des socialistes contestent, de nouveau, une politique qu'ils pensent vouée à l'échec. « *Jacques Delors ne devrait pas évoquer si souvent l'argument d'autorité pour soutenir une politique qui en manque*, nous a déclaré M. Didier Motchane, membre du secrétariat national du P.S., animateur du CERES. *Il devrait laisser cet argument à ses prédécesseurs : ceux-ci se sont trompés pendant vingt ans, et lui, pendant deux.* » Pour ces socialistes-là, le nouveau « *tour de vis* », dont M. Delors évoque l'hypothèse, s'inscrit dans la logique d'une politique qu'ils contestent, celle de la déflation.

A la décharge de M. Jacques Delors, il faut remarquer qu'il a quelque raison d'être irrité par des critiques, souvent violentes, exprimées au sein de son parti, et qui ont ôté de sa crédibilité au plan d'austérité avant même qu'il soit mis en œuvre.

JEAN-YVES LHOMEAU.



Au Club tout est compris.

Votre argent de poche, c'est vraiment de l'argent de poche.

Logement
\+ Repas
\+ Soirées spectacles
\+ Night-club
\+ Concerts enregistrés
\+ Piscine
\+ Voile
\+ Planche à voile
\+ Plongée
\+ Ski nautique
\+ Tennis
\+ Yoga
\+ Mini-club

= Tout compris.

Premier avantage : comme tout est compris, vous avez très peu de dépenses sur place.

Deuxième avantage : comme vous avez très peu de dépenses sur place, l'argent que vous pouvez emporter à l'étranger, c'est vraiment de l'argent de poche. Et en plus, au Club, il ne vous sera débité pour une semaine à l'étranger, selon les destinations, que 600, 800 ou 1000 F sur votre carnet de change (50 % pour les enfants de moins de 10 ans).

Conclusion : tout compte fait, en partant avec le Club vous profitez plus de vos devises et de vos 1000 F d'argent français que vous avez le droit d'emporter à l'étranger à chaque voyage. Au Club tout est compris.

Le Club à Paris : 296.10.00. 90, Champs-Elysées – 106, rue de Rennes – Place de la Bourse, 75088 Cedex 02 - Orly Ouest hall 2. Téléphones en province : Nord : (20) 55.35.45 – Est : (80) 30.77.32 – Ouest : (41) 87.22.55 – Sud-Est : (90) 66.50.50 – Sud-Ouest : (56) 81.28.30. A Bruxelles : (2) 513.94.22. A Genève : (22) 28.11.44.

Les agences en Province : Havas Voyages – Agence Touristique de l'Ouest – American Express – Dernières Nouvelles d'Alsace – Est Voyages – l'Indépendant Voyages – Républicain Lorrain – Sud-Ouest Voyages – Voyage Conseil – Voyage Dépêche – Voyages N° 1.

Club Méditerranée.

POLITIQUE

LA MODIFICATION DE LA LOI « SÉCURITÉ ET LIBERTÉ » A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La prise d'empreintes digitales ou de photographies est autorisée dans certains cas de vérification d'identité

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 19 avril, en deuxième lecture, le projet de loi abrogeant ou révisant certaines dispositions de la loi du 2 février 1981, dite loi « sécurité et liberté ». La principale modification, par rapport au texte que les députés ont adopté en première lecture, concerne les vérifications d'identité accompagnées de la prise d'empreintes digitales ou de photographies. Dorénavant, les officiers de police judiciaire sont autorisés à effectuer ces opérations envers *« toute personne à l'égard de laquelle existe un indice faisant présumer qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction ; ou qu'elle a fait l'objet de recherches ordonnées par une autorité judiciaire »*. La loi « sécurité et liberté », ainsi que le texte adopté en juillet 1982 par les députés, stipulaient que ces mêmes opérations n'étaient autorisées en « *aucun cas* ».

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte des amendements tendant notamment à supprimer certaines dispositions introduites par le Sénat, pour revenir au texte adopté par les députés en première lecture (*le Monde* des 23, 24 et 25-26 juillet 1982).

– Suppression du doublement de la peine pour les infractions commises par des condamnés bénéficiaires de la libération conditionnelle, de la semi-liberté ou d'une permission de sortir.

● PEINE DE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Un amendement de la commission des lois précise que le président du tribunal doit demander aux prévenus d'accepter ou de refuser « *lui-même* » d'accomplir ce travail (le Sénat avait adopté une rédaction stipulant que le prévenu « *ou son conseil* » peut prendre la décision). Sur proposition de M. Bonnemaison (P.S., Seine-Saint-Denis) et contre l'avis du garde des sceaux, il est précisé que le président du tribunal devra indiquer au prévenu la « *nature* » du travail. D'autre part, contre l'avis du gouvernement, pour les mineurs de seize à dix-huit ans, la durée maximale du travail d'intérêt général est portée de quatre-vingts à cent vingt heures.

● JOURS-AMENDE

L'Assemblée adopte les dispositions introduites par le Sénat concernant l'institution d'une peine de substitution, les jours-amende, sous réserve notamment des modifications suivantes : le nombre maximal des jours-amende passe de deux cent quarante à trois cent soixante ; le montant maximal de chaque jour-amende passe de 2 000 francs à 3 000 francs.

– Rétablissement de l'abrogation de l'article 266 du code pénal qui étend aux délits l'association de malfaiteurs, et du paragraphe 4 de l'article 341 du même code, qui crée une incrimination de séquestration de moins de vingt-quatre heures, assortie d'une peine d'un mois à deux ans d'emprisonnement ; rétablissement de l'abrogation des dispositions de la loi du 15 juillet 1945 relative à la police des chemins de fer.

● GARDE A VUE

– Suppression des dispositions introduites par le Sénat portant la durée maximale de la garde à vue à quatre jours en cas de crime, de vol aggravé ou de destruction, lorsqu'ils sont présumés avoir été commis par deux ou plusieurs personnes ; et abrogation des dispositions de la loi « sécurité et liberté » permettant la prolongation de la garde à vue jusqu'à trois jours.

– Suppression des dispositions nouvelles relatives au contrôle du président de la chambre d'accusation sur le fonctionnement des cabinets d'instruction.

● CONTROLES D'IDENTITÉ.

En première lecture, l'Assemblée avait adopté un texte stipulant qu'en aucun cas les opérations de vérification d'identité ne peuvent donner lieu à la prise d'empreintes digitales ou de photographies. Le Sénat, pour sa part, a limité cette interdiction au seul cas de vérifications d'identité effectuées à titre préventif (contrôle administratif), les autorisant en conséquence pour les contrôles effectués dans le cadre d'opérations de police judiciaire.

M. Forni (P.S., Territoire de Belfort), président et rapporteur de la commission des lois, présente un amendement tendant à rétablir le texte voté par l'Assemblée en première lecture. M. Jean-Pierre Michel (P.S., Haute-Saône), au nom du groupe socialiste, défend un amendement autorisant la prise d'empreintes digitales ou de photographies dans deux cas seulement : 1) lorsqu'une personne a commis ou tenté de commettre une infraction ; 2) lorsqu'une personne fait l'objet de recherches ordonnées par une autorité judiciaire. L'amendement de la commission est repoussé à main levée (l'opposition vote contre ainsi que le groupe socialiste, sauf M. Forni et le groupe communiste qui votent pour). L'amendement du groupe socialiste est ensuite adopté par 277 voix contre 204.

Ce texte précise en outre que la prise d'empreintes digitales et de photographies doit être mentionnée et spécialement motivée dans le procès-verbal dressé par un officier de police judiciaire.

– La durée maximale de rétention dans le cadre des contrôles d'identité est ramenée de six à quatre heures.

– A propos de la procédure de comparution immédiate, l'Assemblée décide de revenir au texte de première lecture, qui permet de faire juger selon cette procédure les auteurs d'infractions flagrantes. Ce critère de flagrance avait été remplacé par les sénateurs par la notion de *« charges déjà réunies »* paraissant *« suffisantes »*. L'Assemblée supprime ensuite une disposition d'origine sénatoriale qui visait à permettre au tribunal siégeant selon la procédure de comparution immédiate de renvoyer l'affaire à l'instruction.

– L'Assemblée adopte enfin une disposition introduite par le Sénat qui institue une peine d'immobilisation des véhicules.

– Le projet prend le titre suivant : *« projet de loi portant abrogation ou révision de certaines dispositions de la loi du 2 février 1981 et complétant certaines dispositions du code pénal et du code de procédure pénale. »*

***

L'Assemblée nationale a adopté définitivement, mardi 19 avril, dans le texte du Sénat le projet de loi permettant aux attachés d'administration centrale admis à suivre une formation spécifique à caractère probatoire avant leur nomination en qualité de magistrats de participer, comme les auditeurs de justice, aux activités des parquets et des juridictions de l'ordre judiciaire auprès desquels ils font leur stage.

Sécurité et socialisme...

(Suite de la première page.)

La loi du 2 février 1981 comporte une interdiction formelle de se livrer à des prises d'empreintes ou de photographies. Cette interdiction était reprise dans le texte d'abrogation adopté en première lecture par les députés, en juillet 1982.

Mais une autre loi – encore en vigueur – datant de novembre 1943, autorisait ces mêmes opérations sous certaines conditions. Lequel de ces deux textes régit-il le droit ? La querelle juridique divise les socialistes. En droit justement, il est un principe constant selon lequel une disposition d'ordre général annule toute autre disposition spécifique contraire. Si ce principe prévaut – et il paraît d'une logique irréfutable, – la police judiciaire n'est pas autorisée, dans l'état actuel du droit, à procéder à ces opérations. Le texte émanant du groupe socialiste accordera donc une faculté nouvelle aux services de police. Qui ne voit que la rédaction même de cette disposition risque d'engendrer des débordements : *« un indice faisant présumer qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction »*...

Comment la dialectique de l'insécurité développée systématique depuis deux ans, par la droits, a-t-elle pu forcer les certitudes de ceux qui, jusque-là, la combattaient ? L'opinion publique a été réceptible à cette campagne parce qu'on l'a peu à peu persuadé de la montée de l'insécurité et qu'un amalgame a été réalisé entre une insécurité « ordinaire » et la criminalité. Les maires qui sont aussi souvent les députés ont, à leur tour, été sensibles à ce sentiment – largement irrationnel. – Les campagnes électorales – on l'a vu pour les élections municipales de mars dernier – se sont notamment déroulées sur ce thème. A ce phénomène, qui a atteint certains membres du gouvernement, s'ajoute les médiocres résultats enregistrés par la gauche sur le plan électoral. C'est au lendemain des élections cantonales de mars 1982 qu'éclate la querelle entre MM. Defferre et Badinter sur les contrôles d'identité et c'est aussi au lendemain des dernières élections municipales que le gouvernement convainc sa majorité d'adopter les dispositions restreignant les libertés individuelles.

La leçon vaut d'être méditée. Le réalisme du pouvoir conduit fatalement à quelques renoncements. La gauche doit-elle pour autant, renier, ne serait-ce qu'une part de ses convictions profondes, en prêtant ainsi l'oreille à la peur collective ?

LAURENT ZECCHINI.

M. LABBÉ (R.P.R.) : nous aurions dû dire non à Giscard

Dans une interview accordée au *Matin de Paris* du 20 avril, M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, évoque les raisons pour lesquelles, sous le précédent septennat, les élus gaullistes n'ont pas provoqué la rupture de la majorité. Il déclare : *« On ne refait pas l'histoire. Mais on peut avoir le regret de ne pas être allés jusqu'au bout. Si on avait su voter la motion de censure en temps voulu, les choses auraient été plus claires. Ainsi, sur l'affaire de la taxation des plus-values. C'était le point de rupture, l'engagement de Giscard vers une socialisation de la société et le blanc-seing donné aux technocrates. L'impôt sur la fortune est dans sa filiation. A ce moment en tous cas, nous aurions dû dire non. Mais on s'était enfermé dans une certaine lecture de la Constitution. Des membres du mouvement, parmi les plus importants, comme Couve de Murville, Debré ou Guéna, étaient opposés à la rupture, considérant qu'on ne renversait pas un gouvernement sur une affaire fiscale, mais sur une question d'indépendance nationale. Pourtant les Français auraient compris. Deux mois plus tard, Chirac est parti de Matignon. S'il était parti deux mois plus tôt, cela aurait été moins confus. »*

[La période de 1974-1976 qu'évoque M. Claude Labbé peut difficilement être comparée à la situation actuelle. En effet, la défection du R.P.R. aurait privé M. Giscard d'Estaing d'une majorité parlementaire puisque celle-ci était composée de 174 députés gaullistes et de seulement 70 républicains indépendants et de 51 centristes, alors qu'aujourd'hui, avec 285 députés, le groupe socialiste dépasse à lui seul la majorité absolue (246).]

● *M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale*, a déclaré le mardi 19 avril : *« Nous avons trop de choses à réaliser pour aller à Versailles. »* Le député socialiste de l'Isère faisait ainsi allusion à une éventuelle réunion du Congrès à Versailles pour réviser la Constitution ; une telle éventualité avait été évoquée, notamment, pour modifier la composition du Conseil supérieur de la magistrature.

Le comité central du P.C.F.

« NOUS NE SOMMES PAS EN CRISE », DECLARE M. JUQUIN

M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du parti communiste, a indiqué à la presse, mardi 19 avril, que la discussion engagée au comité central, réuni pour deux jours, portait sur tous les aspects du rapport présenté, le matin, par M. Georges Marchais : les élections municipales, le bilan du gouvernement de gauche, les tâches du parti communiste, l'action pour la paix et pour le désarmement. Les interventions ont fait entendre *« différents accents »*, a dit M. Juquin, les membres du comité central rendant compte *« très fidèlement du débat qui a eu lieu pendant un mois dans le parti »*.

Selon M. Juquin, cette réunion du comité central doit avoir *« des retombées positives sur le développement de l'action »* du P.C.F. Le porte-parole du parti a souligné le caractère *« prospectif, combatif et mobilisateur »* du rapport de M. Marchais. *« Nous ne sommes pas en crise »*, a déclaré M. Juquin.

M. Juquin a indiqué, d'autre part, que la question d'éventuels changements au sein de la direction du parti communiste est *« hors de toute actualité »*. Dans le même ordre d'idées, il a déclaré n'attacher *« aucune importance »* à l'absence de M. Roland Leroy, membre du bureau politique, directeur de *l'Humanité*, dont le voyage en Chine ne devait s'achever que mercredi soir.

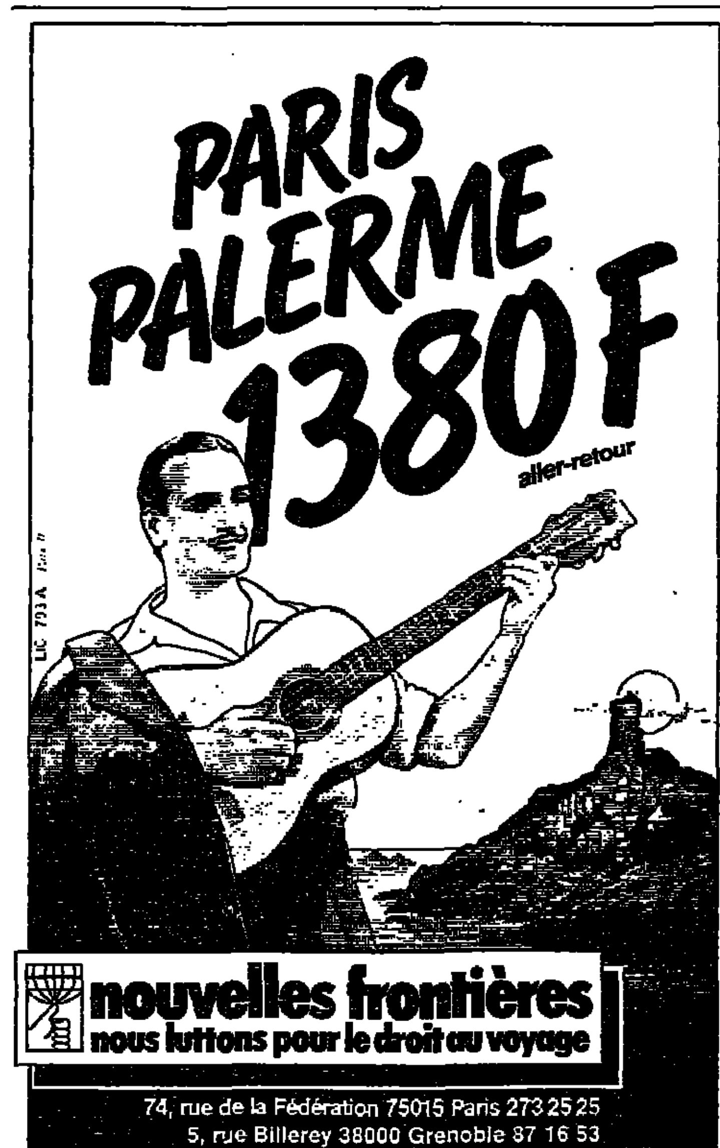
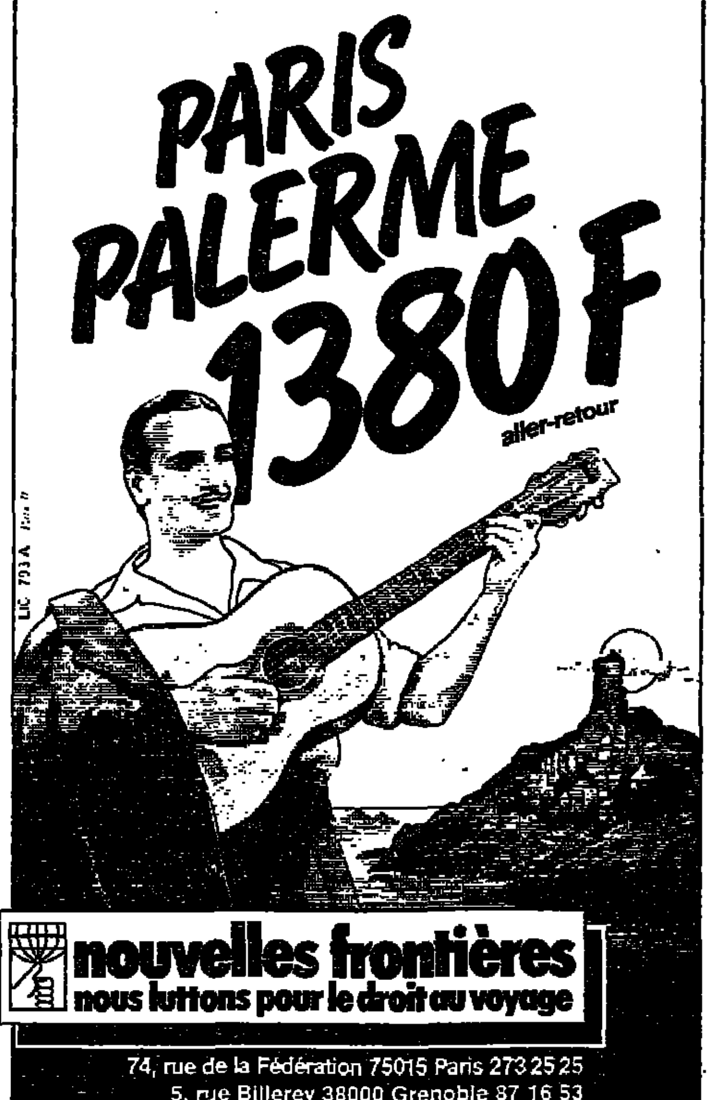
Amélioration de la protection des salariés en cas de transfert d'entreprise

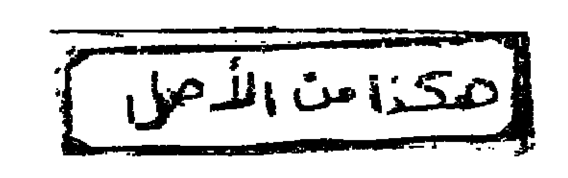
L'Assemblée nationale adopte, le mercredi 20 avril, en première lecture, un projet de loi modifiant le code du travail pour obéir à une directive du conseil des Communautés européennes. Celles-ci, en date du 14 février 1977, prescrit qu'en cas de transfert de la propriété d'une entreprise par cession ou fusion, les obligagions dues au titre des contrats de travail sont transférées aux nouveaux propriétaires.

La législation française et la jurisprudence de la Cour de cassation étaient juqu'ici tout à la fois plus larges, puisque s'appliquant à tous les cas où il y a transfert de l'entreprise, et plus restrictives puisque le nouvel employeur n'était pas responsable des dettes de son prédécesseur à l'égard du personnel. Le texte voté par l'Assemblée insère donc au chapitre II du titre du livre I du code du travail un article précisant qu'après un transfert d'entreprise le nouvel employeur est tenu *« à l'égard des salariés dont les contrats de travail subsistent des obligations qui incombaient à l'ancien employeur à la date de cette modification »*. Deux exceptions sont toutefois prévues : les cas de reprises après règlement judiciaire ou liquidation de biens pour éviter d'alourdir les frais de la nouvelle entreprise et parce que les salariés ont déjà, depuis la loi du 10 juillet 1973, l'assurance que les salaires dus avant le dépôt de bilan leur seront versés ; les cas de substitution de prestataires de services intervenue sans qu'il y ait eu de conventions entre ceux-ci puisque souvent le transfert n'a lieu que par la volonté de l'utilisateur des services.

Le projet de loi adopté précise toutefois que le premier employeur est tenu à rembourser au second les sommes que celui-ci aura versées aux salariés du fait de l'application de cette nouvelle règle juridique.





Le Monde

société

Les faiseurs d'hommes

II. – L'aube de la médecine fœtale

par le docteur ESCOFFIER-LAMBIOTTE

Les progrès du diagnostic prénatal signent l'avènement d'une véritable biologie du fœtus permettant de prévoir la qualité de sa vie future. Aux polémiques soulevées par les tentatives de « meurtre dans la matrice » succèdent les interrogations éthiques concernant la légitimité de la chirurgie fœtale (le Monde du 20 avril).

« Le fœtus humain était resté pendant des siècles un reclus médical au sein d'un utérus obscur. Cette période est révolue », constate le professeur M. Harrisson, qui est à la tête du premier « programme de traitement fœtal » mondial, à l'université de San-Francisco.

La perspective d'un tel programme – médical ou chirurgical – a été ouverte par l'avènement en rafales, durant ces toutes dernières années, d'une série de méthodes, au premier rang desquelles l'amniocentèse et l'échographie, permettant de préciser un grand nombre des caractères physiques, génétiques ou biochimiques de l'enfant à naître, autrement dit de franchir, à la fois, la frontière de la naissance et le mur de l'utérus maternel.

La technique de prélèvement direct du sang du fœtus dans le cordon ombilical mise au point en France à la fin de l'année dernière élargit encore ces perspectives et marque *« l'aube d'une ère nouvelle pour la médecine prénatale »*. Elle permet d'établir un bilan précis des atteintes par des agents infectieux tels que la rubéole ou la toxoplasmose, et d'éviter ainsi, pour l'avenir, le massacre à l'aveugle des avortements systématiques.

Mais elle ouvre aussi la voie à une connaissance des divers paramètres caractérisant le fœtus « normal » et à une véritable évaluation de la qualité future de la vie de l'individu.

Ce qui n'est pas sans aggraver les craintes et l'embarras du corps médical devant l'intolérance radicale à l'imperfection de l'enfant à naître manifestée actuellement par le public, et qui explique le nombre sans cesse croissant des avortements et des césariennes, dont beaucoup sont décidés sur des critères non médicaux mais sociaux (mère célibataire, droguée) ou de pure convenance.

Une « vie préjudiciable »

Ces problèmes, voire ces conflits, relèvent encore en France de ce que le professeur Royer nomme *« l'éthique ternaire mouvante – médecin, enfant, famille, – où s'inscrivent les discours pédiatrique et obstétrical »*. Il n'en est pas de même aux Etats-Unis, où ils ont donné lieu, depuis quelques années, à un droit nouveau en plein développement, reposant sur deux concepts, explique Mme Odette Valabrègue-Wurzburger, avocat à la cour de Paris, chargée de cours à la faculté de droit de la Western Reserve University.

Celui de *« vie injuste, préjudiciable » (wrongful life)* suscite des actions intentées par les parents de l'enfant, contre des médecins, des hôpitaux ou des laboratoires d'analyse en raison d'une naissance anormale (rubéole, maladie de Tay-Sachs ou mongolisme par exemple) attribuée à un *« défaut d'information »* sur une malformation ou un risque de malformation du fœtus qui, dévoilé, *« eût conduit des parents bien informés à une interruption de grossesse ou une abstention de procréer »*.

Le concept de *« naissance injuste, préjudiciable » (wrongful birth)* donne lieu, lui aussi, à un foisonnement de procès, de commentaires et à une jurisprudence dans lesquels on voit apparaître, souligne Mme Valabrègue, *« l'idée d'un droit de l'enfant qui pourrait remonter avant la conception* (1) ». Il s'agit, pour la plupart, de procès concernant des stérilisations incomplètes du père ou de la mère ou des avortements manqués. Cette « exigence de perfection » explique *« les requêtes familiales parfois menaçantes »* de diagnostic prénatal et qu'il n'est pas toujours légitime ou facile de satisfaire. Le nombre des centres de haute technicité capables de les conduire est, en effet, limité, au point que certaines des maternités parisiennes les plus renommées doivent envoyer les échantillons prélevés à Tours, à Toulouse ou à l'étranger.

Le traitement médical d'une maladie fœtale peut être envisagé par l'administration de médicaments, soit qu'on les introduise dans le liquide amniotique où le fœtus les déglutira, soit en les injectant directement dans la veine ombilicale.

Si le fœtus est atteint non de troubles métaboliques ou cellulaires, mais de malformations, c'est à l'échographie (ou repérage par ultra-sons, technique simple, non invasive, d'une inocuité totale et que l'on peut répéter aussi souvent que nécessaire) qu'il appartiendra de les repérer. Elle permet, notamment, d'observer les anomalies du système nerveux central, qui handicapent si lourdement la vie ultérieure de l'enfant, telles les spinas-bifidas ou les hydrocéphalies, et celles de l'appareil urinaire, qui devront faire l'objet, dès la naissance, d'interventions chirurgicales dont la précocité commande les chances de succès.

Cette exigence de précocité a conduit deux équipes pédiatriques américaines à franchir il y a un an un pas supplémentaire dans l'univers en plein développement de la médecine prénatale. Lorsqu'un fœtus présente une obstruction – due à une malformation – des voies excrétant normalement l'urine vers le liquide amniotique, cette dernière s'accumule dans les reins et la vessie, conduisant peu à peu à des lésions graves.

Tel était le cas de l'un des jumeaux qu'attendait une mère de famille de quarante et un ans, Mme S. Le système urinaire de celui-ci était ballonné, dilaté à l'extrême, par une obstruction des voies excrétrices.

Plutôt que d'attendre une destruction totale des reins et la mort éventuelle de cet enfant, qui eût, peut-être, compromis la survie de son jumeau, le professeur Michael Harrisson décida d'intervenir sur-le-champ, alors que l'enfant était encore dans l'utérus.

Sous contrôle échographique, il mit en place sous fœtoscope, au travers de la matrice et après une anesthésie locale de la paroi abdominale maternelle, une sonde dans la vessie du fœtus, afin qu'elle puisse drainer les urines vers la cavité amniotique (2).

L'intervention, la première du genre, fut un plein succès, et le jumeau, né à terme, subit dès sa naissance une intervention destinée à corriger la discontinuité des voies urinaires.

Le « mur de la naissance »

Quelques jours plus tard, le service de médecine prénatale de l'université de Denver (Colorado) annonçait qu'il avait à son tour réussi *in utero* un drainage par sonde sur un fœtus mais, cette fois, dans une situation plus complexe encore, car il s'agissait de drainer une hydrocéphalie.

Ces entreprises avaient suscité des remous divers au sein de la communauté médicale, des comités d'éthique mis en place dans tous les centres hospitaliers américains et du public.

Elles n'étaient pourtant que le prélude au coup de tonnerre qui devait suivre et qui ébranla, il y a quelques mois, le ciel de San-Francisco et celui de Denver.

Déchaînant une polémique qui ne cesse de s'amplifier, les équipes de Harrisson et Golbus, d'une part (San-Francisco), de W. Clewell (Denver), de l'autre, avaient en effet, et pour la première fois, franchi ce fameux « mur de la naissance » en accomplissant des interventions chirurgicales complexes sur le fœtus dans le sein de sa mère.

Mme X. n'avait que dix-huit ans lorsqu'une échographie révéla, au cinquième mois de sa première grossesse, un sévère blocage des voies urinaires avec hydronéphrose bilatérale chez le petit garçon qu'elle attendait. La patiente et toute sa famille refusaient catégoriquement toute perspective d'avortement et insistaient pour que tout soit entrepris, *« sans exception et sans limite »*, pour tenter de sauver l'enfant. Ni les ponctions répétées de la vessie ni la mise en place d'une sonde ne pouvaient suffire à cette fin. Il ne restait donc qu'une solution : tenter d'aboucher à la peau du ventre de l'enfant les deux uretères afin que l'urine puisse s'écouler normalement dans le sac amniotique.

Mais il s'agissait là d'une entreprise à haut risque qui n'avait jamais été tentée.

La famille fut donc « dûment avertie » des dangers de l'intervention. En dépit de ces perspectives angoissantes, les parents demandèrent que l'expérience soit tentée, la jeune mère étant décidée à assumer tous les risques.

Ainsi fut fait, à la vingt et unième semaine de la grossesse, sous anesthésie générale, en une intervention qui exigea l'extraction du fœtus au travers de la paroi abdominale durant vingt-cinq minutes, le temps d'aboucher à sa peau les deux uretères obstrués. Replacé ensuite dans la cavité amniotique, il devait reprendre des mouvements normaux au bout de vingt-quatre heures, cependant que la mère connaissait une convalescence sans problème.

Un garçon de 2,300 kilos fut extrait à terme par césarienne, mais des difformités multiples et des lésions pulmonaires dues à l'intensité de la rétention urinaire durant les cinq premiers mois de la grossesse devaient entraîner son décès au bout de quelques heures.

L'équipe du professeur W. Clewell (Denver, Colorado) eut plus de chance, dans des circonstances plus acrobatiques encore, car il s'agissait, cette fois, d'une hydrocéphalie progressive due à une anomalie héréditaire des structures cérébrales qui fut dépistée au quatrième mois de la grossesse.

Excroissance maternelle ou personne morale ?

Cette équipe obtint du comité d'éthique du Colorado l'autorisation de tenter ce qui ne l'avait jamais été auparavant, à savoir l'implantation dans le cerveau d'un appareil minuscule muni d'une valve et permettant l'écoulement dans le sac amniotique du liquide céphalo-rachidien sous pression de l'enfant.

L'opération eu lieu sous anesthésie locale et sans même ouvrir l'utérus, car la dérivation fut introduite par un fœtoscope dans le cerveau de l'enfant. Celui-ci naquit à terme par césarienne, il pesait 2,250 kilos et fut opéré dès sa naissance avec succès.

Avant l'intervention, un théologien et un spécialiste de la pédiatrie néonatale avaient, en outre, été désignés pour servir d'avocats au fœtus et pour *« défendre au mieux ses intérêts »*, considérant que les parents ne pouvaient à eux seuls *« décider de l'avenir d'un enfant à naître »*.

« Ce faisant, ils admettaient, dès lors, que le fœtus, même à ce stade très précoce de la grossesse, avait une personnalité morale, et qu'il n'était pas, comme le reconnaissent le droit américain et la loi sur l'avortement, une simple annexe du corps de sa mère », remarque le Père McCormick, professeur à l'Institut de bioéthique de Washington. *« En réalité*, ajoute-t-il, *nous nous trouvons dans un système médical essentiellement agressif, où l'on traite en force tout ce qui se présente. »*

La naissance récente d'un enfant, à San-Francisco, d'une mère qui était cérébralement morte depuis deux mois et a été maintenue jusqu'à la naissance en survie artificielle est une illustration frappante de ce système « agressif ».

« Le public est à la fois victime et partie prenante de cette attitude offensive, quels qu'en soient la cruauté, les aléas et le coût pour la communauté », conclut le moraliste.

Le coût d'une intervention fœtale *in utero* est moins important, répondent les pédiatres, que celui, hebdomadaire, d'un enfant atteint de déficits neurologiques (spina-bifida, hydrocéphalie) lorsqu'on a laissé évoluer ses malformations. Aucune discipline ne saurait être plus rentable pour la communauté que la médecine fœtale, qui fait ses premiers pas.

« Cette thèse est indéfendable », répondent certains économistes. Opéré ou pas, un enfant souffrant de graves malformations génétiques est promis à une vie d'infirme et pèse sur la communauté d'un poids infiniment plus lourd que si l'avortement avait eu lieu. Et il n'est nullement évident que cette communauté ait le devoir d'assumer la charge financière écrasante résultant du choix individuel des parents.

« Aura-t-on encore longtemps le droit de garder un enfant anormal, de refuser l'avortement ? », interroge le professeur Sureau (Paris). *« Où se situera le seuil de la normalité ? »*

Le conflit d'intérêts qui se trouve au cœur du débat n'existe pas seulement entre le corps de l'enfant et celui de la mère, entre la famille et le médecin, mais entre l'individu et la collectivité, qui, à mesure que s'accroît le poids financier des systèmes de santé, se voit acculée à des choix dont les critères sont parfois en opposition radicale avec l'éthique médicale.

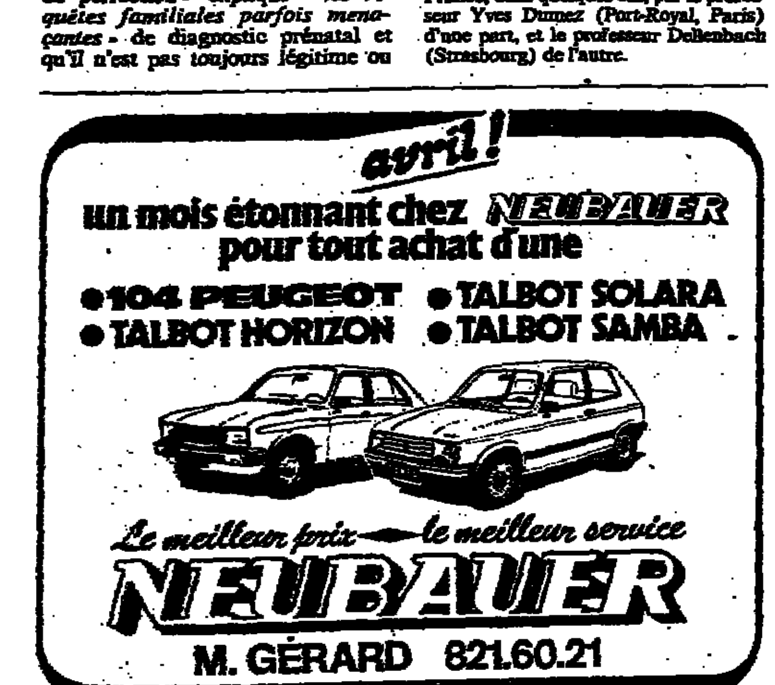
Ainsi s'ouvre l'ère d'incertitude éthique *« la plus angoissante »* qu'aient jamais connu les pédiatres et les accoucheurs, comme ils le disent, cette fois, à l'unanimité.

Prochain article :

L'EMBRYON « MANIPULÉ »

(1) Rappelons que l'actuelle limite inférieure de viabilité d'un fœtus se situe à un âge de 26 semaines de grossesse (à dater des dernières menstrues) et à un poids de 700 grammes.

(2) La pose sous fœtoscopie d'une sonde permettant de drainer l'urine de la vessie fœtale dilatée vers le sac amniotique a été également réalisée en France, dans quelques cas, par le professeur Yves Dumez (Port-Royal, Paris) d'une part, et le professeur Dellenbach (Strasbourg) de l'autre.



MÉDECINE LES GRÈVES ET LES NÉGOCIATIONS DANS LES MILIEUX MÉDICAUX

Les internes et chefs de clinique ont décidé, le 19 avril dans tous les centres hospitalo-universitaires (C.H.U.) de France, la reconduction pure et simple du mouvement de grève qu'ils observent depuis le 22 mars, à l'exception de Lille, où le mouvement a été suspendu.

Un Livre blanc rédigé par les grévistes vient d'être rendu public. Pour leur part, les internes de Paris ont décidé de répondre personnellement à la lettre que vient de leur adresser M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé. Ce 20 avril, M. Hervé devait évoquer, face aux médecins dans le cadre du MEDEC, les problèmes hospitaliers et les perspectives de la médecine libérale.

Le Syndicat des médecins, attachés et assistants des hôpitaux du district de Paris, lance, de son côté, un mot d'ordre de grève « illimitée » à partir du 25 avril avec report des consultations, interventions et explorations programmées. Ces médecins réclament, notamment, le *« droit de poursuivre leur activité à temps partiel à l'hôpital dans des conditions décentes »*.

La grève des internes et chefs de clinique, ainsi que le mouvement décidé par la hiérarchie hospitalière à partir du 22 avril, que le professeur Michel Garbay commentera le 21 avril au cours d'une conférence de presse, continuent de susciter de nombreuses prises de position politiques et syndicales.

Dans la hiérarchie hospitalière s'expriment des positions divergentes. Alors que le Syndicat autonome des enseignants de médecine soutient le mouvement de grève et insiste sur la dimension universitaire du problème, plus de cent professeurs et chefs de service s'insurgent contre le mouvement décidé par l'organisation du professeur Garbay, sans porter de jugement sur celui des internes et chefs de clinique.

La grève de ces derniers suscite cependant l'opposition du SNE-sup médecine : à un moment, soulignent ses représentants, où le gouvernement cherche à faire évoluer l'institution hospitalière, il serait plus opportun de faire progresser cette évolution par la négociation.

Dans les milieux politiques, Santé et socialisme, proche du P.S., demande aux grévistes de *« prendre garde »* à ce que leur mouvement ne contribue pas à *« pérenniser le système actuel en reconstituant les mauvaises solutions du passé »*. *L'Humanité* de ce 20 avril critique *« le brouhaha et les déclarations fracassantes orchestrées »* autour de cette grève qui *« en arriveraient presque à faire oublier les réformes profondes accomplies en moins de deux ans dans notre système de santé »*.

Dans l'opposition, M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. à l'Assemblée nationale, dénonce les *« intentions du pouvoir socialo-communiste qui veut restreindre la liberté en banalisant les études, en fonctionnarisant la médecine et en détruisant le système hospitalier »*.

M. Pierre Bas, député (R.P.R.) de Paris, dans une question écrite au secrétaire d'Etat à la santé, demande au gouvernement de *« réexaminer avec un esprit particulier de concertation le projet initial de réforme hospitalière »*. De son côté, M. Alain Mayoud, député (U.D.F.) du Rhône, demande à M. Pierre Mauroy de provoquer, *« soit à l'Assemblée nationale, soit au Sénat, un large débat d'orientation »*.

Enfin, la C.G.C. regrette que M. Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, *« se soit contenté récemment d'un faux-semblant de négociation »*, attend du ministre une *« prise de responsabilités sans ambiguïté »* et souligne que la grève des médecins hospitaliers et des étudiants *« est légitime »*.

D'autre part, les représentants des étudiants en médecine grévistes ont rencontré, le 19 avril, durant plus de neuf heures, M. Pierre Bérégovoy, M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, et M. Edmond Hervé. *« Les négociations ont été positives, même si cela ne règle pas tout »*, a déclaré, au terme de cette entrevue, M. Bérégovoy. Un relevé de propositions a été établi, qui constitue, selon M. Bérégovoy, un *« engagement du gouvernement »*.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES A PARIS

• INTERNES

« Faire plier l'éducation nationale »

D'abord l'intendance. Dans l'amphithéâtre archicomble — plus de sept cents internes — la commission « extra-muros » dresse son bilan. En quelques jours, sur Paris, trente mille affiches ont été collées, soixante-dix mille tracts ont été distribués et trois mille badges vendus. Au total, les recettes s'élèvent à 190 000 francs.

« Il faut absolument être présent dès l'ouverture du Salon du MEDEC, déclare-t-on, *pour expliquer notre mouvement à nos confrères de médecine libérale et pour leur demander une participation. »* Les retenues sur salaires ? Une entrevue avec la direction de l'Assistance publique de Paris n'a pas permis de tirer les choses au clair. Si c'est nécessaire, on aura recours au tribunal administratif. *« On pourra alors parler de nos horaires de travail, qui ne correspondent aucunement à la législation. »*

Ensuite, le conflit. Comment se situer par rapport aux prises de position des syndicats ? Pour les syndicats non médicaux, c'est simple : on applaudit Force ouvrière, on souffle et on hue la C.G.T. et la C.F.D.T. Pour les syndicats médicaux, c'est plus difficile. Les « patrons » gênent considérablement avec leur grève annoncée pour le 22 avril. A *« globaliser le conflit »* n'y a-t-il pas d'importants risques de dérapage ? Certes, répond-on en substance, mais si on s'enferme sur nous-mêmes, c'est la mort du mouvement.

« Vous voulez savoir pourquoi les patrons se mettent en grève maintenant ? interroge le docteur Denis Glotz (hôpital Bichat). *C'est parce qu'après notre grève, personne ne pourra plus jamais faire la grève à l'hôpital. Si, dans six mois, nos patrons se mettent en grève, tout le monde hurlera de rire en voyant que les hôpitaix fonctionnent malgré tout sans problème ! »* On applaudit avec force. *« Nous sommes en grève aujourd'hui contre M. Savary,* poursuit-il, *et seuls nous ne pourront vaincre. Pour faire plier l'éducation nationale, les patrons sont notre dernière chance. Pour une fois, la première fois, utilisons-les ! »* Les applaudissements redoublent. A main levée, on vote massivement la prolongation de la grève avant d'apprendre que les chefs de clinique ont fait de leur côté de même.

J.-Y. N.

• CHEFS DE CLINIQUE

« Nous n'avons toujours pas vu les dépanneurs »

La fièvre aurait-elle encore monté ? Certes, pour la première fois, la fin de la grève, le mardi 19 avril, a été évoquée au cours de l'assemblée générale des chefs de clinique réunis à la Pitié, dans un amphithéâtre comble. Mais comme une hypothèse d'école, hors de portée, tant que le gouvernement n'aura pas créé le *« choc psychologique »* qui lui est demandé.

Il ne faudra pas s'attendre, ont dit les responsables du mouvement, *« à une victoire totale. Une fin de grève est toujours un compromis »*. Malgré ces appels au calme, la grève, c'était certain dès les premiers instants, serait reconduite. Il faut souligner, s'est écrié l'un des orateurs, *« le contraste entre la force que nous représentons et l'indigence de ce qui nous est proposé »*.

« Le contrat de confiance »

Et cet orateur, un tribun, sort alors de sa poche, pour la plus grande joie de l'assemblée... le prospectus d'une grande surface vantant les mérites du *« contrat de confiance »*. *« Quelle est cette confiance que l'on nous demande ? Si votre matériel tombe en panne, est-il imprimé sur le prospectus, vous serez dépanné dans les quatre jours. Voilà quatre semaines que notre instrument de travail, l'hôpital, est en panne et nous n'avons toujours pas vu les dépanneurs. »*

Après les acclamations vient un épisode plus sombre. Sous les huées de l'assistance, un chef de clinique, marqué par son appartenance syndicale — le SNE-sup — tente difficilement de prendre la parole. *« Il faut négocier*, hurle-t-il dans le micro, *et non pas continuer la grève. »* Interrompu aux cris de *« Ralite dehors »*, il parvient à souligner les *« avancées »* réalisées depuis deux ans. Sans convaincre, apparemment.

L'assemblée se fait plus nerveuse. Des voix s'élèvent pour demander le vote, un vote immédiat.

Les grévistes, de nouveau, rappellent l'essentiel de leurs revendications et notamment le refus de la création d'un corps de *« sous-officiers »* dans les disciplines cliniques », la création de postes hospitaliers, l'aide à l'installation dans le secteur libéral...

Que penser du soutien des autres syndicats de médecins et en particulier, de celui des professeurs et chefs de service ? Qu'il y a là un risque de détournement du mouvement, sans doute, estiment les chefs de clinique. Mais que ce risque est contrôlable et qu'en tout état de cause, une aide est une aide...

La grève, massivement, est reconduite jusqu'au 25 avril. Entre-temps, souhaitait-on dans les travées, que le gouvernement parle !

CLAIRE BRISSET.

• ETUDIANTS

« Le gouvernement propose un assouplissement partiel de la réforme »

Plus de neuf heures de discussions, la présence de deux ministres et d'un secrétaire d'Etat, un document final établissant *« un relevé des propositions du gouvernement »* de quatre pages : le mouvement de grève des étudiants en médecine entre-t-il dans sa dernière phase ?

Comme cela était prévisible, on a d'abord cherché à contourner l'article de la loi du 26 décembre 1982, créant un examen classant et validant en fin de second cycle des études médicales. Une « astuce juridique » semble avoir été trouvée. Le gouvernement propose que, jusqu'en 1987 cet examen particulier ne soit en fait qu'un certificat supplémentaire et validant, de synthèse clinique et thérapeutique.

Ce certificat serait organisé, jusqu'à cette date, sur la base d'un programme national dans le cadre de chaque U.E.R. *« A titre transitoire, jusqu'en 1987*, est-il précisé, *les étudiants pourront se présenter à ce certificat avant d'avoir validé la totalité des autres certificats. »* A cette date, un rapport sera soumis par le gouvernement au Parlement. Il établira *« si ces propositions transitoires sont satisfaisantes et doivent être pérennisées »*. Le caractère classant de ce certificat pourrait, dans les faits, disparaître. Sur ce point, chaque U.E.R. décidera de manière autonome.

Un autre point important de désaccord concerne l'accès des étudiants aux différentes filières créées par la réforme. Aucun accord n'est actuellement envisageable. Les étudiants souhaitent des concours différents. Le gouvernement, en revanche, tient à éviter la multiplication des concours d'accès à ces filières.

Un groupe de travail se réunira la semaine prochaine pour étudier, dans le détail, les mesures transitoires. Une conférence de presse sera organisée le 21 avril à l'hôpital Necker dans la matinée, pour annoncer la suite qu'entendent donner à leur mouvement les étudiants en médecine.

J.-Y. N.

UN LIVRE BLANC

Qui sont-ils, que veulent-ils ?

Tiré à cinq mille exemplaires et remis officiellement, avant d'être rendu public, à MM. Mitterrand, Mauroy, Delors, Bérégovoy, Savary et Hervé, le Livre blanc des internes et des chefs de clinique (1) est, selon ces derniers, *« un apport fondamental »*. C'est, en tout cas, un document indispensable — encore qu'incomplet — pour qui cherche à mieux comprendre les positions des médecins grévistes. *« Depuis quelques mois,* explique-t-on en introduction, *au sein des bureaux des différentes administrations concernées se préparent des projets aussi vastes qu'encore flous »* relatifs à la structure hospitalo-universitaire. Des projets inquiétants, qui ont amené à une grève, *« manifestation la plus longue des mécontentements et des angoisses »* des internes et des chefs de clinique.

Les centres hospitaliers universitaires (C.H.U.) ? L'un des éléments les plus dynamiques de la médecine française. *« Un dynamisme qui appelle néanmoins une réforme indispensable, due notamment à l'accroissement du nombre des malades qui y sont soignés. »*

On rappelle que les C.H.U. emploient deux catégories de médecins :

● **Les médecins titulaires.** — Il s'agit, soit des médecins à plein temps exerçant des fonctions hospitalières et universitaires (appelés bi-appartenants), soit des médecins à temps plein exerçant uniquement des fonctions hospitalières (mono-appartenants).

● **Les médecins temporaires.** — Recrutés à la fin des études médicales par un concours très sélectif (9 % de réussite), ils sont, dans un premier temps, internes durant quatre ans. Au terme de cet internat, ils deviennent spécialistes dans une discipline donnée. *« Médecins à part entière,* explique-t-on, *ils constitent la cheville ouvrière du C.H.U. »*, travaillent de soixante à quatre-vingts heures par semaine pour un salaire de 80 000 à 86 000 F par an. Au terme de l'internat, 45 % d'entre eux gagnent le secteur libéral. Les autres (55 %) deviennent chefs de clinique, exerçant à la fois des fonctions universitaires et des fonctions hospitalières. On recense aujourd'hui deux mille cinq cents chefs de clinique en France. Parmi eux, 25 % vont ensuite vers les centres hospitaliers généraux. Seuls 5 % pourront continuer leur carrière au C.H.U., soit en qualité de professeur agrégé, soit en qualité d'assistant adjoint ou de praticien du cadre hospitalier, ces derniers postes sans fonctions universitaires (mono-appartenants). Au total, 70 % environ des médecins anciens internes de C.H.U. vont s'installer dans le secteur libéral.

Propositions et contre-propositions

Le gouvernement propose la disparition progressive du corps des chefs de clinique à partir de 1984-1985. Une disparition qui, selon les grévistes, serait lourde de conséquences (baisse de la qualité de la formation et de la qualité des soins dans le secteur libéral ou dans les centres hospitaliers généraux, suppression du dynamisme dans les équipes hospitalières). Internes et chefs de clinique proposent le maintien du clinicat pour les promotions actuelles, et l'aménagement du futur post internat pour les prochains internes devra être calqué sur le modèle du clinicat actuel.

D'autre part, le projet de réforme prévoit la création de deux catégories de médecins hospitaliers titulaires (les médecins hospitaliers titulaires et les « rangs B » titulaires). Ce projet, explique-t-on, risque d'être un facteur de baisse de la qualité de la formation et exerçait, par conséquent, une influence néfaste sur la santé des Français. Le Livre blanc démontre notamment que ce projet est contraire à un autre projet de réforme important pour les C.H.U., concernant la création de départements hospitaliers. Opposition encore à propos des menaces qui pèsent sur l'autonomie des U.E.R. (unités d'enseignement et de recherche) médicales.

La conclusion est sans appel : *« Nous donnerons notre accord sans réserve à un système de santé qui permettra, à la fois, de réaliser à moyen terme les économies dont l'opportunité n'est ignorée de personne, et de satisfaire les besoins des Français en matière de santé. Mais les réformes que l'on nous propose aujourd'hui ne répondent ni à l'un ni à l'autre de ces deux objectifs. »*

JEAN-YVES NAU.

(1) *La santé des Français, une médecine et des hommes*, 17, rue du Fer-à-Moulin, 75005 Paris.

La réponse à M. Edmond Hervé

En réponse à la lettre que leur a adressée personnellement M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé *(le Monde* daté 17-18 avril), les internes de Paris ont décidé, le 19 avril, de répondre en ces termes :

« Nous avons pris connaissance par voie de presse de la lettre que vous avez adressée à chacun d'entre nous. Ce texte n'apporte à nos yeux aucune information nouvelle, dans la mesure où nos représentants nous avaient communiqué en détail la teneur des réunions des 31 mars, 8 et 12 avril 1983. De surcroît, cette lettre, ainsi que l'ensemble des déclarations émanant des ministères concernés depuis la réunion du 12 avril, vise à répandre l'idée selon laquelle nous aurions obtenu satisfaction sur la plupart de nos revendications.

» Nous tenons à apporter un certain nombre d'éclaircissements :

» 1) En ce qui concerne la réforme hospitalo-universitaire, vous proposez un contrat de concertation et le report du vote de la loi à la cession d'automne. Deux remarques s'imposent :

» ● Des réunions de concertation ont eu lieu très régulièrement au ministère de la santé depuis avril 1982, sans que nos suggestions aient été prises en compte.

» ● Surtout, le projet de loi prévoyant la suppression de l'autonomie des U.E.R. médicales est présenté au Parlement début mai. Ce projet engage déjà le processus de réforme et compromet fortement toutes les concertations ultérieures — en particulier sur la création d'un corps de rang B titulaires.

» 2) En ce qui concerne les postes mis au recrutement dès 1983, votre lettre fait état de *« possibilités importantes »*. En fait, il s'avère que la grande majorité de ces postes existait déjà (départs à la retraite, postes vacants mais budgétisés, etc.).

» 3) En ce qui concerne les *« solutions immédiates »* dont vous faites état, les phrases ne doivent pas masquer la réalité :

» ● Vous écrivez : *« Le clinicat sera maintenu dans les modalités actuelles pour les personnes qui le commenceront avant le 30 septembre 1985. »* Cela signifie en clair que le dernier recrutement aura lieu le 1er octobre 1984 (la date de prise des fonctions de chef de clinique assistant (C.C.A.) est le 1er octobre de chaque année). Votre lettre ne rassure donc pas la plupart des internes, qui ne prendront leurs fonctions de C.C.A. qu'après cette date.

» ● Vous écrivez : *« (...) paiement de la troisième garde (...) »*. Cela signifie en clair quarante heures supplémentaires de travail non rémunéré chaque mois.

» ● Vous écrivez : *« Des solutions immédiates ont été apportées* (au problème) *de la couverture sociale (...) en cas de maladie ou d'accident imputables au service »*. Cela signifie en clair que notre couverture sociale est encore très inférieure à celle des agents de la fonction publique.

» 4) En ce qui concerne l'installation en secteur libéral des anciens universitaires, rien de concret ne nous a été proposé.

» 5) Enfin, il ne nous est pas possible d'accepter que les futurs internes engagés depuis plusieurs années dans la préparation du concours de l'internat de 1984, identique au nôtre, aient un statut et un cursus différents des nôtres.

» Nous sommes conscients de nos responsabilités et de nos devoirs vis-à-vis des malades. Cependant, aucune réponse claire n'a été donnée à nos interrogations. Nous sommes donc contraints de poursuivre notre mouvement. De vagues promesses sans garantie ne suffisent pas. Seules des propositions concrètes permettront aux hôpitaux de retrouver *« calme et sérénité »*. »

LES POSITIONS DES « GRANDS PATRONS »

Un appel au président de la République

Le Syndicat autonome des enseignants de médecine, qui appelle à une *« grève d'avertissement »* les 21 et 22 avril et demande à ses membres de ne pas faire passer les examens de fin d'année, a expliqué, devant la presse, par la voix de ses dirigeants, les professeurs Pierre Canlorbe, Gérard Milhaud et Bernard Debré, les raisons de ce mouvement.

La motivation première en est la menace qui pèse sur l'autonomie des U.E.R. de médecine, à laquelle, selon le syndicat, portent directement atteinte les projets du gouvernement en matière d'enseignement supérieur. Ces menaces, a déclaré le professeur Canlorbe, qui portent *« sur l'ensemble de la communauté hospitalo-universitaire, mettent en cause l'œuvre de rénovation de la médecine française de ces dernières années, l'existence même des C.H.U., le sort de leur personnel et la formation de leurs étudiants »*.

Les membres du syndicat autonome estiment que les décisions pédagogiques et budgétaires concernant les facultés de médecine, seraient, aux termes du projet, prises par des conseils où les représentants des médecins n'auraient plus qu'un poids marginal, sinon nul, par rapport à celui des autres diciplines. La spécificité de la médecine, qui ne s'enseigne pas seulement en chaire mais aussi au chevet du malade, se verrait ainsi totalement niée. *« Ce projet de loi*, a déclaré le professeur Canlorbe, *est détestable pour toute l'Université, qu'elle soumet au pouvoir politico-syndical, et serait dévastateur pour toute la médecine. »* Il doit être combattu de manière *« exceptionnellement énergique »*.

La grève des membres du syndicat autonome est aussi motivée par le soutien au mouvement des internes et des chefs de clinique qui luttent, eux aussi, pour la qualité de la médecine, ont souligné les trois orateurs, de même que les étudiants qui visent des buts analogues. Les projets actuels concernant la médecine et l'Université *« sont des projets de rupture »*, a conclu le professeur Milhaud, avant de demander l'intervention du président de la République dans ce conflit.

C. B.

Une centaine de professeurs contre la grève de la hiérarchie

Nous avons reçu, émanant de cent cinq professeurs de médecine, la motion suivante :

« Sans vouloir porter un jugement sur la validité des revendications qui motivent la grève des internes et des chefs de clinique, les soussignés, professeurs, agrégés et médecins hospitaliers titulaires annoncent leur refus de faire la grève des soins à laquelle appellent certains syndicats. Ils estiment que l'extension de la grève à ceux qui assurent actuellement, en majeure partie, le service public hospitalier serait particulièrement inopportune et dangereuse. »

Voici la liste des signataires :

J. Aboulker, J. Ades, J.-J. Adnet, J. Mandrieu, G. Atlan, J.-F. Bach, J. Bedrossian, R. Benacerraf, J.-P. Benhamou, P. Bernades, J.-P. Bernaudin, P. Bertholet, M. Bisson, O. Bletry, Y. Boussougant, M. Broyer, J.-P. Camus, C. Carbon, A. Castaigne, L. Caubarère, M. Cerf, J.-P. Corvol, J.-P. Coulaud, J. Crosnier, P. Czernicow, G. Delzant, J.-M. Desmonts, C. Derouesné, D. Dhumeaux, J.-C. Dreyfus, P. Druet, S. Erlanger, J.-P. Escande, P. Even, R. Frydman, J.-L. Funk-Brentano, P. Galanaud, J. Gautheret, J.-F. Gidard, E. Gluckman, J.-C. Gluckman, A. Grimaldi, J.-P. Grunfeld, J. Hakim, E. Hazan, J. Hélion, A. Hirsch, J.-M. Idatte, C. Jasmin, M.-F. Kahn, A. Kanfer, G. Kaplan, H. Kreis, J. Kruh, F. Kuttenn, G. Lagrue, P. Lebourgeois, J.-P. Leclère, M. Leibowitch, J.-L. Lejonc, D. Lellouch, F. Lemaire, G. Lenoir, P. Lesavre, J.-P. Lévy, V.-G. Lévy, J. Marsac, Claude Marsault, J. Ménard, J.-P. Méry, P. Meyer, M. Mignon, A. Minkowski, Y. Nordmann, E. Papiernik, R. Perelman, J. Perrin, J. Poirier, R. Poupon, J. Revuz, J. Rey, F. Reyes, G. Richet, R. Ricour, M. Rieux, H. Rochant, L. Rozensztajn, B. Rueff, G. Aimot, J.-C. Salomon, M. Scavizzi, A. Schaeffer, G. Schapira, L. Schwartzenberg, G. Slama, A. Sobel, J.-C. Soulé, J.-D. Fraer, G. Strauch, M. Thomas, J.-P. Vernant, P. Vernant, E. Vendrely, P. Weil, S. Witchitz.

★ Les signatures sont recueillies par le professeur M.-F. Kahn, hôpital Bichat, 46, rue Henri-Huchard, 75018 Paris.

هكذا من الأصل

LETTRES

Jours de fête pour la poésie

L'idée d'organiser une fête nationale de la poésie vient des poètes eux-mêmes. Ils ont été suffisamment nombreux à réclamer une telle manifestation pour que le ministère de la culture se décide à leur donner satisfaction.

C'était il y a six mois : les services de M. Jack Lang ont écrit aux préfectures et aux mairies, aux bibliothèques et aux librairies, aux maisons d'édition, à toutes les institutions culturelles, à un grand nombre d'associations et de personnalités – plusieurs milliers de lettres au total – pour leur annoncer qu'une fête de la poésie serait célébrée le samedi 23 avril 1983 et pour les inciter à concourir à son succès. En fait, la journée du 23 avril ne sera que le point culminant de toute une série de manifestations qui s'étaleront dans tout le pays sur plus d'un mois. La plupart de ces manifestations sont financées par leurs organisateurs. Certaines d'entre elles ont bénéficié d'une subvention du Centre national des lettres ou des directions régionales de la culture. La direction du livre a consacré pour sa part à la fête un budget de 250 000 francs, qui aura servi principalement à tirer une affiche à cent vingt mille exemplaires et à publier une brochure.

Retour aux neiges d'antan ?

Il a été question un moment, au ministère de la culture, de lancer un concours national de poésie. « *Ce serait de la folie !* aurait répondu un responsable du Centre national des lettres. *Nous serions ensevelis sous les manuscrits !* » Beaucoup de Français, en effet, dans tous les milieux, s'adonnent à la poésie. La production poétique est infiniment plus abondante que la production romanesque.

Ainsi, les étudiants de l'Institut supérieur de gestion ont créé récemment un concours de poésie ouvert aux jeunes de quatorze à vingt-six ans : ils ont reçu deux mille réponses. Les organisateurs du concours de TF1 « Les animaux du monde en poésie », réservé aux jeunes de dix à quatorze ans, ont reçu, eux, vingt mille réponses ! R.T.L. et la revue *Poésie 1* (éd. Saint-Germain-des-Prés) ont dû interrompre le concours qu'elles organisaient il y a quelques années, parce qu'elles recevaient trop de manuscrits. Elles ont refait un concours cette année, réservé, cette fois, aux ouvrages publiés : elles en ont reçu cinq cent quarante-quatre ! Deux cents manuscrits en moyenne arrivent chaque semaine aux éditions Saint-Germain-des-Prés. La moitié environ ont pour auteurs des femmes : elles étaient nettement moins nombreuses il y a dix ans.

La poésie se vend mal

Pourtant, il est infiniment plus difficile de publier un recueil de poèmes qu'un roman. La poésie se vend mal, et un recueil vendu à mille exemplaires est considéré comme un best-seller. « *Il m'est arrivé de voir des jeunes de quinze-vingt ans lire de la poésie dans le train, que je prends souvent, mais jamais des hommes de plus de quarante ans* », dit le poète Hubert Juin.

Les grandes maisons d'édition parisiennes en publient peu. A l'occasion de la fête de la poésie, Flammarion sort ce mois-ci cinq recueils : c'est un événement tout à fait exceptionnel. Gallimard, lui, publie dans « Folio junior » un volume intitulé *la France en poésie*. « *Une maison d'édition qui ne publierait que de la poésie serait difficilement viable* », dit Bernard Delvaille, responsable du département poésie chez Seghers-Laffont. Après bien des péripéties, les éditions Saint-Germain-des-Prés survivent en publiant, sous le label des éditions du Cherche-Midi, des livres d'humour et en demandant aux jeunes poètes de participer au financement de leurs œuvres (l'auteur est tenu d'acheter deux cent cinquante exemplaires de son ouvrage sur un tirage de cinq cents). Il n'est pas surprenant que le nombre de recueils publiés, qui paraissent bien souvent à compte d'auteur, soit en progression. Un éditeur comme la Pensée universelle fait de très bonnes affaires en publiant de la poésie que financent intégralement ses auteurs.

« *L'activité poétique est beaucoup plus intense en province qu'à Paris,* » dit Hubert Juin. Il existe effectivement d'excellents éditeurs de poésie en province, qui publient, avec beaucoup de goût, des ouvrages importants. Lors de l'attribution du prix Nobel de littérature à Elytis, une seule de ses œuvres était disponible en français, chez Fata Morgana, à Montpellier. Les éditions Ubacs, à Rennes, publient la correspondance Butor-Georges Perros, les Cahiers des Brisants, à Mont-de-Marsan, un inédit de Gide. Il faut encore citer Actes-Sud dans les Bouches-du-Rhône, Dominique Bedou dans le Lot, Jacques Brémond dans le Gard, Calligrammes à Quimper, Pandora à Aix, Passage à Bordeaux, Rougerie à Mortemar, Vodaine en Lorraine. Mais ces éditeurs aussi connaissent des difficultés. Publiant peu – de dix à vingt titres par an, – ils travaillent avec un personnel très restreint et sont souvent obligés, tout comme les éditeurs parisiens, de demander l'aide du Centre national des lettres.

Le C.N.L., qui a justement pour mission de « *libérer la littérature vivante des pressions économiques qui pèsent sur elle* », a sensiblement accru son effort en faveur de la poésie. Les subventions allouées aux éditeurs sont passées de 550 000 F en 1982 à 650 000 F cette année et ont été réparties entre cinquantre-trois maisons pour soixante-treize ouvrages. Le C.N.L. encourage aussi les revues (en 1982, trente-huit d'entre elles se sont partagées 373 000 F), diverses animations et, bien sûr, les poètes : il a décerné quarante et une bourses en 1982, au lieu de vingt-quatre en 1981.

« *Nous avons beaucoup de bons poètes, une création vive, intéressante, de qualité, qui pourtant ne réussit pas à atteindre le public* », dit Georges-Emmanuel Clancier. Juge-t-on la poésie trop inaccessible, lointaine ? « *A partir de Mallarmé commence une sorte de purification de la poésie, qui l'éloigne du public*, dit Georges-Emmanuel Clancier. *Il faudrait expliquer cependant que la poésie d'aujourd'hui n'est pas du tout désincarnée, qu'elle est, au contraire, très humaine, comme celle de Tardieu ou d'André Frénaud ou d'autres.* »

« *Je crois que la poésie est en train de s'éloigner d'une certaine abstraction qui avait cours il y a dix ou quinze ans*, dit Bernard Delvaille. *Elle devient plus humaine, je ne vois pas d'autre mot, plus lisible aussi et plus individualisée.* » Hubert Juin : « *De même que la prose a récupéré le narratif, après la période du Nouveau Roman, la poésie abandonne les recherches de laboratoire et récupère le lyrisme. On redécouvre Paul Gadenne, on réédite aussi Jean Follain. Je crois du reste que le Nouveau Roman, comme la poésie de laboratoire, correspondaient à une certaine forme d'urbanisme qu'on rejette aujourd'hui au profit d'un habitat plus humain. On s'oriente vers une poésie plus communicable, on en a assez de l'anonymat.* »

Optimisme

Les poètes sont plutôt optimistes. Les lieux où l'on récite le poésie se sont multipliés ces dernières années, aussi bien à Paris (Chaillot, Beaubourg, sous-sol de la Madeleine, Musée d'art moderne de la Ville de Paris, Théâtre des déchargeurs, et, depuis peu, Maison de la poésie au Forum des Halles) qu'en province. « *On vient encore de m'appeler pour une manifestation à Cateau-Cambrésis, dans le Nord* », dit Juliette Darle, qui a organisé des dizaines d'expositions de peintures-poèmes en banlieue parisienne et en province et créé un Festival annuel dans le Cher (« Poètes en Sologne »).

Il semble que l'attitude du public à l'égard de la poésie change. Peut-être a-t-il découvert, en écoutant des poèmes chantés, ou en lisant des « poche » comme ceux de la collection « Poésie » chez Gallimard, que le poème retentit de toutes les interrogations que pose l'existence.

VASSILIS ALEXAKIS.

DÉFENSE

La loi de programmation militaire

(Suite de la première page.)

Selon les informations recueillies de très bonne source, le projet de loi de programmation militaire 1984-1988 reprend, pour les principales mesures retenues, les conclusions du conseil de défense du 30 octobre 1981 sur la modernisation de l'arsenal nucléaire, stratégique et tactique, et les directives du conseil supérieur de l'armée de terre du 24 novembre 1982 sur la réorganisation de l'ensemble des forces terrestres classiques de la France.

C'est ainsi que la marine nationale, après avoir mis en service – comme prévu initialement – en 1985 un sixième sous-marin nucléaire lance-missiles baptisé l'*Inflexible* et porteur de seize missiles M-4 à six têtes thermonucléaires chacun, sera autorisée à construire en 1988 un nouveau modèle de sous-marin stratégique qui devrait être opérationnel en 1994. Cette force océanique stratégique sera protégée par la mise sur pied progressive d'une flotte d'avions de patrouille maritime Atlantic Nouvelle Génération (A.N.G.), qui, pour une première tranche de seize appareils, sera chargée de la sécurité des approches maritimes et de la lutte anti-sous-marine à longue distance.

La marine nationale devrait, d'autre part, commander un porte-aéronefs (avions et hélicoptères) à propulsion nucléaire pour remplacer le *Clemenceau* après 1992-1993. Trois sous-marins nucléaires d'attaque s'ajouteront aux cinq bâtiments de cette catégorie qui sont déjà commandés, et dont deux exemplaires, le *Rubis* et le *Saphir*, existent aujourd'hui pour l'escadre de la Méditerranée.

Changement de doctrine

Chargée de mettre en œuvre les missiles sol-sol balistiques du plateau d'Albion, en Haute-Provence, et les bombardiers nucléaires Mirage-IV, l'armée de l'air continuera de recevoir l'avion de combat Mirage-2000 – dont certains exemplaires seront dotés de missiles air-sol moyenne portée (A.S.M.P.) à tête nucléaire, – et elle sera autorisée à entreprendre l'acquisition d'avions-radars pour améliorer sa détection aérienne à basse altitude.

Mais c'est pour l'armée de terre qu'il est prévu d'importants changements de doctrine, d'organisation et des principaux systèmes d'armes.

Si l'on en croit les derniers arbitrages arrêtés par le gouvernement, l'armée de terre française – au prix d'une diminution de vingt-deux mille hommes en cinq ans sur les trois cent cinquante-quatre mille qu'elle compte actuellement – devra constituer une nouvelle force, dite aéromobile et blindée, pour la défense rapprochée des frontières, le combat en Europe aux côtés des alliés et pour des actions d'assistance hors d'Europe.

Cette force a été dénommée Force d'action et d'assistance rapide (F.A.A.R.) ; elle est principalement organisée autour de blindés légers et d'hélicoptères anti-chars.

Pour succéder au missile nucléaire tactique Pluton, qui équipe aujourd'hui l'artillerie du corps de bataille, l'armée de terre disposera, en 1992, de son premier régiment Hadès, le Hadès étant un missile pouvant tirer des charges nucléaires tactiques jusqu'à 350 kilomètres de distance et des charges neutroniques à 60 kilomètres de portée, si, durant l'exécution de la loi de programmation militaire, le chef de l'État choisissait de fabriquer en série l'arme à rayonnements renforcés.

Pour tenir tous ces engagements, le gouvernement a prévu de consacrer, entre 1984 et 1988, une somme globale de 830 milliards de francs à la défense (dépenses de fonctionnement et d'équipement). Ce qui représente un budget annuel de 166 milliards de francs, au lieu de 133 milliards en 1983 (non compris le montant des pensions).

JACQUES ISNARD.

JUSTICE

LA POLÉMIQUE ENTRE POLICIERS ET MAGISTRATS A NIMES

Un différend pour une suspicion...

Un mauvais climat règne entre la police nîmoise et les juges d'instruction du palais de justice de cette ville. Des policiers se plaignent particulièrement d'être soupçonnés systématiquement de maltraiter les personnes qu'ils arrêtent et qui sont placées en garde à vue. Douze d'entre eux s'en sont expliqué durement, le 14 avril, dans le cabinet de M. Patrick Derdeyn, doyen des juges d'instruction (*le Monde* daté 17-18 avril). Appuyés par plusieurs syndicats, ils ont réuni, mardi 19 avril, une conférence de presse après avoir eu un entretien avec le préfet du Gard.

De notre correspondant

Nîmes. — « *Notre action a été motivée par le sentiment de suspicion dans lequel nous tient le juge Patrick Derdeyn. Cette suspicion, il fallait que nous nous en expliquions avec lui pour savoir sur quoi elle se fondait. Nous nous sommes présentés à douze car le problème nous concernait tous les douze. Dans sa forme, notre démarche a été mal comprise. Si le juge avait refusé de nous recevoir nous nous serions retirés.* »

Le chef de la sûreté urbaine de Nîmes, le commissaire principal Denis Belot, a expliqué en ces termes, mardi soir 19 avril, lors d'une conférence de presse, les raisons et les circonstances de la visite collective rendue le 14 avril à M. Derdeyn, doyen des juges d'instruction, par douze officiers de police judiciaire du commissariat local. Un entrevue dénoncée dès le lendemain par la section nîmoise du Syndicat de la magistrature qui a parlé entre autres d'atteinte à la liberté des magistrats instructeurs.

L'affaire n'est pas terminée pour autant : mardi, le commissaire Belot était entouré de plusieurs responsables nationaux et régionaux des syndicats de policiers en civil et en tenue venus apporter leur soutien à leurs collègues nîmois.

Le Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale, le Syndicat national autonome des policiers en civil, le Syndicat national des policiers en tenue et l'Union des syndicats catégoriels de la police ont publié un communiqué commun particulièrement vigoureux.

Des propos graves

Rejetant la responsabilité du bruit provoqué par l'affaire sur les magistrats de la section locale du Syndicat de la magistrature, le texte fait état de propos tenus par M. Derdeyn, juge d'instruction, lors de l'entrevue. Selon le communiqué, le doyen des juges d'instruction nîmois aurait déclaré ne faire aucune confiance aux officiers de police judiciaire, affirmant notamment : « *Les procès-verbaux établis par lesdits fonctionnaires n'ont pas plus de valeur que la parole des voyous. La multiplicité des délinquants est génératrice d'emplois pour la police et leur remise en liberté permet aux policiers, en les arrêtant à nouveau, d'améliorer leurs statistiques.* » Des propos graves s'ils ont effectivement été tenus.

D'autre part, M. Maldonado, du syndicat des commissaires, a déclaré : « *S'il est normal qu'un juge d'instruction s'inquiète auprès des délinquants de la natures des blessures lors d'une présentation, il est peut-être étonnant de retrouver la question systématiquement posée aux délinquants par ce magistrat :* « Avez-vous été frappés par les policiers ? » *ce qui constitue un procès d'intention permanent.* » Le différend oppose toutefois les policiers aux magistrats et pas seulement à M. Derdeyn.

Les douze officiers de police judiciaire n'ont visiblement pas l'intention de faire machine-arrière. Mandatés par eux, les syndicats disent attendre les décisions de la hiérarchie mais se réservent le droit de saisir la justice pour « *diffamation, requête en suspicion légitime et prise à partie* ». Dans l'immédiat, ils demandent une enquête de l'inspection générale des services, à condition qu'une démarche parallèle soit entamée par la chancellerie en direction des magistrats instructeurs nîmois.

OLIVIER CLERC.

EN CORSE

Trois hommes se réclamant de l'ex-F.L.N.C. devant leurs juges

De notre correspondant.

Ajaccio. — **Ce mercredi 21 avril commence, devant la cour d'assises de la Corse-du-Sud, un procès important dans le contexte corse actuel. Trois hommes se réclamant de l'ex-F.L.N.C. — Yves Loviconi, trente-sept ans, Philippe Simeoni, quarante-deux ans, et Pierre Hachim, trente-trois ans — comparaissent sous une triple inculpation : vols à main armée, association de malfaiteurs, détention d'armes, de munitions et d'explosifs.**

Arrêtés en octobre 1980 par des inspecteurs du S.R.P.J. de Corse, ces trois accusés sont les auteurs présumés de sept attaques à main armée commises en Corse (butin : 583 000 francs) entre le 14 mai et le 29 septembre 1980 et de six en Provence. Au cours de l'enquête, les perquisitions effectuées aux différents domiciles de ces trois hommes permettent aux policiers de retrouver dix armes de poing, dont des 11,43, un millier de cartouches, 10 kilos de pièces de monnaie, cinquante détonateurs et trois pains d'explosifs de 450 grammes.

Dès l'ouverture de l'instruction, Yves Loviconi, Philippe Simeoni et Pierre Hachim se défendent d'être de simples gangsters professionnels et assurent avoir agi pour des motivations politiques. Ils affirment alors leur appartenance au Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.). A Marseille, où ils sont incarcérés, ils font la grève de la faim et s'installent sur le toit de la prison afin que soit reconnu le caractère politique de leurs agissements, ce qui leur permettrait de bénéficier de la loi d'amnistie du 5 août 1981. Dans un premier temps, le F.L.N.C. fait connaître par son canal habituel que ces hommes n'ont jamais travaillé pour lui. Mais, par la suite, la personne qui assurera, de mai 1976 à mars 1977, les communications de l'organisation clandestine avec la presse infirme cette mise au point. Il s'ensuit que le canal du F.L.N.C. admet que Loviconi et Simeoni ont pu « travailler » pour des nationalistes.

Pour le « collectif des avocats de la défense », la motivation politique des accusés ne fait aucun doute. Les avocats font du reste valoir que les inculpés ont été déférés dès leur interpellation devant la Cour de sûreté de l'État, qui n'a pu les juger avant sa suppression, Du côté de l'accusation, on maintient en revanche qu'il s'agit d'une affaire de droit commun, le F.L.N.C. n'ayant à aucun moment assumé les faits.

Loviconi, Siméoni et Hachim sont-ils des « politiques » ? Toute la question est là. Elle sera posée dès l'ouverture des débats. Et, selon que la Cour s'estimera compétente ou non, le procès aura lieu ou pas...

PAUL SILVANI.

NOMINATIONS DE MAGISTRATS

Par décret publié au *Journal officiel* du 19 avril :

M. Ivan Zakine, ancien directeur de l'administration pénitentiaire, est réintégré en qualité de président de chambres à la cour d'appel de Paris ;

Mme Thérèse Guilhem est nommée premier vice-président au tribunal de Paris ;

M. Albert Daussy, président du tribunal de grande instance de Caen, est nommé président du tribunal de grande instance de Créteil ;

M. Michel Vigneron, président du tribunal de Valenciennes, est nommé président du tribunal de grande instance de Caen ;

M. Jean Guyot, président du tribunal de Châlons-sur-Marne, est nommé président du tribunal de Reims ;

M. Hubert Dalle, substitut à l'administration centrale, est nommé président du tribunal de Montbéliard ;

M. Marcel Martin, président du tribunal de Saint-Quentin, est nommé président du tribunal de Châlons-sur-Marne.

● *Suicides de détenus.* — Un détenu de la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne (Marne) a été trouvé pendu dans sa cellule, le 15 avril au soir. Christian Capron, trente-huit ans, écroué depuis quelques mois, était en détention provisoire pour des délits. Il y a moins d'un mois, un autre détenu, Guy Sartelet, vingt-quatre ans, en détention provisoire pour cambriolage, s'était également pendu dans une cellule de la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne.

● *M. Robert Loncar,* un objecteur de conscience qui avait été condamné, le 25 mars, à un an d'emprisonnement pour refus d'obéissance (*le Monde* du 29 mars), vient d'être remis en liberté, sur décision de la onzième chambre de la cour d'appel de Paris. L'affaire doit être jugée en appel sur le fond le 6 juin.

CATASTROPHES

LES CRUES DE LA SEINE ET DE LA MARNE

Pourquoi les inondations se répètent en Ile-de-France

Neuf cents pavillons isolés ou inondés, trois écoles fermées, dix usines en chômage forcé, cent soixante-quinze foyers sans électricité, cinq communes privées d'eau potable et ravitaillées par citerne : le premier bilan des inondations en Seine-et-Marne place les crues de ce printemps au niveau des plus catastrophiques du siècle.

Est-il impossible de prévenir une montée des eaux pourtant répétitive ? Les barrages construits à grand frais en amont de la Seine et de la Marne jouent-ils vraiment leur rôle ? Pourquoi les habitants concernés n'ont-ils pas été avertis des rythmes d'une crue dangereuse pour les biens et les personnes ? Les réponses à ces questions font apparaître d'inquiétantes lacunes dans la gestion des cours d'eau d'Ile-de-France.

Après tout ce qu'on a dépensé depuis un demi-siècle pour édifier des barrages réservoirs dans le bassin de la Seine, on s'étonne encore que les habitants de l'Ile-de-France puissent avoir, quasiment chaque hiver, les pieds dans l'eau. On s'étonne à tort, hélas ! et les inondés continueront à l'être.

Première raison : quoi qu'on fasse. la nature reste sujette à des mouvements d'humeur exceptionnels : la crue actuelle de la Marne est la plus importante que l'on ait enregistrée depuis la catastrophe de 1910.

Second motif : les cinq ouvrages construits depuis 1931 pour canaliser ces foucades peuvent retenir 660 millions de mètres cubes d'eau. Pour être vraiment efficace, le dispositif de stockage devrait emmagasiner 1 milliard de mètres cubes. Le barrage Marne, par exemple, établi en amont de Saint-Dizier, a écrêté la crue actuelle de 80 centimètres. A lui seul et compte tenu de son état, il ne pouvait faire davantage.

Les barrages ont d'ailleurs deux usages qui se révèlent parfois contradictoires.

Pour lutter contre les crues, les barrages devraient être vides afin de recevoir les eaux excédentaires. Mais, comme ils sont aussi destinés à maintenir le débit de la Seine en saison chaude, ils doivent être pleins à la fin de l'hiver. La sécheresse de l'été 1976 l'a bien montré. Résultat : lors que le printemps est très pluvieux, comme cette année, les barrages, déjà pleins à cette époque, ne peuvent plus stocker grand-chose.

Enfin, ces ouvrages sont placés très haut dans le bassin de la Seine. S'il pleut entre entre eux et Paris, notamment sur les régions drainées par l'Yerres, le Petit-Morin, le Grand-Morin et le Loing, rien ne retient ces eaux-là.

Aussi, depuis la crue de 1924 notamment, a-t-on élevé des digues sur les bords des rivières pour protéger les terrains et les quartiers les plus menacés. Mais — et c'est la troisième raison de nos malheurs — ces défenses sont insuffisantes et en piètre état. Au lieu de les entretenir et d'en construire de nouvelles — ce qui coûte cher, — on a préféré accorder des permis de construire... pour des pavillons situés dans les zones inondables. En Ile-de-France, 2 000 hectares de terre et des centaines de maisons sont ainsi à la merci des eaux. Devant la colère des riverains, on est en train d'établir le devis des ouvrages de défense qu'il faudrait réparer ou élever...

Puisque, décidément, on ne peut empêcher la montée des eaux, reste au moins à en avertir les gens pour qu'ils mettent leurs biens à l'abri. Or — quatrième motif d'insatisfaction — le service d'annonce des crues est, de l'avis unanime, totalement désuet. Des observateurs bénévoles observent le niveau des rivières et télégraphient aux autorités... lorsque les bureaux de poste sont ouverts, c'est-à-dire 25 % du temps. On a donc décidé de recourir à des appareils automatiques qui transmettront leurs observations par téléphone. Devis 1981 : 22 millions de francs. Les dix premiers appareils devaient entrer en service cet hiver. Faute de trouver en Ile-de-France des techniciens pour les installer et les entretenir, ils ne seront en place que cet été. Aux basses eaux. Pourtant, des systèmes semblables fonctionnent depuis des années dans le Sud-Ouest et dans le Gard.

Ces multiples insuffisances ont une triple et commune origine : l'absence d'une réelle volonté politique d'en finir avec les dégâts des eaux, la multiplicité des responsables administratifs (les uns gèrent les barrages, les autres annoncent les crues, d'autres encore s'occupent des digues, etc.), et le manque de techniciens qualifiés. Ce constat révèle une véritable carence nationale, maintes fois soulignée : le réseau hydrographique français, pourtant le plus beau d'Europe, a tellement de gestionnaires théoriques qu'il n'est, finalement, géré par personne. Ce sera, parmi d'autres, un sujet d'étonnement pour le nouveau ministre de l'environnement, Mme Huguette Bouchardeau.

MARC AMBROISE-RENDU.

LES FRAGILITÉS DU BARRAGE MARNE

Le barrage Marne, autrement dit le lac du Der, situé à quelque distance en amont de Saint-Dizier est un bon exemple des limites de ce type d'ouvrage dans la lutte contre les crues. Construit en 1974 à l'emplacement du réservoir de Champaubert qui datait, lui, de 1938, il devait avoir une capacité normale de 350 millions de mètres cubes. En cas de pluviosité exceptionnelle, il était prévu pour retenir une « tranche d'eau » suplémentaire de 15 millions de mètres cubes. C'est cela l'écrêtement des crues.

Or, la digue s'est révélée si peu sûre que le remplissage normal du résevoir n'a pu être fait qu'en 1980, six ans après son inauguration. Cette année, le barrage Marne a joué son rôle lors de la première crue d'avril et on estime qu'il a permis d'abaisser de 80 centimètres le niveau de la Marne dans les plaines. Mais personne n'a voulu prendre le risque de remplir l'ouvrage à sa cote maximum. Malgré les travaux de confortement qui ont été menés ces dernières années, il semble que la digue ait encore bougé, très légèrement. Les barrages ont aussi leurs limites.

Faits et jugements

Le « chimiste » André Bousquet condamné à seize ans de réclusion

Le tribunal de Palerme (Sicile) a condamné, mardi 19 avril, six trafiquants de drogue italiens et trois Français, dont le « chimiste » André Bousquet, à d'importantes peines d'emprisonnement au terme d'un procès qui avait débuté le 10 février. André Bousquet, qui est médecin de profession, s'est vu infliger seize ans de réclusion criminelle tandis que Jean-Claude Ramen et Daniel Bozzi ont été condamnés à neuf années de la même peine.

Le docteur Gisèle Ravaud remis en liberté

Besançon. — Le docteur Gisèle Ravaud, chef de service de psychopathologie juvéno-infantile de l'hôpital départemental spécialisé de Novillars (Doubs) a été remise en liberté, le 14 avril, après deux semaines de détention provisoire. Cette décision de M. Ajasse, juge d'instruction, est motivée par le fait que le maintien en détention du docteur Ravaud « *n'est plus nécessaire à la manifestation de la vérité* ».

L'enquête menée depuis le 2 avril (*le Monde* des 7 et 15 avril) a permis notamment d'entendre le personnel du service dirigé par le docteur Ravaud et principalement les employés chargés du « pavillon basque », dont les vingt-sept jeunes pensionnaires (et non deux cent soixante-douze comme une erreur nous l'a fait écrire) paraissent ne pas avoir reçu les soins que nécessitait leur état.

En 1979, une première enquête administrative avait conduit l'administration centrale à déclarer qu'il n'y avait aucun reproche à formuler à l'encontre du docteur Ravaud. Menée par les deux mêmes médecins de la DASS qui, en mars 1983, ont remis un dossier accablant au préfet du Doubs, cette première enquête aurait souffert de l'absence de témoignages, alors que la situation du « pavillon basque » et le comportement du chef de service n'étaient guère différents de ce qu'ils étaient en 1983. — (*Corresp.*)

SPORTS

FOOTBALL

Le dossier des joueurs professionnels sera plaidé devant le gouvernement

***« La menace de grève s'est estompée, car nous savons que le plan d'austérité adopté par l'assemblée générale de la Ligue nationale* (le Monde *du 12 avril*) *ne sera pas appliqué si nous n'obtenons aucun allégement fiscal des pouvoirs publics »*, a estimé, lundi 18 avril, M. Philippe Piat, président de l'Union nationale des footballeurs professionnels (U.N.F.P.) qui venait d'être reçu au ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports, par M. André Laurent, directeur de cabinet de Mme Edwige Avice. *« Nous avons plaidé notre dossier, et il me semble que la spécificité de notre profession a été reconnue »*, a ajouté M. Piat. *« Nous n'avons cependant reçu aucune garantie quand à l'allégement fiscal que nous réclamons. »* Une démarche dans ce sens sera entreprise par Mme Edwige Avice auprès du ministère de l'économie, des finances et du budget.**

MM. Fernand Sastre, président de la Fédération française de football, Jean Sadoul, président de la Ligue nationale, et Philippe Piat devraient être reçus à Matignon par M. Pierre Mauroy avant la fin du mois.

Cinq ans de formation pour six ans et sept mois de carrière

Michel Platini à la Juventus de Turin : deux millions de francs, plus des primes à la hauteur des ambitions européennes du club de la Fiat. Un luxe que ne peuvent plus s'offrir les équipes françaises, à l'exception peut-être du Paris-Saint-Germain. Pour l'attirer, puis le conserver, l'Association sportive de Saint-Etienne a couru à la ruine et a provoqué par contagion une flambée des salaires des autres vedettes du football français.

Les présidents de clubs n'ont certes pas attendu Platini pour vivre au-dessus de leurs moyens, mais cette tendance s'est fortement accentuée ces dernières saisons. Les déficits d'exploitation en témoignent : 5,6 millions de francs pour le championnat 1979-1980, 8 millions pour 1980-1981, 15 millions pour 1981-1982. Au 30 juin 1982, la dette globale des clubs professionnels atteignait ainsi 55 millions de francs.

A la fin de la saison 1981-1982, la masse salariale des clubs de première division s'élevait à 195 millions de francs, alors que les recettes du championnat ne dépassaient pas 161 millions. Pour combler ce décalage, les clubs disposent, il est vrai, d'autres ressources. Les subventions des collectivités locales et régionales frôlaient la saison dernière les 50 millions de francs (49 809 000 F). Mais leur impact est réduit par le versement aux municipalités des taxes sur les spectacles (28 616 000 F). L'apport annexe le plus important est venu des ressources publicitaires avec 37 572 000 F.

Or, malgré le gonflement de la masse budgétaire des clubs, grâce à la forte pression de ces ressources annexes, la part de la masse salariale dans les dépenses ne cesse d'augmenter. Elle est passée, au cours de la dernière saison, de 53,93 % à 57,30 %. En faisant valoir que la masse salariale a doublé pour les quatre dernières années — soit une progression de l'ordre de 20 % par an, — les dirigeants laissent entendre que l'inflation des salaires des footballeurs a été nettement supérieur à l'indice national. Une affirmation nuancée par l'U.N.F.P., qui fait remarquer que le développement des centres de formation et de l'encadrement technique a entraîné une augmentation du nombre des salariés des clubs durant cette période.

Dix-sept à plus de 50 000 F

Aujourd'hui, dix-sept footballeurs ont un salaire supérieur à 50000 F par mois (voir encadré). « *Mais sur les neuf cent trois joueurs appelés à participer au championnat de première et de deuxième division, huit cent vingt-huit sont en dessous de 20000 F* », fait remarquer M. Philippe Piat, qui insiste sur la brièveté et le caractère aléatoire du métier de footballeur.

A l'heure des centres de formation, le « schéma-type » d'une carrière est en effet le suivant : de seize à dix-huit ans, le joueur est aspirant (son salaire mensuel dans un centre appartenant à un club de première division est obligatoirement fixé à 890 F la première année et à 1 335 F la deuxième). De dix-huit à vingt ans, ou à vingt et un ans, avec le service militaire, il passe stagiaire (de 1780 F à 2225 F). A vingt et un ans, il signe son premier contrat professionnel d'une durée minimale de trois ou quatre ans, avec un salaire de départ compris entre 4895 F et 5785 F.

A la fin de son premier contrat, un bon joueur atteint 10000 F par mois ; un international bénéficiant de dérogations, 14 000 F ou 15000 F. C'est à ce moment-là, à vingt-quatre ou vingt-cinq ans, que le footballeur professionnel peut espérer doubler ou tripler son salaire puisqu'il est libre de négocier le montant de sa rémunération et la durée de son nouveau contrat avec le club de son choix.

Le développement des centres de formation a incontestablement amélioré le niveau technique du football français, grâce à une meilleure préparation des joueurs, mais il a également bouleversé la profession. Il y a une quinzaine d'années, l'âge moyen du joueur professionnel se situait entre vingt-huit et vingt-neuf ans, et une carrière s'étalait, toujours en moyenne, sur une dizaine d'années. Désormais, l'âge moyen est inférieur à vingt-cinq ans, et la durée moyenne d'une carrière est de six ans et sept mois. A valeur sensiblement égale, le dirigeant a, en effet, intérêt à faire signer un contrat professionnel à un stagiaire plutôt qu'à un joueur de trente ans, qui lui reviendrait plus cher.

« *Aujourd'hui,* précise Philippe Piat, *un bon joueur qui est entré en centre de formation à seize ans et qui termine sa carrière avec un salaire compris entre 30 000 et 40 000 francs peut espérer mettre de côté 400 000 ou 500 000 francs. De quoi acheter un appartement.* » Cinq ans de formation, six ans et sept mois de carrière, dont la première partie avec un salaire limité et la deuxième soumise à une forte imposition : c'est à partir de ces données que l'U.N.E.P. réclame depuis des années un abattement fiscal. « *Le football professionnel,* ajoute Philippe Piat, *est soumis à la taxe sur les spectacles. Nous revendiquons l'abattement de 25 % acordé à tous les acteurs.* »

GÉRARD ALBOUY.

Horizons 1985 et 1990

Après un entretien, lundi 18 avril à Paris, avec M. Joao Havelange, président de la Fédération internationale de football, M. Fernand Sastre, président de la Fédération française, a confirmé que la France pourrait être candidate à l'organisation de la Coupe du monde 1990 si l'Italie ne se met pas sur les rangs. Dans le cas contraire, la candidature française pourrait être reporté à 1998.

M. Havelange a visité le chantier du Palais des sports de Bercy où il souhaite voir organiser en 1985 le premier championnat du monde de football en salle.

Nantes battu à Rouen

PREMIÈRE DIVISION
(Trente-deuxième journée)

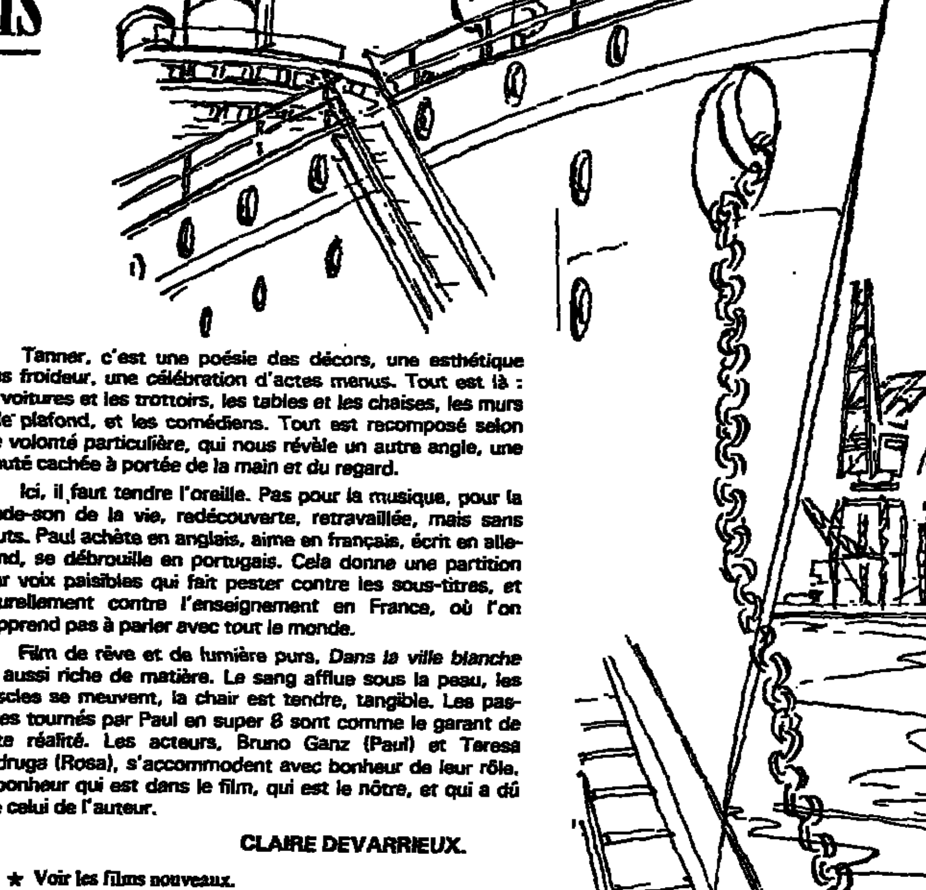
*Rouen b. Nantes	1-0
*Strasbourg et Bordeaux	0-0
*Laval b. Paris-St-Germain	1-0
*Saint-Etienne b. Monaco	2-0
*Auxerre et Lens	0-0
*Metz b. Brest	1-0
Nancy b. *Tours	2-1
*Sochaux et Mulhouse	1-1
*Toulouse b. Lyon	4-1
*Lille b. Bastia	2-0

Classement. — 1. Nantes, 48 pts ; 2. Bordeaux, 42 ; 3. Paris-St-G., 39 ; 4. Monaco, 37 ; 5. Lens, Laval, 36 ; 7. Nancy, Brest, 33 ; 9. Auxerre, Toulouse, 31 ; 11. Sochaux, Metz, Lille, Saint-Etienne, 30 ; 15. Strasbourg, 28 ; 16. Rouen, Tours, 27 ; 18. Bastia, Mulhouse, 25 ; 20. Lyon, 22.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

TROIS FILMS



DANS LA VILLE BLANCHE

D'ALAIN TANNER

Un marin désarmant

LA petite présence d'un paquebot tremble aux bords de la mer et du ciel, au fond de l'écran gris. Au deuxième plan, on s'en rapproche. Au troisième, on tombe dedans. Machinerie, corps, couleurs, une sirène et le battement du moteur. Quelque chose en ce début est gagné pour le film entier : la grâce.

Vite, on quitte les entrailles de l'« usine ». Paul s'en va. Il est content, c'est un drôle de zigoto. Quel narcissisme doucement imbécile le pousse à se faire filmer, et à se filmer lui-même, en gros plan, grimaçant, avec une caméra de touriste ? Quel secret alimente sa jubilation, son sourire très large, désarmant ? Bon, on verra bien.

On voit tout de suite. A la place de Paul, nous serions contents aussi. La terre est ferme, il fait beau, il fait chaud. Sans cérémonie, la ville invite, il n'y a qu'à s'installer, le premier bar venu est hospitalier, le patron, brave homme, et Rosa, la serveuse, futée. Éclat de rire du marin : au-dessus du comptoir, la pendule marche à l'envers ! Terminus Lisbonne.

En compagnie de Paul, on ne va pas faire grand-chose pour commencer. Boire quand on a soif, respirer la nuit, danser, laisser repartir le bateau. Et donner des nouvelles. Paul envoie ses films et des lettres à la femme qu'il aime. Il lui explique : « *Je vais bien. Je suis libre. Je ne fais rien.* » Il précise qu'il est fatigué et qu'il n'organise pas sa liberté, car ce ne sont pas des vacances. A l'autre bout, la destinataire reçoit, lit, regarde, réfléchit, répond, et elle en a un peu assez d'être la femme d'un pareil marin. Mais, entre eux, la communication est systématique, ininterrompue, même lorsqu'un deuxième amour intervient dans la vie de Paul.

Paul, en effet, n'est pas longtemps seul, et son paradis se dilate, scandaleusement simple. Rosa, en fait, n'est pas une serveuse. C'est une fille qui sert la bière fraîche ou nettoie le lavabo dans les chambres, mais elle n'a ni étiquette ni uniforme. Les gens dans ce pays ont tous l'air, comme ça, eux-mêmes. Il n'y a pas de barrières. Rosa est merveilleuse.

Mais où sommes-nous ? Dans un film d'Alain Tanner. Il se pose la même question chaque fois depuis 1969 (*Charles mort ou vif*) : qu'arrive-t-il lorsqu'un personnage, ou deux, décide de rompre l'encerclement quotidien ? Comment cela finit-il lorsqu'on choisit l'exercice de la liberté absolue ? Cela finit mal, ou l'on revient à la case départ, en ayant perdu quelques plumes et dégagé en soi un certain espace.

D'ailleurs, cela explique peut-être la légère insatisfaction qu'au sortir de chez Tanner on ressent parfois. Le spectateur joue le jeu de l'utopie, accepte l'aventure si soigneusement racontée, mais la fin du film lui semble une fin de parenthèse. Paul, volé, blessé, n'échappera pas à son destin (allez savoir lequel), et peu importe.

Tanner, c'est une poésie des décors, une esthétique sans froideur, une célébration d'actes menus. Tout est là : les voitures et les trottoirs, les tables et les chaises, les murs et le plafond, et les comédiens. Tout est recomposé selon une volonté particulière, qui nous révèle un autre angle, une beauté cachée à portée de la main et du regard.

Ici, il faut tendre l'oreille. Pas pour la musique, pour la bande-son de la vie, redécouverte, retravaillée, mais sans ajouts. Paul achète en anglais, aime en français, écrit en allemand, se débrouille en portugais. Cela donne une partition pour voix paisibles qui fait pester contre les sous-titres, et naturellement contre l'enseignement en France, où l'on n'apprend pas à parler avec tout le monde.

Film de rêve et de lumière purs, *Dans la ville blanche* est aussi riche de matière. Le sang afflue sous la peau, les muscles se meuvent, la chair est tendre, tangible. Les passages tournés par Paul en super 8 sont comme le garant de cette réalité. Les acteurs, Bruno Ganz (Paul) et Teresa Madruga (Rosa), s'accommodent avec bonheur de leur rôle, ce bonheur qui est dans le film, qui est le nôtre, et qui a dû être celui de l'auteur.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Voir les films nouveaux.

LE VENT

ENTRETIEN AVEC SOULEYMANE CISSÉ

La conscience et l'espoir

Réalisé au Mali début 1982, *Le Vent* a été présenté au Festival de Cannes, dans la section « Un certain regard » (*le Monde* du 15 mai 1982), aux Journées cinématographiques de Carthage, en Tunisie (*le Monde* du 27 octobre 1982) et à Ouagadougou, en Haute-Volta, où il reçut le Grand Prix du Festival de cinéma panafricain (*le Monde* du 10 mars 1983). Son auteur, Souleymane Cissé, est venu à Paris pour la promotion de son film qui sort dans sept salles.

« *SI l'on cherche des films de violence politique contemporains du vôtre, on tombe sur* Yol, *sur* Missing...

– Je n'avais pas pu voir *Yol* à Cannes ; je ne l'ai vu qu'il y a une semaine, à Bamako. J'ai trouvé des scènes émouvantes, poétiques, je n'ai pas tellement aimé le mélodrame. Mais je préfère quand même le film de Güney à celui de Costa-Gavras, *Missing*, qui ne porte qu'une violence noire, du tapage, qui ne fait pas adhérer les gens. Cette forme d'agression cinématographique, à l'américaine, désarme le spectateur, elle lui enlève tout. Même la musique arrache l'envie de participer aux scènes. L'image doit être l'élément principal d'un film : on doit vivre avec les images et bien entendre. La musique de *Missing* résonnait si fort que l'image s'envolait et qu'on l'oubliait.

– Votre film propose la spiritualité comme réponse au mal politique : la prière, l'arbre, l'animal...

– En Afrique, notre passé nous lie à la spiritualité. Une des erreurs de notre temps est de croire que toute réalité vit dans la spiritualité. Il y a des moments où il faut prendre conscience, crûment, des réalités. Les religions ont tendance à les éponger. Chaque religion a fait son temps, a apporté son progrès ou son non-progrès. Dans ce film, je me suis permis d'affirmer que l'Afrique avait besoin d'autres références que purement historiques ou concrètes. La spiritualité est gardée dans les musées, et ceux qui dirigent le pays en profitent toujours pour dominer. Moi, j'ai cherché à la conserver d'une autre manière. En Afrique, actuellement, si on veut avancer, il faut créer. Et l'homme ne peut créer qu'avec ses propres expériences de vie, avec ses dieux et ses esprits.

– Qu'est-ce qui se passe en ce moment en Afrique ?

– Même ceux en qui l'on croit, les intellectuels, je ne dirais pas les savants, en arrivent à fuir l'Afrique. Ils disent qu'ils n'ont pas de matériau pour créer. Mais qui va créer ce matériau à leur place ? Ils fuient et laissent exposé notre continent. L'inconscience ne se trouve pas au niveau de la population, mais de ses cadres. Nous n'avons pas de moyens à Bamako, mais avec un minimum d'efforts, nous pouvons établir une petite base sur laquelle s'élèveront ceux qui viendront après nous. *Le Vent*, je ne pourrais pas dire que je l'ai créé avec mon sang, mais je m'y suis vraiment donné, et, pour pouvoir le réaliser, j'ai sacrifié de bons moments de ma vie. Finalement, il m'importe peu qu'il soit réussi. Il marque quelque chose : cent mille spectateurs l'ont vu au Mali, et il continue sa carrière à Dakar et au Sénégal. Il n'a pas calmé les esprits, mais il a permis à la population de se redonner confiance.

– Est-ce qu'il rend justice à votre pays ?

– Je crois, oui, il est venu à un moment bien indiqué. Un spectateur, à la sortie du film, m'a dit : « *Moi, je vous jure qu'il n'y aura plus ces problèmes au Mali.* » Nous avons tourné le film à la hâte, entièrement par nous-mêmes. Il a été financé avec les bénéfices de mon deuxième film, *Baara*, et avec le soutien de mon frère, qui est commerçant. Pour sa finition, j'ai dû en vendre les droits au ministère de la coopération française. Les acteurs n'étaient pas des professionnels, je les avais pris à droite et à gauche, des étudiants ont joué leurs propres rôles et même des rôles de militaires. Tous étaient motivés par le scénario. Quand le film a été terminé, j'ai réuni des gens très différents, des élèves, des cadres, des responsables. Pendant vingt minutes, personne n'a pu parler. J'étais triste, je me suis dit : « *Ils n'ont pas aimé* ». Et puis quelqu'un s'est levé et a dit : « *Je suis très secoué* ». Ils ont commencé à parler. Plusieurs mois plus tard, de simples gens de Bamako se souvenaient encore de l'image du bélier, ils n'en revenaient pas.

– Lorsque le bélier arrive, il représente une force supra-politique ?

– Il est là pour l'espoir qu'il donne. Dans les sacrifices, et au cinéma, d'ordinaire, on l'égorge et on fait circuler le sang. Je n'ai pas voulu. Le mouvement du bélier est tellement porteur de messages qu'il ne faut pas le couper par un sanglot.

– Dans quel état est votre pays ?

– Il est très pauvre et les choses empirent. Nous avons depuis trois ans une sécheresse terrible, qui a descendu très bas le niveau de vie. Mais ça ne doit pas nous empêcher d'avancer. Il n'y a pas de pays qui ne traverse des moments durs. Je ne vois pas pourquoi mon pays ne s'en sortirait pas, et c'est pourquoi j'ai mis cet espoir dans le film. La conscience doit faire progresser les choses. Il subsiste une classe de gens qui vivent, et d'autres qui en souffrent.

– Le gouverneur, dans votre film, à plusieurs reprises, invoque le diable comme un élément ennemi, étranger...

– Bien sûr que le diable, c'est lui. Le bonhomme a perdu sa croyance et ne peut plus croire que dans son pouvoir. C'est phénomène courant : quand il domine l'individu, il y croit tellement, qu'il croit que tout s'arrête là. En dehors du pouvoir, il reste toujours quelque chose. Il suffit qu'un rien se détériore, et il sera dégradé, il cassera. L'armée est l'organe le mieux organisé de notre pays. Mais aucun pouvoir n'est éternel. Après la colonisation, il y a eu quelques rares civils, puis des militaires, et encore des civils. On ne doit jamais perdre l'espoir.

– Vous avez fait vos études loin de Bamako, à l'école de cinéma de Moscou...

– Moscou est une grande ville alors que Bamako n'a que trois cent mille habitants. Les climats et les milieux sont différents, mais les hommes sont partout pareils. Dans le caractère humain se niche quelque chose d'universel : le sentiment d'amitié.»

Propos recueillis par
HERVÉ GUIBERT.

LA VIE EST UN ROMAN

D'ALAIN RESNAIS

S'il s'agit de faire rire

LE nouveau film d'Alain Resnais est une catastrophe. *Providence*, oui (et à un moindre titre, *Mon Oncle d'Amérique*), était une œuvre résistante, on pouvait se battre contre, ou pour. *La vie est un roman*, non.

Jongler avec le temps, se promener dans les différences de niveau, manipuler la manipulation des personnages, Resnais sait le faire. On ne s'étonnera pas de voir trois histoires s'entrelacer à l'intérieur d'un même lieu – un château, un décor faramineux, inventé et remodelé en fonction des trois histoires en question.

L'une se passe juste avant et juste après la première guerre mondiale. Le comte Forbek imagine un palais du bonheur, projet interrompu par les événements. En 1919, une partie de ses rêves est enfin concrétisée, mais la femme de sa vie (Livia) a épousé un autre homme. Devenu un apprenti sorcier exalté et triste, il convie ses amis à boire un philtre qui les enverra momentanément dans un monde meilleur. Livia est là, mais triche pour garder sa lucidité.

Soixante ans après, comme cela se passe souvent, le château est transformé en institution scolaire et abrite des séminaires. En voici un. Quelques enfants sont là, et pour eux le scénariste Jean Gruault a pensé à un troisième thème, moins important celui-ci, qui restitue au château une sorte de préhistoire légendaire (très ringarde).

La partie contemporaine, c'est la dérision. Des théories pédagogiques s'affrontent en désordre au cours d'un colloque intitulé « Éducation de l'imagination », chacun, comme Forbek, travaillant au bonheur de l'humanité. En marge, les invités se jouent une comédie de boulevard ; ce sont des caractères tour à tour positifs et négatifs. Les enfants, de leur côté, offrent ingénument l'exemple de leur enfance : derrière la satire il y a donc bien une leçon de philosophie, mais elle est un peu courte.

L'épisode Forbek, tout en volutes roses et falbalas exotiques, est au contraire voulu majestueux. Il est malheureusement ridicule et dérisoire. Fanny Ardant (Livia), chargée de clamer qu'elle préfère les passions vécues aux paradis artificiels, n'est pas absolument fascinante. Elle est aussi la seule à ne pas mettre son personnage à distance. Les autres (surtout Ruggiero Raimondi – première époque, – Vittorio Gassman, Sabine Azéma et Pierre Arditi – mœurs actuelles) se livrent avec brio aux pitreries qu'on leur demande, et gardent un intelligent quant-à-soi. Signalons également une foule d'anonymes interprétés par de bons acteurs.

Et puis, il y a quelques moments chantés, par exemple des « *oh* » et des « *ah* » en chœur. Et puis... Ma foi, c'est tout.

Dans les entretiens qu'il a accordés récemment, Resnais refuse de se prendre au sérieux. On ne peut le lui reprocher, ni l'en féliciter. On se dit simplement que Jean Gruault le dessert en allant dans son sens, en faisant de lui un piètre moraliste, alors que Marguerite Duras ou Alain Robbe-Grillet écrivaient, puis s'en remettaient aux pouvoirs attentifs d'un grand maître à filmer. S'il s'agit de nous faire rire, il existe probablement aujourd'hui un écrivain proche de Raymond Queneau. Qu'il ne perde pas une minute, et commence un scénario pour Alain Resnais.

CL. D.

★ Voir les films nouveaux.

MUSIQUES

KING SUNNY ADE, LES KOTEBA, LES AMAZONES

Une nouvelle vague africaine

Hasard ou fruit du travail acharné de quelques-uns depuis de nombreuses années et reconnaissance — enfin! — de l'« innombrable » culture africaine ? Quelque chose se passe en tout cas. Grenoble, en novembre dernier, a consacré trois mois à la musique, à la danse, au cinéma, mais surtout à la peinture et à la sculpture africaines. Perpignan, en avril, pour son Festival international de critique du film, organisé avec *les Cahiers du cinéma*, a choisi l'Afrique noire pour thème de réflexion. Et toutes les radios libres ont aujourd'hui leur « plage » africaine.

COUP sur coup — au moment même de la sortie du *Vent* de Souleymane Cisse, au moment même de la sortie du nouveau disque d'Akendengue chez C.B.S. (*une révélation, mais nous y reviendrons*), — nous arrivent deux troupes : les Amazones, de Guinée, quatorze femmes qui jouent de la percussion, de la guitare basse, du saxo, chantent, dansent ; l'ensemble Koteba, des comédiens-musiciens-danseurs de Côte-d'Ivoire. Arrivent également pour une tournée des musiciens de Madagascar, des Comores et de la Réunion. Musiques de l'océan Indien invitées au Festival des arts traditionnels, qui s'ouvre dans quelques jours à Paris et à Rennes, ainsi que des rituels africains, des musiques du Togo, de la Somalie, de la Mauritanie, à Vannes et au Havre. Arrive encore King Sunny Ade, annoncé comme le nouveau Fela nigérian, en juin et non en mai comme il avait été prévu. On ne le verra donc pas au Festival de jazz d'Angoulême, énorme manifestation consacrée — justement, elle aussi — à l'Afrique noire !

On aurait tort cependant de prendre cette conjonction soudaine pour un raz de marée (l'« *explosion musicale noire* », maintes fois annoncée, n'est pas encore assurée). Ce qui est sûr, c'est qu'il y a un intérêt nouveau, une curiosité croissante, une demande même pour cette culture monumentale en plein mouvement. Des générations nouvelles, qui n'ont pas connu la colonisation, arrivent aujourd'hui avec d'autres démarches, une autre esthétique. Elles se remettent en cause sans complexe. Les Amazones, l'ensemble Koteba, font partie de cette génération-là, qui bouscule, expérimente.

Les Amazones ont donné quatre concerts à Paris. On les a vues à la Mutualité, peu aidées par l'acoustique de la salle. « Sono » peinte en vert amande, boubous blancs ou marine et blanc, élégantes. Quatorze femmes, assises à la batterie, frappant des congas, soufflant dans des saxos, se tortillant à la guitare électrique, cela n'est pas courant en Afrique. Des aventurières ? Des guerrières ? Non, de « *simples militantes* », « *talentueuses et vertueuses* », « *avec lesquelles vous allez passer la plus belle soirée de votre vie !* », annonçait le présentateur, sans craindre de forcer sur l'adjectif, de « *braves musiciennes guinéennes qui se battent sur trois fronts* » : pour l'émancipation de la femme, pour la décastisation de la musique et pour la révolution. Créée en 1961 à partir d'un orchestre de la gendarmerie nationale, aujourd'hui la troupe des Amazones tourne sur tout le continent africain.

Leur spectacle a déçu, il faut bien le dire. Ceux qui pratiquent le deuxième degré raffoleront de cette présentation « politico - show business » un peu désuète. La première partie ne décolle pas, mais, après l'entracte, on ne sait trop pourquoi — comme si elles s'étaient débarrassées de contraintes obscures ou *avaient jeté au panier leur timidité*, — s'est opérée une sorte de mutation. Les voix sont devenues plus aiguës, le rythme plus accéléré, envahissant. Humour, énergie. Les Amazones ont chanté des petites chansons de mœurs de leur composition (contre l'alcoolisme, par exemple), des chants d'amour « qui rendent fou », passant du « chant » au « raconté-mimé », comme cela se fait beaucoup en Afrique. C'était beau et drôle. Deux danseuses aux corps d'adolescentes apparaissaient et disparaissaient sans cesse comme deux petits serpents déchaînés et souples. Flammes pétulantes.

Le corps et le son

L'ensemble Koteba s'est produit toute la semaine au Centre Pompidou à Paris. Les comédiens et les musiciens — une vingtaine — ont présenté deux pièces à tour de rôle, *Fanico* et *Adama Champion*, révélant un théâtre inconnu, assez étonnant, pas achevé encore, bourré d'idées, de plaisir, d'images, de sonorités nouvelles, de rires. Un théâtre qui a rompu avec le « folklorisme », qui témoigne des changements de mœurs en Afrique, des nouveaux conflits. Koteba ne joue pas « traditionnel », même si leur comédie musicale d'un nouveau genre reprend une pratique ancienne au Mali, où de jeunes paysans, mêlant le chant, le théâtre, la danse, racontaient des histoires d'avare ou de mari cocu, en séquences qui se développaient comme la coquille d'un escargot. Souleymane Koly, qui a créé la troupe en 1972, Guinéen d'origine mais installé en Cote-d'Ivoire depuis onze ans, s'est bagarré contre les deux tendances dominantes en Afrique : celle du théâtre Daniel-Sorano *de Dakar, qui monte du Molière nègre* ; celle du théâtre militant, de type brechtien. Le théâtre de Souleymane Koly est un théâtre du corps et du son, un théâtre urbain, populaire, qui reflète l'Afrique d'aujourd'hui.

Fanico raconte l'histoire d'une jeune fille qui aime un jeune homme plus pauvre qu'elle et qui ne peut l'épouser à cause de sa famille. A la suite d'une discussion un peu violente, le jeune homme tue le frère de la jeune fille. La famille fait appel à la justice « moderne » pour juger, mais, trouvant que celle-ci traîne un peu trop en longueur, elle demande aux féticheurs de punir l'assassin.

Tout est dansé, chanté, naïf et formidablement vivant. L'idée de génie est d'avoir introduit deux personnages étonnants : Mammie et Gondo (Mammie Foutou et Pierre Gondo), extérieurs à l'histoire, assis dans la salle, et qui commentent tout haut (en français d'Afrique) ce qui se passe sur la scène (en bambara). Mammie et Gondo ne cessent de se *disputer, de se rabibocher, couple* comique, éminemment populaire, qui sait profiter des occasions (sur scène) pour aller chercher un petit cadeau, piquer un manteau. Cette trouvaille résout un problème linguistique (le public africain qui ne parle pas forcément le bambara peut ainsi suivre la pièce), introduit une distance face au mélodrame, genre dont raffole le public populaire de Côte-d'Ivoire.

Un public que Souleymane Koly connaît bien. C'est là qu'il puise la source de son inspiration. Les acteurs qu'il a recrutés viennent tous des quartiers populaires d'Abidjan, de ces banlieues où les grands immeubles cèdent peu à peu la place aux cases en paille, là où l'on vit comme entre deux mondes, entre deux époques et civilisations. Entre le tragique et le comique. Entre deux philosophies. Entre deux « tout ».

CATHERINE HUMBLOT.

★ Festival des arts traditionnels, à la Maison de la culture du monde, à Paris, du 23 avril au 19 mai. Tél. : (1) 544-72-30.

— A Rennes du 3 au 11 mai. Tél. : (99) 79-26-26.

★ Les Amazones : les 20 et 27 avril à Paris (Théâtre-12, Maurice-Ravel) ; les 21 et 22 au Havre (Maison de la culture) ; les 23 et 30 à Lyon. Tél. : 553-72-25.

★ Musique de l'océan Indien, au Havre (les 23, 26 et 30 avril) à Vannes (les 22, 28, 30 avril et 6 mai) ; à Paris (28, 29 et 30 avril ; à Rennes (3, 4 et 5 mai).

★ Ensemble Koteba, à Yverdon en Suisse (du 20 au 30 avril), à Pau (le 2 mai), à Villeneuve-d'Ascq (les 10 et 11), à Angoulême (du 15 au 21), à Bordeaux (le 24), à Chaumont (le 31).

★ Festival de jazz d'Angoulême « Spécial Afrique », du 10 au 22 mai. Tél. : (45) 95-38-40.

★ La revue *Autrement* consacre son numéro d'avril aux cultures noires à Paris.

UNE COOPÉRATION FRANCO-ISRAÉLIENNE FRUCTUEUSE

L'ethno-musicologie remonte des filières de civilisations

Les relations culturelles franco-israéliennes ne sont pas toujours sans nuages, mais elles fonctionnent de manière très satisfaisante dans le domaine scientifique (1) ; c'est le cas de la coopération ethno-musicologique entre le C.N.R.S. et le Centre d'études de musique juive de l'Université hébraïque de Jérusalem, que dirige Israël Adler, ancien élève de la Sorbonne, qui a mené jadis en France de passionnantes recherches sur la musique juive dans le comtat Venaissin.

DEUX programmes sont actuellement en cours, qui relèvent du « Laboratoire 3121 » du C.N.R.S. sur les « Langues et civilisations à tradition orale » (LACITO), placé sous la responsabilité de Mme Jacqueline Thomas. Le premier, *qui date de 1981, étudie la « pluri*vocalité » dans la musique liturgique yéménite et expérimente à cette occasion une méthode d'analyse des polyphonies orales.

La naissance de la polyphonie reste en effet un phénomène assez mystérieux, que l'on a cru longtemps une exclusivité de l'Europe occidentale, la plupart des musiques étant en effet monodiques. Les rares manifestations de la « plurivocalité » *dans d'autres contrées présentent* donc un intérêt scientifique et humain considérable. Simha Arom, maître de recherches, au C.N.R.S., qui l'a observée pendant plusieurs années en Afrique centrale, a été envoyé à Jérusalem pour étudier ses manifestations dans la liturgie yéménite, dont tous les spécialistes reconnaissent qu'elle a un caractère très archaïque et particulièrement préservé.

Il est fasciné par cette musique fondée sur une sorte d'« organum » où les lignes mélodiques se superposent uniquement à des intervalles de quartes et de quintes, d'un parallélisme rigoureux, ce qui crée un sentiment d'insécurité, d'ambiguïté, dû à la présence simultanée de deux tonalités (ou modalités) dans une seule octave, sans aucune hiérarchie entre les deux parties. Plurivocalité très dissonante donc, qui avait peut-être *pour but de donner avec peu de* chanteurs l'impression d'une communauté très nombreuse, comme une petite astuce pour observer ce verset du Talmud : *« Plus vous êtes nombreux, plus vous rendez gloire à Dieu. »* Et, dans les synagogues yéménites, on crie comme quatre...

Dans cette musique assez monotone, brusquement, un soliste passe à la quarte supérieure, et tout le monde grimpe dans le même intervalle, *une autre voix monte encore* une quinte plus haut et ainsi de suite, sans qu'on devine encore les règles de ce chant très ritualisé.

Pour analyser les structures de ces polyphonies, Simha Arom a mis au point une méthode simple, qui pourrait aider considérablement à l'avenir les ethno-musicologues. Au lieu de transcrire intégralement, et péniblement, le chant sur d'innombrables pages, il a conçu des fiches synoptiques de sept colonnes, où il indique seulement ce qui est pertinent pour la recherche, c'est-à-dire les modifications : versets du chant liturgique et mot où la musique change, variations vocales, schémas mélodiques, transpositions, système rythmique, dynamiques, etc. Avec deux ou trois fiches, on synthétise ainsi une demi-heure d'audition. Il est facile ensuite de reclasser d'un chant à l'autre les ressemblances et les dissemblances, ce qui est fortuit et ce qui est constant, ce qui devrait permettre à la longue de dégager des lois.

Un seul texte de l'Espagne à la Perse

Le second programme actuellement en cours à Jérusalem intéresse linguistes et ethno-musicologues. Le C.N.R.S. a compris le milieu extrêmement favorable et riche que constitue Jérusalem pour de telles recherches, avec d'une part les quelque cent cinquante mille enregistrements de tous pays et de toutes couches historiques du Centre d'études de musique juive, et d'autre part la concentration de populations venues des quatre coins du monde, tel ce village nouveau où coexistent, en gardant jusqu'ici farouchement leur identité, des communautés yéménite marocaine et géorgienne, alors que les linguistes sont parfois obligés de courir à 5 000 kilomètres pour engranger leurs matériaux.

Et à cela s'ajoute un avantage essentiel, l'utilisation depuis plus de deux millénaires par tous ces peuples éparpillés des *mêmes textes liturgiques strictement respectés*, de la Bible et de la Mishna (la couche la plus ancienne du Talmud).

*D'où l'importance du double pro*gramme sur la « cantilation biblique » et l'« interlinguistique juive », confié à un chercheur du C.N.R.S., Frank Alvarez-Pereyre (qui lui-même a recueilli à Bordeaux et à Bayonne les témoignages de ce qui reste des antiques liturgies judéo-portugaise et judéo-espagnole).

Il s'agit d'abord pour lui et ses collègues de l'Université hébraïque *d'étudier la « cantilation »* (disons la *psalmodie, mais le terme est impro*pre) de la Mishna, qui est interprétée librement selon des traditions orales différentes, au contraire de la Bible, écrite avec un système d'accentuation musicale que tous les juifs sont censés respecter. Des centaines de Mishnas ont été enregistrées dans tout le monde juif, et, pour le même texte, les réalisations diffèrent souvent du tout au tout ; mais, à travers ces expressions multiples, linguistes et ethno-musicologues pensent découvrir une typologie, des « universaux » de structure interne correspondant aux ressorts fondamentaux des textes, les lois de la transmission linguistique et musicale, qui ont permis la perpétuation des textes à travers la seule mémorisation.

Par ailleurs l'« interlinguistique » s'applique à suivre de façon très fine les persistances convergentes, ainsi que les divergences d'une communauté à l'autre, tel ce cantique de mariage que chantent des femmes de Budapest et de Sofie, et qui renvoie à un original espagnol, avec des structurations *musicales analogues* à celles qu'on retrouve en Afrique du Nord, malgré un matériel linguistique différent. C'est ainsi qu'actuellement travaillent ensemble à Jérusalem des équipes spécialistes de groupes aussi éloignés que le judéo-espagnol, le yiddish et le judéo-persan.

Etudes très spécialisées, mais passionnantes en ce qu'elles tracent des filières de civilisation à travers le monde (le judéo-espagnol, venu d'Afrique du Nord, s'est répandu plus tard en France, en Angleterre, en Hollande, et jusqu'en Amérique) et qu'elles permettent de découvrir le parcours des assimilations linguistiques et musicales qui se sont produites dans l'histoire de ce peuple errant, et qui continuent à se produire : ainsi lors de l'arrivée en France de nombreux réfugiés d'Afrique du Nord, sépharades (orientaux), qui se sont mélangés avec des restes de *communautés ashkenazes* (issues d'Europe centrale), les offices liturgiques se sont transformés en d'étonnants compromis entre deux traditions très différentes pour engendrer des « traditions » nouvelles.

On devine l'urgence que revêt pour les chercheurs de Jérusalem le fait de recueillir et d'enregistrer les expressions les plus pures des communautés qui risquent de rapidement subir des hybridations, en vivant les unes contre les autres en Israël, ces hybridations à leur tour présentant un grand intérêt pour les linguistes et les musicologues, car elles obéiront elles aussi à des lois, et il importera d'en marquer les étapes. L'évolution ne s'arrête jamais...

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Sous les auspices du Centre de recherche français de Jérusalem, que dirige M. Jean Perrot.

THÉATRE

A LA COMÉDIE-FRANÇAISE

En attendant Vincent

EN juillet dernier, c'était pareil. Quand la nouvelle de la nomination de Jean-Pierre Vincent, directeur du Théâtre national de Strasbourg, à la succession de Jacques Toja, administrateur de la Comédie-Française, fut officiellement annoncée à Avignon, tout le monde savait. Tout le monde ? Enfin, ce petit monde qui se retrouve de premières en générales, dans les théâtres où le théâtre est censé avancer. Disons le cercle de famille : Paris, plus la « décentralisation », plus les amis des amis ; allons... au total, cinq bonnes centaines d'individus. Et ça recommence. Sans compter tout le personnel de la Maison de Molière, quatre cents individus supplémentaires, concernés en premier lieu, également « au courant ».

Donc, un millier de gens au moins connaissent les noms des deux personnes que propose Jean-Pierre Vincent au ministère de la culture pour occuper au Français les fonctions-clés de secrétaire général et de directeur administratif. Il s'agirait de Jean-Loup Rivière et de Serge Sobczynski. Cela devait être rendu public ce mois d'avril, ainsi que la programmation de la prochaine saison place Colette et d'autres projets pour les années à venir. Mais motus : aux sociétaires, pensionnaires du Français, on a demandé de respecter l'obligation de réserve, aux amis et/ou journalistes, on répète, avec des tons de grand secret complice, que... la conférence de presse est repoussée aux alentours du 10 mai prochain – à la demande de Jean-Pierre Vincent, actuellement trop occupé au Théâtre national de Strasbourg, dont il est encore directeur jusqu'au mois de juillet, et où il prépare son spectacle *la Peste*.

Eh bien, la peste soit de ces atermoiements érigés en méthodes de diversion. De ces façons de laisser passer le temps pour que Paris soit de plus en plus « parisien » et fasse ses gorges chaudes de « on-dit » et de « on-sait ». Et de perdre son temps à coltiner de petites bribes de suppositions en guise de discussion de fond. *« Sera-ce un tel ou un tel, et M. Machin est pressenti, et M. Chose pourrait bien... »* Cette série d'opérations de suspense entamées en 1981 avec les tergiversations prolongées qui précédèrent la désignation de M. Maurice Fleuret au poste de directeur de la musique, sans parler de la valse-hésitation au sujet du nouveau président du Centre Georges-Pompidou, ce culte de la conférence de presse considérée comme l'art de faire prendre les objets de tant de secrets de Polichinelle pour des *Dei ex machina*, tout ce cirque à la fin lassera même les plus complaisants, les plus flattés parmi les complices.

« Paris ferait mieux de travailler, au lieu de s'occuper à tant de « ragnagnas, nous a dit Jean-Pierre Vincent au téléphone. *Ce n'est pas pour rien que j'ai quitté cela pour la province. »* Ajoutant qu'il entendait bien continuer à rester en marge de la foire sur la place, il nous a cependant demandé de *« ne rien dire encore »*, rien n'étant encore décidé, tout écho pouvant entraîner des risques pour les décisions à ratifier, les personnes concernées, etc. *« Trop tôt, trop tôt »*, a-t-il répété.

On laissera donc au conditionnel les noms en jeu, puisque c'est le jeu. Ainsi, on n'expliquera pas qui est qui, ni d'où viennent MM. Sobczynski et Rivière. On ne dévoilera rien de ce qu'il y a à deviner ou à entendre au sujet de la saison prochaine à la Comédie-Française. Comme si le devoir de réserve n'obligeait plus seulement les fonctionnaires.

On vous racontera simplement qu'au sein de cette institution fondée il y a deux cent trois ans par un Louis XIV décidé à marier coûte que coûte les acteurs de Molière à leurs rivaux de l'hôtel de Bourgogne, on attend avec un extraordinaire calme, une sérénité exemplaire. Et dans les couloirs – depuis cinq ans moquettés de beige, – où traditionnellement se reflétèrent toujours plus ou moins les querelles agitant les milieux voisins du pouvoir (des dévôts du Grand Siècle aux francs-maçons de la IIIe République), il semble n'être plus question que de théâtre.

Des réflexes de troupe

Oui, dans ce bateau énorme et exigu à la fois, avec ses strates, ses classes, ses étages, ses manières un tantinet Ancien Régime, sa conscience d'être privilégié et handicapé à la fois, tantôt jalousé, tantôt méprisé, le plus en vue et le plus ignoré, le plus « mythologique » en un mot des organismes publics, on attend Vincent. Et la troupe n'a peut-être jamais eu autant de réflexes de troupe. Parmi les trente-neuf sociétaires (le quota de quarante est atteint cette année) : on fait corps et parmi les vingt-sept pensionnaires (au nombre desquels deux nouveaux, unanimement vantés, accueillis à bras ouverts). Bref, dans la « famille », il n'est plus question vraiment de clan ni de prétendues scissions entre anciens et modernes ; désormais, les « courants » de toujours sont pratiquement assimilés à des nuances de sensibilité, à des affaires de sympathies personnelles, à des différences de goût ou de manière de vivre. On prononce peut-être le mot de « divergences esthétiques », mais sans y insister.

« En attendant Vincent ? ». Ça veut dire « se préparer au tournant nécessaire », et même ceux qui ne sont *« pas trop pour »* ou ont quelques craintes (une dizaine, une quinzaine) tiennent les propos les plus modérés, optent pour l'optimisme. Et même ceux qui ont décidé de quitter la maison (par exemple, José-Maria Flotats, Andrée Taincy) ont affirmé *urbi et orbi* agir pour des raisons personnelles, n'ayant rien à voir avec l'arrivée du nouvel administrateur – le 1er août prochain, veille des six semaines de vacances, seule période, avec les trois jours saints, où le théâtre affiche relâche.

Jouera-t-il donc sur du velours, le metteur en scène, qui, après avoir étudié pendant une année les rouages de cette entreprise (selon lui importante pour les gens du monde entier), n'hésite pas à dire : *« Qu'est-ce que cette troupe qui parle d'égal à égal avec le gouvernement, ce n'est pas innocent, n'est-ce pas ? »*

Précisant tout de suite qu'il compte partager le maximum de choses avec le comité d'administration, il affirme qu'il poursuivra le travail de Jacques Toja – Toja, celui qui l'a invité à mettre en scène *les Corbeaux*, dans la maison. Jean-Pierre Vincent continue : *« Il ne s'agit pas de casser quoi que ce soit dans des rapports qui n'existent qu'ici, mais de les moderniser. Je n'ai jamais vu un endroit où les comédiens aiment autant se trouver même s'ils rouspètent sans cesse. »* Alors il entend *« être au milieu, pas au-dessus »*. Se *« jeter dans la bataille de la soudure du moral de l'ensemble »*. Il dit : *« J'ai fait tous les métiers, je ne crains pas d'aller au charbon. Il y aura sûrement à régler des problèmes de gestion, d'organisation financière, mais cela ne peut s'analyser que du dedans. Je suis pour le moment en position de simulation. »*

Voilà le genre de discours qu'il a tenu, il y a plus d'un mois, devant la troupe réunie en assemblée générale, prenant, on s'en doute, un ton rassurant pour garantir qu'il n'y aurait, en aucun cas, mainmise du T.N.S. sur la Comédie-Française. Car, sans connaître forcément l'équipe de Strasbourg, reflet à la française des organisations théâtrales allemandes où les dramaturges sont des fonctionnaires permanents, certains tout haut et d'autres plus discrètement craignaient que Jean-Pierre Vincent ne débarque avec ses collaborateurs, n'impose son système. Il affirme : *« J'ai travaillé tout seul à la préparation de mon arrivée. On se méfie ici de la notion de dramaturgie, comme d'une intervention militaro-politique. Or c'est une activité poétique : on convoque sur le plateau, sur un spectacle en train de se faire, des disciplines différentes – de la peinture à la philosophie. C'est ce qui fait avancer les choses. Il faut résoudre la contradiction entre « savoir » et « sensibilité ». C'est différent à chaque spectacle : il y aura des productions à fort impact dramaturgique et d'autres plus simples. Il n'est pas raisonnable de penser qu'un groupe de comédiens puisse réfléchir seul aux relations à entretenir avec le répertoire, et avec le théâtre de l'avenir. Nous devrons réfléchir progressivement à une dramaturgie globale, consciencieuse, consciente des devoirs de la maison. Des metteurs en scène différents seront invités, mais je suis hostile à l'éclectisme : je dis non à un théâtre qui prétendrait couvrir tout le territoire, du racoleur un peu vulgaire aux recherches radicales. »*

Laissons Jean-Pierre Vincent annoncer son programme pour juger de ses premiers choix, sur pièces. Pour le moment, ayant réussi à convaincre, celui qui s'installera dans le bureau où se sont succédé Maurice Escande, Pierre Dux et Jacques Toja – les trois derniers administrateurs, tous des comédiens, tous du sérail, – dans ce bijou de bureau orné entièrement de tapisseries des Gobelins, Jean-Pierre Vincent préfère s'en tenir aux questions courantes : il faudra bien vite remédier à l'acoustique de la salle Richelieu où le ronronnement du système encore flambant neuf est une gêne ; ou encore mettre en place un dispositif un peu sérieux d'amplification. Enfin, comme ses prédécesseurs, Jean-Pierre Vincent souligne la nécessité urgente pour le Français de disposer d'un second bâtiment adapté au vingt et unième siècle. Il est très prudent.

MATHILDE LA BARDONNIE.

Et l'Odéon ?

Qu'adviendra-t-il du Théâtre de l'Odéon ?

En juillet dernier, M. Jack Lang, ministre de la culture, annonçait en même temps que la nomination de Jean-Pierre Vincent comme administrateur général de la Comédie-Française la création du Théâtre de l'Europe, qui occuperait pendant six mois par an l'Odéon et serait dirigé par Georgio Strehler, directeur du Piccolo Teatro de Milan.

Le 15 février, Jack Lang présidait la conférence de presse au cours de laquelle Georgio Strehler précisait ses options et ses projets (*le Monde* du 17 février), dont la création de *l'Illusion comique* avec des acteurs français, des coproductions avec le Piccolo Teatro, des invitations lancées à Ingmar Bergman, à Youri Lioubimov, à Peter Stein...

L'ensemble du projet avait été approuvé par le ministère de la culture – y compris le montant de la subvention, qui devait tourner autour de 120 millions. Depuis est intervenu le plan de rigueur. Et le ministère de l'économie n'a pas encore donné son aval. Aucun contrat n'est signé. Le ministère de la culture cherche à dédramatiser la situation, mais les bruits courent. Et, quoi qu'il en soit, Georgio Strehler n'a pas la possibilité d'engager les acteurs...

Le président de la Biennale de Venise lui a offert la direction du secteur théâtre. À Milan, on s'inquiète de ses multiples activités. Lui, propose d'éventuelles coproductions entre Venise (dont le budget est minime), Milan et Paris. Il demande des précisions : quel statut, quel avenir, quel budget pour le Théâtre de l'Europe ? – C. G.

DANSE

LE CONCOURS D'ARCACHON

Des lois à découvrir

Pour sa troisième année d'existence, le Grand Prix français de la danse d'Arcachon qui vient d'avoir lieu était – et c'est un événement – consacré à la danse contemporaine. Le comité artistique, composé exclusivement de personnalités du « classique » (Claude Bessy, Claire Motte, Janine Charrat, Gilbert Meyer...), a décidé que désormais la compétition porterait alternativement sur ces deux formes de technique.

L'INITIATIVE est intéressante parce qu'elle constitue en quelque sorte une reconnaissance de l'importance prise par la danse moderne en France. Mais elle l'est plus encore par les multiples questions qu'elle soulève sur l'organisation de son enseignement. Les candidats demeurés en finale (dix sur quarante : six filles et quarante garçons, de nationalité française, japonaise, anglaise, argentine et vénézuélienne) ont témoigné d'une formation plutôt confuse et approximative. On pouvait alors s'interroger sur les critères de la compétition et se demander si la danse moderne, ou contemporaine (l'appellation varie), peut faire l'objet d'un concours. Les candidats eux-mêmes se sont montrés très réticents à ce sujet.

Pour la danse classique il n'y a aucun problème, comme le prouve la multiplicité de concours (Moscou, Varna, Lausanne, Jackson) où se détecte la graine d'étoiles. Mais il s'agit d'un art codifié se référant à des normes immuables. Même si le style varie entre les écoles (française, soviétique ou danoise par exemple), les principes de base, les repères, sont les mêmes : la danse classique repose sur l'*en-dehors* et les positions. Elle est parfaitement définie dans le temps et l'espace ; le mouvement conduit d'une position à l'autre. Elle suppose un corps idéalisé, modelé, dont on peut juger et coter l'interprétation, reproduction idéale d'un catalogue d'exercices.

La danse contemporaine n'est pas fixée et ne peut l'être puisqu'elle se veut une expression de l'instant. Elle suppose une nouvelle conscience du corps en mouvement. Elle ne recherche pas la technique, elle entre plutôt dans le champ du langage. Ses tendances sont donc diverses à l'extrême ; il existe une technique Graham, une technique Limon, une technique Wigman, une technique Cunningham..., chacune engendre à son tour des variantes, selon la personnalité de ses adeptes. Une Viola Farber n'enseigne pas de la même manière qu'une Carolyn Carlson ou une Trisha Brown. Chaque professeur possède sa méthode, sa doctrine, on pourrait dire sa philosophie.

Trouver une grille de lecture

Le problème en matière de danse contemporaine – et le concours d'Arcachon en a été le révélateur – c'est de trouver une grille de lecture permettant d'apprécier des danseurs qui relèvent de formations aussi diverses. C'est important : la danse contemporaine commence à être largement pratiquée, plusieurs conservatoires envisagent de l'ajouter à leur enseignement (une expérience est même en cours à La Rochelle avec Karin Weahner, qui pratique une technique issue de Wigman). Le ministère de la culture envisage un diplôme d'enseignement qui devrait s'accompagner nécessairement d'un programme d'épreuves pédagogiques. Il ne s'agit pas de juger un savoir-faire, ni même un style ; il s'agit plutôt d'apprécier des comportements individuels vis-à-vis de points précis : *la prise de conscience du corps* et toute la technique qui en découle, axée sur le travail du torse et de la colonne vétébrale. *Le rapport du corps à l'espace* (espace intériorisé), *au temps* (rythme intérieur) et l'énergie qui sous-entend le mouvement. Dans la danse moderne, l'essentiel est ce qui se passe entre le départ et l'arrivée du mouvement ; c'est là que peuvent s'apprécier sa qualité émotionnelle et sa richesse dynamique. Qu'il s'agisse des « contraction-release » de Graham, du « motion » cher à Nikolaïs, de la « balance-équilibre » de Limon ou du « timing » de Cunningham, tous entraînent une dialectique du mouvement.

La différence entre classique et moderne se joue là. Les organisateurs du concours d'Arcachon, conscients de cette disparité, ont invité dans leur jury des personnalités de la danse moderne comme Murray Louis ou Viola Farber. Il est intéressant que Viola Farber, directrice du centre de danse comtemporaine d'Angers, ait accepté de régler l'enchaînement imposé, prototype de ce qu'on peut exiger en la matière, quelle que soit la formation de base des candidats. Il reposait sur trois tests : temps, direction, mouvement, et permettait d'apprécier la concentration des danseurs, leur conscience de l'espace, leur relation au sol et leur capacité de mener un mouvement continu. Curieusement, cet enchaînement n'a pas été noté lors de la finale, mais on peut penser qu'il était difficilement appréciable par la partie classique du jury, habituée à d'autres normes. Les solos présentés par les candidats offraient la possibilité de juger leurs qualités scéniques, mais dans l'ensemble ils dataient terriblement. La danse moderne manque de répertoire où puiser ce genre d'exécution.

Un concours de danse contemporaine ne peut se concevoir que s'il tient compte de ces impératifs. De même l'attribution de médailles paraît incompatible avec la spécifité de la danse moderne. Mieux vaudrait attribuer des bourses d'études. Le concours peut être une occasion de rencontre, de réflexion, d'information, il ne sera jamais spectaculaire comme une compétition classique.

Pour l'instant, il reflète l'inorganisation et la confusion de la danse moderne. Dans la mesure où il est patronné par le ministère de la culture, il devrait se concevoir comme une incitation à promouvoir un enseignement adapté aux besoins.

MARCELLE MICHEL.

Composition du jury : président d'honneur, Murray Louis ; présidente, Claude Bessy ; membres, Françoise Adret, Oscar Araïz, Gigi Caciuleanu, Janine Charrat, Viola Farber.

FORMES

Gérard Koch

Peut-on vraiment parler de retrouvailles en présence d'artistes dont l'œuvre, jusque-là familière, vous éblouit soudain, transfigurée ? Ainsi Gérard Koch. Son travail, en mutation constante, dans l'expression comme dans le choix du matériau, n'a plus que de lointains rapports avec l'étourdissante symphonie en noir et blanc de 1978, elle-même aboutissement d'années de recherches. Symphonie... mais oui, déjà et toujours. « *Ma sculpture se veut musique* », proclame Gérard Koch, qui se meut en fait dans un univers sonore programmé par ses soins. Et le transpose hors du temps dans l'espace. Et le traduit, méticuleux, en éléments d'une diversité folle, de bois ou d'alu, encastrés dans leurs rigides gaines de métal verticales ou incurvées dressant leurs futaies à l'assaut du ciel ou les assemblant en « paysages ».

Pour donner une idée approximative de ces partitions enchantées, il est difficile d'échapper aux métaphores musicales, auxquelles d'ailleurs l'auteur nous convie : accords de couleurs vives d'une incroyable délicatesse, camaïeux de tons assourdis, de cadences intimistes, déséquilibre savamment « syncopé » des éléments empilés, rigueur contrapuntique des constructions géométriques... Toute la gamme, vous dis-je, des formes nues ou polychromes qui vous mettent l'œil (j'allais dire l'oreille) en fête et concourent sans fausse note à un hymne à la joie.

★ Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville.

René Laude

« *Les ténèbres couvraient l'abîme...* » Le premier récit biblique ne doit pas être étranger aux *Genèses* de René Laude, même si, dans cette toute récente série de toiles, leur titre collectif se nuance de cette précision : « *Dieu déconnoté.* » Persiste le noir, la couleur-mère du peintre. Seulement, sur ces singulières peintures-sculptures, aux sillons pétris en reliefs ondulants — la gestualité de l'artiste qui travaille à proprement *parler en pleine pâte ne fait que préparer* le terrain et l'affouiller avant d'y projeter les clartés de l'esprit, — une lumière venue de nulle part, antérieure comme dans la Bible à toute apparition d'astres, une lumière *a priori*, éclate, aveuglante. Elle creuse l'abîme, l'irise peu à peu de teintes aurorales. Les gris, les verts, les roses viennent discrètement non pas humaniser — l'homme à mon *sens n'est pas dans le coup* — mais déjà faire frissonner une vie en devenir. C'est peut-être présomptueux, mais c'est si tentant pour l'imaginaire que de vouloir une fois de plus récrire l'histoire du monde — à supposer que tel soit le dessein de René Laude, qui trahit ses préoccupations profondes en intitulant d'autres suites : *Attracteurs étranges, Dérives d'un rythme général, Iceberg, univers visible ?*

Que de chemin parcouru en cette nuit aveuglante depuis ce début d'automne 1978 où, pour la première fois, René Laude affrontait le public parisien, ce public qui ces jours-ci devra se déplacer en banlieue toute proche, en un lieu privilégié où la Société des beaux-arts de Clamart dispose, avec le Centre d'arts plastiques Albert Chanot, d'une vaste et claire salle d'exposition dans un cadre de fleurs et de verdure.

★ Centre d'arts plastiques Albert Chanot, 33, rue Brissard, 92140 Clamart.

Geneviève Asse

Geneviève Asse présente à la galerie Krugier, à Genève, ses toiles les plus récentes. Il s'agit d'une vingtaine de peintures où l'artiste poursuit sa quête de l'extrême dépouillement « *Espace, temps, intériorité, interstice de la lumière, et disparition* » : ce condensé de sa démarche, formulé par elle-même, se justifie de plus en plus en ces compositions où le « bleu Asse » se structure en horizontales et en verticales. En même temps, le musée de Pontoise expose un riche ensemble de dessins et de gravures de la même artiste.

★ Galerie Krugier, Genève, jusqu'au 28 avril.

JEAN-MARIE DUNOYER.

SÉLECTION

CINÉMA

Claude Autant-Lara à Lyon

Du 25 au 29 avril, seize films de Claude Autant-Lara, de *Ciboulette* (1933, scénario de Jacques Prévert) au *Franciscain de Bourges* (1967), sont projetés en présence du cinéaste et commentés par lui. Le mercredi 27 avril, en matinée et en soirée, le décorateur Max Douy, fidèle collaborateur de Claude Autant-Lara, parlera de son travail. Rens. : (7) 800-86-68.

« Edith et Marcel » de Claude Lelouch

On n'avait pas le droit de faire ça à Piaf, mais le cinéma a tous les toupets, et lorsque Lelouch y va à fond, comme ici, cela donne un sacré tourbillon.

« Gaïjin » de Tizuka Yamasaki

L'immigration des Japonais au Brésil au début du siècle. Une confrontation incroyable inscrite dans l'image même, signée par une jeune réalisatrice qui a le sens des gens et de leurs histoires.

ET AUSSI : *Coup de foudre*, de Diane Kurys (deux femmes et les années 50). *Reviens Jimmy Dean, reviens*, de Robert Altman (les mythes font des ravages dans le placard des illusions). *Pauline à la plage*, d'Eric Rohmer (le charme). *Fanny et Alexandre*, d'Ingmar Bergman (heureux ceux qui ne l'ont pas encore vu).

THÉÂTRE

« Crépuscule » au J.T.N.

Le crépuscule et puis la nuit. La lueur vivante d'une bougie. Deux hommes (Jean-Marie Patte et Xavier Marchand) parlent par les mots de Byron, de Dostoïevski, rejoints par José Louis Postego, qui vient rappeler la douceur des soirs lointains... Le spectacle se donne en deux soirées. La deuxième, des femmes (Emmanuelle Grangé et Paule Annen) sont là, échangent des phrases de Sénèque, d'une actrice russe. Elles sont rejointes elles aussi par José Louis Postego. Les paroles sont claires, irradiées de plénitude : la perfection.

ET AUSSI : *Falsch* à Chaillot (le bal des morts), *l'Émoi d'amour* au Théâtre 13 (les violences des sentiments), *Histoires de famille* à l'Aquarium (les violences de Tchekhov), *la Cerisaie* aux Bouffes du Nord (les beautés de Tchekhov), *les Peines de cœur d'une chatte anglaise* au Théâtre de Paris (féeries facétieuses), *Combat de Nègre et de chiens* à Nanterre (les solitudes), *Richard II* au Théâtre du soleil (à voir, revoir).

MUSIQUE

De Chopin à Poulenc

La société Chopin organise pour la première fois un festival à Paris, consacré à son patron, qui s'ouvre le 23 *avril par une journée sur* France-Musique, retraçant le milieu musical dans lequel Chopin a vécu, avec deux concerts, au Théâtre du Ranelagh, à 17 heures (Y. Chiffoleau, M. Levinas et D. Wayenberg), et à Radio-France, où John Ogdon jouera le *1er concerto* de Chopin, dans la curieuse orchestration lisztienne de Tausig. Au même concert, autre rareté, la *4e Symphonie* d'Onslow et *Bruits de fête* de Liszt (Orchestre national, dir. H. Soudant, à 20 h 30).

Une exposition Chopin à Paris se tient parallèlement au Trianon du parc de Bagatelle, avec une centaine de documents, souvent inédits. Chaque jour, sur des pianos de l'époque, on pourra entendre des concerts (du 23 avril au 8 mai, à 12 h 30 ; exposition ouverte de 11 h 30 à 17 h 30. Renseignements : « Libella » : 12, rue St-Louis-en-l'Ile, 75004 Paris ; tél. 325-14-21).

Pour le vingtième anniversaire de la mort de Francis Poulenc, un délicieux programme de mélodies et pièces pour piano est donné par les membres de l'académie Ravel, I. Christopher-Smith, L. Cabasso et J.-Y. Thibaudet (Caveau, le 25).

ET AUSSI : Opéras en province : *Don Quichotte* de Massenet, avec R. Raimondi (Avignon, les 21 et 24) ; *la Clémence de Titus* (Auditorium de Lyon, les 22, 24, 26, 28, 30) ; *Lucia de Lammermoor* (Rouen, les 22 et 24) ; *la Flûte enchantée*, mise en scène Eric Tappy (Lausanne, les 22 et 24) ; *Parsifal* (Bordeaux, les 22 et 24) ; *Norma* avec A. Gullin (Valence, les 27 et 30).

ROCK/VARIÉTÉS/JAZZ

Eric Clapton

A trente-sept ans, Eric Clapton reste l'un des plus grands guitaristes du rock. Devenu depuis quelques années une sorte d'homme tranquille, Clapton assume son personnage et sa virtuosité, avec de longues improvisations, un style d'une lumineuse fluidité qui l'a imposé si fortement dans le rock. Eric Clapton sera le dimanche 24 avril dans le nouveau lieu implanté à Ballard.

ET AUSSI : Gil Scott Heron à Bataclan, le jeudi 21 ; Don Cherry, le 21 également, au Casino de Paris avec l'orchestre du Camerounais Manu di Bango et le 21, toujours Aldo Romano au TEP ; Rock in Loft aux Entrepôts Citroën, Quai de Javel, 82, rue Ballard, le samedi 23 ; Soft Cell au Casino de Paris, samedi 23 ; Bernard Szajner au Casino de Paris, le lundi 25 ; Little Seven et Disciple of soul à Bataclan, le mercredi 27 ; Hubert-Félix Thiéfaine à l'Olympia, à compter du mardi 26 avril.

DANSE

« Eugène Onéguine » au T.N.P.

Une transposition chorégraphique du récit de Pouchkine, montée en 1965 par le ballet de Stuttgart. John Cranko n'a pas voulu utiliser la musique très connue de l'opéra de Tchaïkovski mais des œuvres mineures du compositeur. Ce grand ouvrage néo-classique vaut surtout par l'interprétation de Marcia Haydée du rôle de Tatiana.

ET AUSSI : la quatrième semaine du G.R.C.O.P. au *Théâtre de la ville* avec pour invités Régis Bouvier et Joëlle Obadia ; Josette Baïz à Aulnay-sous-Bois (création *de Marée basse*). Le Théâtre du mouvement à Déjazet (entre le mime et l'expressionnisme). *Maitraiyi* à Mandapa (création d'après le *Gita Govinda*). Renate Pook au Théâtre 18 (Clair de lune). La compagnie de Michel Hallet à la Maison de la danse de Lyon (thème et variations).

EXPOSITIONS

Manet au Grand Palais

C'est une très grande rétrospective de plus de deux cents œuvres qui marque le centenaire de la mort de Manet ; cent tableaux, les principaux dessins et estampes : un tel regroupement n'avait encore jamais *été* fait pour l'auteur de l'*Olympia* du « scandaleux » *Déjeuner sur l'herbe* et d'œuvres moins célèbres dont beaucoup figurent dans les collections américaines. L'exposition, qui s'ouvre au public le 23 avril, est organisée par la réunion des musées nationaux et par le Metropolitan Museum de New-York, le « Met » où elle sera présentée à partir de septembre.

Hommage aux Gabriel à l'hôtel de Roan

Ange-Jacques Gabriel, l'architecte de la place de la Concorde, de l'Ecole militaire, de l'Opéra de Versailles et du Petit Trianon est mort il y a deux cents ans. Et c'est un beau prétexte pour lui rendre hommage, ainsi qu'à son père Jacques Gabriel, qui fut aussi premier architecte du roi, et à qui l'on doit, notamment, l'hôtel de ville de Rennes et la place Royale de Bordeaux.







EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 20 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

GIORGIO DE CHIRICO. Jusqu'au 25 avril. Visites-animations le lundi, jeudi, samedi à 20 h, le mercredi et le vendredi à 16 h.

YVES KLEIN. Rétrospective. Jusqu'au 25 mai.

DE LA ROSIÈRE A LA MISS. La jeune fille dans les fêtes populaires. Salle d'actualité. Entrée libre. Jusqu'au 6 juin.

BARRY FLANAGAN, sculpteur anglais ; ULRICH RUCKRIEM, sculpteur allemand. Galeries contemporaines. Entrée libre. Jusqu'au 9 mai.

TABU-DADA : Jean Crotti-Suzanne Duchamp. Jusqu'au 30 mai.

UNE MAISON, DES LIVRES ET DES MOTS. Carrefour des régions. Jusqu'au 9 mai.

LE CINÉMA INDIEN, des origines à nos jours. Salle animation. Jusqu'au 2 mai.

CONSTANTIN CAVAFY (1863-1933), poète grec d'Alexandrie. Grand foyer. Jusqu'au 25 avril.

PAOLO GIOLI, corps et thorax, photographies. Salon photos. Jusqu'au 8 mai.

LE PREMIER CHANT. Bibliothèque des enfants, piazza. Jusqu'au 2 mai.

C.C.I.

IN COHERENCES. Environnement quotidien et folie. Jusqu'au 30 mai.

B.P.I.

ARBRES-PHOTOGRAPHES ET PAYSAGES, XIXe-XXe SIÈCLE. Jusqu'au 30 mai.

HUGO LACROIX. Jusqu'au 30 avril.

Musées

GRAVURES DE LA COLLECTION DUTHUIT, Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Entrée 9 F. Jusqu'au 30 avril.

CLAUDE GELLÉE, DIT LE LORRAIN (1600-1682). – Grand Palais. Entrée place Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée 15 F ; le sam. 12 F. (gratuite le 28 avril). Jusqu'au 16 mai.

MANET, 1832-1883. Grand Palais, entrée avenue Winston-Churchill (voir ci-dessus). Entrée gratuite le 27 juin. du 23 avril au 1er août.

LES COLLECTIONS DU COMTE D'ORSAY, dessins du musée du Louvre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée 12 F, gratuite mercredi et dimanche. Jusqu'au 30 mai.

PRÉSENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. Ernst : un royaume sur l'Esplanade au temps des Hittites. – Jusqu'à la mi-octobre. – Georges Shaw : paysages photographiques. – Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

SUMMER TIME (1960), de Shirley Goldfarb ; jusqu'à la mi-mai. JEAN-PHILIPPE CHARBONNIER, 300 photographies : 1944-1982 ; jusqu'au 26 juin. WIFREDO LAM (1902-1982) ; jusqu'au 22 mai. VIVE L'ART MODERNE. Jusqu'au 29 mai. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 30 ; le mercredi, de 10 h à 20 h 30.

MARTINE ABALLEA, « Nouveaux phénomènes naturels ». BERTHOLIN. PAUL-ARMAND GETTE, « Perturbation ». CLAUDE RUTAULT. NIL YALTER. « C'est un dur métier que l'exil ». ARC-Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 24 avril.

IMAGES POUR LES NUAGES. « Cerfs-volants ». – Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York (voir ci-dessus). Animations sur rendez-vous au 723-61-27, (poste 365). – Jusqu'au 24 avril.

PIONNIERS DE LA PHOTOGRAPHIE RUSSE SOVIÉTIQUE (1917-1940). – Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf le mardi, de 13 h à 19 h. Samedi et dim. 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 avril.

ROUCHON, pionnier de l'affiche illustrée. – Jusqu'au 6 juin ; LE MUSÉE A LE TICKET. – Jusqu'au 30 avril. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 6 juin.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE-LE PREMIER EMPIRE. – Dessins. – Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h (fermé les 1er et 12 mai). Entrée 9 F, gratuite le dimanche. Jusqu'au 22 mai.

MAXIMILIEN LUCE. – Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (224-07-02). Sauf lundi de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 avril.

DES BURGONDES A BAYARD, mille ans de Moyen Age. – Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (354-95-00). Sauf le lundi, de 11 h à 18 h, le jeudi jusqu'à 22 h. Entrée 11 F, 8 F le samedi. Jusqu'au 24 avril.

DE CARPEAUX A MATISSE. La sculpture française de 1850 à 1914 dans les musées et collections publiques du nord de la France. – Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf le mardi, de 10 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 30 mai.

CARRÉGA. – Musée de la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 15 juillet.

VERS L'ORIENT... – Bibliothèque nationale, 58, rue Richelieu (261-82-83). De 12 h à 18 h. Jusqu'au 30 avril.

KIMONOS DE KOBUTA ITCHIKU. – Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (563-50-75). Sauf le lundi et le 1er mai, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 7 mai.

ERIK SATIE A MONTMARTRE. – Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11), de 14 h 30 à 17 h 30 ; dim., de 11 h à 17 h 30. Entrée : 8 F. Jusqu'à fin mai.

CHINE : LES FRESQUES DU DÉSERT DE GOBI. La route de la soie. Muséum d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (336-14-41, de 14 h à 17 h). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 30. Entrée : 11 F. Jusqu'au 17 août.

MONGOLIE-MONGOLIE. Traditions de la steppe. Musée de l'homme, place du Trocadéro (553-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 23 mai.

LES MÉMOIRES DE L'ARC DE TRIOMPHE. – Musée national des monuments français, palais de Chaillot (727-35-74). Sauf mardi (sam. et dim. matin), de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Entrée 5 F. Jusqu'à fin mai.

L'ŒUF ET LA PLUME. Musée en herbe. Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons (747-47-66). Jusqu'au 31 décembre.

Centres culturels

INSTITUT DE FRANCE. Conservatoire national des arts et métiers, 1, rue Vaucanson (329-55-10). De 13 h à 17 h 30 ; dim. ; de 10 h à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 29 mai.

HOMMAGE AUX GABRIEL. Hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple. Jusqu'au 15 juin.

RENDEZ-VOUS D'ARTISTES : Amura, Boker, Kemat, Mir, Pastor. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 8 mai.

VILLA MÉDICIS. Lauréats 80/82. Ecole nationale des beaux-arts, 11, quai Malaquais (260-34-57). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 8 mai.

CARLO SCARPA ET LE MUSÉE DE VERONE. Institut culturel italien, 50, rue de Varenne (222-12-78). Jusqu'au 19 mai.

PROMENADE A ANGKOR. Photographies. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 14 h à 18 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 5 juin.

CURT ASKER. Sculptures aquarellées, immobiles, dessins, photos. Jusqu'au 26 mai. IVAN AGUELI (1869-1917). Peintures. Jusqu'au 1er mai. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim., de 14 h à 18 h.

REFLETS DU SIÈCLE D'OR. Institut néerlandais, 121 rue de Lille (705-85-99). Sauf le lundi de 13 h à 19 h. Entrée libre jusqu'au 30 avril.

CLAUDE MONET AU TEMPS DE GIVERNY. Entrée : 19 F. Jusqu'au 17 juillet. FENÊTRE SUR LA CHINE. Photographies de Vanessa. Entrée libre. Jusqu'au 24 avril. Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, de 11 h à 19 h.

A LA DÉCOUVERTE DE MARSEILLE ANTIQUE. – Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine. De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 avril.

LA JEUNE GRAVURE CONTEMPORAINE. – Centre d'art de la rive gauche, 8, rue de Nesle. Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 avril.

CHILDERIC-CLOVIS, rois des Francs. De Tournai à Paris, naissance d'une nation. – Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127, rue Saint-Martin. Sauf lundi, de 11 heures à 18 heures. Entrée 10 F. Jusqu'au 15 mai.

ÉMIGRÉS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE/ÉMIGRÉS ALLEMANDS EN FRANCE. 1685-1945. Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h à 20 h. Jusqu'au 10 juin.

YVES GAUCHER. Peintures et gravures. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 10 h à 19 h. Jusqu'au 29 mai.

HERVÉ KERGALL. Sculptures et dessins. 40, rue de Berri (563-52-74). Jusqu'au 23 avril.

MAGIE : Aresti, Burles, Carrezino, etc. Espace Latino-américain, 44, rue du Roi-de-Sicile (287-25-49). Sauf dim. et lundi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 14 mai.

ANTONI CUMELLA. Céramiques. Centre d'études catalanes, 9, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (277-65-69).

AFFICHES POLONAISES DE CINÉMA. Institut polonais, 31, rue Jean-Goujon (225-10-57). Sauf sam. et dim., de 9 h à 17 h ; vend., de 9 h à 16 h 30. Jusqu'au 29 avril.

MOINS TRENTE. Jeunes photographes. Société française d'architecture, 100, rue du Cherche-Midi (548-53-10). Jusqu'au 28 mai.

GENÈSE. Sculptures de Naxos et d'Alice Micheli. – Théâtre national de Chaillot, hall du Grand Théâtre (505-14-50). Jusqu'au 30 avril.

TURBULENCES : Bosman, Diamond, Mahdavi. American Center, 261, boulevard Raspail (321-42-20). Sauf dim., de 12 h à 19 h ; sam., de 12 h à 17 h. Jusqu'au 29 mai.

CRÉATIONS ET ART DANOIS. Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées (2e étage). De 12 h à 19 h ; dim. et jours fériés, de 15 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 21 mai.

GIORGIO COSTA. Gravures. Bimc galerie, 52, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-67-08). Sauf dim. et lundi, de 15 h à 18 h. Jusqu'au 25 avril.

JEAN-CLAUDE BUISSON. Le champ du monde. Espace AGF Richelieu, 87, rue de Richelieu (872-71-06). Sauf sam. et dim., de 8 h 45 à 17 h 30. Jusqu'au 5 mai.

PARIS : Histoire d'une ville. Tour Montparnasse (56e étage). De 9 h 30 à 23 h 30. Entrée : 18 F. Jusqu'au 15 juin.

Galeries

EVENTAILS. Galerie Marigny, 2, rue de Miromesnil (265-36-53). Jusqu'à fin mai.

LES LETTRES SONT DES CHOSES : Œuvres d'Adami, Aeschbacher, Ljuba, Lublin, Twombly, etc. Espace Créatis, 50, rue du Temple (887-28-56). Jusqu'au 30 avril.

FLUXUS. CHRISTIAN FERRY Galerie Dougny, 57, rue de la Roquette (700-10-94). Jusqu'au 30 avril.

ANDRÉ BEAUDIN. Trente aquarelles, 1963-1978. ROGER DE CONINCK. Vingt œuvres sur papier, 1962-1982. Galerie Framond, 3, rue des Saints-Pères (260-74-77). Jusqu'au 13 mai.

THE KIENHOLZ WOMEN. Jusqu'au 29 avril. – JIM DINE. Monotypes et gravures. Jusqu'au 20 mai. Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (563-13-19).

DAVID LEVINE. Aquarelles. – ZABOROV. Peintures. Galerie C.-Bernard, 5, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 30 avril.

GRAVURES DE MIRO. Regard de 1969 à 1982. – BENT HOLSTEIN. Œuvres récentes. Galerie ABCD, 30, rue de Lisbonne (563-36-06). Jusqu'au 15 mai.

GUISEPPE PENONE. JAN VERCRUYSSE. – Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (277-63-60). Jusqu'au 7 mai.

AFFICHES AMÉRICAINES, 1890-1900. Galerie Arenthon, 3, quai Malaquais (326-86-06). Jusqu'au 21 mai.

LES ARLEQUINS, vus par Acquart, Beaurepaire, Brayer, Clavé, etc. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 11 juin.

BAUME, BAURET-ALLARD, CHEUNG, etc. Galerie C. Corre, 14, rue Guénégaud (354-57-67).

MASQUES MEXICAINS. Galerie Urubamba, 4, rue de la Bûcherie (354-08-24). Jusqu'au 21 mai.

ART 82. Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-81). Jusqu'au 14 mai.

GUSTAVO ARIAS-MURUETA. Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). Jusqu'au 3 mai.

MICHAEL BASTOW. Pastels. Galerie Jean-Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 23 avril.

JEAN-PIERRE BERTRAND. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (274-38-00). Jusqu'au 28 mai.

BIGOT. Galerie Jaquester, 85, rue Rambuteau (508-51-25). Jusqu'au 21 mai.

BLANCHARD. Galerie C. Breguet, 19, rue Guénégaud (633-40-06). Jusqu'au 18 mai.

LOUIS BOUCHARD. Galerie A. Oudin, 28 bis, boulevard de Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 11 mai.

DOMINIQUE BOULARD. Peintures et dessins. Le Ranelagh, 5, rue des Vignes (288-64-44). Jusqu'au 30 avril.

JACQUES BRACHET. Mer secrète. Tapisseries. Galerie Yamato, Hôtel Méridien, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr (758-12-30). Jusqu'au 30 avril.

BRUS. Le langage de la lumière : Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (278-08-36).

FREDRICH CANTOR. Peintures. Galerie P. Frégnac, 50, rue Jacob (260-86-31). Jusqu'au 30 avril.

JORGE CARRASCO. Galerie Perspectives, 53, avenue de Saxe (566-49-70). Jusqu'au 27 mai.

ALBERT RAFOLS CASAMADA. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (296-69-57). Jusqu'au 14 mai.

MARC CAVELL. Rétrospective 1963-1983. Galerie Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 14 mai.

PAUL CHABAS (1869-1937). Peintures. Galerie Les reflets du temps, 4, rue Duphot (260-01-53). Jusqu'au 7 mai.

AUREL COJAN. Galerie Raph, 12, rue Pavée (887-80-36). Jusqu'au 5 mai.

COUTY. Peintures récentes. Galerie K. Granoff, place Beauvau (265-24-41). Jusqu'au 3 mai.

LIONEL GODART. Galerie F. Palluel, 91, rue Quincampoix (271-84-15). Jusqu'au 6 mai.

JOSÉ DE GUIMARAES. Peintures, papiers modelés. L'Œil de Bœuf, 58, rue Quincampoix (272-24-72). Jusqu'au 29 avril.

MARIANNE FAYOL. Peintures reliefs. Galerie Darial, 22, rue de Beaune (261-20-63). Jusqu'au 20 mai.

HOSIASSON. Peintures et gouaches, 1965-1968. Galerie Regards, 40, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 21 mai.

MARINA KARELLA. Galerie Samy-Kinge, 54, rue de Verneuil (261-19-07). Jusqu'au 8 mai.

GÉRARD KOCH. Sculptures. Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 14 mai.

MAGGIANI. Peintures récentes. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66).

MICHEL DE LEOBARDY. Peintures, gouaches. L'Œil de Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 21 mai.

HENRI MATISSE. Dessins, au pinceau à l'encre de Chine. Galerie Berggruen, 70, rue de l'Université (222-02-12). Jusqu'au 14 mai.

ANDRÉ MASSON. Rétrospective. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (634-15-01). Galerie Louise Leiris, 47, rue de Monceau (563-28-85). Jusqu'au 23 avril.

ANNETTE MESSAGER. Chimères 1982-1983. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 5 mai.

YVES MILLECAMPS. Toiles, tapisseries, reliefs muraux. Centre Vickers Roneo, 37, avenue de Friedland (563-48-76). Jusqu'au 10 mai.

GILLES MURIQUE. Peintures, encres, gravures. Galerie Valmay, 22, rue de Seine (354-66-75). Jusqu'au 12 mai.

PHILIPPE NAULT. Dessins et huiles. La Passerelle, 81, rue Pernety (543-99-41). Jusqu'au 4 mai.

NICOLAI. La mode. Galerie L.-François, 15, rue de Seine (326-94-32). Jusqu'au 3 mai.

POLIAKOFF. Estampes originales. Galerie Tendances, 105, rue Quincampoix (278-61-79). Du 22 avril au 31 mai.

HENRI PROSI. Suites compactes. Galerie, 30, rue Rambuteau (278-41-07). Jusqu'au 21 mai.

PIERRE SAXOD. Les objets sont incolores. Galerie Karl-Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 14 mai.

PAUL STRAND. Photographies mexicaines. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (272-35-47). Jusqu'au 23 avril.

TALANSIER. Peintures. Galerie V. Schmidt, 41, rue Mazarine (354-71-91) Jusqu'au 19 mai.

En province

ALBI. Marc Saint-Saëns. Tapisseries, peintures, dessins. Musée Toulouse-Lautrec, palais de la Berbie (54-14-09). Jusqu'au 8 mai.

AMBERIEU-EN-BUGEY. Soieries lyonnaises, de P. de la Salle à nos jours. Château des Allymes (38-21-66). Jusqu'au 8 juin.

AMIENS. Prison dans la ville. Jusqu'au 30 avril. – Claude Rolpot. Jusqu'au 23 mai. Maison de la culture, place Léon-Gontier (91-83-36).

ANGERS. L'Anjou religieux et les orfèvres du XIXe siècle. Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (88-64-65). Jusqu'au 20 mai.

ANTIBES. Bonjour Monsieur Picasso. Musée Picasso, château Grimaldi (33-67-67). Jusqu'au 16 juin.

ARRAS. Herbin/Claisse. Galerie R. Dorval, 39, Grand-Place (55-06-77). Jusqu'au 10 mai.

AUBUSSON. Louis-Marie Jullien, peintre cartonnier. Musée départemental de la tapisserie, avenue des Lissiers (66-33-06). Jusqu'au 5 juin.

AUXERRE. Mélois. Sculptures. Cloître de l'abbaye Saint-Germain. Jusqu'au 12 juin.

AVALLON. Les matiéristes ou l'imagination du réel. Grenier à sel. Jusqu'au 15 mai.

BEAUVAIS. Philippe de Beaumanoir (1250-1296). Un homme, son œuvre et son temps. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 25 mai.

CAEN. Friedlander. Gravures récentes. Musée des beaux-arts, esplanade du château (81-78-63). Jusqu'au 29 août.

CHATEAUROUX. Estève. Proposition pour une rétrospective. Musée Bertrand, Descente des Cordeliers (27-26-31, poste 318). Jusqu'au 8 mai. – Robert Doisneau. Portraits-Christian Sindou. Peintures récentes. Centre d'art contemporain, place Sainte-Hélène (34-98-25). Jusqu'au 7 mai.

CLERMONT-FERRAND. Paul Paulin, sculpteur « impressionniste ». Musée Bargoin, 45, rue Ballainvilliers (91-37-31). Jusqu'au 9 mai.

DIJON. Magdeleine Vessereau. Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Jusqu'au 2 mai.

GORDES. Liga Pang. Peintures 1980-1983. Abbaye de Sénanque (72-02-05). Jusqu'au 2 mai.

GRENOBLE. Cremonini. Douze ans de peinture. 1970-1982. Musée de peinture, place de Verdun (54-09-82). Jusqu'au 6 juin. – Le roman des Grenoblois, 1840-1980. Musée dauphinois, rue Maurice-Gignoux (87-66-77). Jusqu'à fin 1983.

LUNÉVILLE. Vêtements liturgiques de Meurthe-et-Moselle des dix-huitième et dix-neuvième siècles. – L'enlèvement d'Europe. Tapisserie. Musée du Château (373-18-27). Jusqu'au 23 mai.

LYON. Insolite en soie : Lyon, millésime textile 1983. Musée historique des tissus, 34, rue de la Charité (837-15-05). Jusqu'au 29 mai. – Affiches contre l'Apartheid. – Soieries et nouveaux textiles. Tissu et création III. ELAC, centre d'échanges de Perrache (842-27-39). Jusqu'au 29 mai. Le calotype. Château Lumière, 25, rue du Premier-Film (800-86-68). Jusqu'au 22 mai.

MARCQ-EN-BARŒUL. Dans la lumière de Corot. Septentrion, Fondation Prouvost (46-26-37). Jusqu'au 1er mai.

MARSEILLE. Les revues d'art aujourd'hui en Europe : Pratique, théorie, critique. Musée Cantini, 19, rue Grignan (54-77-75) et autres lieux. Renseignements : 87-28-83. Jusqu'au 30 avril.

MONTBELIARD. Jean-Pierre Jouffroy. Peintures récentes. MALS. Jusqu'au 15 mai. Lagrange/Famagalli. Peintures. Caveau du château. Avril et mai. Daniel Humair. Peintures. C.A.C. Maison des arts (91-37-11). Avril et mai.

MORLAIX. François Dilasser. Peintures. Musée des Jacobins, 6, rue des Vignes (88-38-96). Jusqu'au 30 mai.

NICE. Franta. Peintures et dessins 1963-1983. – Graveurs tchèques contemporains. Jusqu'au 29 mai. – Le plan des couleurs de la ville de Turin : Brino, Rosso. Du 22 avril au 14 mai. CARI, villa Arson, 20, avenue Stéphen-Liégeard (51-30-00). – 8e Biennale méditerranéenne. Sculpture, dessin, art graphique. Prix H. Matisse. Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (85-65-23). Jusqu'au 5 mai. – Attention peinture fraîche. Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (62-37-11). Jusqu'au 15 mai.

LES SABLES-D'OLONNE. Bernard Pagès. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (32-01-16). Jusqu'au 12 juin.

SAINT-AMAND-LES-EAUX. Mario Avati, gravures 1952-1982. Musée municipal. Grand-Place (48-67-09). Jusqu'au 16 mai.

SAINT-ETIENNE. « 1960 ». Maison de la culture, Jardin des plantes (25-35-18) et Musée d'art et d'industrie, place Louis-Comte (33-04-85). Jusqu'au 30 avril.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Sam Francis. Monotypes. Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 5 mai.

SAINT-QUENTIN. Franco Adami. Musée Antoine-Lecuyer (62-39-71). Jusqu'au 20 juin.

STRASBOURG. Berthold Mahn. Cabinet des estampes, 2, pl. du Château (33-48-95). Jusqu'au 2 mai. Le tabac miroir du temps. Salle d'exposition temporaire (musée historique), 3, rue de la Grande-Boucherie (35-47-27). Jusqu'au 23 mai.

TOULON. François Hers/Eve Sonneman. Jusqu'au 29 mai. – Carte blanche à François Bazzoli. Jusqu'au 30 juin. Musée, 113, boulevard Leclerc (93-14-54).

TOURS. France Tours art actuel. Biennale internationale d'art contemporain. Ecole des Beaux-Arts, Musée des Beaux-Arts, Bibliothèque municipale, Galerie des Tanneurs (05-37-81). Du 22 avril au 29 mai.

VASCŒUIL. Dali. Centre d'art et de culture, château (23-62-35). Jusqu'au 26 juin.

VERNON. Sauvetages archéologiques dans l'Eure. Musée Alphonse-Georges Poulain. Avril-mai.

VILLEURBANNE. Markus Raetz. Le Nouveau Musée, 11, rue Dolard (884-55-10). Jusqu'au 15 mai.



THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE CORPS A REFAIRE - Chaillot, Grand Foyer (727-81-15), 18 h 30 (20).

ONDINE - Ranelagh (288-64-44), 20 h 30 (20 au 22, 27 au 30).

FRAGMENTS-BECKETT - Lucernaire (544-57-34), 18 h 30 (20).

LA PEAU DURE - Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), 20 h 30 (21).

LA PAPESSE - Cartoucherie, Théâtre de la tempête (328-36-36), 20 h 30 (21)

INSTRUCTIONS AUX DOMESTIQUES - Vincennes, Théâtre D.-Sorano (374-73-74), 21 h (21).

L'ASTRONOME - Petit Montparnasse (320-89-90), 21 h 15 (22).

LA BELLE HÉLÈNE - Salle Favard (296-06-11), 19 h 30 (25).

HISTOIRE EXTRAORDINAIRE - Constance (258-97-62), 20 h 45 (25).

VERA BAXTER - Poche (548-92-97), 21 h (25).

MICHEL PORTAL - Théâtre de la Ville (274-22-77), 18 h 30 (26).

GROUPE NON-SENS DE PRAGUE - Théâtre de Paris, petite salle (280-09-30), 20 h 30 (26).

FISSURE COMPACTE - Théâtre 18 (226-47-47), 22 h (26).

HORS PARIS

MARSEILLE - *Pierrette enchantée*, par la Compagnie du Contrepoids, au Théâtre Bompard (91) (52-49-11), jusqu'au 7 mai.

TOULOUSE - *Life is short*, de Jean-Pierre Bisson, avec le Centre dramatique (61) (42-97-79), au Théâtre Sorano, jusqu'au 28.

MONTPELLIER - *D'Elles à Lui*, par le Théâtre de la Rampe (67) (65-74-40), au Centre culturel du Languedoc, du 21 au 29.

TOULON - *La Croisade*, par le Centre dramatique occitan (94) (42-32-99), salle Guillaume-Apollinaire, à La Seyne, du 23 au 30.

GRENOBLE - *Mémoires d'un touriste, de Stendhal*, par le Théâtre des Deux-Mondes (76) (44-57-28), à l'appartement Gagnon, Grand-rue, du 26 avril au 5 mai.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), le 20, à 14 h 30 et à 20 h ; le 22, à 19 h 30 : Soirée de ballets, les 21 et 23, à 19 h 30 : Erzsebet/Paillasse.

SALLE FAVART (296-06-11), le 22, à 18 h : Conférence - J. Savary.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 20, 24, 25 et 26, à 20 h 30, et le 20, à 14 h 30 : le Médecin volant/Amphitryon ; les 21, 22 et 23, à 20 h 30, et le 24, à 14 h 30 : l'Avare.

CHAILLOT (727-81-15) Grand foyer, les 20 et 23, à 15 h : le Combat de Tancrède et Clorinde ; Grand Théâtre (dim. soir, L.), 20 h 30 ; le 24, à 15 h : Falsch ; Théâtre Gémier : relâche ; Musée des monuments français : le 23, à 19 h : Rendez-vous de poésie avec : Breyten Breytenbach.

ODÉON (325-70-32) (dim. soir, L.) : 20 h 30, et le 24, à 15 h : Victor ou les enfants au pouvoir.

PETIT ODÉON (325-70-32) (L.) : 18 h 30 : les Sables mouvants.

T.E.P. (797-96-06), les 20, 22, 23 et 26, à 20 h 30, le 23, à 14 h 30, et le 24, à 15 h : Erendira ; Foyer : les 21, 22, 23, 17 h : Lecture ; le 21, à 20 h 30 : Aldo Romano ; le 24, à 20 h : le Courage du peuple, de J. Sanjines, Pixote, de H. Barenco.

Petit T.E.P. les20, 21, 22 et 23, à 18 h : Forum des habitants ; le 26, à 20 h 30 : Cultures plurielles Africa Nyamakla ; les 21, 22 et 23, à 21 h : Lecture..

TEP décentralisé : le Rouge aux lèvres, 21 h.

BEAUBOURG (277-12-33) (Mar.). Débats : le 20, de 14 h à 19 h : rencontre avec Hugo Lacroix ; à 18 h 30 : la sculpture à une époque pluraliste ; le cabinet de lecture nº 2. Histoire et utopie : E. Bloch, W. Benjamin ; 20 h 30 : Richard Rogers ; 21 h : « Théâtrales » ; le 21, de 14 h à 19 h : Carte blanche à l'imprimerie du Cheyne ; 18 h 30 : Mondrian : l'atelier comme mise en scène ; 20 h 30 : Pour Wifredo Lam ; le 22, de 14 h à 19 h : carte blanche à l'office culturel du Languedoc-Roussillon, ; 19 h : La marche vers ; 20 h 30 : Poésie chantée populaire et savante ; le 23, de 10 h à 23 h : Journée nationale de la poésie : dire ; le 24, de 14 h à 19 h : Pour une maison de l'écrivain ; le 25, à 18 h 30 : Brancusi aujourd'hui ; Bibliothèque et télématique, à 20 h 30 : Des temps nouveaux pour l'économie et la littérature - Cinéma/vidéo : les 20, 21, 22, 23, 24 et 25, Nouveaux films B.P.I. à 13 h : Portrait de Nelson Mandela, de F. Diamand, la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud ; la dernière tombe de Dimbaza ; à 16 h : Mikis Théodorakis ; à 19 h : Jean Genet ; les 20, 21, 22, 23, 24, à 15 h, De Chirico à l'écran ; à 18 h : Production vidéo : « De Appel » ; le 20, à 18 h : l'Inde en images - Cinéma indien : le 24 à 14 h 30 : le Train de Benarès, de A. Kaul ; à 17 h 30 : A la recherche de la famine, de M. Sen ; à 20 h 30 : Pakeezah, de K. Amrohi ; le 25, à 14 h 30 : le Chapiteau, de G. Aravindan ; à 17 h 30 : Raja Harishchandra, Kaliya Mardan, de D.-G. Phalke (films muets) ; à 20 h 30 : les Flammes du soleil, de R. Sippy - Concerts/animations : le 21 à 18 h 30 : Une heure de musique de chambre du vingtième siècle, par les solistes de l'Eic ; le 22, à 20 h 30 : Michel Fano ; le 25, à 20 h 30 : voir concerts ; le 26, à 20 h 30 : conférence : Psycho-acoustique musicale - Théâtre/danse chant: le 24, à 16 h et 20 h 30 : Hélène Martin chante Aragon.

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) Concerts : le 25 à 18 h 30 : les virtuoses français : Moreau, Jacquon, Poulet (J.-S. Bach, J. Haydn, Rossini, Liszt) : à 20 h 30 : René Kollo, orchestre Colonne, Hans Wallat (Verdi, Puccini, Wagner).

THEATRE DE LA VILLE (274-22-77) (D. soir L.) 20 h 45 : dim., à 14 h 30 : le Maître et Marguerite ; le 25, à 20 h 30 : Galaxie « Piranèse » ; les 20, 21, 22 et 23, à 18 h 30 : G.R.C.O.P. + Obadia-Bouvier.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34) (dim. soir, L.), 20 h 30 ; dim., à 16 h : les Joyeuses Commères de Windsor.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34) (L) 21 h : Instablasix — Tant que la tête est sur le cou.

ALLIANCE (544-41-42) les 20, 21 à 20 h 30 : les Jours de Khiyam.

AMERICAN CENTER (321-42-20) (D. soir) 21 h, dim., 16 h : l'Exil des cantons pisans (dernière le 24).

ANTOINE (208-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h 30 : Coup de soleil.

ARC (723-61-27) le 20 à 20 h 30 : Journal intime.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir) 21 h, sam. 18 h 45 et 21 h 45, dim. 15 h 30 : Outrage aux bonnes mœurs.

ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), jeu., ven., sam., 20 h 30 : le Malentendu ; mar., merc., 20 h 30, dim., 16 h : les Bonnes ; dim. 16 h : Des fabliaux à Molière.

BOUFFES DU NORD (239-34-50) (D., L.), 20 h 30, sam., 15 h : la Cerisaie.

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.) : 20 h 30, sam., 19 h et 22 h, dim. 15 h 30 : En sourdine les sardines.

CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (374-24-08), le 24, à 15 h 30 : La Nuit des rois. — Aquarium (374-99-61) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 16 h. : Histoires de famille. — Epée de bois (808-39-74) (D. soir., L.), 20 h. 30, dim. 16 h. : la Mort travestie.

CINQ DIAMANTS (580-18-62), (D.), 21 h. : Monsieur Milord.

CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Galerie (D., L., Mar.), 20 h 30 : Oncle Vania. — Resserre (D., L.), 20 h 30 : Le Devoir.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24) (D., L.), 21 h, sam. 19 h 15 et 21 h 30 : Commissaire Nicole Bouton.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D.) 18 h 30 : Si Guitry m'était chanté ; (D.) 20 h 30 : Lune et l'autre.

CONSTANCE (258-97-62) (D.), 20 h 45 : le Vivarium (dernière le 23).

ÉDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Joyeuses Pâques.

ELDORADO (208-45-42) (D. soir, L.) 20 h 30, dim., 15 h : Azaïs.

EPICERIE (272-23-41) (L.), 18 h 30 : le Crime du professeur Lebret ; (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : les Femmes savantes.

ESCALIER D'OR (523-15-10) (D., L.), 20 h 30 : Don Quichotte, 22 h : Abraham et Samuel.

ESPACE KIRON (373-50-25), le 26 à 20 h 30 : le Chemin vers la mort, les 20, 21, 22 à 20 h 30, le 23 à 15 h 30 : Terminal.

ESPACE-MARAIS (271-10-19) (D. soir, L.), 20 h 30 : le Mariage de Figaro ; dim. à 17 h 30, lun. 20 h 30 : la Mouette.

ESSAION (278-46-42) (D., L.), 20 h 30 : la Manekine.

FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (258-47-55) (D., L.), 20 h 30 : le Paradis perdu.

FONTAINE (874-74-40) (D.), 20 h 15, sam. 18 h : Vive les femmes ; II. (D. soir, L.), 22 h, dim. 15 h : S. Joly.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Des jours et des nuits.

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : Guy Bedos.

HUCHETTE (326-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres ; le 24 à 17 h : M. Robine, D. Dimey.

JARDIN D'HIVER (255-74-40) (D., L.), 21 h, sam. 16 h : Transat.

JEUNE THÉATRE NATIONAL (271-51-00) (D.), 20 h 30 : Crépuscule.

LA BRUYÈRE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.

LUCERNAIRE (544-57-34) I. (L.) 18 h 30 : les Enfants du silence ; 21 h : Tonik Blues ; 22 h 15 : Archéologie ; II. 20 h 30 : la Noce ; 22 h 15 : le Paradis à l'amiable. — Petite salle (D., L.) 18 h 30 : Om-Saad.

MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : la Dixième de Beethoven.

MAISON DE L'ASIE (580-04-73) le 22 à 21 h, le 23 à 15 h et 21 h : la Ménagerie de verre.

MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : l'Avantage d'être constant.

MARIGNY, Salle Gabriel (225-20-74) (D.) 21 h : l'Education de Rita.

MICHEL (265-35-02) (D., L.), 21 h 15, sam., 18 h 15 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30 : le Vison voyageur.

MOGADOR (285-45-30) (L) 20 h 30, Dim., 14 h 30 et 18 h 30 : Tu as les bras trop courts pour boxer avec Dieu (à partir du 24) ; les 20, 21, 22, 23 à 20 h 30 : V. Gassman.

MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : R. Devos.

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (J., D. soir), 20 h 30, sam., 18 h et 21 h, dim., 15 h : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Sarah ou le Cri de la langouste.

PALAIS DES GLACES (607-49-93) Petite salle (D., L.) 20 h 45 : la Naissance.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, sam. 18 h 45 et 22 h, dim. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière.

PLAISANCE (320-00-06) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : l'Homme qui rit.

POTINIÈRE (261-44-16) (D.), 20 h 45 : Soi, je m'égalomane à moi-même.

SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir), 20 h 45, dim. 15 h : Six heures plus tard.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : le Fauteuil à bascule.

STUDIO-THEATRE BERTRAND (783-64-66), jeu., ven., sam. 20 h 30 : Des souris et des hommes.

STUDIO-THÉATRE 14 (545-49-77) (D., L.) 20 h : Et nos amours.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) I. (D., L., Mar.) 20 h 30 : Freud. Lun., mar. 20 h 30, ven., sam. 22 h, dim. 15 h : l'Ecume des jours ; II. (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, mat. dim. 15 h : Huis clos ; mer., jeu. 22 h, sam., dim. 17 h : Fin de partie.

THÉATRE DES DÉCHARGEURS (236-00-02) (D.), 20 h 30 : Lettres de guerre ; 22 h : les Emigrés.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.

THEATRE DU LYS (327-88-61) (L.), 19 h : Descends, Durand, on sait qu't'es là ; (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : l'Antichambre ; 22 h 30 : le Discours de l'Indien.

THÉATRE DE LA MER (671-47-61) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 16 h : les Hommes et la nuit.

THEATRE DE PARIS (280-09-30) I. (D. soir, L.) 20 h 30 dim. 15 h : Peines de cœur d'une chatte anglaise. II. (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : Boris Hybner et gag (dernière le 24).

THÉATRE 13 (588-16-30) (D. soir, L., Mar.) 21 h, dim. 15 h : l'Émoi d'amour.

THÉATRE 18 (226-47-47) (D. soir, L.), 22 h, dim. 18 h : le Paradis sur terre (dernière le 24).

THEATRE DE LA PLAINE (250-15-65) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 17 h : la Ménagerie de verre.

THÉATRE PRÉSENT (203-02-55) (Mer., D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : l'Opéra de quat'sous.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). — Grande Salle les 20, 21, 23, à 20 h 30, le 24, à 15 h : l'Ame et la danse ; les 22, 26 à 20 h 30 : l'Amante anglaise ; MIT : les 20, 21, 22, 23 à 20 h 30, le 24 à 15 h : le Solitaire d'Alexandrie.

THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48) (D.) 18 h 30 : la Crosse en l'air ; 20 h 30 : Merci Appoline.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h et 18 h 30 ; les Femmes d'un homme.

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30, sam. 18 h 45 et 22 h : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83) (D., L. Mar.), 21 h 30 : Home Tap Dance.

AU BEC FIN (296-29-35). 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51) (D.) 19 h 30 : Service non compris (dernière le 23). A partir du 25 : Touchez pas au frichti.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. — II. 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Version originale.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.) I. 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 15 + Sam. 23 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. — II. 20 h 15 : Les blaireaux sont fatigués ; 21 h 30 : De la fantaisie dans l'orangeade ; 22 h 30 : Y'a encore une bombe dans le berceau du gamin.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (le 26, D. soir, L.) 20 h 15, mat. dim., 17 h : M. Lagueyrie : Rouleur ; 22 h 15 : Tragédie au tadar.

L'ÉCUME (542-71-16) les 20, 21, 22, 23, 26, à 20 h 30 : P. Pellerin ; les 20, 21, 22, 23, à 22 h : P. Fernandez.

LE FANAL (233-91-17) (D.) 20 h : Attendons la fanfare ; 21 h 15 : l'Amant.

LA GAGEURE (367-62-45) (D., L.) 19 h : A. Rivage ; 20 h 30 : Ce n'est pas si grave une femme ; 22 h : Paroles d'hommes.

LES LUCIOLES (526-51-64) (L.) 19 h 30 : Si j'aurais su ; 20 h 45 : Mieux vaut star que jamais ; 22 h 15 : A. Gould.

PATACHON (606-90-20) (Mar.) 20 h 30 : Un sifflet dans la tête.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (L.) 21 h : Essayez, c'est pas sorcière ; (L.) 22 h 30 : Guide des convenances 1919.

POINT-VIRGULE (278-67-03) (L.) 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : Elle voit des géants partout.

RESTO SHOW (508-00-81) (D., L., Mar.) 20 h 30 : le Chemin des dames ; (D., L., Mar.) 22 h : Hommage à J. Cocteau.

SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D., L.) 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 21 h 30 : A poil.

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L.) 20 h 30 : Le monde est petit, les Pygmées aussi ; 22 h : M. Sergent.

LA TANIÈRE (337-74-39) I. — Les 20, 21, 22, 23, à 20 h 45 : T. Bernard, Emery ; 22 h 30 : L. Capart. — II. Les 20, 21, 22, 23, à 21 h : E. Guilleton, Ph. Roes.

LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.) 20 h 15 + Sam., à 24 h : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; Sam., 16 h : le Timbale ; 22 h 30 : Triboulet.

THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.) 18 h 30 : J'ai peur chéri ; 20 h 30 : Si Marilyn... ; 21 h 30 : Soirées bourgeoises ; 22 h 30 : S. Buscara.

TH. DU TOURTOUR (887-82-48) (D.), 22 h 15 : J. Charby : Pour de rire.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.) 20 h 30 : M. Museau.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : A la courte-paye.

THÉATRE DES DEUX ANES (606-10-26), mer. 21 h, dim. 15 h 30 : A vos rondes... Fisc.

La danse

CENTRE MANDAPA (589-01-60), le 20 à 20 h 45 : Danse Odissi, le 26 à 20 h 45 : Maitrey I.

CHAPELLE SAINT-BERNARD (538-05-86), le 25 à 20 h 45 : Ballet A. Koux.

CISP (343-19-01), le 26 à 20 h 45 : S. Hermeline, C. Cordier.

MAM (723-61-27), le 22 à 20 h 30 ; le 24, à 16 h : E. Rivero et L. Callizo.

TH. 18 (226-47-47), 20 h : les 20, 21, 22, 23 à 20 h, le 24 à 16 h : Compagnie Motus.

TH. DES CHAMPS-ELYSEES (723-47-77), le 24 à 14 h 30 : Ecole de danse Vera Krylova.

Les opérettes

RENAISSANCE (208-21-75), mer., dim., 14 h 30, ven., mar., 20 h 30, sam., 14 h 30, 20 h 30 : le Vagabond tzigane.

Le music-hall

ALLIANCE (544-41-42), le 23 à 21 h : U. Latif Ahmed Khan ; le 25 à 21 h Musique Dhrupad.

BOBINO (322-74-84) (D. soir), 20 h 45, dim, 16 h : Lluis Llach (dernière le 24) ; le 26 à 20 h 30 : Odeurs.

ELDORADO (208-45-42), le 25 à 21 h : Ged Marlon.

GYMNASE (246-79-79) voir Théâtres.

MARIGNY (256-04-41) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Thierry Le Luron.

OLYMPIA (742-25-49) (D), 21 h, Dim., 15 h : Bill Deraime (der. le 24) ; les 25, 26 à 21 h : H.-F. Thiefaine.

PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03) (D. soir, L.), 20 h 30, sam., 15 h, dim., 14 h 30 et 18 h 30 : Dancin'.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), jeu. ven., mar., 21 h, sam. 14 h 15, 17 h 30 et 21 h, dim, 14 h 15 et 17 h 30 ; mer, 15 h : Holiday on Ice.

SALLE VERDIER, les 21, 22 à 20 h 30 : Trait d'union.

TEMPLIERS (272-94-56), jeu., ven., sam., 20 h 30, dim., 14 h 30 : Mon mec, c'est mec.

THÉATRE DU JARDIN (745-23-72), D., L., 20 h 45 : J. Donat.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), 18 h 30 : Touhi (dernière le 23). A partir du 26 : Y. Theraulaz. Foyer, le 26 à 18 h 30 : F. Solleville, M. Musseau, N. Czarninska.

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), jeu., ven., mar., 20 h 30, sam., 15 h et 20 h 30, mer., dim. 15 h : Envoyez la musique.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (260-44-41), 21 h 30 : Contratiempo (dernière le 23).

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 20

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Y. Beschmet (Brahms, Schubert, Schumann).

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, D. Fischer-Dieskau.

THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h 30 : Chœurs et orchestre du Théâtre national de l'Opéra de Paris, Maîtrise de la résurrection (Mahler).

SALLE CORTOT, 20 h 30 : M.-P. Ameil, Ch.-J. Maurel, J.-P. Baraglioli, S. et P.-Y. Courtis, R. de Herrera (Desportes, Lemeland, Ferrand-Teulet).

SALLE WAGRAM, 20 h 30 : Ensemble de l'Itinéraire (Kurtag, Découst, Zinsstag, Amy).

LUCERNAIRE, 19 h 45 : G. Gili, L. Coste (Satie, Ravel, Poulenc, Brahms) ; 21 h : G. Victorus, Ch. Deshays, A. Aribaut, M.-Cl. Chevalier, G. Covo (Ravel, Poulenc, Calmel).

UNESCO, Salle I, 21 h : Chœur académique Mirce Acev de Skopje.

RANELAGH, 18 h 30 : B. Roulet (Schumann, Chostakovitch).

JEUDI 21

LUCERNAIRE, 19 h 45 : T. Smith (Beethoven, Bartok, Liszt) ; 21 h : P.-A. Asselin (Bach, Debussy).

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. L. Foster (Mendelssohn, Prokofiev).

SALLE CHOPIN, 15 h et 18 h : J.-M. Varache, B. Fournier (Haendel, Bach, Spohr) ; 20 h 30 : Ph. Corre, E. Exerjean (Tailleferre, Poulenc, Sauguet).

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, Ensemble vocal M. Piquemal, Quatuor de cors de Paris (Brahms, Schubert, Offenbach).

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, 20 h 30 : Chœur de chambre et orchestre baroque de Saint-Cloud, dir. : F. Polgar (Haendel).

CENTRE MANDAPA, 20 h 45 : A. Kremski.

SORBONNE, Grand Amphithéâtre, 20 h 45 : Chœur de l'université de Skopje, dir. : A. Lekovski.

ÉGLISE SUÉDOISE, 20 h 30 : Chorale Cantus de Stockholm, dir. : G. Lidstrom (Bach, Brahms, Berg).

SALLE BERLIOZ, 20 h 30 : V. Roux, Y. Naganuma (Debussy, Beethoven, Chopin).

VENDREDI 22

ÉGLISE SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS, 20 h 30 : voir le 21.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 20 h 30 : voir Église suédoise le 21.

THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h 30 : M. Tipo (Clementi, Chopin, Rachmaninov).

CENTRE MANDAPA, 20 h 45 : voir le 21.

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : J. Mouillère, C. Huve (Schubert, Mozart, Beethoven).

RANELAGH, 18 h 30 : Ensemble Musica antiqua de Cologne, dir. : R. Goebbel (Bach).

LUCERNAIRE, 19 h 45 : T. Smith (Mozart, Schumann, Debussy, Chopin) ; 21 h : voir le 21.

FIAP, 20 h 30 : M.-Ch. et F. Doublier (Debussy, Ravel, Sainsbury).

SALLE VALEYRE, 20 h 30 : T. Hichimoto (musique traditionnelle japonaise).

CENTRE BOSENDORFER, 20 h 30 : Th. Paraskivesco, M. Strauss (Schubert, de Falla, Kreisler).

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE, 21 h : Musique ensemble, G. Reinhardt (Telemann, Bach).

SAMEDI 23

LUCERNAIRE, 19 h 45 et 21 h : voir le 21.

RANELAGH, 17 h : Y. Chiffoleau, M. Levinas, D. Wayenberg (Chopin).

RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. : H. Soudant (Liszt, Chopin, Onslow). Auditorium 106, 18 h 30 : Berry Hayward Consort.

SALLE GAVEAU, 17 h : Quatuor Emerson (Beethoven, Ravel, Bartok).

CENTRE MANDAPA, 20 h 45 : voir le 21.

HEURE MUSICALE DE MONTMARTRE, 18 h : Ensemble Tetrapoly (Stamitz, Weber).

SALLE CORTOT, 20 h 30 : S. Bojsten (Mozart, Rachmaninov, von Koch).

THÉÂTRE DE PARIS, 18 h : M. Beaucoudray, M. Chemin, F. Kleynjans.

CHAPELLE DU SAINT-SACREMENT, 21 h : Ensemble Zarev (Bach, Pergolèse, Mozart).

DIMANCHE 24

THÉÂTRE DU ROND-POINT, 11 h : A. Nicolet, Trio à cordes de Munich (Mozart, Beethoven).

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Chorale de Sèvres.

CENTRE MANDAPA, 15 h : T. Hashimoto, Cheng Shui-Cheng (musique traditionnelle japonaise) ; 18 h : voir le 21 à 20 h 45.

LUCERNAIRE, 18 h : A. Duparcq, Cl. Zibi (Haydn, Giuliani, Sor) ; 19 h 45 : voir le 22.

ÉGLISE SAINT-GABRIEL, 15 h 45 : Y. Hakimova (Bach, Franck, Vierne...).

ÉGLISE DES BILLETTES, 17 h : R. Chaperon, A. Cornery, R. Glatard, M. Simon (Mozart).

NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h 45 : B. Thomson (Bach, Tisné, King...).

COMÉDIE ITALIENNE, 18 h 30 : Ch. Limouse, Ph. Foulon, I. Piveteau (musique italienne des XVII[e] et XVIII[e]).

INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES, 17 h 30 : Ensemble instrumental Île-de-France, dir. : N. Clément, Chorale Sine Nomine, dir. B. Michelet.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 18 h : G. Harle (Bach).

CHAPELLE SAINT-LOUIS-DE-LA-SALPÊTRIÈRE, 17 h : F. Lieutaud, Ch. Ograbiac (Telemann, Fauré, Weber).

MUSÉE CARNAVALET, 15 h : Ch. Wells, N. Henon-Kufferath (musique anglaise du XVII[e]).

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, 16 h 30 : M. Giacone.

THÉÂTRE LA BRUYÈRE, 11 h : Ensemble instrumental La Bruyère (Vivaldi, Mozart, Haydn).

LUNDI 25

CITÉ INTERNATIONALE, Grand Théâtre, 20 h 30 : Quatuor Viguí (Mozart, Dvorak, Ravel).

RANELAGH, 18 h 30 : Musiques traditionnelles de Sardaigne.

LUCERNAIRE, 21 : Masako Nakai (Mozart, Brahms, Schumann).

CENTRE MANDAPA, 20 h 45 : Musique de l'Inde du Nord.

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : L. Cabasso, J.-Y Thibaudet (Poulenc).

THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h 30 : M. Tipo (Bach).

ÉGLISE DE LA MADELEINE, 20 h 45 : M. Giacone.

MUSÉE GUIMET, 20 h 45 : Orchestre de chambre H. Nafilyan (Level, Pinchard, Strauss).

ATHÉNÉE, 21 h : P. Schreier, W. Olbertz.

ÉGLISE ANGLICANE SAINT-GEORGES, 12 h 45 : F. Gramann (Bach).

THÉÂTRE DU ROND-POINT, 20 h 30 : Ensemble Intercontemporain, dir. P. Eotvos (Birtwistle, Lachenmann, Huber, Maxwell Davies).

THÉÂTRE EN ROND, 20 h 30 : Intervalles (de Machaut, Webern, Perotin...).

CHAPELLE DES LAZARISTES, 20 h 45 : Chanterie Saint-Vincent (J.-S. Bach, Buxtehude, Busser, Haendel, Lejeune).

MARDI 26

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Bordeaux-Aquitaine, dir. R. Benzi (Fauré, Dvorak).

THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h 30 : Ensemble Orchestral de Paris (Mozart).

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : P. Schreier, W. Olbertz (Schubert, brahms).

RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : Quatuor à cordes de l'Ensemble 2e2m (Soccio, Miereanu, Mefano...).

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 20 h 30 : Maîtrise de Radio-France, Ensemble Rameau, dir. : H. Farge (Haydn, Mozart).

LUCERNAIRE, 21 h : voir le 25.

CENTRE BOSENDORFER, 20 h 30 : K. Stoitchev (Chopin, Brahms).

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h, Ensemble Philidor (Haendel, Bach, Telemann...).

AMERICAN CENTER, 21 h, P. Hoffmann, J. Ostryniec (Ussachevsky, Carter, Copland...).

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN, 21 h : Orchestre S. Béquet (Bach, Vivaldi, Mozart).

ÉGLISE DE LA MADELEINE, 18 h 30 : Manecanterie des Petits Chanteurs du Marais, dir. J. Poupart (Lotti, Viadana, Ebers...).

CENTRE CULTUREL CANADIEN, 20 h 30 : J. Campbell, J. York (Weber, Brahms, Levin).

ÉGLISE SAINT-ROCH, 21 h : Orchestre de chambre B. Thomas, dir. B. Thomas (Pergolèse, Vivaldi).

ÉGLISE DES BILLETTES, 20 h 30 : Th. Mathias, Y. Uyama, A. Ladrette (Bach).

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, 21 h : Ensemble vocal et instrumental Massillon, dir. F. Picard (Mozart).

ÉGLISE SAINT-JACQUES — SAINT-CHRISTOPHE, 20 h 30 : Chorale des Flandres (Schubert, Mozart).

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ÎLE, 20 h 45 : Ensemble vocal Varenne, Ensemble instrumental de Paris (Bach, Vivaldi, Mozart).

Jazz, pop, rock, folk

ARC (723-61-27), le 21, à 20 h 30 : Electricité et Jazz de France ; le 22, à 20 h 30, le 24, à 16 h : Grupo Ora.

BATACLAN (700-30-12), le 22, à 19 h 30 : W. Johnson et L. Lewis.

CASINO DE PARIS (285-00-39), le 21, à 21 h : Don Cherry, Manu Dibango, African Sounds ; le 23, à 20 h 30 : Soft Cell ; le 25, à 21 h : R. Szajner.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : les 20, 21, 22, 23 : Ch. Slide ; les 24, 25 : Royal Toncopators ; le 26 : R. Guerin.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), (D., L.), 22 h 30 : Carnaval Combo.

CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), le 20, à 20 h : The Stunners ; à 23 h : Armasson ; les 21, 22, 23, à 20 h : P. Verbeke, à 23 h : Los Salseros ; le 24, à 23 h : Roots of Exile.

DEPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30, le 21 : B. du Louvat et R. Guerin ; le 22 : Teen Kats ; le 23 : Sweet Standart Boys.

DUNOIS (584-72-00), 20 h 30, les 21, 22 : P. Cusak, J. Day, Ph. Wachsman, R. Beswick ; les 23, 24 : E. Dean, J. Greaves, M. Mattos.

ENTREPOT CITROEN, le 23, à 20 h : Material.

ESPACE CARDIN (266-17-30), le 26, à 20 h 30 : M. Williams.

FURSTEMBERG (354-79-34), 22 h : A. Persiany, R. Para-Boschi, R. Lobligeois.

HIPPODROME DE PARIS (205-25-68), le 24, à 20 h : E. Clapton.

MANU MUSICALE (238-05-71), le 22, à 21 h 30 : J. Sicard, J.-Y. Colson.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 23 h, mer. : Cynthia Mac Pherson ; jeu. : M. Anconina ; ven. : Alex Sanders, A. Williams ; sam. : M. et C. Anconina ; dim. : Esy ; lun. : C. Anconina ; mar. : A. Williams.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, les 20, 21 : H. Texier ; les 22, 23 : Ch. Tolliver ; le 26 : Humair, Jeanneau, Texier : Le 24, à 17 h 30 : G. Marais.

OLYMPIA (742-25-49), le 26, à 21 h : H.-F. Thiefaine.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), dim. 20 h 30 : Tania Maria.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30, mer. : M. Zanini, S. Woodyard Quintet ; jeu. : Watergate Seven + One ; ven. : Tin Pan Stompers ; sam. : Dixie Six ; lun. : New Jazz Bandar ; mar. : Cl. Bolling Trio.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : M. Perez, O. Hutman, D. Di Piazza, M. Sabiani (dernière, le 24). A partir du 25 : E. Barret, A. Jean-Marie, A. Cullaz, M. Sabiani.

RADIO-FRANCE, Auditorium 106 (524-15-16), le 21, à 18 h 30 : Textures.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30, les 20, 21, 22, 26 : Cl. Luter ; le 23 : I. Caroff.

SUNSET (261-46-60) (L.), 23 h : J.-M. Jafet, O. Hutman, T. Rabesson, (dernière le 24) ; à partir du 26 : Groupe Minas Gerais.

VIEILLE HERBE (321-33-01), le 21, à 20 h : K. Harris.

En région parisienne

ABLON, CSC, le 22 à 21 h : B. Letort.

ANTONY, Th. F.-Gémier (666-02-74), les 22, 23, à 21 h : Lady Macbeth au village.

ARCUEIL, Salle J.-Vilar (547-53-02), le 21, à 21 h : H. Martin.

ARGENTEUIL, CCM, (961-25-29), le 22, à 20 h 45 : Shango.

ATHIS-MONS, Gymnase G. Argant, le 23, à 21 h : Canape/Mechali/Mouthana/Sicard.

AULNAY-SOUS-BOIS, MC (868-00-22), les 21, 22, 23, à 20 h 30 : Marée basse.

BAGNEUX, Th. Victor-Hugo, (663-10-54) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : Maman N et maman F.

BIÈVRES, Gymnase, le 22, à 21 h : Méli-Mélomane.

BLANC-MESNIL, Cinéma L.-Daquin, (865-44-58), le 25 à 20 h 30 : N. Verstenstain.

BOBIGNY, MC (831-11-45), les 22, 23, à 20 h 30 : le Cosmos.

BONNEUIL-SUR-MARNE, Salle G.-Philippe, (339-65-65), le 22, à 21 h : D. Herczog et les Frères Ennemis.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (603-60-44) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h 30 : le Gardien.

BOUSSY ST-ANTOINE, la Ferme (900-98-37), les 21, 22, 23, à 21 h : le Maître d'épreuve.

CERGY-PONTOISE, CC A.-Malraux, (032-79-00) (D., L.) 21 h, mer. à 18 h 30 : la Danse de mort.

CHATENAY-MALABRY, Église Ste-Bathilde, le 20, à 20 h 30 : K. Atanassov, A. Meunier, B. Ringeissen (Beethoven, Ries, Brahms).

CHATOU, Maison pour tous (071-13-73), le 23, à 21 h : Kir.

CHILLY-MAZARIN, École de musique, le 26, à 20 h 30 : Les élèves de l'École (Ives, Poulenc, Stravinski).

CHOISY, Th. P. Eluard (890-89-79), le 23, à 20 h 30 : Matches d'improvisation.

CLAMART, CC J. Arp (645-11-87), le 26, à 20 h 30 : Ensemble de cuivres de l'Orchestre national de France, dir. : J. Douai (Charpentier, Delerue, Bach).

CRÉTEIL, Maison des Arts A. Malraux (899-94-50), le 20, à 20 h 30 : Voix des poètes ; le 23, à 20 h 30 : S. Alaoui.

ELANCOURT, APASC, (050-13-75), le 22, à 21 h : Orchestre de l'Île-de-France : la Clémence de Titus.

ETAMPES, Salle des Fêtes (494-80-90), le 22, à 21 h : W. Sheller.

EVRY, Agora (979-10-00), II : le 23, à 21 h : Collectif instrumental de l'Essonne (Mathias, Puig, Vasquez).

FRESNES, CSC de la Vallée aux Renards, (350-93-09), le 22 à 21 h : Sliwa.

GARCHES-LES-GONESSE, CCM, (986-96-31), le 23, à 20 h 30 : Concert des professeurs du Conservatoire municipal.

GENNEVILLIERS, Théâtre (793-26-30) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. à 17 h : Don Juan et Faust.

IVRY, Th. des Quartiers (670-15-71), le 23 à 20 h 30 : Ensemble de percussions Touchers.

JOINVILLE-LE-PONT, Centre J.-Prévert (885-53-41), le 23 à 21 h : J. Guidoni.

JOUY-EN-JOSAS, HEC, (956-01-60), le 22 : Boom Hec ; Cl. Nougaro, P. Sébastien.

JUVISY-SUR-ORGE, Salle des Fêtes (921-36-10), les 20, 21, 22, 23, à 21 h, le 24 à 14 h : 1936, les mille et un jours.

LE KREMLIN-BICÊTRE, Hôpital (loc. : 271-51-00) (D.), 20 h 45 : Climats tempérés.

MAISONS-ALFORT, Th. Cl.-Debussy (375-72-58), le 20, à 20 h 45 : Méli-Mélomane.

MALAKOFF, Th. 71 (655-43-45) (D. soir, L.), 21 h ; mat. dim., 16 h : la Danse de mort.

MARLY-LE-ROI, Maison J.-Vilar (958-74-87), le 23 à 21 h : Orchestre de Marly, dir. : H. Rasquier-Ulrych (Bach, Mozart, Beethoven...).

MASSY, CC. P. Bailliart (920-57-04), le 20, à 15 h : H. Samba ; le 22, à 21 h : S. Alaoui.

MEUDON, Église du St-Esprit (626-41-20) : le 24 à 17 h 30 : P. Tortelier, M. de la Pau Tortelier (Bach, Beethoven, Debussy...).

MONTREUIL, CC J.-Lurçat, (287-50-08), le 22 à 20 h 30 : A. Grillo.

MONTROUGE, Royal-Jazz (253-45-08), les 15 et 16, à 22 h : Ph. Petit, G. Nemeth, Ch. Bellonzi.

LES MUREAUX, Église St-Pierre-St-Paul, le 24, à 17 h : Orchestre de chambre tchécoslovaque de Prague, (Mozart, Bach, Dvorak...).

NANTERRE, Th. des Amandiers (721-18-81), le 20, à 19 h 30 ; le 22, à 20 h 30 : Combat de nègre et de chiens.

NOGENT-SUR-OISE, CAEL, (471-49-50), le 20, à 15 h : la Cantatrice chauve.

PALAISEAU, École polytechnique (941-82-00), le 21, à 21 h : G. Tacchino (Poulenc, Mozart, Liszt...).

POISSY, Usine-Théâtre (074-70-18), le 23, à 21 h : Orchestre de l'Île-de-France : la Clémence de Titus.

RIS-ORANGIS, CC R. Desnos (906-72-72), le 23, à 20 h 45 : le Four solaire.

SAINT-MAUR, Rond-Point Liberté (889-22-11), le 22, à 21 h : G. de Sabran ; le 23, à 21 h, le 24, à 15 h : Phi-Phi.

SAINT-RÉMY-LES-CHEVREUSE, Salle municipale, le 23, à 20 h 45 : Kun Woo Paik.

SANNOIS, Centre Cyrano de Bergerac (981-81-56), le 23 à 20 h : Poséidon.

SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-77), le 23, à 21 h : M. Le Forestier.

SAVIGNY-SUR-ORGE, Salle des Fêtes, le 22, à 21 h : Memphis Slim, M. Denis.

SCEAUX, Orangerie, le 23, à 21 h : Messa di gloria ; Stabat Mater ; Gémeaux (660-05-64), le 23, à 17 h 30 et 20 h 45 : Samedi musical (Mozart, Schumann, Bartok, Prokofiev).

SENLIS, Fondation Cziffra ((4) 453-39-99), le 24, à 16 h : O. Dartevelle, G. Fallour, D. Dervis (Lobos, Albeniz, Brahms, Saint-Saëns).

STAINS, Th. P. Eluard (821-61-05), le 21, à 21 h : la Peau du personnage ?

TAVERNY, Cagibi (960-81-29), les 22, 23, à 21 h, le 24, à 17 h : Trio Jeff + 1.

VERSAILLES, Th. Montansier (950-71-18), le 21, à 21 h : Jeanne au bûcher ; les 22, 23, à 21 h : Diable d'homme ; Centre d'Animation C3M (951-01-27), le 21, à 21 h : Folitudes ; le 22, à 21 h : Ch. Sinniger, J.-M. Dupuis, le 23, à 21 h : Express bleu kilomètre zéro, le 24, à 15 h : l'Armoire.

LE VÉSINET, CAL (976-32-75), le 20, à 21 h : Orchestre de l'Île-de-France : la Clémence de Titus, le 26, à 21 h : Quatorze.

VILLEPARISIS, CAC J.-Prévert (427-98-95), le 24 à 15 h, le 26, à 20 h 30 : Orchestre de l'Île-de-France : la Clémence de Titus.

VILLENEUVE-LE-ROI, Bibliothèque A.-France (597-33-88), le 23 à 18 h : J.-R. Caussimon.

VILLENEUVE ST-GEORGES, CCM (389-21-18), le 23, à 21 h : Orchestre de la R.A.T.P. ; Sud-Est-Théâtre (389-21-18), le 22, à 21 h : Chansons de métier.

VILLEPREUX, Th. du Val de Gally (462-49-97), le 23, à 21 h : Exercices de style.

YERRES, Gymnase (948-38-06), les 22, 23, à 21 h : l'Opéra de Smyrne.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 20 AVRIL

15 h, Compartiment de dames seules, de Christian Jaque ; 19 h, Florilège de la Quinzaine des réalisateurs (1969-1982) : la Première Charge à la machette, de M.-O. Gomez ; 21 h, Panorama du cinéma de Nouvelle-Zélande (1928-1982) : Len Lye's american films ; Smash Palace, de R. Donaldson.

JEUDI 21 AVRIL

15 h, Les Années folles, de M. Alexandresco et H. Torrent ; 19 h, Florilège de la Quinzaine des réalisateurs (1969-1982) : Notre-Dame des Turcs, de C. Bene ; 21 h, Panorama du cinéma de Nouvelle-Zélande (1928-1982) : Carry me back, de J. Reid.

VENDREDI 22 AVRIL

15 h, le Plus Heureux des hommes, de Y. Ciampi ; 19 h, Florilège de la Quinzaine des réalisateurs (1969-1982) : le Lit de la Vierge, de P. Garrel ; 21 h, Panorama du cinéma de Nouvelle-Zélande (1928-1982) : l'Épouvantail de S. Pillsbury.

SAMEDI 23 AVRIL

15 h, Le Dernier des hommes, de F.-W. Murnau ; 17 h, Florilège de la Quinzaine des réalisateurs (1969-1982) : Insiang, de L. Brocka ; 19 h, Drôle de jeu, de P. Kast ; 21 h, h, Panorama du cinéma de Nouvelle-Zélande (1928-1982) : Rewi's last stand, de R. Hayward ; Adventures in Maori Land, de G. Steven.

DIMANCHE 24 AVRIL

15 h, Miquette et sa mère, de H.-G. Clouzot ; 17 h, Florilège de la Quinzaine des réalisateurs (1969-1982) : le Temps en rose, de R. Jarva ; 19 h, Invasion, de H. Santiago ; 21 h, Panorama du cinéma de Nouvelle-Zélande (1928-1982) : Broken barrier, de R. Mirams et J. O'Shea.

LUNDI 25 AVRIL

Relâche.

MARDI 26 AVRIL

15 h, le Naïf aux quarante enfants, de P. Agostini ; 19 h, Florilège de la Quinzaine des réalisateurs (1969-1982) : les Héritiers, de C. Diegues ; 21 h, Panorama du cinéma de Nouvelle-Zélande (1928-1982) : Runaway, de J. O'Shea.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 20 AVRIL

15 h, Panorama du cinéma australien (1919-1982) : courts métrages ; 17 h, Rétrospective « Berlin et le cinéma », Valence 1983 : Berlin Alexanderplatz, de P. Jutzi ; 19 h, les Bannis, de G. Lamprecht.

JEUDI 21 AVRIL

15 h, Panorama du cinéma australien (1919-1982) : courts métrages ; 17 h, Rétrospective « Berlin et le cinéma », Valence 1983 : Berlin, de l'aube à la nuit, de A. Leroy ; 19 h, les Illégitimes, de G. Lamprecht.

VENDREDI 22 AVRIL

15 h, Panorama du cinéma australien (1919-1982) : courts métrages ; 17 h, Rétrospective « Berlin et le cinéma », Valence 1983 : Aller jamais retour, de U. Ottinger ; 19 h, Professeur Mamlock, de F. Wolf.

SAMEDI 23 AVRIL

15 h, Panorama du cinéma australien (1919-1982) : courts métrages ; 17 h 15, Le cinéma marocain : Flip Paradise, de E. Hanska et A. Achouba ; Tarounja, de A. Achouba ; 19 h, Rétrospective « Berlin et le cinéma », Valence 1983 : Der Stolz der Firma, de C. Wilhelm ; Schuhpalast Pinkus, de E. Lubitsch ; 21 h, la Bataille de Midway, de J. Ford ; Libre comme le vent, de R. Parrish.

DIMANCHE 24 AVRIL

15 h, l'Aurore, de Murnau ; 17 h, Le cinéma marocain : Confession des possédés Aissawa, de A. Achouba ; 19 h, Rétrospective « Berlin et le cinéma », Valence 1983 : le Capitaine de Koepenick, de H. Kautner ; 21 h, Inspecteur de service, de J. Ford.

LUNDI 25 AVRIL

15 h, L'enfant de la jungle, de Z. Korda ; 17 h, Marqués au fer rouge, de G. Moorse ; 19 h, La fin de Hitler, de G.-W. Pabst.

MARDI 26 AVRIL

Relâche.

Les exclusivités

L'AFRICAIN (Fr.) : Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (320-12-06).

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio Opéra, 2[e] (742-82-54).

L'AS DES AS (Fr.) : Richelieu, 2[e] (233-56-70).

LES FILMS NOUVEAUX

CIRCULEZ Y-A RIEN A VOIR !, film français de Patrice Leconte : Gaumont-Halles, 1[er] (297-49-70) ; Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Ambassade, 8[e] (359-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43) ; Athéna, 12[e] (343-00-65) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; Fauvette, 13[e] (331-60-74) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (320-12-06) ; Gaumont-Convention, 15[e] (828-42-27) ; Victor Hugo, 16[e] (727-49-75) ; Wepler, 18[e] (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20[e] (636-10-96).

DANS LA VILLE BLANCHE, film suisse d'Alain Tanner : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3[e] (271-52-36) ; 14-Juillet-Racine, 6[e] (326-19-68) ; 14-Juillet-Parnasse, 6[e] (326-58-00) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11[e] (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79).

GAIJIN, film brésilien de Tizuka Yamasaki, v.o. : Studio Logos, 5[e] (354-26-42) ; Denfert, 14[e] (321-41-01).

SURPRISE PARTY, film français de Roger Vadim : Gaumont-Halles, 1[er] (297-49-70) ; Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Quintette, 5[e] (633-79-38) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; George-V, 8[e] (562-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43) ; Maxéville, 9[e] (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; Fauvette, 13[e] (331-56-86) ; Miramar, 14[e] (320-89-52) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Magic-Convention, 15[e] (828-20-64) ; Murat, 16[e] (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20[e] (636-10-96).

LE VENT, film malien de Souleymane Cisse, v.o. : St-André-des-Arts, 6[e] (326-48-18) ; Olympic-Balzac, 8[e] (561-10-60) ; Gaîté-Rochechouart, 9[e] (878-81-77) ; Olympic-Entrepôt, 14[e] (542-67-42).

LA VIE EST UN ROMAN, film français d'Alain Resnais : Forum, 1[er] (297-53-74) ; Impérial, 2[e] (742-72-52) ; St-Germain Huchette, 5[e] (633-63-20) ; Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Pagode, 7[e] (705-12-15) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Elysées-Lincoln, 8[e] (359-36-14) ; Nations, 12[e] (343-04-67) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11) ; P.L.M. St-Jacques, 14[e] (589-68-42) ; 14-Juillet-Beau-grenelle, 15[e] (575-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15[e] (544-46-01) ; Mayfair, 16[e] (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-46-01).



CINEMA

ATOMIC CAFÉ (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BALANCE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-48) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

BALLES PERDUES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

BANZAI (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (828-42-27) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

BERLIN HARLEM (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

BEYROUTH LA RENCONTRE (Lib., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA BOUM No 2 (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Montparnasse, 8e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).

CLEMENTINE TANGO (Fr.) : Cinoche, 6e (633-10-82) ; Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

COUP DE FOUDRE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-25-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01).

DANTON (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

DARK CRYSTAL (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) - V.f : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE DEMON DANS L'ILE (Fr.) (**) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

ÉDITH ET MARCEL (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

EFFRACTION (Fr.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse 14e (329-90-10).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Olympic Halles, 4e (278-34-15) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Saint-André des Arts III, 6e (326-80-25) ; Calypso, 17e (380-30-11). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97).

LA FEMME DE CAUCHEMAR (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

FUCKING CITY (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

GANDHI (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) - V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

HYSTERICAL (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) - V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

L'IMPÉRATIF (All., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

L'INDIC (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

MERRY GO ROUND (Fr.) : Olympic Petite Salle, 14e (542-67-42).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

MONSIGNORE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) - V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MY DINNER WITH ANDRE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LA PETITE BANDE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

RAMBO (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

REVIENS JIMMY DEAN, REVIENS (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

SANS RETOUR (*) (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

SANS SOLEIL (Fr.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

SI ELLE DIT OUI... JE NE DIS PAS NON (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

SUPERVIXENS (A., v.f.) (**) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

THE VERDICT (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).

T'ES FOU JERRY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Gare de Lyon, 12e (331-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse, 14e (327-52-37) ; Images, 18e (522-47-94).

TOOTSIE (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) - V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Nation, 12e (243-04-67) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

TRAVAIL AU NOIR (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

TRON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

TYGRA, LA GLACE ET LE FEU (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

UN DIMANCHE DE FLIC (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Tourelles, 20e (636-10-96).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).

Y A-T-IL ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount City, 8e (562-45-76) - V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

YOL (Turc, v.o.) : 14 Juillet Parnasse (h. sp.), 6e (326-58-00).

Les grandes reprises

AGUIRRE LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

ALLEZ COUCHER AILLEURS ! (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).

ALLEMAGNE MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

L'AMÉRIQUE EN FOLIE (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action-Écoles, 5e (325-72-07).

BAS LES MASQUES (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LA BÊTE (Fr.) (**) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Danton, 6e (329-42-62).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

COMME UN HOMME LIBRE (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

DEEP END (Ang.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE DÉMON S'ÉVEILLE LA NUIT (All., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).

LE DERNIER MÉTRO (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : André Bazin, 13e (337-74-39).

ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

L'ÉPOUVANTAIL (A., v.o.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.) : Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). V.f. : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

ÉVANGILE SELON ST-MATTHIEU (Ital., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (527-67-42).

FITZCARRALDO (All., v.o.) : Lucernaire, 6e ((544-57-34).

FRANKENSTEIN JR (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).

HELLZAPOPPIN (A. v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : (1re partie), (2e partie), Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE LAURÉAT (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-25).

MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Studio Médicis, 6e (633-25-97).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MOURIR A TRENTE ANS (Fr) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE MYSTÈRE PICASSO (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).

PANIQUE A NEEDLE PARK (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

PINOCCHIO (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic, 15e (828-20-64).

PORTIER DE NUIT (It., vo.) (**) : Parnassiens, 14e (320-30-19) ; (V.f.) Arcades, 2e (233-54-58).

LES RUELLES DU MALHEUR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

SATYRICON (It., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60).

SAUVE QUI PEUT LA VIE (F.) : Rialto, 19e (607-87-61).

LE SHÉRIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LE SOLITAIRE (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

SUNSET BOULEVARD (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER (A., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (633-10-82).

THE MAFU CAGE (A., v.o.) : Épée de bois, 5e (337-57-47).

LE VIOLENT (A.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50).

UN APRÈS-MIDI DE CHIEN (A., v.o.) : Cinoches (HSP), 6e (633-10-82).

Les festivals

BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86), mer. : Steamboat Bill Jr. ; Jeudi : le Mécano de la « General » ; vend. : Sherlock Jr. ; sam. : les Lois de l'hospitalité ; dim. : Fiancées en folie ; lun. : le Dernier Round ; mar. : la Croisière du Navigator.

MARX BROTHERS (v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07), mer. : Plumes de Cheval ; Jeudi : Chercheurs d'or ; vend. : Monkey Business ; sam. : les Marx au grand magasin ; dim. : Un jour au Cirque ; lun. : Une nuit à l'Opéra ; mar. : Un jour aux courses.

ALFRED HITCHCOCK (v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (354-47-62), mer. : les Enchaînés ; vend., sam. : le Procès Paradine ; dim, lun. : Rebecca ; mar. : Sabotage.

HUMPHREY BOGART (v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50), mer., jeudi : les Anges aux figures sales ; vend., sam. : le Port de l'angoisse ; dim., lun. : La mort n'était pas au rendez-vous ; mar. : les Fantastiques Années 20.

CROISIÈRE POUR LE COURT MÉTRAGE : la Péniche des arts, 16e (527-77-55).

FILMS D'AMOUR (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), mer. : la Femme d'à côté ; jeudi : la Strada ; vend. : le Visage du plaisir ; sam. : M. Skeffington ; dim. : l'Idiot ; lun. : Coup de cœur ; mar. : Mort à Venise.

DUSTIN HOFFMAN (v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), t.l.j. 18 h : Agatha ; t.l.j. 20 h : John and Mary ; t.l.j. 22 h : Alfredo, Alfredo.

ROBERT ALTMAN (v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), jeudi, vend., lun., mar., 13 h 45 ; sam., 0 h 30 : Nous sommes tous des violents ; jeudi, vend., lun., mar., 15 h 45 : John Mac Cabe.

INGMAR BERGMAN (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), 14 h : les Fraises sauvages ; 16 h : la Source ; 18 h : l'Heure du loup ; 20 h : Sonate d'automne ; 22 h : Persona.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07), Mer. : l'Homme dans l'ombre ; jeudi : Allez couchez ailleurs ; vend. : Clémentine Tango ; sam. : J'ai épousé une ombre ; dim., lun. : la Traviata.

FRED ASTAIRE (v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mer. : Gay divorcée ; jeudi : Broadway Melody ; vend. : Swing Time ; sam. : Top Hat ; dim. : Carioca ; lun. : l'Entreprenant M. Petrov ; mar. : En suivant la flotte.

ÉRIC ROHMER : Studio 43, 9e (770-63-40), jeudi 20 h ; vend., dim. 18 h : Ma nuit chez Maud ; mer. 20 h ; sam. 18 h ; dim. 22 h : le Genou de Claire ; mer. 18 h ; dim. 14 h ; lun. 22 h : l'Amour l'après-midi ; mer. 22 h ; sam. 16 h ; dim. 20 h : Perceval le Gallois ; jeudi 22 h ; sam. 14 h ; lun. 20 h : la Collectionneuse.

FESTIVAL DU FILM D'HUMOUR (v.o.), courts métrages : Studio 43, 9e (770-63-40), mer. et jeudi de 20 h à 1 h du matin.

PANORAMA DU JEUNE CINÉMA FRANÇAIS : Studio 43, 9e (770-63-40), mar. 20 h 30.

CARNÉ-PRÉVERT : Le Ranelagh, 16e (288-64-44), sam. 19 h 30 ; dim. 14 h 30 ; 22 h, mar. 22 h : les Visiteurs du soir ; sam. 21 h 30 ; dim., mar. 20 h : Drôle de drame ; dim. 16 h30 ; lun. 20 h 30 : les Enfants du paradis.

2e FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINÉMA JUIF : Studio de l'Étoile, 17e (380-42-05) (v.o. et v.f.) ; Acacias, 17e (764-97-83) (v.o.). Cinq films par jour.

FESTIVAL DU FILM ARABE – JEUNESSE DU FILM ARABE (v.o.) : République Cinémas (805-51-33), mer. 18 h : Poupées de roseau ; 20 h : les Morts parmi les vivants ; 22 h : le Chauffeur d'autobus ; jeudi 18 h : Il ne suffit pas que Dieu soit avec les pauvres – Un hiver ; 20 h : Poupées de roseau ; 22 h : L'incident du demi-mètre ; vend. 18 h : la Zerda et les Chants de l'oubli ; la Dannée ; les Poules ; 20 h : la Mémoire fertile ; 22 h : la Mer cruelle ; sam. 14 h : Sejnane ; 16 h : les Assoiffés ; 18 h : la Nouba des femmes ; 20 h : La dannée – La Zerda et les Chants de l'oubli ; 22 h : Débat sur la musique dans le continent arabe ; dim. 14 h : Tatouages – Absence ; 16 h : les Poules – Il ne suffit pas que Dieu soit avec les pauvres – Un hiver ; 18 h : le Grand Voyage ; 20 h : Traversées ; 22 h : la Mémoire fertile ; lun. 18 h : Sejnane ; 20 h : la Mer cruelle ; 22 h : Traversées ; mar. 20 h : Tatouages ; 22 h : Film de clôture.

Les séances spéciales

AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h 15, ven., 0 h 35.

ANNIE (A., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), mer., sam., dim., 13 h 45 ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mer., sam. 17 h 15, dim. 15 h 45.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h.

ARTHUR (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 17 h 30.

BABY DOLL (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), sam. 12 h 15.

LE BEAU MARIAGE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), sam., dim., lun., 12 h 15.

CÉLINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mer., 21 h 30.

CLÉMENTINE TANGO (Fr.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), 16 h, jeu., ven., lun., mar., 14 h.

LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), dim. 12 h 15.

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), ven., 17 h 45, sam., 20 h, mar., 18 h.

DIVA (Fr.) : Palace, 15e (374-95-04), jeu., ven., sam., 21 h 15, dim., 17 h 30, lun., 19 h.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h.

EXTÉRIEUR NUIT (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), sam., dim., lun. 12 h 15.

FAMILY ROCK (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), dim., lun., mar., 22 h 10, jeu., sam., 22 h 15.

LA FÉLINE (A., v.o.) (*) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

LA FEMME TATOUÉE (Jap., v.o.) (*) St-Ambroise, 11e (700-89-16), ven. 19 h 30.

HAMMETT (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 15 h 40.

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), 14 h.

L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

L'HOMME INVISIBLE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-19-68), 24 h.

IRMA LA DOUCE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h 5, sam., 0 h 35.

LE JAPON DE FRANÇOIS REICHENBACH (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), sam., dim., lun., 12 h.

J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), ven., 21 h 30, sam., 18 h 15.

LE JOUR DES IDIOTS (A. v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), jeu., 17 h 45, lun. 22 h.

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic, 6e (222-87-23), 12 h.

MÉDÉE (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar., 19 h 45.

LE MÉPRIS (Fr.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

1900 (It., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), sam., dim., 18 h 10 (1re partie) ; sam., dim., 21 h 10 (2e partie).

L'OMBRE DE LA TERRE (Tun., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), mer., dim., lun., mar. 20 h 10, ven. 22 h 15.

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 20 h 15.

PROFESSION REPORTER (Ital., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h (sauf sam. et dim.).

PINK-FLOYD THE WALL (A. v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), mer., jeu. 19 h 45, ven., sam. 23 h 15, dim. 22 h 15, mar. 21 h 45.

PLAY-TIME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), sam., dim., 17 h 30.

PROVIDENCE (Angl., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), t.l.j., 20 h.

RACING BULL (A., v.o.) : St-Lambert, 15e (532-91-68), ven. 17 h 15, sam., 21 h 15, mar., 21 h.

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37), 14 h.

REDS (Ang., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 21 h.

LES SACRIFIÉS (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h (sauf sam. et dim.).

SAMEDI SOIR, DIMANCHE MATIN (Brit. v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), lun. 12 h 15.

TAKING OFF (A. v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 40 ; sam. 0 h 25.

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04), 20 h 30.

WANDA (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-19-68), 12 h.

YANKS (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h.

هكذا من الأصل

EXPOSITIONS

Les paris de l'Expo

(Suite de la première page.)

Encombrés et biscornus, insérés dans le tissu urbain de l'agglomération, tout en formant encore des enclaves relativement sous-occupées, les terrains retenus sont hétéroclites et assez difficiles d'accès. L'équipe de M. Bordaz n'a pas lésiné, dans les premières études, sur les grands moyens, et a prévu d'importants travaux de génie civil : à l'ouest, pour relier la tour Eiffel et le terrain Citroën, on a imaginé de construire des pontons flottants, puis de franchir le boulevard Victor et le périphérique par une esplanade surélevée de plusieurs hectares (*le Monde* du 2 mars). Se résignera-t-on à envisager là le franchissement de ces voies à grande circulation par-dessous, aménagement moins grandiose mais sans doute deux fois moins cher ? A l'est, pour relier les terrains des entrepôts de Bercy (propriété de la Ville) et ceux de la gare de Tolbiac, sur la rive gauche, où la S.N.C.F. est prête à céder 15 hectares, construira-t-on un pont « bâti », large et massif, ou des ouvrages plus modestes ? Est-il raisonnable de prévoir à Tolbiac des pavillons sur le thème de la biologie ou de la communication, tandis que d'autres équipes cherchent à illustrer les mêmes recherches à La Villette ou à la Défense ? Comment enfin limiter les dépenses, officiellement évaluées à 15 milliards de francs, tandis que des sommes équivalentes sont nécessaires à la réalisation des autres grands chantiers parisiens : nouveau ministère des finances, opéra de la Bastille, parc et musée de La Villette, etc., et que le consensus est loin d'être établi au sein du gouvernement sur la possibilité de réaliser avant la fin du septennat l'ensemble de ces investissements, qui pèseraient lourd, en particulier sur les années budgétaires 1985 et 1986 ?

Une entreprise culturelle

Mais la volonté politique du président de la République ne fait aucun doute. Le choix de M. Trigano, chef d'entreprise réaliste et imaginatif qui a, par ailleurs, précise-t-on, fait preuve d'un bon contact avec la sensibilité de la jeunesse française, témoigne du souci de considérer l'exposition comme une « grande entreprise culturelle », en cherchant dans l'histoire de la Révolution française des facteurs d'enthousiasme pour l'avenir, et aussi comme un grand investissement qui coûterait peu en devises, préoccupation du moment, mais devrait en rapporter... en 1989.

Ecartant les investissements somptuaires, les « grands gestes » inutiles, le président de la République souhaiterait qu'on privilégie les aménagements qu'il aurait fallu réaliser de toute façon, et qu'on s'intéresse autant au contenu des projets qu'à la forme des édifices.

Des investissements peu coûteux en termes de commerce extérieur (ils feront « aller » le bâtiment, qui en a bien besoin), remboursés par un apport de devises des visiteurs étrangers, tel est le schéma idéal décrit par les partisans du projet. Le maire de Paris, lui, dresse un tableau beaucoup plus sombre. Toujours « *favorable à l'idée* », M. Jacques Chirac se déclare « *terrifié* » par l'ampleur des dépenses envisagées et estime la charge financière « *insupportable* ». « *Le chef de l'Etat a les yeux plus gros que le ventre* », a déclaré M. Chirac qui « *ne voudrait pas que la région et Paris aient à assurer plus que leur part dans le financement de ces opérations exceptionnelles, ou bien à assumer la responsabilité d'une remise en cause de l'Expo.* »

Dans la négociation qui va s'ouvrir, les positions de départ sont fermes : la Ville et la région ne veulent pas payer ; l'Etat va tenter de les convaincre qu'elles tireront un bénéfice de l'opération. Dans ce contexte, le projet de loi examiné au conseil des ministres doit donner à l'Etat et à l'Etablissement public national à caractère industriel et commercial (le premier du genre).

Entièrement contenus dans la capitale, où l'échec des socialistes aux élections municipales n'a même pas ménagé les contre-pouvoirs (dans le 13e arrondissement notamment) qui auraient pu aider le gouvernement, les sites officiels devront être aménagés selon une procédure d'exception. Le projet de loi prévoit la préparation, « *avec la participation de la Ville* » d'un plan directeur d'aménagement des sites qui annulera *ipso facto* les dispositions contraires du schéma directeur, mais pas celles du plan d'occupation des sols. Même chose au niveau de la région, pour l'accueil et l'hébergement des visiteurs : un plan directeur sera soumis au conseil régional et aux conseils généraux.

La modification des POS (avec enquête publique) respectera les dispositions prévues dans la loi de décentralisation du 7 janvier 1983... pour les « projets d'intérêt général » et les « opérations d'intérêt national », c'est-à-dire les procédures prévues pour les centrales nucléaires par exemple, où l'Etat garde d'importants pouvoirs d'initiative et de coercition.

Dans la panoplie existante, on a choisi les procédures les plus favorables à l'autorité de l'Etat (de même la procédure accélérée d'expropriation pourra être utilisée), mais sans en inventer de nouvelles. Les constructions temporaires ne seront pas soumises à permis de construire et les lois relatives à la protection des monuments historiques et des sites ne s'appliqueront pas. Elles devront être démolies un an au plus tard après la clôture. Les constructions définitives en revanche seront soumises à la procédure normale.

Ceux qui prônaient des méthodes plus expéditives n'ont pas été suivis. Les responsables de l'exposition devront « négocier » pas à pas avec la Ville de Paris, comme cela a d'ailleurs été fait jusqu'à présent. Avec le risque permanent que ce projet, comme d'autres à Paris auxquels le président de la République est très attaché, nourrisse le cas échéant la guérilla politique et serve de prétexte à des accrochages entre la majorité et l'opposition. Ce sont les paris de l'Expo à Paris...

MICHÈLE CHAMPENOIS.

CARNET

Naissances

– Christian DOUCET et Mme, née Elizabeth Laffont, partagent, avec leurs parents et amis, la joie d'annoncer la naissance de

Paul-Alexis,

le 12 avril 1983.
17, rue de Nancy,
75010 Paris.

– Brice est heureux d'annoncer la naissance de sa sœur,

Marion,

28 mars 1983.
M. et Mme WETZEL,
184, rue Nationale, Paris.

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès de :

M. Irénée ALAUX,

survenu le 16 avril 1983 en son domicile de Figeac (Lot).

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, en l'église de Notre-Dame-du-Puy, à Figeac.

– Mme Bernard Aldhui,
Mlle Julie Aldhui,
Parents, amis et alliés,
ont la douleur de faire part du décès du

pharmacien chimiste général Bernard ALDHUI (C.R.),

docteur en médecine,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre T.O.E.,
médaille d'honneur du service de santé militaire,
officier de la santé publique,
Mérite syrien,
Mérité libanais,
grand-officier du Ouissam alaouite chérifien.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, a été célébrée le 9 avril 1983, à Gensac (Tarn-et-Garonne).

On associera à son souvenir celui de son fils

Bernard,

décédé le 15 juin 1959, à l'âge de quatorze ans.

Le présent avis tient lieu de faire-part.
10, rue du Sergent-Maginot,
75016 Paris.

– Mme Collin, sa femme,
Fabienne et Fabrice, ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre COLLIN,

conseiller honoraire à la cour d'appel de Reims,
survenu le 18 avril 1983, dans sa soixante-dixième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.
45, rue Carnot,
78000 Versailles.

– Mme Hélène, Pierre Faure,
Ses enfants et petits-enfants,
M. Michel Faure et ses enfants,
Les familles Ducommun, Allary, Lahaie,
Parents et alliés,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Pierre FAURE,

membre de la Société d'économie politique,

leur époux et frère,
survenu le 17 avril 1983 à Paris, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 22 avril, à 8 h 30, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, place de la Porte-de-Saint-Cloud, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montmoreau (Charente) vers 16 heures.

12, rue du Général-Niox,
75016 Paris.
34, rue Michel-Ange,
75016 Paris.

– Sa famille et ses amis
ont le regret de faire part du décès, à New-York le 15 avril 1983, dans sa quatre-vingt-cinquième année, de

René Robert HARTMANN,

croix de guerre 1914-1918,
ex-président des anciens combattants français de New-York.

Il a été inhumé dans le cimetière des Vétérans de New-York, le 15 avril 1983.
M. et Mme M. Hartmann,
139, rue Pelleport,
75020 Paris.

– Mme Marc Jacquet, son épouse,
Mlle Claude Jacquet,
M. et Mme Alfred Mame, ses enfants,
Xavier, Agnès, Aurélie,
ses petits-enfants,
Mme Emile Berger, sa belle-mère,
M. et Mme P. Potie,
M. et Mme Y. Lemercier
et leurs enfants,
Mlle M.-N. Berger,
ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveu et nièce,
Les familles Lartifalot, Barboni, Pestre et Voisin,
ses cousins et cousines,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marc JACQUET,

sénateur,
maire de Melun,
ancien ministre,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
commandeur du Mérite maritime,
grand-croix de l'ordre de Saint-Charles.

La cérémonie religieuse aura lieu à Melun, en l'église Saint-Aspais, le vendredi 22 avril, à 11 heures, et l'inhumation, à Vire, dans le caveau de famille en toute intimité.
37 avenue Foch,
75116 Paris.

(*Le Monde du 20 avril.*)

– Les adjoints au maire de Melun,
Les conseillers municipaux,
Le secrétaire général de la mairie,
Le personnel communal
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marc JACQUET,

colonel Vauthier dans la Résistance,
maire de Melun,
sénateur de Seine-et-Marne,
ancien ministre du général de Gaulle,
membre du bureau politique du R.P.R.,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
commandeur du Mérite maritime,
grand-croix de l'ordre de Saint-Charles,

survenu le 18 avril 1983, à l'âge de soixante-dix ans, à l'hôpital Saint-Louis à Paris.

Sa dépouille mortelle sera exposée en l'hôtel de ville de Melun le jeudi 21 avril 1983, à partir de 12 heures, où des registres recevront des témoignages de sympathie.

Un hommage public sera rendu vendredi 22 avril, à 9 h 30, en la cour de l'hôtel de ville, suivi de la cérémonie religieuse, à 11 heures, en l'église Saint-Apais de Melun.

L'inhumation aura lieu dans la sépulture de famille à Vire (Calvados).
Hôtel de ville,
77000 Melun.

– Mme Germaine Duval-Blum,
sa fidèle compagne,
Mme Jeanine Laval,
M. et Mme Jean Mir,
ses filles et gendre,
La famille Donnay,
Ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean LAVAL,

chevalier de la Légion d'honneur,
médaillé de la Résistance,

survenu le 13 avril 1983 en son domicile, 8, rue Ampère, Paris-17e, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Selon la volonté du défunt, la cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation à Marseille (Bouches-du-Rhône), a eu lieu dans l'intimité familiale.

8, rue Ampère,
75017 Paris.

– Nous apprenons le décès de

M. Eugène MOTTE,

ancien sénateur,
survenu le 18 avril à Croix (Nord).

[Né le 26 mai 1910 à Roubaix, Eugène Motte était l'héritier d'une lignée d'industriels et d'hommes politiques (son grand-père avait été maire de Roubaix et député). Il suivit, lui aussi, une double carrière. Industriel du textile, il avait présidé, à partir de 1963, le syndicat des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing. Conseiller municipal de Roubaix de 1953 à 1959, Eugène Motte (U.D.R.) avait siégé au Sénat de 1959 à 1986, date à laquelle il ne s'était pas représenté.]

– Mme Louis Pagnon,
M. et Mme Robert Pagnon,
M. et Mme Guy Pagnon,
M. Richard Pagnon,
Les familles Serre et Billot,
Tous les parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis PAGNON,

chevalier de la Légion d'honneur,
contrôleur civil honoraire,
ministre plénipotentiaire E.R.,
survenu le 16 avril 1983.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, en la cathédrale de Vence, le 18 avril 1983.
« Les Lucioles »
83, avenue Victor-Tuby,
06140 Vence.

– Le docteur et Mme J.-P. Scherding,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme H. Weber et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre SCHERDING,

ancien professeur à la faculté de théologie protestante de Strasbourg,
survenu le 16 avril 1983, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.
74480 Plateau d'Assy.
6, rue J.-J.-Henner,
67000 Strasbourg.

– Le docteur Paul Turrel,
Le médecin-colonel (E.R.) et Mme Pierre Delvoye,
Leurs enfants, petits-enfants et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de quarante-six ans, de

Mme Paul TURREL,

née Anne Delvoye,

Le service religieux a été célébré en l'église Saint-Aldric au Mans le 15 avril 1983.
110, rue des Victimes-du-Nazisme,
Le Mans.
5, rue du Vieux-Cours,
Rennes.

Remerciements

– M. et Mme Georges Lepissier, très touchés des témoignages de sympathie exprimés lors du décès de

M. Camille DEMANGE,

prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Messes anniversaires

– Pour le quatrième anniversaire de la mort de

Maurice CLAVEL,

la messe du samedi 23 avril, à 19 heures, au couvent des Franciscains, 7, rue Marie-Rose, Paris-14e, sera célébrée à son intention.

– La messe annuelle à la mémoire du colonel

François DE LA ROCQUE,

de ses fils morts pour la France,

de Jean MERMOZ,

de Noël OTTAVI,

et de tous nos amis disparus sera célébrée le samedi 23 avril 1983, à 11 heures, en l'église Saint-Louis d'Antin, 63, rue Caumartin, 75009 Paris.

Communications diverses

– L'amicale VAE VICTIS invite les aumôniers de tous les cultes, les porte-drapeaux, les associations de déportés, prisonniers, résistants et tous les amis des anciens combattants musulmans à assister à une prière de l'absent durant la Journée nationale de la déportation et des morts pour la France en captivité dans les camps et stalags allemands. Sont spécialement invités les survivants des mille sept cent trente-deux réfugiés à la mosquée durant l'occupation nazie, ainsi que les veuves et orphelins des rescapés du génocide qui auront à cœur de manifester, par leur présence, leur fraternelle gratitude aux imams de cette mosquée, le vendredi 22 avril, à 16 heures, mosquée de Paris, place du Puits-de-l'Ermite, métro Monge, autobus 67, 89.

Souvenir

– Le ministère des anciens combattants, le Comité du souvenir et des manifestations nationales, organisent une cérémonie solennelle qui aura lieu en présence du représentant du président de la République et des membres du gouvernement ou de leurs représentants, le jeudi 21 avril 1983, à 18 heures, à la synagogue, 44, rue de la Victoire, 75009 Paris, sous la présidence du grand rabbin de France, destinée à perpétuer la mémoire des victimes des camps de concentration.

Au cours de cette cérémonie, un hommage particulier sera rendu à la résistance juive, à l'occasion du quarantième anniversaire du soulèvement du ghetto de Varsovie.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

Université Paris-I, vendredi 22 avril, à 9 heures, salle de commissions, centre Panthéon, M. Jacques Delga : « Contribution à l'étude de l'incidence de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés sur la qualité des personnes physiques ».

Université Paris-I (Panthéon-Sorbonne), samedi 23 avril, à 14 heures, salle L.-Liard (Sorbonne), M. Daniel Dessert : « Les financiers dans l'Etat ; l'économie et la société en France de 1653 à 1720 ».

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/la T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

IMPORTANTE BANQUE PRIVEE
recherche
POUR SON AGENCE SITUEE A NEUILLY

Spécialiste clientèle privée de très haut niveau

CLASSE V ou VI

Le candidat recherché sera l'Adjoint du Directeur de l'Agence.
De formation universitaire, ou ayant acquis une formation professionnelle équivalente, ITB par exemple, il pourra justifier d'une expérience bancaire de plusieurs années, axée essentiellement sur la gestion patrimoniale.

Adresser candidature détaillée, photo et prétentions sous référence 67855 CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris cedex 01 q.tr.

Dans le cadre de l'expansion de sa division trading
UNE SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
basée à Paris, spécialisée dans le domaine énergétique et dans la commercialisation de pétrole brut et de produits pétroliers

recherche

1 GASOIL TRADER
1 CRUDE OIL TRADER
1 FUEL OIL TRADER

Les candidats devront avoir une expérience commerciale et/ou technique de 5 à 10 ans et de bons contacts avec des raffineurs et utilisateurs finals sur les marchés américains, européens et d'Extrême-Orient.

Seules seront retenues les candidatures de professionnels de l'industrie pétrolière, issus d'une raffinerie ou d'une société de trading indépendante, qui recherchent une situation dynamique et sont prêts à générer et développer un important volume d'affaires.

La connaissance de langues étrangères telles que l'espagnol (ou autres) serait un avantage.

Salaire très compétitif, proportionnel à l'expérience.

Ecrire avec C.V. et prétentions à l'adresse ci-dessous en précisant référence RV/GW :
M. R. CHAMAK
152, avenue de Malakoff. — 5 Th. Floor,
75116 Paris. — Téléphone (33-1) 500-50-30.

LE CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

recherche
pour sa direction des lanceurs à Evry

INGENIEURS GRANDE ECOLE

ayant quelques années d'expérience dans les domaines suivants :

Etudes et développement
— Aérodynamique.
— Dynamique des structures.
— Thermodynamique, propulsion.
— Mécanique rationnelle, cynématique.
— Mécanique spatiale.
alliés à une bonne pratique de l'informatique.

Projet
— Mécanique : définition et suivi de développement des structures

UN DOCUMENTALISTE TECHNIQUE

ayant plusieurs années d'expérience avec utilisation de terminal informatique.

Pour tous ces postes la connaissance de l'Anglais est nécessaire.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé et prétentions au C.N.E.S. Direction des lanceurs, Service du Personnel rue Charles Baudelaire 91000 EVRY

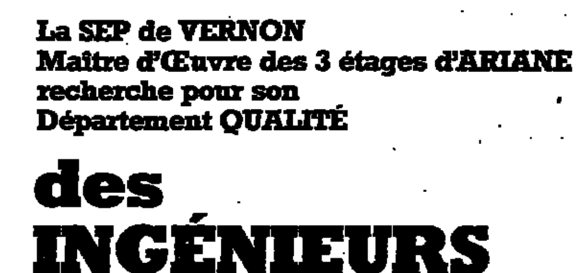


emplois régionaux

CHEF DE SERVICE GESTION

Une importante Société d'H.L.M. (150 personnes) recherche son Chef de Service Gestion. Rattaché à la Direction Générale, il aura la responsabilité d'un service de 12 personnes. Il sera chargé notamment de la gestion administrative et commerciale d'un parc locatif de 7500 logements ; du contrôle des états des lieux (sortie et entrée des locataires) ; de la coordination et du contrôle de l'activité des gardiens qui assurent l'entretien et la surveillance des immeubles. Il représentera la Direction Générale auprès des comités de locataires et des instances locales. Agé de 28 ans minimum, de formation supérieure (droit, lettres, sciences humaines) il aura si possible rempli des fonctions analogues dans des branches d'activités similaires. Homme de contact et de dialogue, il devra faire preuve de qualités de jugement, d'ouverture d'esprit et de dynamisme ; son expression écrite sera particulièrement soignée. Lieu de travail : ville universitaire du Centre de la France.
Adresser : lettre manuscrite, C.V. détaillé et prétentions sous référence 633 S à Contesse Publicité - 20, av. de l'Opéra - 75040 PARIS Cédex 01. Réponse et discrétion assurées.

La SEP de VERNON
Maître d'Œuvre des 3 étages d'ARIANE
recherche pour son
Département QUALITÉ



des INGÉNIEURS
de formation mécanique ou électromécanique (AM, UTC, ENSMA, ENSM...)

Avec une première expérience acquise en milieu industriel pour prendre des responsabilités dans les fonctions suivantes :
- assurance et gestion de la Qualité,
- méthodes contrôles,
- fiabilité, expertises,
- coordination de "Cercles Qualité".

Merci de nous faire parvenir votre CV avec photo, salaire actuel et prétentions sous réf. 4000, SEP, Service du Personnel, BP 802, 27207 VERNON.

SEP — HAVAS CONTACT

UN LEADER MONDIAL DE L'INGENIERIE INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION.

Maître d'œuvre:
• de réseaux de transmission de données : 1er fournisseur mondial de réseaux publics.
• de grands systèmes télématique : annuaire électronique...
• de grands systèmes temps réel : industrie, spatial et militaire
Une implantation nationale et internationale : 1200 personnes, chiffre d'affaires doublé en 2 ans, des réalisations dans près de 50 pays.

recherche pour TOULOUSE

CHEF DE PROJET

Sup-Elec – Sup-Aéro – INSA...

Professionnel de l'informatique, bon gestionnaire et homme de contact, il développera des projets scientifiques et temps réel.

Envoyer C.V. et prétentions SESA 20, chemin de la Cépière 31081 TOULOUSE Cedex ou tél. à M. BERTHOMIEU au 16 (61) 44.39.39.



Le maire de Montpellier (36064 Montpellier Cedex) recrute sur titres :
— Un attaché de presse contractuel, libre de tout engagement dès le 15 mai 1983.
Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé et des titres possédés, devront parvenir au Service du Personnel avant le 6 mai 1983 (24 heures), le cachet de la poste faisant foi.

INSTITUTION DE FORMATION CONTINUE RECRUTE CHEF DU DÉPARTEMENT LANGUES

Capable de conduire la gestion et l'animation d'une unité pédagogique,
— qui assure 100.000 h/stagiaires par an, utilise le concours d'une vingtaine de professeurs, s'adresse à tous les publics professionnels mais aussi aux stagiaires privés, propose les principales langues véhiculaires, met en œuvre les moyens audiovisuels les plus actuels,
— qui développe une activité d'assistance technique aux entreprises régionales, tournée vers la traduction technique et commerciale, et l'interprétariat.

CE POSTE EXIGE :
— une forte expérience dans le domaine linguistique,
— une connaissance approfondie d'au moins deux langues véhiculaires, dont l'anglais,
— des références dans le domaine de l'animation d'une équipe et de la gestion de la formation.

Envoyer candidature manuscrite et C.V. détaillé à :

JB/353 HAVAS, B.P. 907, 76023 ROUEN CEDEX

La défense du Patrimoine
La sécurité de l'Epargne
La valorisation de la Retraite

autant de préoccupations auxquelles notre société, filiale d'un grand Groupe privé Français, apporte des réponses efficaces.

Si ces thèmes vous intéressent

et si vous désirez exercer votre activité sur les régions :

ALSACE - LORRAINE
NORD - PAS-DE-CALAIS

une opportunité exceptionnelle s'offre à vous

Si vous êtes :

âgés (ées) de 24 ans au moins — jeunes diplômés (ées) ou autodidactes — fortement attirés (ées) par une activité commerciale — désireux (es) d'affirmer : caractère — personnalité — ambition.

Nous vous garantissons :

Formation — intégration — rémunération et promotion à la hauteur des qualités exigées de nos futurs attachés commerciaux.

Ecrire 1ère lettre

(avec C.V., photo (retournée) date de disponibilité)

Alsace - Lorraine	Nord - Pas de Calais
M. Gilbert DANGEL Direction Régionale T.E.V. 90, avenue Jean-Jaurès NEUDORF 67000 STRASBOURG	M. Roger GOUNOD T.E.V. Direction Régionale 30, rue Molinel 59000 LILLE

Le Centre Nautique des Glénans 14.000 membres actifs, 19 bases, 483 bateaux.
recherche
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION (H. ou F.)
Responsable de la gestion, des achats, des services généraux, de l'informatique.
RESPONSABLE DE LA PROMOTION (H. ou F.)
Actions et image de l'Association auprès des adhérents et du grand public.
Ce sont de vrais professionnels. Ils aiment la mer, la voile, les hommes.
Envoyer lettre et C.V. à N. TRINH, O.R.P.A., 120, avenue de Wagram, 75017 PARIS. Tél. (16-1) 227-27-18.

Bureau d'études organisé en SCOP recherche Chargé(e) d'Etudes de Transports Collectifs et Aménagement (28 ans environ). Formation supérieure, notions d'informatique et de communication (quelques années d'expérience). Travail en Midi-Pyrénées, 7.000 F/mois. Ecrire lettre manuscrite + c.v. à : ITER, 32 bis, avenue Honoré-Serre, 31000 TOULOUSE.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01



emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

LE CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES
recherche pour son centre Guyanais de Kourou :
"DIVISION METHODES ET DEVELOPPEMENT"
• département projets-analyse :

UN INGENIEUR METHODES

issu d'une grande école ou de formation universitaire équivalente, ayant des connaissances au niveau des systèmes, dans le domaine de l'électricité.
Il sera chargé de participer aux projets futurs ou en cours, depuis la conception jusqu'à la finalisation des spécifications ainsi que de la réalisation des analyses techniques afin d'améliorer la productivité du centre. Anglais nécessaire (écrit et parlé).

• département gestion et méthodes :

UN JEUNE CADRE EN ECONOMIE ET GESTION

issu d'une université, spécialisé en économie et gestion ou de formation ingénieur. Il sera chargé d'étudier les coûts de fonctionnement des systèmes, d'analyser les méthodes de gestion du centre et de mener des études statistiques et économiques. Anglais nécessaire (lu, écrit, parlé).

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé et prétentions au C.N.E.S. 129, rue de l'Université 75007 PARIS.



European foundation for the improvement of living and working conditions

This foundation based in Dublin as an independent research body of the european communities and working within the framework of the european communities in the fields of research promotion, evaluation of research findings and the dissemination of knowledge thereby gained wishes to fill the vacancy of.

Head of information, dissemination and documentation

The successful candidate will be graded as principal administrator (A5) and will be in charge of a section comprising approximately 5-6 officials. Ideally the candidate will have at least 10 years professional experience, a good management record, knowledge of research climate, library systems and informatics and preferably some journalistic or public relations experience. And adequate working knowledge of two or more community languages is also essential.

Brief letters of application should be sent to the foundation at loughlinstown house, shankill, co. Dublin, Ireland so that application forms can immediately be sent to interested candidates. The final date for returning completed application forms will be 23 may 1983.

Chargé de cours
Département d'Etudes françaises
Université de Sydney (Australie)
Cherche enseignant spéc. de linguistique française/ling. appliquée, cap. diriger rech. et thèses, poss. assurer égal. cours sur soc. & inst. françaises et francophones. Salaire brut mensuel : (environ) 11.000 à 15.000 F. Dépôt candid. avant 23 mai 1983. Rens sur cond. de travail et const. dossier, s'adr. à M. Ivan Barko, University of Sydney, SYDNEY 2006, Australie. Tél. (61) (2) 692-2381 ou (61) (2) 519.1570, ou Association of Commonwealth Universities, 36 Gordon Square, LONDON, WC1H OPF (Angleterre).

COTE-D'IVOIRE
Société commerciale cherche pour gestion responsabilité papeterie dame maximum, 45 ans, connaissances comptabilité, références exigées. Ecrire Havas Marseille n° 81.337.

BUREAU D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES

recherche pour AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE

UN ANALYSTE ÉCONOMIQUE

— Pour travaux sur budget économique, prévision, conjoncture.
— Poste permanent pour 2 ans.

UN INFORMATICIEN STATISTICIEN

— Pour conception et suivi exploitation informatique de travaux statistique.
— Poste permanent pour 1 an ou possibilité plusieurs missions 2 à 3 mois.

Pour ces 2 postes, rémunération attractive à discuter selon exp. qui sera de 5 ans min.

Ecrire sous le n° T 039.718 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

OXFORD INSTRUMENTS FRANCE
Instrumentation scientifique et biomédicale
recherche

INGÉNIEURS-TECHNICO-CIAUX

Expérimentés ou débutants, pour sa division médicale. Surveillance ambulatoire (Holter, E.C.G., E.E.G., etc.) soins intensifs, analyse biomécanique.

Adresser votre candidature + C.V. + photo à : OXFORD INSTRUMENTS FRANCE 5, rue Aumont-Thiéville 75017 PARIS.

VILLE DE SARTROUVILLE 78500, 46.000 habitants recrute dans le cadre du contrat de solidarité (postes réservés aux demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E.) :
— 2 auxiliaires de puéricultures ;
— 1 sous-architecte ;
— 1 maître nageur sauveteur ;
— Plusieurs ouvriers professionnels 1re catégorie jardinier ;
— Plusieurs sténodactylographes par concours. Dépôt des candidatures jusqu'au 20 avril 1983 inclus.
Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Maire, secrétariat général, B.P. 75, 78502 SARTROUVILLE CEDEX.

Association s'occupant de personnes âgées, recherche :

ANIMATEURS/TRICES

pour Paris et proche banlieue

• Ils seront chargés de la coordination de groupes de bénévoles ;
• Du suivi de l'action auprès de personnes âgées ;
• Des relations extérieures et contacts avec les services sociaux ;
• Travail d'équipe avec le soutien logistique d'une import. associat. nationale.
Une expérience antérieure des personnes âgées et de la vie associative serait très appréciée.

Adresser c.v., lettre manuscrite, photo à : OG LEBEUF, 6, place de la Madeleine, 75008 PARIS, qui transmettra.

INGÉNIEURS grandes écoles
AGENTS TECHNIQUES DUT
Electronique, informatique. Anglais courant, expér. 2 ans min. Envoyer c.v. avec photo Sté L.E.R.T., 7 ter, cour des Petites-Écuries, Paris-10e.

Rech. DIRECTEUR B.A.F.D. colo, camps, adolesc., France, étranger. Été, exp. exigée. Téléphone : (16-38) 61-63-05.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT

Journal de la construction et de l'aménagement du cadre de vie, le Moniteur est, avec 398.000 lecteurs le premier hebdomadaire économique et professionnel français. Le monde de la construction est engagé dans une profonde mutation : réduction des coûts, économies d'énergie, introduction rapide de l'informatique conduisent à innover dans tous les domaines (matériaux et composants, conception, méthodes et organisation...).
Dans le cadre de l'évolution de notre secteur nous recherchons un

Journaliste chef de la rubrique Technique

Il aura à définir la politique rédactionnelle technique et à animer une équipe de journalistes. Sa responsabilité couvrira la rubrique technique hebdomadaire, mais aussi des numéros spéciaux.
Il devra entretenir également des relations régulières avec des organismes et entreprises importantes tant en France qu'à l'Étranger.

Ce poste s'adresse à un journaliste confirmé, ingénieur de formation, ayant une bonne connaissance du bâtiment. Une expérience informatique constitue un atout supplémentaire. Surtout, le candidat devra apporter la preuve d'une incontestable aptitude à la communication écrite.
Rigueur, curiosité et mobilité, goût du contact sont les qualités recherchées. Une bonne pratique de l'anglais est nécessaire.

Outre la prise en charge immédiate d'un domaine rédactionnel important, nous offrons une véritable participation à l'évolution du journal, de larges possibilités d'évolution tant au sein des publications du Moniteur que du groupe CEP (Compagnie Européenne de Publication) dont nous faisons partie, une politique de formation originale adaptée à vos besoins propres et vous permettant de développer votre potentiel.

Adressez votre candidature à M. Dominique BOUDET
Direction de la Rédaction
Le Moniteur - 17, rue d'Uzès 75002 PARIS.
Joignez à votre curriculum vitae une photo et votre niveau actuel de rémunération.

SIEMENS

Le développement de notre activité **Photogravure** nous conduit à rechercher :

Ingénieurs Commerciaux Photogravure

Une expérience confirmée (minimum 5 ans) de la vente de systèmes haut de gamme dans les **arts graphiques** ainsi qu'une bonne formation technique notamment dans les applications de l'Informatique font de vous un véritable professionnel.

Si l'opportunité de venir rejoindre notre force de vente vous intéresse, merci d'adresser votre candidature avec C.V. détaillé et prétentions, en indiquant la référence 616 à :

Département du Personnel
B.P. 122 93204 SAINT DENIS CEDEX 1

ou pour un premier contact, venez nous rencontrer pendant le salon T.P.G. qui se tiendra à **VILLEPINTE** du 20 au 28 Avril, à notre stand 10 – Hall n°1 Allée A.

Siemens S.A.

Les Laboratoires pharmaceutiques
SMITH KLINE & FRENCH
et GREMY-LONGUET
recrutent

JEUNE DIPLOME
CONTROLE FINANCIER USINE *H/F*
à Limay près Mantes - 78 -

POSTE : • Analyse financière de l'activité de production (Tableau de bord, recommandations) • Prévision des coûts standards de fabrication • Coordination entre les Services Financiers du Siège et de la Direction Usine • Etudes spécifiques (Investissements, audits, développements informatiques).

PROFIL : • Formation supérieure (Universitaire ou Ecole de Commerce) • Première expérience du milieu industriel et de la production • Connaissances indispensables en INFORMATIQUE et en ANGLAIS.

Notre établissement regroupe les avantages d'une structure de taille moyenne (120 personnes) tout en offrant des possibilités de progression au sein d'une Société internationale en expansion.

Ecrire à la Direction du Personnel ss réf. JB/GL, 12, Place de la Défense Cedex 26
92090 PARIS LA DEFENSE.

- Vous pratiquez la fiscalité depuis au moins 3 ans (Cabinet, Entreprise, Administration)
- Vous êtes diplômé de l'E.N.I., titulaire d'un diplôme de spécialisation en Droit fiscal, ou autodidacte de bon niveau
- Vous recherchez une situation vous offrant à la fois les avantages d'une profession dynamique de Conseil aux Entreprises et les garanties de stabilité d'une très grande Société

Nous vous offrons la possibilité de devenir

CONSEIL FISCAL

dans l'un des plus grands Groupes français de Conseils avec des perspectives de carrière très motivantes.

Ecrire sous référence 67456 à Contesse Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Sté proche banlieue Ouest recherche

RÉDACTEUR TECHNIQUE

de manuels de réparation, catalogues illustrés, notices d'utilisation. Utilisation de l'ordinateur pour mise à jour.
Anglais souhaité, connaiss. normes militaires, 5 ans expér.

Env. C.V. et prétent. nº 2.896 Publicités réunies, 112, boulevard Voltaire, 75011 PARIS.

IMPORTANTE SOCIETE TRANSPORT/TRANSIT
recherche pour son Siège Social - PARIS 16è

ASSISTANT CHEF DU PERSONNEL

- DUT Gestion du Personnel ou équivalent
- Expérience similaire, de 2 à 3 ans environ, souhaitée.

Pour Administration et Gestion du Personnel de réseau d'agences implantées en France métropolitaine.

Adresser C.V. et prétentions à No 67908 à CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

SERVICE ET DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUES
recrute

ANALYSTE DE GESTION

Reprise d'applications depuis un matériel I.B.M. sur mini-ordinateurs niveau supérieur, plusieurs années d'expérience. Le poste est à pourvoir immédiatement à Paris.

ANALYSTE PROGRAMMEUR
confirmé ou :
INGÉNIEUR
Connaissant matériel Vax.

Ecrire ou téléphoner 78-80, avenue Gallieni, Tour Gallieni 1, 93174 BAGNOLET CEDEX. 360-13-54/55/56.

ADMINISTRATION Porte de Clichy, recherche
AGENT TECHNIQUE
pour négociation-rédaction de marchés industriels d'État DUT ou équivalent exigé.
Ecr. Service Central des Commandes, 46, bd Bessières, 17e.

BERTIN & Cie

Nous recherchons un

INGENIEUR MECANICIEN

Environ 10 ans d'expérience dans la CONCEPTION DE MACHINES SPECIALES ET INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

pour contribuer à l'EXPANSION DE CETTE ACTIVITE, sur le plan technique et commercial, au sein de notre DIVISION MECANISMES ET SYSTEMES INDUSTRIELS.

Envoyer C.V. et rémunération souhaitée, sous référence 859, à :
Mr DUFOURMANTELLE
BERTIN & Cie
B.P. 3 – 78373 Plaisir Cédex

INFORMATIS
recherche
INGÉNIEURS
Ayant 3 à 7 ans d'expérience du LOGICIEL dans les domaines :
TÉLÉPHONIE
RADIO-TÉLÉPHONE
LOGICIEL DE BASE
MONITEUR ET COMPILATEUR
PROCESS TEMPS RÉEL
MITRA, SOLAR, PDP, SEL 32
26, r. Daubenton, 5e, 337-99-22.

Administration PARIS rech.
UN RESPONSABLE FORMATION
pour prendre en charge l'organisation et la gestion du secteur formation professionnelle dans le domaine artisanal.

Diplôme d'enseignement supérieur indispensable.
Bonne connaissance de la formation des adultes et de sa réglementation nécessaire.

Expérience de conseil en formation appréciée.

Envoyer C.V., lettre et prétent. s/réf. 8.198 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.

IMPORTANT ORGANISME SOCIAL
recherche
collaborateur (trice)
MAITRISE DE DROIT PRIVE

Connaissances en législation hospitalière (DASS, Ecole de la Santé, ...) Comptabilité et expérience demandées.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo (retournée) et prét. à FNMF, Division des Relations Sociales
56 à 60, rue Nationale
75649 PARIS Cedex 13.

représentation offres

BULLETIN ÉCONOMIQUE DU MIDI RECRUTE SON DÉLÉGUÉ COMMERCIAL A PARIS. FIXE, COMMISS. ET FRAIS. LIBRE IMMÉDIATEMENT. EXPÉR. DE LA VENTE EXIGÉE. SE PRÉS. JEUDI 21 DE 15 H A 17 H A : BOSS BUREAU EXPRESS 91, RUE DU FAUBG-ST-HONORÉ (2e ÉT.).

secrétaires — secrétaires

Canon groupe bureau

Recherche pour sa Direction de l'Informatique une :

Secrétaire de direction bilingue
(Français - Anglais)

Une bonne maîtrise des techniques du secrétariat est exigée ainsi qu'une excellente présentation.
Merci d'adresser vos candidatures (CV + lettre manuscrite + photo) Madame Geneviève CAJAT 36, boulevard de Clichy 75018 Paris.

média-system

formation professionnelle

bte

Une carrière dans l'INFORMATIQUE DE GESTION
Le groupe BTE va former des

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

Stage agréé par le **Ministère du Travail** sous le contrôle de l'A.F.P.A.
Durée : 30 semaines
dont - Travaux pratiques à mi-temps sur IBM 4331 (COBOL, DOS/VSE, CICS, DL1)
- Stage en entreprise.
Public : Demandeurs d'emploi. **Niveau requis :** BAC + 3 ou équivalent.
Adresser votre CV à BTE - Stages «Analystes-Programmeurs» - 5 Terrasse Bellini La Défense 11 - 92807 Puteaux Cedex. Téléphone 778.16.74

DEMANDES D'EMPLOIS

DIRIGEANT 45 ans
cadre III B
P.M.E. province, 46 personnes
Secteur négoce auto + industrie avec atelier PL + TP
Activité antérieure, 15 ans informatique.
– Formation : ingénieur informatique, gestion CNAM + 1 C 6 :
– Désire retour région parisienne ;
Etudierait toutes propositions.
Association/succession ou cadre salarié.
Dans direction administrative/gestion/finance.
Disponibilité à négocier.

Ecrire sous nº 1.146 *le Monde* Pub., service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

INGÉNIEUR COMMERCIAL INFORMATIQUE

29 ans, formation supérieure commerciale 3 ans expérience vente de systèmes informatiques de gestion aux P.M.E. et grandes entreprises, goût prononcé des contacts humains et esprit d'organisation. Disponible et mobile
recherche
région Sud-Est poste organisation ou ccial tout secteur.
Ecrire sous nº 1.151 *le Monde* Publicité, service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

CADRE ADMINISTRATIF AUTODIDACTE (45 ANS)
20 ans d'expérience en :
- Comptabilités (Analyt., générale, auxiliaire).
- Administration générale.
- Direction et gestion de personnel.
- Informatique et bureautique.
- Techniques bancaires.
- Organisation et concepts.

Libre immédiatement
recherche poste à responsabilités
Michel BOUTELOUP, Arbonne-la-Forêt
77630 BARBIZON. Tél. 066-47-30.

CADRE SUPÉRIEUR CCIAL Industriel cinquantaine, maîtrise parfaite problèmes Marketing, gestion, Publicité, étudie ttes propositions, activité dynamique, y compris ventes haut niveau. Écr. nº 67.810 Contesse, 20, avenue Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

DOCTEUR-MÉDECINE
Lauréat FAC de Paris, 30 ans titulaire DUES ES-Sciences + 1re année maîtrise biologie. exp. MICRO-INFORMATIQUE rech. situat. de préf. PROVINCE mettant à profit ses connaiss. Ecr. s/nº 1.153 *le Monde Pub.*, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

H. 27 ans dipl. Sciences Po orig. allem. Trilingue : allem., franç., angl. Connaissance en inform. Expér. profession. Centre de Recherche (R.F.A.) depuis 2 ans enseignant à Paris (Inst. sup. de Commerce inter.). Étudie ttes propositions en rapport avec ses connaissances. Ecr. s/nº 1.135 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Ing. E.C.P., 32 ans ch. Stés pour collab. tps partiel. Expérience de conseil dans : 1 – Éval. inventions, brevets, lancement pd ts niv., R. & D., ét. technico-économiques, négoc. 2 – Gestion, organisation, audit fin., management, rech. opérationnelle, formation. Ecr. s/nº 1.159 *le Monde Pub.*, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 *Paris*.

TRADUCTEUR/INTERPRÈTE Lic. anglais, Lic. allemand, Lic. espagnol, DEUG Droit, spécial-affaires - 585-20-48.

Homme 32 ans, docteur en droit, diplômé I.E.P. Paris, licencié en histoire, anglais, espagnol, sens du contact, appréciant études, responsabilités, mobilité, expérience haut niveau administration et entreprise. Cherche emploi dans organisme sauvegarde de l'environnement France ou étranger.

Ecr. s/nº 1.112 *le Monde Pub.*, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Ing. animateur expérimenté ch. vacations form. continue, écon. d'entreprises, analyse fin., compt. management, économie générale, politique, bourse technique de gestion, maths. Tél. 272-81-97, qui transm.

GRÈCE : Missions, études et négociations industr./ciales. Ex-directeur filiale (groupe bancaire) spécialisée affaires avec la Grèce (invest., exp. technol., implant., études éco, joint v.), 41 ans, bilingue fr-gr, étud. tte proposition. Téléphone : (1) 577-50-75.

Dame 37 ans, 12 ans d'expérience secrétaire juridique, cabinet conseil et société sachant rédiger actes recherche poste temps partiel mercredi libre. Tél. 846-25-82.

Dame 60 ans, recherche emploi dame de compagnie camériste couture à domicile. Ecr. s/nº 1 173 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

DIRECTEUR DU PERSONNEL 35 ans, 12 ans expérience de la fonction en milieu industriel et commercial, rompu aux négociations et relations humaines, connaissant les procédures de restructuration de l'entreprise, recherche situation haut niveau. Paris, région parisienne. Ecrire nº 67.890 Contesse, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

J.F. 25 a. lic. russe-anglais, dipl. market et commerce inter. cherche poste commercial Paris ou proche banlieue. Ecr. s/nº 6.487 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F. 26 ans. Aide comptable IIe éch., exp., connaissant informatique : langages COBOL, BASIC. Matériel : CMC 405, 445, cherche emploi stable. Tél. : 849-28-75.

URGENT. J.F. 30 ans, bonne présentation, cherche emploi de nuit, standardiste ou restauration. Téléphone : 829-82-15 de 20 heures à 22 heures.

Cadre 36 ans, expér. 15 ans gros système IBM/DOS/VM/MVS recherche poste direction informatique Paris ou rég. parisienne. *Ecr. s/nº 6.478 le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Electronicien indépendant ch. traduction technique anglais vers français. M. KUJAWA, 76, r. Duhesme, 75018 Paris.

J. SEPTFONDS, 57 ans Dess. maquettiste, stand agencement. 58 bis, rue de la Marne, 78800 Houilles. Tél. : 968-46-79.

travail à domicile

Dactylo, impecc., rapide, de vos textes sur IBM. Prix mod. Téléphone : 750-95-00.

Travailleur indépendant toutes frappes sur IBM. Tarif à la page. Tél. : 867-80-21.

cours et leçons

STAGE 3 INFORMATIQUE
donne
COURS DU SOIR
PROGRAMMATION EN BASIC
du 25 avril au 6 mai
INSCRIPTIONS IMMÉDIATES
26, rue Bergère, PARIS-9e. Mº Montmartre/RER Auber.
TÉL : 824-45-25 +

CONTROL SOFT sélectionne 10 candidats. Niveau BAC + 2, stage formet.
3 MOIS ANALYSTE-PROGRAMMEUR. Rens. R.-V. : 257-40-20.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées (Canada, Australie, Afrique, Amériques, Asie, Europe). demandez une documentation sur notre revue spécialisée MIGRATIONS (LM) 3, rue Montyon, 75429 PARIS CEDEX 09.

---

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 18 heures
au 296-15-01

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

A VENDRE 2 CV club bleue. Nov. 80. Modèle 81 26.500 km, 2 pneus neufs. Prix Argus. Tél. : 890-88-46 après 17 h.

Vends 2 CV beige 1977 30.000 km. 7.000 F Tél. : 772-41-22.

R5 TL 1977 avec optiques à iodes et autoradio PRIX ARGUS 965-08-45 14 à 19 heures.

de 8 à 11 C.V.

305 SR 1979
67.600 km. Peint. vert métall. Très bon état général. Prix : 19.000 F. Tél. : 981-62-23 après 19 h.

505 PEUGEOT 82/83
BERLINE ET BREAK
Auto Paris XV, 533-69-95, 63, r. Desnouettes, Paris-15e.

A vendre GOLF 9 cv 1976, automatique, équipée luxe. Tél. (1) 586-65-21 le soir.

Mercèdes 300 D 1980 Très bon état possibilité crédit 655-71-24
Peugeot B.K. Diesel 505 1982 16.500 km possibilité crédit 663-25-69.

A saisir : Etat except., vends belle Mercèdes 200 blanche, 68, 11 CV, modèle actuel, moteur 10.000 km, pneus, peint. amort. récent, pare-brise teintée, radio K-7 stéréo, ant. électrique, alarme 23.000 F. Tél. : 413-14-16 (repas).

locations

PROMOTION
7 jours, 1.500 km inclus

R5 TL, 104	900 F
305 BERLINE	1.400 F
305 BREACK	1.580 F
R20 TS	1.900 F

EXPRESS-ASSISTANCE LOCATION VÉHICULES
727-27-27

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

INNOCENTS
beau stud., tt cft, 3e ét. 180.000 F. Tél. 545-34-28.

SAINT-EUSTACHE
piétonnier, imm. rénové, beau 2 pces, 50 m², refait neuf, tt cft, caractère. 271-18-88, soir.

3e arrdt

MARAIS superbe 3/4 p. vue dégagée, terrasse 80 m², 6e asc. Imm. bourg. 870.000. 347-57-07.

TEMPLE 1 p., cuis., dche, sur rue. Imm. pierre de t. ravalé. Prix : 90.000 F. SERIC : 523-33-93.

4e arrdt

CŒUR MARAIS
dans GD HOTEL PARTIC. TOUTES SURFACES à rénover. 236-63-62.

BD HENRI-IV (près)
Dble liv. + chbre, bains, sur rue ensoleillé, refait luxe, 550.000 F T. 526-54-61.

TEMPLE
3 p., tt cft parfait état. Px 528.000 F. 325-48-82.

HOTEL-DE-VILLE, gd 2 pces, entrée, cuis., w.-c., bains, face Beaubourg. Vue dégagée, entièrement réf. neuf. 430.000. SERIC : 523-33-93.

5e arrdt

Mo JUSSIEU STUDIO
tt cft, b. imm. calme, 210 000
Mercredi + jeudi 11-14 h :
63, R. GEOFFROY-ST-HILAIRE

CONTRESCARPE 842-57-00 studio 33 m² + cour privative charme, refait neuf. 430.000 F.

RUE DE L'ESTRAPADE
Ravis. 2 p., charme, 18e. 44 m², 480.000. DORESSAY-624-93-33.

130 m² 1.100.000 F.
Dans passage privé s/2 niveaux, r.-de-ch., genre atelier. A moderniser. 587-33-34.

6e arrdt

LUXEMBOURG 6 P.
170 m², terrasse. 354-42-70 duplex, 2 entrées, asc., park.

Bd Montparnasse, 842-57-00 Immeuble cours réhabilitation, studio 26 m², 380.000 F 2 pièces, 34 m², 460.000 F 3 pièces, 74 m², 940.000 F.

30, RUE MAZARINE
LUXUEUSE RENOVATION de l'HOTEL DES POMPES 2 et 3 p. Vis. du 21 au 24 avril : 15 à 19 h.

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS DERN. ÉT., asc., TERRASSE JEUNE ET ÉLÉGANT, 180 m² Récept., 95 m². 3 chbres, 2 bns DORESSAY 624-93-33.

7e arrdt

SÈVRES-BABYLONE
RARE
DUPLEX SUR JARDIN
120 m², séjour, 2 chambres, terrasse, box, 2.100.000 F. GARBI. 567-22-88.

INVALIDES
Beau 3 p. imm. pierre de taille Px : 1.050.000 F. park. pos. BRANCION SARL 575-73-94.

9e arrdt

5 P. SUR SQUARE PLEIN SUD 180 m² + service, bel imm. poss. profession. 1 600 000 F LARTIGUE 705-61-91.

10e arrdt

SQUARE ST-LAURENT
pptaire vend 2 p. et studio bon placement. Tél. 553-91-45.

SUR LES RIVES
DU CANAL ST-MARTIN
du studio au 6 pièces ce jour et demain 14 h-19 h, samedi et dimanche 11 h-13 h, 14 h-19 h.
SAINT-MARTIN.
GRANGE-AUX-BELLES
152, quai de Jemmapes.
Tél. : 245-73-13.

3 P., 45 m². Px 200.000 F.
(Avec 20.000 F), cuis., w.-c., s. de bs. neufs. 25, r. du Terrage, 10e, esc. E, 3e ét. Tél. pptaire 201-62-17 ou 763-18-22.

11e arrdt

BD RICHARD LENOIR
Bel imm. asc. 3e ét., soleil, appt 210 m² env. poss. profession lib. Urgent 634-13-18.

12e arrdt

MICHEL BIZOT immeub. récent
3p., cuis., tt cft, 70 m². PX 528 000 F. - 345-88-53.

R. DE PICPUS
dans imm. pierre de taille. Pptaire vd appt 5 p. tt cft, 91 m² + balcon, 5e. Asc. Occupé bail jusqu'en 85. Téléphone : 500-54-00.

BEL AIR. Imm. 1975, stud. cuis., tt cft, balc., parking. Px 260 000 F. 345-88-53.

Direct. s/pl., Nation, 2/3 pces, 50 m², cuis., salle d'eau, travaux à prévoir. 526-69-60.

13e arrdt

ATELIER LOFT
Clair, calme 200 m² à aménager sur 2 niveaux, possible division. Direct propriétaire. 325-33-08, après 19 heures. 328-13-00.

MAISON INDÉPENDANTE
Clair, calme, 100 m² env. parfait état, dble liv. + 3 chbres, s.-de-bns, jard. amén. DIRECT PROPRIÉTAIRE. 325-33-08, APRÈS 19 H — 326-13-00.

MÉTRO PORTE D'ITALIE PRETS CONVENTIONNES
« LISIÈRE DE PARIS »
45, avenue Jean-Jaurès
GENTILLY 2-3-4-5- PIECES
LIVRABLES IMMEDIATEMENT
Ouvert tous les jours sauf M/M. 14-19 h. Tél. : 546-07-73.

MAISON JARDIN
BUTTE AUX CAILLES
5 p., trav. charme fou 1 M 490
Serge KAYSER. 329-60-60.

14e arrdt

MONTPARNASSE
Neuf s/jard. reste 2 pces + balc. 640.000 F. 225-32-25.

VAUGIRARD ÉT. ÉLEVÉ ASC., RAVISS.
96 m², CALME, SOLEIL. 320-73-37.

15e arrdt

Mo PLAISANCE
4 P., 83 m², 850.000 F
1970, calme, appartement décoré, cuisine équipée Simvim & Cie. 501-78-87.

FÉLIX FAURE même
Imm. pierre de T., 3e ét., rue et cour, appt bourgeois, 55 m². BEAU 3 PCES, CUIS., W.-C. CABINET TOIL., POSS. BNS
RARE 468.000 F
Etude BOSQUET 706-06-76.

CONVENTION
4 p., cuis. équipée, 2 bains, balc. sans vis-à-vis. Imm. stand., park. 1.220.000 F. BRANCION SARL 575-73-94.

130 m² 1.100.000 F.
Dans passage privé s/2 niveaux, r.-de-ch., genre atelier. A moderniser. 587-33-34.

FÉLIX-FAURE
Tt cft, studio, cuis., douche, w.-c., impec. 210.000 F. Téléphone : 734-36-17.

SÉGUR, 3 P. 430.000.
A rén., 4e, sans asc. 783-62-74.

MÉTRO DUPLEIX
Maison individuelle, 140 m² s/jardin privatif, séjour dble, 4 chambres, 2 bains, 2 w.-c., entièrement refait à neuf. 1.500.000 F. Tél. 280-06-94.

Boucicaut, part., 3 pces, 3e ét., asc., soleil, calme, bon plan, tt cft. 665.000 F. 557-72-11.

16e arrdt

FOCH-FAISANDERIE
Appt 160 m², bel immeuble pierre de taille, standard, liv., 3 chbres, 2 s. de bns, cuisine entièr. sur cour., 1.400.000 F Peintures à prévoir. Propriétaire, 502-19-19.

AV. MARCEAU. Imm. 1900 5e ét. 2/3 P., bns, poss. park. 790 000. DORARD 503-04-04

BD MURAT
Imm. récent SÉJ. + CHBRE, entrée, cuis. équipée, s. de bs, w-c, gde pend., 56 m² + balcon sur jardin, soleil, calme. Px 580.000 F. Jean FEUILLADE 566-00-75.

MICHEL-ANGE 4 p. cft, balc. + serv. Pierre de t., stand. 1.100.000 F urg. 347-57-07.

RANELAGH
grand stdg. 180 m² s/jardin, parking. ISIS. Tél. 504-39-39.

17e arrdt

BD PEREIRE, 100 m², séjour double, 2 chbres, cuis., bains, 3e étage, ascenseur. GARBI. 567-22-88.

PORTE MAILLOT
Imm. 1930 dégagé. 4/5 p., 2 bns, chbre de serv. 1 380 000 DORARD 503-04-04

BD BATIGNOLLES
dans bel imm. à vdre appt. 5 P. tt cft 128 m², refait neuf, vue, soleil. - 500-54-00.

TERNES 2 p. cuis., bains, refait à neuf, rez-de-chaussée. Px 290.000 F. T. : 763-44-30.

ÉPINETTES
3 P. 445.000 F. 225-32-25.

18e arrdt

SIMPLON
3 P. cuisine, salle bains w.-c., chff. cent., asc. Px 490.000 F. T. 387-71-55.

RUE CHAMPIONNET
Imm. récent stand. 3 pces 65 m², vue sur jard. 550.000 F. SEGONDI. — 874-08-45.

RUE ETEX très beau studio, confort stand., 230.000 F. — 763-44-30.

19e arrdt

Mo JOURDAIN
Charm. 2-3 pces, 50 m², cuis., bns, cheminée, pout. 300 000. Urgt. Visite jeudi 21 (15-18 h). 7, r. de la Villette. 538-05-08.

20e arrdt

MÉNILMONTANT
3 pces, s. de bns, cuis., w.-c., dressing, 68 m², 4e ét., asc., cave, box, construct. 72, ensoleillé, calme, sur jardin, petit immeuble, faibles charges de copropriétés. Px 580.000 F. M. LACOURT. 636-07-44, après 19 h.

78-Yvelines

ST-GERMAIN 115 m²
5 p. résidence av. piscine prx. lycée internat. 532-47-10.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY SAUSSAYE
Pptaire vend dans imm. ravalé, 2 pces à rénover. 553-91-45.

NEUILLY 5 PCES 185 m²
HAUT STANDING
balc. 2 park. T.S.I. 553-30-32.

ANTONY, résidence La Fontaine, séj. dble + 3 chbres, cuis., bains, w.-c., soleil, verdure. Px 590.000 F. JACAR. 563-82-96.

SÈVRES
81, GRANDE RUE
« LA PARVIS DE SÈVRES »
2 au 7 pces Commerce. Ce jour et demain 14 h-18 h, samedi et dimanche 11 h-13 h, 14 h-19 h. Tél. : 507-13-47.

COURBEVOIE
PRÈS PLACE HEROLD
dans imm. rénové, ravissant 3 pces, tt cft, 68 m² très clair. 430.000 F. 874-08-45.

TERRASSE 140 m²
Avec bungalow. Plantations + appt 71 m², balcon, asc. parking. REVAL. 380-79-67.

NEUILLY, Madeleine, Michelis, petit 3 P., cuis. équ., 2e ét. ss asc. 520.000 F. 572-02-87.

BOULOGNE PR. BOIS
récept. + 2 chbres, balc., chb. serv. 850.000 F. 325-48-82.

NEUILLY - SAINT-JAMES
gd stand., du stud. au 4 pces avec terrasse. 15.000 F. le m². ISIS 504-39-39.

ASNIÈRES
à vendre, quartier des 4 Routes, cause mutation, dans petit imm. neuf. 4 pces + cave + parking. 3e étage, asc. Libre fin juin 83. 670.000 F. M. FEYTE. Tél. : 799-07-69.

NEUILLY SAUSSAYE
Pptaire vend dans imm. ravalé, 2 pces à rénover. 553-91-45.

BOULOGNE PTE-ST-CLOUD 4 P. cuis. bains
Placards, 2 caves, possi. lib. 670 000 F. 578-17-38.

94 Val-de-Marne

PR. BOIS VINCENNES
Mo CHARENTON-ÉCOLES
imm. réc., 3/4 p. cuis. tt conft Px 415.000 F. 345-88-53.

SAINT-MANDÉ B. imm. ancien,
3e ét., 2 p., cuis., chauff. centr. w.-c., CAB. DE TOILETTES, Px 198.000 F. 345-88-53.

VINCENNES Mo BERAULT
32, av. du Petit-Parc
entrée, séj. dble, 1 chambre cft, 6e et dernier ét. 370.000 F. Jeudi, 13-16 h., ou 338-02-26.

Province

34 CARNON
F4 dans petit imm. standing. Ecr. s/no 1125 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

LORGUES VAR, pptaire vend original, studio cft, refait nf, jamais habité, centre ville. Px. 140.000 F. 523-33-93.

viagers

F. CRUZ 266-19-00
8, R. LA BOETIE-8e
Px rentes indexées garanties
Etude gratuite discrète.

Libre Brunoy villa 5 p. gar. 750 m², calme. Hme 73-Fme 79 ans-110.000 + 4.400F./mois. Viagers F.CRUZ 266-19-00.

immeubles

BATIMO 553-91-45
ach. imm. Paris, périphérie.

locations non meublées offres

Paris

MARAIS
en duplex, récept. + 3 chbres, 2 s. de bns, 140 m². 9.800 F. Téléphone : 325-46-35.

Imm. réc., studio, kitchenette équipée, s. de bns. 1.410 F. + charges. Tél. : 721-37-11.

locations non meublées demandes

Paris

POUR GDE ADMINISTRAT. Nous recherchons directement préfér. à part. des appts ttes catégories même loyer élevé ou villas. Pour mutation offre 504-01-34, poste 24. Merci.

5/6 pces, 7e, 8e, 16e, 17e, Neuilly, référ. except., reprises acceptées. 224-14-13.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

INGÉNIEUR MUTÉ PARIS rech. STUDIO ou 2 PCES Tél. M. ROULAT 256-30-57.

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction, beaux appts de standing, 4 pièces et plus. 281-10-20.

propriétés

115 km sud Paris MOULIN XVIIIe, splendide plan d'eau avec bief, pêche, 200 m² habitable, maison gardien, terrain de 2.000 m². Prix 900.000 F. Tél. : 783-89-86, 548-54-99.

SOLOGNE
A vendre pour chasse et placements forestiers, qqs territoires + ou — grands avec ou sans étangs et bâtiments. Écrire no 201104 AGENCE HAVAS B.P. 1519 45005 ORLÉANS CEDEX

60 PRÈS VILLERS-COTTERETS sur 7725 m², ppté de caractère 8 p. + vastes dépendances 1.000.000 F. Tél. 320-32-71.

VACANCES EN FRANCE ? Mais oui, dans la verte vallée de la Marne.
Nous vendons :
1 MAISON DE MAITRE DE FORGES
avec tennis, parc, etc... Téléphone : (6) 340-35-75.

châteaux

35 km Paris Ouest, 30' SNCF 15 pces + 2 pav. 14 ha boisés, étang (possib. agrand., social, loisir, ccial hôtel autorisé). 550-34-00, 060-54-94 soir.

appartements achats

MARNIER
UN NOM... Une garantie - 207, Saint-Germain, 222-69-60.

Recherche 1 à 3 pièces Paris, préfère Rive Gauche avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 873-20-67 même le soir.

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet (15e), 566-00-75, rech. pour clients sérieux, 15e et 7e arrdt, appts tres surf. et imm. Paiement comptant.

villas

La Celle-St-Cloud s/terrain, 1370 m², magnif. villa 1976 HABITABLE 180 m², dble liv., 4 chb., 4 bns. Vaste garage, petit pavillon annexe 56 m² + terrasse, living, chbre, cuis., bains, à 4' gare. Prix : 2 millions. 246-25-33.

domaines

Achèterais -
VASTE PROPRIETE DE CHASSE SOLOGNE
Ecrire sous le no 267.185 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

l'agenda du Monde

Offres de Particuliers

Part. vd. sal. Roset modèle Togo, canapé 3 pl., canapé 2 pl., faut. angle et pouf. 6.000, Tél. 280-07-11.

Animaux

Urgent. Chats adultes castrés et adorables chatons orphelins cherch. bs maîtres et foyers douillets.
Tél. 531-61-98 - 628-79-20. le soir après 19 heures.

Bijoux

ACHATS BRILLANTS
Toutes pierres précieuses, bijoux or, etc., argenterie. PERRONO JOAILLIERS ORFÈVRES à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, à l'Étoile, 37, av. Victor-Hugo. Vente. Occasion/Échanges.

PAUL TERRIER
Achète comptant bijoux or, argenterie, déchets or. 35, rue du Colisée, 75008. Mo Saint-Philippe-du-Roule. Du lundi au vendredi.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET
19, r. d'Arcole, 4e 354-00-83
ACHAT BIJOUX OR-ARGENT
Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Cuisine

PROMOTION KITCHNETTE
(évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie)
en 1 m. 2 500 F Paris.
SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e. Ouvert le samedi. 222-44-44.

Carrelages

Les plus beaux de tous les carreaux du monde sont vendus aux prix les plus bas chez BOCAREL 357.09.46 + 113, av. Parmentier Paris 11e

Enseignement

ENGLISH IN ENGLAND
Au bord de la mer, (100 Km de Londres) notre hôtel de 100 chambres de renommée mondiale et, située dans le même bâtiment notre école d'Anglais aussi célèbre vous accueilleront
(école fondée en 1957 et reconnue par le British Council).
£15.00 par jour: leçons, repas et logement compris (hôtel ou famille).
25% RÉDUCTION
pour un séjour de 90 jours ou plus, (cours spéciaux examens de Cambridge inclus).
écrire **REGENCY SCHOOL OF ENGLISH**
Ramsgate, Kent, Angleterre Tel. 843-51212. Telex 96454
ou Mme Bouillon, 4 Rue de la Persévérance, Eaubonne 95.
Tel (3) 959.26.33 (Soirée)
pas de limite d'âge — pas de séjour minimum
ouvert toute l'année — cours spéciaux vacances scolaires

ÉTÉ 83
Dans le SUD-OUEST
ANGLAIS-ALLEMAND
COURS INTENSIFS de perfectionnement.
4.550 F tout compris en chambre à 2 lits.
Inscriptions jusqu'au 10 JUIN.
RENSEIGNEMENTS :
COLLÈGE INTERNATIONAL
CHATEAU DES CHEMINIÈRES
11400 CASTELNAUDARY
Tél. : (68) 23-00-48.

Ass. Séjours linguistiques rech. professeur comme
DÉLÉGUÉS LOCAUX
Odjet : distribution programme et conseil aux parents. France entière. Club A3, 10, rue Saint-Marc, Paris-2e, tél 508-14-74

LA CALIFORNIE
PEUT-ÊTRE L'AMERICAN CENTER SUREMENT
261, bd Raspail 75014 Paris
633-67-28

SESSIONS INTENSIVES
ENGLISH FOR EVERYBODY
20 h de cours (2 h par jour) du lundi au vendredi pendant deux semaines.
RENOUVELABLES TOUTES LES DEUX SEMAINES.

Instruments de musique

RESTAURATION DE
PIANOS,
HARPES, CLAVECINS,
HARMONIUMS.
Tél. : 236.62.10

ACHAT VIOLONS
VIOLONCELLES, VIELLES
GUITARES ANCIENNES
PIANOS DÉCORÉS
Automates et boîtes à musique (même en mauvais état)
WAGRAM MUSIQUE
62, Av. DE VAGRAM, 17e
622-09-93

Literie

MATELAS DE DEUX CHOSES L'UNE
Ou vous achetez un matelas de grand luxe à 3.000 F, ou vous achetez un PLAZA de grand luxe à 1.590 F. (2 places 140 cm).
Le PLAZA est un matelas de grand luxe garanti 8 ans qui se taille aussi à vos mesures en deux semaines.
Par exemple :
Le 160 cm : 1.925 F.
Le 180 cm : 2.240 F.
Sommiers et dosserets assortis. Couvertures piquées. Couettes.
Votre sommeil mérite cette visite.
CAP 37, rue de Citeaux, 75012 - 307-24-01.

Psychanaliste

En vue article de Presse rech. personnes ayant terminé psychanalyse. Soir. 331-97-43.

Cabinet de psychanalyse p. une prise de conscience en peu d'entretien quel que soit votre trouble.
Anorexiques : entretiens dirigés par une ex-anorexique. Tél. 766-46-90.

Vacances - Tourisme - Loisirs

VOS VACANCES
DIRECTEMENT
SUR LA PLAGE
Au club, dans le cadre unique de la baie de Calvi, en Corse, 1 km de plage, 10 ha de pinède au bord de la mer, pas de route à traverser, circulation automobile interdite. Bungalows style canadien en bordure de plage. Quelques pas pour plonger dans une eau pure, transparente, sans pollution. La douceur de vivre sans contrainte, sans obligation, sans changer de vêtement à tout propos. Buffet somptueux : 40 hors-d'œuvres, choix de plats chauds. Activités sportives diverses, planches à voile. Soirées avec l'équipe d'animation. Détente dans une ambiance amicale. Prix pour 2 semaines à partir de 2.000 F tout compris en arrivée village ou à partir de 2.900 F au départ de Paris, voyage par avion.
CLUB OLYMPIQUE.
3, rue de l'Échelle,
75001 PARIS.
Téléphone : (1) 260-31-62.
(licence état 435) (M4).

CORSE
LOCATIONS ESTIVALES
SAISONS 1983
CE. RE. TOUR,
31, avenue Émile-Sari,
20200 BASTIA (95).
Téléphone : 32-54-39.
TÉLEX 460-155.

Villa 4 pers. Port Nature CAP D'AGDE. Zone naturiste. 16 (63) 03-49-91.

COLLÈGE CÉVENOL
43400 LE CHAMBON-S-LIGNON
Alt. 1 000 m.
Tél. : (71) 59-72-52
ÉTÉ 1983 cours international d'été en JUILLET du 15 juillet au 5 août 1983 en AOUT du 7 août au 27 AOUT 1983 : cours de rattrapage et de perfectionnement de la 6e aux terminales A.B.C.P.
INTERNAT DE GARÇONS
INTERNAT DE FILLES
Création année 1983-1984 : Tennis, étude classe de 4me, 3me, 2me et 1re.

A LOUER BRETAGNE (Plougastel) Ferme restaurée (gd séjour, 4 ch., 2 s. d'eau, lingerie, linge maison fourni, grand terrain...) Campagne. 2 km mer. Juil.-août 8 000 F. Juin-sept. 5 000 F. — Tél. (16/98) 89-93-84 - 42-09-08

Région PORTO-VECCHIO
CORSE-DU-SUD
Loc. estivales, bungalows, villas, standing.
Tél. : (95) 71-46-08.

CORSE
Location estivale du studio au F 4.
AGENCE COTE ORIENTALE
20145 SOLENZARA
T. : (95) 57-45-56 jusq. 18 h. ou (95) 57-46-72 après 18 h.

Appt 4 personnes dans village médiéval Bourgogne. Tehon 21150 Flavigny (80) 96-20-59

LA GRANDE MOTTE
Tt près du port, à louer gd studio, terr., jard., 2e quinzaine de juin 1.600 F ; juillet : 3.600 F. T. 321-24-68 av. 9 h, ap. 19 h.

A louer juin, juillet, août et septembre, maison de campagne (cuisine, séjour rustique, 2 chambres, salle de bains) en pleine nature boisée, 10 minutes mer, baie Douarnenez — Écrire ou téléphoner. LE PACE. LE GRANNEC CAST — 29150 CHATEAULIN. Tél. 73-54-61

LOUEZ une TENTE ou une CARAVANE installée et entièrement équip. Sélec. de 22 camp. ★★★ et ★★★★ à part. de 780 F/sem. p. 4 pers.
WIGWAM 62, avenue de Grande-Bretagne
66000 Perpignan
Téléphone : (68) 51-20-77.

SUD-FINISTÈRE près BENODET maison individuelle possib. 6 pers. 30 m de la mer, grande plage sable fin. Prox. commerces, à LOUER AOUT. Tél. (40) 83-34-08.

Ch. personne ou couple pour occuper Studio 27 m², 1700 F./mois pendant période Juin à Septembre. Téléphone : 522-82-75.

Loue MAISON 5 PCES + terrasse couverte sur terrain boisé de 6 Ha à Vendargues près Montpellier, prox. mer. Mois Juillet et Août 83 (67) 70-50-79.

Saint-Jean-de-Luz, grande villa parc, vue panor., 3 réceptions, 5 chambres, 2 bains, luxueux, 15.000 juin, 20.000 juillet, (1) 561-00-96 ou ap. 20 h.

Caravanes

Raison santé, part vend caravane état neuf. Marque LE CARDINAL (4-5 places, cab. de toil., cuisine équipée, frigo mixte, placards rangement). Poids 950 kg. Px 20 000 F. TEL. : 331-61-03.

Chasse

VEXIN. 60 km Paris
ACTIONS DISPONIBLES
Bonne chasse, plaine, bois, rivière, pêche.
Tél. : 208-96-34.

Troisième âge

Les CAMÉLIAS — retraite, repos. Valide, semi-valide. près Paris. 77320 Jouy S/Morin Téléphone : (6) 404-05-75.

Jeune fille au pair

Étudiantes américaines cherchent places au pair chez des familles françaises, pour été ou saison scolaire, faire offre à Franco American, P.O. Box 84488, Los Angeles Cal. 90073.

Vidéo

CAMERA 7
7, r. Lafayette 75009 Paris
PHOTO - CINÉ - SON
VIDEO
Super promotion de cassettes VHS ITACHI
180 MN - 79 F
(par dix : 750 F)
120 MN - 69 F
(par dix : 600 F)

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux

Achats

PROPRIÉTAIRES

VOUS ENVISAGEZ DE VENDRE UN IMMEUBLE DE BUREAUX VIDES OU OCCUPÉS

CONTACTEZ SARI. 776-44-88.

Ventes

PONT DE NEUILLY
688 m², récents, cloisonnés Tél. Parkings. Standing.
SARI, 776-44-88.

Locations

EMBASSY-SERVICE
562-62-14
RECH. 3 AG BURX
excellentes adresses cciales

EMBASSY-SERVICE
562-62-14
RECH. 150 A 200 M2
Bureaux quartier affaires.

8e COLISÉE-ÉLYSÉES
SIÈGE DE SOCIÉTÉS
DOMICILIATIONS
250-350 F PAR MOIS
A.F.C. 359-20-20

Domiciliations : 8e-2e.
SECRÉTARIAT. TÉL. TÉLEX.
Loc. bureau, toutes démarches, pour constitution de sociétés.
ACTE S.A. 359-77-55.
BOULOGNE 603-38-32.

BUREAUX MEUBLÉS
à Paris 8e, 9e ou 15e
SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS
télex, secrétariat, tous services.
CONSTITUTIONS STÉS,
prix compétitifs, délais rapides
ASPAC, 293-60-58 +

Mo MAIRIE D'ISSY
BUREAUX NEUFS
BON STANDING
960 m² DIVISIBLES
SOUS-SOL et PARKINGS
S.I.E.T.R.A. 783-24-28

NEUILLY-S.-SEINE
Proche boul. Bineau
800 m². Grand standing.
Restaurant. Tél. Parks.
SARI 776-44-88

PORTE MAILLOT
1 200 m² aménagés disponibles fin mars.
SARI 776-44-88

SUD PARIS
2 500 m² divisibles.
Tél. Restaurant. Parks.
SARI 776-44-88

AV. D'ITALIE
500 m² sur 1 niveau cloisonnés. Bon état.
SARI 776-44-88

SÈVRES
5 000 m² immeuble neuf et indépendant.
SARI 776-44-88

PT DE ST-CLOUD
340 m² sur 1 niveau. Refait à neuf.
SARI 776-44-88

VOTRE SIÈGE A PARIS
de 150 à 350 F par mois
CONSTITUTION DE STÉS
G.E.I.C.A. 296-41-12 +
56 bis r. du Louvre. PARIS-2e.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
S.A.R.L.-R.C.-R.M.
Constitution de sociétés
Démarches et tous services
Permanence téléphonique
355-17-50.

UNE ANTENNE EN PROVENCE
Bureaux ou domiciliations
R.C. - R.M. - S.A.R.L.
Démarches et tous services
secrétariat. Tél., télex.
Plein centre Marseille
Tél. (91) 54-92-02.

locaux commerciaux

Achats

MALESHERBES 75
Rech. Dépôts Usines Terrains.
ACHAT OU LOCATION. **522-05-96**

Ventes

PLACE LÉON-BLUM
local, 100 m², ts usages, ttc ppté. 360.000 F. 763-44-30.

Locations

A SAISIR
Angle Pyrénées-Ménilmontant local ccial tts ppté 460 m² environ urgent. 634-13-18.

locaux industriels

Ventes

(92) PONT DE SÈVRES
Activités/Bureaux
à partir de 600 m²
SARI. 776-44-88.

95 ROISSY (PROCHE)
Terrains viabilisés
Entrepôts/activités à partir de 3.000 m²
SARI. 776-44-88.

Locations

92 PUTEAUX
Proche Défense
2.000 m², entrepôts, bureaux
SARI 776-44-88.

PARIS, PORTE D'IVRY
Locaux industriels toute activité 1 300 m² sur un niveau, quai de déchargement, ponts roulants, à louer, 250 F H.T. le m². FRALAM : 359-60-00.

fonds de commerce

Ventes

CHAMP MARS
BOUTIQUE DÉGUSTATION
LUXUEUSEMENT AMÉNAGÉE
Poss. autres ccss petit loy.
BAIL 7 ANS
235.000 F.
Etude Bosquet 705-84-49.

PART. VEND A PART.
RESTAUR. 3 ÉT. TOURISME
cadre et situation except.
DANS VIEUX PARIS
Licence IV, 60 couverts. Gros C.A., logt agr., conv. à couple : chef réputé, épouse récept. R.V. Intermédiaire Mme Chartrain, 285-85-25.

Vends Région Est de Paris SPLEND. AFFAIRE COIFFURE esthétique pleine expansion valable pour personnes désirant faire bon placement. Très gros chiffre d'affaires, libre de suite, prix à débattre sur place. Ecrire sous le no T 038.688 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

boutiques

Achats

SARI RECHERCHE
BOUTIQUES LUXUEUSES 20 m² ET PLUS
LOCATION, VENTE CESSION
776-44-88.

Ventes

CHAMPS-ÉLYSÉES
MURS MINI-BOUTIQUE
Prix : 350.000 F.
Loyer garanti 3500 par mois.
Téléphone : 562-35-16.

Locations

8e MALESHERBES
R.-de-ch., 90 m², Vitrine 9 m. Magasin de sport. Location avec cession.
SARL. 776-44-88.

INFORMATIONS « SERVICES »

MODE

Délices de soie

Deux expositions jumelées témoignent du renouveau des tissus lyonnais qui, au cours des années 60, s'étaient laissé ravir la palme de la créativité au bénéfice de belles usines produisant, au kilomètre, des étoffes unies, trouvant peu de preneurs. Pendant ce temps, les Italiens, dans le cadre idyllique du lac de Côme (Ideacomo) recevaient, avec le faste dont ils ont le secret, les acheteurs des quatre coins du monde, dont les couturiers, modélistes et stylistes français.

Depuis octobre 1973, date de l'inauguration parisienne de « Première Vision » des tissus de Lyon, nous avons pu voir l'évolution des fabricants français dont les manifestations à la porte de Versailles attirent tant de clients que le gigantesque « Interstoff » de Francfort, va s'en trouver selon certains experts, menacé, du moins dans le haut de gamme.

Et en novembre 1982, quinze des plus dynamiques fabricants s'envolent pour New-York et l'école de style Parsons qu'ils vont conquérir avec l'exposition que nous voyons ici jusqu'au 29 mai. Mis en scène avec goût et subtilité par Jérome Vital-Durand, elle se partage deux sites, l'ELAC (Centre d'Echanges Lyon Perrache) de verre et de béton, et le cadre prestigieux du musée historique des tissus.

Les derniers tissus haut de gamme

Transformé en un vaste jardin aux rocailles artificielles et vases monumentaux un rien felliniens, l'E.L.A.C. apporte au grand public de cette région textile le côté chatoyant des derniers tissus haut de gamme, structurés pour la haute couture et le prêt-à-porter des créateurs ainsi qu'un parterre de mannequins habillés.

Mais on retiendra aussi que la patrie de Jacquard est à la pointe des nouveaux créneaux du textile. La *planche* et sa voile sont lyonnaises. Le deltaplane et l'ULM volent grâce aux recherches de tissus synthétiques supportant les vents de tempête comme les bateaux multicoques, voire les montgolfières. Les lattes de parquet à petits carreaux sont collées sur une résille synthétique. A base lyonnaise aussi, les rubans de télématique.

Au Musée historique des tissus, Jérôme Vidal-Durand a rassemblé ses trésors dans un cadre intimiste noir, mettant en valeur la somptuosité des pièces anciennes : portière aux armes de Catherine II de Russie, portraits tissés du XIXe siècle dont ceux de Washington, de La Fayette et de la reine Victoria, manteau de cour de l'impératrice Eugénie, une vitrine de robes et d'objets Arts-Déco, des maquettes de tissus de Dufy, d'Iribe, voire des modèles de Kenzo et une grande « toile » en soie de Hartung.

Sur le plan des étoffes de mode d'hiver 1983, l'homme dont on parle est Claude Corbière, dont la maison Cortex n'a que six ans d'existence. Il réussit d'extraordinaires soies extensibles, au froissé permanent en teintes perlées aux reflets pastels. Il réalise aussi des plissés diaphanes à la Fortuny d'une grande originalité. De son côté, la créatrice américaine Sheila Hicks met en vedette les tissus « sculptés », façonnés en relief qui sont une réponse française à la vogue des imprimés italiens.

Robert Brochier, président de « Première Vision » et soyeux de vieille souche, fait porter ses efforts sur les belles soieries, notamment pour Yves Saint-Laurent tout en travaillant pour le nez de Concorde et en collaboration étroite avec Du Pont de Nemours.

Robert Provent, président d'Unitex, succédané du Syndicat de la soierie, commente la vogue du châle et des longues écharpes, une activité lyonnaise très importante.

Les Ateliers A.S., chemin des Mûriers, à Pierre-Bénite, réalisent 70 % de leur chiffre d'affaires avec Hermès, soit quelque deux cent cinquante mille carrés et autant de cravates, les cadres en imprimant deux au carré, prêts à être coupés. L'atelier emploie cent trente personnes. Ces cadres, élaborés à la main, sont ensuite utilisés mécaniquement, avec un degré de précision inouï, sur des tables de 100 mètres de long comportant, outre le chariot, un siège pour le retour de l'ouvrière.

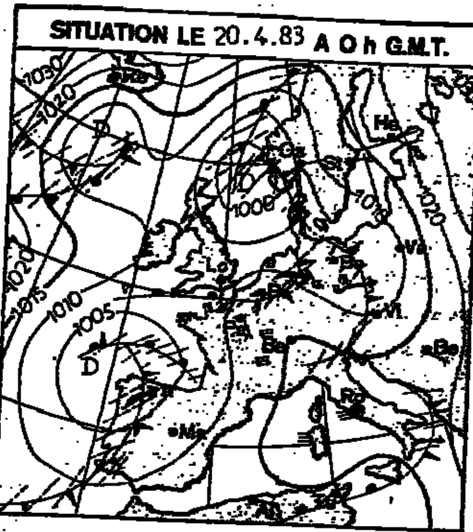
NATHALIE MONT-SERVAN.

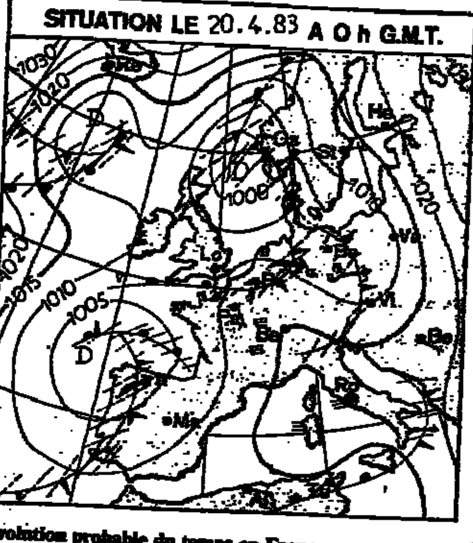
★ **SOIERIES ET NOUVEAUX TEXTILES : ELAC, centre d'échanges de la gare de Perrache, après la galerie marchande, tous les jours, de 10 à 20 heures.**

★ **L'INSOLITE EN SOIE, Musée historique des tissus, 34, rue de la Charité, 69002 Lyon, de 10 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30, sauf lundi.**

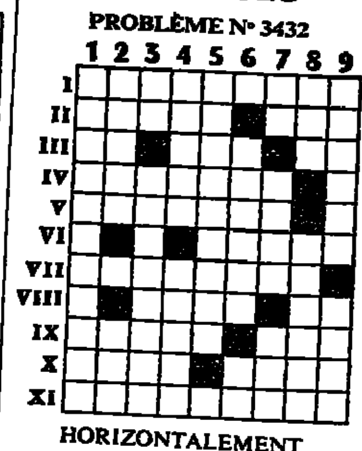
MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 20.4.83 A 0 h G.M.T.





PRÉVISIONS POUR LE 21.4 DÉBUT DE MATINÉE



Évolution probable du temps en France entre le mercredi 20 avril à 0 heure et le jeudi 21 avril à minuit.

Une vaste zone dépressionnaire, centrée sur le Proche-Atlantique du large de l'Espagne à l'Ecosse, dirige à travers l'Europe, via l'Espagne et la France, de l'air chaud humide et instable qui alimente depuis plusieurs jours les perturbations très pluvieuses qui affectent notre territoire.

Jeudi, il pleuvra, et parfois très abondamment, le matin, des Pyrénées orientales et de la vallée du Rhône au Massif Central, au Centre, à la Bourgogne, à la région parisienne (particulièrement encore sur les bassins de la Marne et des Morins), et aux frontières du Benelux. Cette grosse zone de pluie, à caractère orageux, se décalera vers l'est lentement en cours de journée et, le soir, de la Côte d'Azur aux Vosges et à l'Alsace, de forts orages seront enregistrés. Toute cette eau va avoir des répercussions très sensibles sur les cours d'eau (depuis trois semaines, il est tombé entre quatre et six fois plus d'eau que la normale).

Sur la région de l'Ouest et du Nord-Ouest, malgré la présence d'éclaircies, le ciel restera le plus souvent très nuageux, mais les ondées y seront rares.

En toutes régions, les vents souffleront de secteur sud à sud-ouest, ils seront forts en Méditerranée et sur le littoral de la Catalogne à la Côte d'Azur.

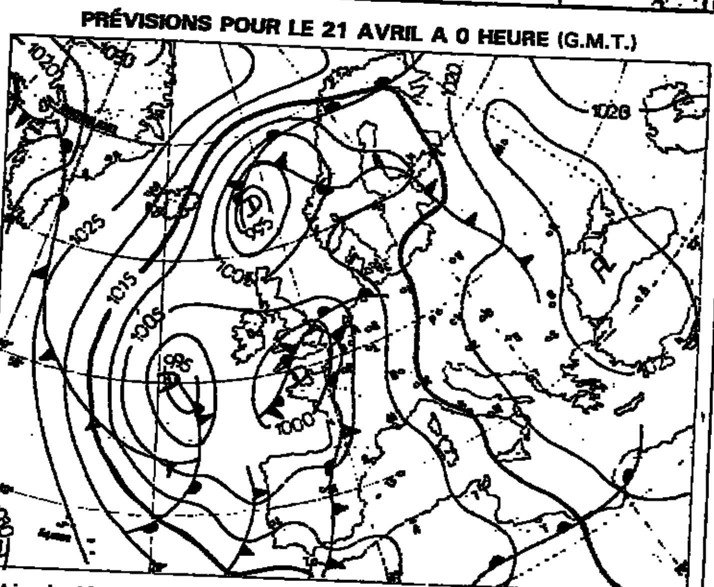
Les températures évolueront, le matin, de 4 à 6 degrés en Bretagne, de 6 à 8 degrés dans le Nord, le Nord-Est et le Centre, de 10 à 12 degrés dans le Midi.

L'après-midi, de 12 à 14 degrés dans l'Ouest et le Nord, de 16 à 17 degrés dans le Sud-Ouest, de 13 à 15 degrés dans le Nord-Est, le Centre-Est, de 18 à 20 degrés dans le Sud-Est, et 15 degrés à Paris.

La pression atmosphérique, réduite au niveau de la mer, était à Paris, le 20 avril, à 8 heures, de 1 011,6 millibars, soit 758,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 avril ; le second le minimum de la nuit du 19 au 20 avril) :

PRÉVISIONS POUR LE 21 AVRIL A 0 HEURE (G.M.T.)



Ajaccio, 19 et 6 degrés ; Biarritz, 17 et 11 ; Bordeaux, 14 et 9 ; Bourges, 13 et 4 ; Brest, 13 et 3 ; Caen, 11 et 3 ; Cherbourg, 8 et 4 ; Clermont-Ferrand, 10 et 2 ; Dijon, 10 et 5 ; Grenoble, 11 et 3 ; Lille, 12 et 3 ; Lyon, 9 et 2 ; Marseille-Marignane, 18 et 11 ; Nancy, 10 et 5 ; Nantes, 12 et 5 ; Nice-Côte d'Azur, 16 et 9 ; Paris-Le Bourget, 14 et 4 ; Pau, 18 et 8 ; Perpignan, 24 et 8 ; Rennes, 13 et 4 ; Strasbourg, 16 et 5 ; Tours, 14 et 5 ; Toulouse, 15 et 9 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 27.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 23 et 12 degrés ; Amsterdam, 10 et 2 ; Athènes, 18 et 14 ; Berlin, 17 et 5 ; Bonn, 16 et 7 ; Bruxelles, 12 et 4 ; Le Caire, 22 et 11 ; îles Canaries, 22 et 16 ; Copenhague, 12 et 6 ; Dakar, 24 et 20 ; Djerba, 33 et 17 ; Genève, 16 et 3 ; Jérusalem, 14 et 3 ; Lisbonne, 16 et 7 ; Londres, 7 et 0 ; Luxembourg, 10 et 4 ; Madrid, 15 et 10 ; Moscou, 14 et 9 ; Nairobi, 30 et 20 ; New-York, 7 et 2 ; Palma-de-Majorque, 21 et 7 ; Rome, 20 et 8 ; Stockholm, 10 et 4 ; Tozeur, 36 et 19 ; Tunis, 24 et 11.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3432

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II						■			
III			■				■		
IV								■	
V								■	
VI		■		■					
VII									■
VIII		■					■		
IX						■			
X					■				
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Tape à l'œil dans l'armée et trompe l'œil dans le civil. – II. Sujet dont le titre est tout trouvé. Sujet d'un genre douteux. – III. Catégorique ou hypothétique. Un sacré rapide. Personnel. – IV. Effraie certains, même si elle passe pour être chouette. – V. Rapportes donc bien. – VI. Odeur d'essence. – VII. Une foire où l'on n'est pas à la fête. – VIII. Est donc muni du nécessaire ou du superflu. Symbole chimique. – IX. Fraise en tube. Interprétation de Gérard Philipe. – X. Prêtre italien. Est expulsée à notre grand soulagement. XI. Échelle de cordes.

VERTICALEMENT

1. Comme un pouvoir qui rend toute résistance inutile. – 2. Gourde, mais pas pour la soif. A perdu le sud en voulant gagner le nord. – 3. Se suivent dans l'alphabet. S'illuminent lorsqu'on leur glisse la pièce. – 4. On ne peut plus fort. Trou vert apprécié dans certaines ballades. – 5. A les propriétés du feu. – 6. Ne fait pas partie des produits de consommation. Note. – 7. Personnel. Rajeuni par Médée. Est donc gobé ou dégusté. – 8. Personnel. Fait filer les dames et est recherché par les hommes. – 9. Ne reste pas les bras croisés. Est arrêtée de manière définitive.

Solution du problème n° 3431

Horizontalement

I. Baignoire. – II. Anneau. Ut. – III. Set. Saï. – IV. Service. – V. Ail. Mou. – VI. Non. Laine. – VII. Oiseau. Ut. – VIII. Ili. R.T.F. – IX. Tadorne. – X. Élire. Au. – XI. Ifs. Mise.

Verticalement

1. Bassinoire. – 2. Anée. Oil. Li. – 3. Intransitif. – 4. Gê. VI. Ars. – 5. Nasillarde. – 6. Ou. Auto. – 7. Semi. Frai. – 8. Rua. ONU. Nus. – 9. Étiquette.

GUY BROUTY.

BREF

AUTOMOBILE

OUVERTURE DE LA SIXIÈME ÉCOLE DE CONDUITE. – Peugeot, associé à Shell vient d'ouvrir une nouvelle école de conduite sur terre au complexe automobile de Magny-Cours (près de Nevers). C'est la sixième école sur le territoire français que patronnent les deux firmes : trois sur glace (Serre-Chevalier, Font-Romeu, Méribel) créées en 1976 et 1979 et deux sur terre (Grabels, Cergy) créées en 1980 et 1982.

Les cours dispensés permettront à tout possesseur du permis de conduire d'acquérir et d'améliorer la maîtrise des gestes et des automatismes qui peuvent parfois éviter les accidents.

FORMATION

INITIATION A LA DANSE. – Le conservatoire de danse Marius Petipa, créé sous l'égide de la direction des affaires culturelles de la mairie de Paris, offre une formation pluridisciplinaire à des enfants qui se destinent au professionnalisme. Outre les disciplines de base (danse classique, danse de caractère, contemporaine, répertoire de ballet) sont enseignées complémentairement la musique, l'anatomie, l'histoire de l'art, notions d'interprétation et de jeux, à raison de onze heures par semaine les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin.

★ **Inspection de la danse, 15, rue Jean-Lantier, 75001 Paris, tél. : 236-72-12.**

SANTÉ

SOINS DENTAIRES. – Les tarifs applicables aux actes dispensés par les chirurgiens-dentistes conventionnés ont été augmentés depuis le 15 mars, a précisé, le 15 avril, dans un communiqué, la Caisse nationale d'assurance-maladie. La consultation est désormais fixée à 65 F, la visite à 81 F, l'acte chirurgien-dentiste « D » à 11,50 F, les soins conservateurs et prothèse « SCP » à 12,25 F et l'acte avec radiations ionisantes « Z » à 7,20 F.

LES CENTRES DE PAIEMENT D'ASSURANCE-MALADIE du Val-de-Marne seront fermés chaque mardi à partir du 26 avril, en raison de l'encombrement et de l'allongement des délais de remboursement qui en découle.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 20 avril :

DES DÉCRETS

● Relatifs aux attributions du ministre chargé des droits de la femme, du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés, du secrétaire d'État auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des personnes âgées, du ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes, et ministre de l'agriculture.

● Relatif au crédit de l'artisanat.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 21 AVRIL

« La Conciergerie », 15 heures, 1, quai de l'Horloge, Mlle Garnier-Ahlberg.

« Musée Jacquemart-André », 15 heures, 158, boulevard Haussmann, Mlle Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Art et promenades).

« Trésors du cabinet des médailles », 14 heures, hall de la Bibliothèque nationale (ARS).

« Le Lorrain », 18 h 45, Grand Palais, Mme Bonnet.

« Hôtels Rohan-Soubise et le Marais », 15 heures, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Le Lorrain », 15 h 30, Grand Palais (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

14 h 30, 2, place du Palais-Royal, P. de Buttet : « L'objet d'art et d'antiquité » (le Louvre des antiquaires).

17 h 30, 28, rue Saint-Guillaume : « Organisation et contenu du travail » (Institut des hautes études de l'Amérique latine).

18 h 30 et 21 heures, 184, boulevard Saint-Germain, D. Montcoudiut : « Le Cachemire » (audiovisuel).

20 h 30, Centre Georges-Pompidou, grande salle, M. Koch, Y. Glezos : « Musique et poésie de Grèce ».

LÉGION D'HONNEUR

DÉFENSE

Sont promus *commandeur* :

MM. Yves Dion, Marc Antoni, Marc Bénédetti, Jean-Louis Chaffangeon, Alexandre Desfarges, Maurice Nicod, Jean Petit, René Quilès, Paul Buffet, Jean Chaussade, Eugène Guillet, Pierre Meunier, Marc Mozziconacci, Henri Noguères.

Sont promus *officiers* :

MM. Jacques Humbert, Alain de Gaigneron de Marolles, Roger Padritge, Jean Dubosc, Fernand Vidal, Maurice Vignardet, Roger Griolet, Roger Baptiste, Jules Mimoune, Gabriel Vanel, Jacques Baranger, Jean Barataud, Gaston Baylly, Claude Beauvillain, Michel Billey, Charles Blanc, Marcel Bonand, Antoine Botella, Jean Boule, Michel Brissard, Jacques Caramel, Lucien Catelone, Robert Chervet, Jacques Dubois, René du Passage, Hugues Gardey de Soos, Robert Godrie, Philippe Grard, Pierre Guigual, Georges Hoelzel, Bernard Hug, Max Jeannin, Marie Jobin, André Jolit, Jean Journée, Pierre Laurent, Louis Le Bail, Albert Leroy, Roger Liebschutz, Jacques de Marin de Montmarin, Olivier Orsini, Benjamin Painot, Charles Piffard, Daniel Pomerantz, Albéric Pottier, André Ribert, Jacques Ruef, Pierre Saudeau, Edmond Scheibling, Jean Tacquenet, Raymond Troussard, Jean Cretin, Léopold de Tennermann, Raymond Aubrac, Jean Boris, Stéphano Caspani, Gabriel Chauvet, Jean Guiglini, Gabriel Herbelin, Jean Hustaix, François Layous, Jacques Léon, Alain Phérivong, Jean Sadreaud, Henri Bichon ; Mme Marie Morat, épouse Ghezennec ; MM. Pierre Peteul, Jean Régnier, Jacques Louis, André Perrin, Jacques Chaussi, Jean Courtois, Joseph Ferlicot, Paul Assante, Georges Ayrinhac, Jean Bataillon, Charles Denel, André Dive, Paul Fourtier, Xavier Lempereur de Saint Pierre, Raymond Pétry, Joseph Sylvestrone, Mme Costanza Assaël, épouse Genty, MM. Jacques Bobet, Roland Trémillon.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Claude Laforest, Guy Marquis ; Mmes Elisabeth Gras, Marie de Kergorlay, Diane Lestrade de Conty, épouse Clément ; MM. Jacques Despont, Gustave Maslard, Henri Bèzes, Augustin Cler, Pierre Gantz, Henri Juppe, Claude Locz, Yves Sauvage, Moïse Serfati, Maurice Gérard, Elie Ali, Louis Allais, Georges Alziari, Guy d'Amonville, Michel Antonio, Hubert Audemard d'Alançon, Jacques Audoin, Denis Avenel, Pierre Baillais, Jean-Paul Bailly, Michel Bailly, Léon Barataud, Robert Baugé, Claude Bayet, Louis Beaury, Régis Bellot des Minières, Pierre Benech, Marcel Bernaert, Michel Bernatas, François Betta, René Beurier, Alexis Bouchard, Philippe Bouffard, Patrick Bour, André Bouzigues, Jean-Claude Bridot, Jean Brouilhet, André Buatois, Roger Buvat, Robert Cade, Claude Camézuli, Michel Capdarest-Lasserette, Henri Cauliez, Yves Caumes, Pierre Chandon-Moët, Serge Chrétien, Philippe Comte, Pierre Couturier, Eugène Cureau, François-Xavier Curières de Castelnau, Alain Danjoux, Lucien Delaye, Bernard Demeaux, Gérard Derréal, Gaston Dinchér, Albert Dory, Pierre Douat, Pierre Droin, Jean Ducat, Georges Dupré-Fourmy, Bernard Ferrier, Serge Finck, René Flottes, Jean-Claude Fortier, Henri Fournier, Max Frachon, Jean Fritz, Michel Galban, Aymar de Galbert, Jean-Noël Galli, Michel Gandel, Yves Gaudin, Gérard Gay, Jules Gay, Pierre Geffré, Albert Girouard, Norbert Goy, Charles Greiner, Claude Guinjard, Michel Guitton, Ange Hamon, Raymond Hautin, Jean-Claude Hermann, Christian Hervé, Jean-Marie Hocquet, Jean Hubert, Guillaume Huret, André Ians, Henri Imbeau, Robert Janin, Jacques Jardel, Michel de La Bigne, Joseph Lack, Jean Lafaye, Michel Lagarnier, Henri Lambert, Pierre Lavallée, Roger Le Blanc, Jacques Leclerc, Pierre Leclerc, Jean Léonetti, Gérard Lépinasse, Louis Leroux, Jacques Lesaule, Michel Lieu, MM. Pierre Low-Kame, Pierre Lucas, Antoine Maestrati, Louis Magnard, Jacques Maldy, Jacques Marc, Marcel Margris, Jules Masseguin, Jean Mauris, Claude Mazet, Bernard Michel, Jean Michel, Claude Monti, Ezer Najman, Jean Nizet, Guy Noël, Marcel Olbinski, François Pagniez, André Pannetier, Hervé Papillault des Charbonneries, Jean Patenôtre, Marc Pelgé, Camille Pellet, Jean Piffeteau, Jean-Pierre Procel, Alain Protte, Bernard Rastoul, Georges Ricci, André Roch, Jacques Rondet Ginter, Philippe Rougier, Michel Roy, Yves Sainsot, Baptiste Saroglia, Michel Schmidt, Gérard Sécher, François Serpette, Louis Sorrel Déjerine, Gérard Steichen, Edevin Szymczak, Henri Tolosa, Raymond Tresse, Jean-Louis Van den Broeck, Jean Van Dyk, Guy Vergnaud, Robert Véron-Réville, André Vial, André Vichard, Paul Villedieu, Renaud de Villelongue, Roger Vistelle, Léon Watelet, Bernard Zenner.

MM. Alfred Berche, Guy Cantat, Marcel Chantossel, Guy Dupont, Robert Durand, Léon Koczorowski, Francis Louis.

MM. Emile Michel, Claude Mourlanne, Arthur Nicoletti, Pierre Pihan, Léon Robert, Louis Rozier, Sébald Schmidt, Louis Stéphan, Laszlo Szabo, Istvan Toldi, Maurice Valladeau, Charles Wallon.

M. Pierre Guise.

MM. Robert Borilu, Serge Ducloux, Bohumir Kabelé, Ksor Man.

MM. Paul Perrier, Marie Seguin de Reyniès, Jean-Louis Truchon-Bartès.

M. Camille Mandray.

MM. Jacques Arbola, Gérard Bidon, François Boutet, Michel Buet, Emile Bugeia, Robert Chauvin, Albert Freydefont, André Gigon, Henri Huguet, Guy Lambert, Marcel Moulin, Claude Plessis, Georges Ravoux, Fabrice Simard, Jean-Pierre Tabournel, Francis Weyrich.

MM. Louis Courcelas, Pierre Fournier.

MM. Georges Cagnard, André Didion, Jannick Pinot.

M. Pierre Duchénoy.

COMMUNICATION

Mercredi 20 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF1

19 h 55 Football : Coupe européenne des clubs champions.
Widzen de Lodz - Juventus de Turin (demi-finale, match retour).

20 h 45 Tirage du loto (mi-temps).

21 h 50 Document : Olivier Messiaen et les oiseaux, réal. D. R. Tual.
Trajet, philosophie d'un compositeur contemporain. Cette émission pourrait être diffusée à 22 h 45 en cas de prolongation du match.

22 h 50 Journal (ou 23 h 45 en cas de prolongation du match).

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : La Veuve rouge.
(deuxième et dernière partie), de J. Curtelin, réal. E. Molinaro.
La reconstitution de la vie scandaleuse de Marie Reinart, la Veuve rouge, courtisane accusée d'un parricide : une affaire qui déchaîna la presse au début du siècle. Dialogue vif, Françoise Fabian sensible, rouée.

22 h 10 Magazine : Moi...je
de B. Bouthier.
Play back ; Père et fils ; Dansons ; Le son du mois : les camelots ; Turf-boulevard ; Spécial couples, etc.

23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Spectacle 3 : La Périchole.
Opéra en trois actes d'Offenbach (enregistré au Grand Théâtre de Genève), mise en scène : J. Savary.
Avec l'Orchestre de la Suisse romande, dir. J. Soustrot, et N. Rosenhein, R. Cassinelli, P. Martinelli, C. Ossola, Chasler...

22 h 55 Journal.

23 h 13 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.

23 h 15 Prélude à la nuit.
« L'Automne », de Vivaldi, par les solistes de l'Opéra de Paris.

FRANCE-CULTURE

19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche.
20 h, Jazz et musiques à Grenoble.
22 h 30, Nuits magnétiques : grandeur nature.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné au théâtre du Rond-Point des Champs-Élysées le 13 décembre 1982) : Chamber music nº 3 d'A. Lason, Canto de W. Kotonski, Strophes de Penderecki, Tableau vivant de Z. Krauze, De Metamusicae de S. Krupowicz, Vivace et cantilena de Baculewski, Stabile, Mobile e passacaglia de L. Zielinska, Kammerkonzert de M. Balcewicz par l'Ensemble intercontemporain, dir. A. Myrat.

22 h, Fréquence de nuit : portrait de W. Giesking (œuvres de Bach, Brahms, Gieseking, Ravel, Piston, Chopin, Mozart).

Jeudi 21 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 25 Vision plus.
12 h HF 12 (info.).
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 50 Objectif santé.
Les personnes âgées et les animaux domestiques.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 Météorologie.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Suspense : l'impossible rançon.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Tenue de soirée de rigueur.
Réal. P. Jamain, avec Y. Renier, D. Colas, A. Sinigalia, A. Walle...
Deux fanfarons sans le sou entreprennent la tournée des casinos. Mauvais gags et dialogues affligeants.

22 h 10 Documentaire : les Yeux du désert en Irak.
De J. Vidal (2e partie : Une trilogie).
Promenade archéologique autour de trois cités « savantes » de l'antique Mésopotamie : Tell-Harmal (Sorbonne des sables où ont été découverts les théorèmes de Pythagore et le postulat d'Euclide), Warka (et la « dame de Warka », première sculpture grandeur nature, au teint de lait) et Tell-es-Sawan (la cité du silex). Un documentaire sobre, un brin didactique mais bien étayé.

23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : L'Académie des neuf.
13 h 35 Émissions régionales.
13 h 50 Série : La vie des autres.
14 h 5 Aujourd'hui la vie.
Vous êtes tous des poètes.
15 h 5 Téléfilm : Enlèvement par procuration.
De M. Rubin, réal. C. Allen.
Un comédien en mal de rôle sert d'intermédiaire dans une affaire de kidnapping.
16 h 15 Un temps pour tout.
17 h 25 Les mystères de la mer.
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Libre expression : le C.N.P.F.
20 h Journal.
20 h 35 L'histoire en question : Complots pour de Gaulle.
D'A. Decaux.
13 mai 1958 : de Gaulle revient au pouvoir. Parallèlement, des insurgés algérois s'emparent du siège du gouvernement général. Un comité de salut public est proclamé.
22 h Magazine : Les enfants du rock.
Sex machine : King Sunny Ade.
23 h 20 Coupe d'Europe de football.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Ecran ouvert ; Bugs Bunny.
18 h 55 Tribune libre : F.N.S.E.A.
19 h 10 Journal.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 50 Dessin animé : Tintin.
20 h Les jeux.
20 h 35 Ciné-passion.
De M.-C. Barrault.
20 h 40 Le film : Duel au soleil.
Film américain de K. Vidor (1946), avec J. Jones, G. Peck, J. Cotten, L. Barrymore, H. Marshall (rediffusion).
Texas 1880. Une jeune métisse, recueillie, élevée par un grand propriétaire, est aimée des deux fils de celui-ci. L'un est honnête, l'autre est un mauvais sujet dont elle devient la proie. Western dont le producteur David O Selznick voulait faire un nouvel Autant en emporte le vent. *Bien que Vidor n'ait pas pu le terminer, ce film lyrique, violent, spectaculaire, porte sa marque et Jennifer Jones y brûle de passion.*
22 h 45 Journal.
23 h Mémoires de France : La mer, pour mémoire.
De P. Ory *avec D. Fernandez : le point des recherches archéologiques sur la Côte d'Azur.*
23 h 43 Une minute pour une image. D'Agnès Varda.
23 h 45 Prélude à la nuit.
« L'Hiver », de Vivaldi, par les solistes de l'Opéra de Paris.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : la diffusion du livre en France ; l'Afrique a-t-elle échoué ?
8 h, Les chemins de la connaissance : Kenneth White ; à 8 h 32, Armée et société ; à 8 h 50, le sillon et la braise.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zigzag : à Anne Martin-Fugier pour « la Bourgeoise ».
11 h 2, Jazz et musiques à Grenoble (et à 13 h 30 et 17 h 32).
12 h 5, Vidéo babil : travail d'une écriture.
12 h 45, Panorama, avec M. Cardinal.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « la Mère des croyants », de C. Louis-Combet.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : itinéraires retrouvés ; à 17 h, French is beautiful.
18 h 30, Feuilleton : la certaine France de mon grand-père.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'automation dans les laboratoires, avec le professeur Siest.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : « A force de planter des clous dans le ciel », de L. Cordrie. Avec J.-L. Benoit, M. Simonian, A. Valmy...
22 h 30, Nuits magnétiques : Fill in smoking.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin.
7 h 5, Concert : œuvres de Bach, Mendelssohn, par le Bach collegium de Stuttgart.
7 h 45, Le journal de musique.
8 h 10, Concert : « Deuxième symphonie » de R. Schumann par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. H. Stein.
9 h 5, L'oreille en colimaçon.
9 h 20, D'une oreille l'autre.
12 h, Le royaume de la musique.
12 h 35, Jazz : Eubie Blake.
13 h, Concours international de guitare.
13 h 30, Poissons d'or : œuvres de Phil Glass.
14 h 4, Musique légère : œuvres de Lammand, Ganne.
14 h 30, Musiciens à l'œuvre : Roumanie (œuvres de Toduta, Georgescu, Olah, Constantinescu, Taranu, Draga, Moldovan).
17 h 5, Les intégrales : la musique religieuse de Mozart.
18 h, Jazz : le bloc-notes.
18 h 30, Studio-Concert (en direct du Studio 106 de Radio-France) : le groupe Texture.
19 h 35, L'imprévu.
20 h 30, Concert (en direct de la salle Pleyel) : « les Hébrides », ouverture et le « Concerto nº 2 » de Mendelssohn, « Roméo et Juliette » de Prokofiev, par l'Orchestre national de Monte-Carlo, dir. L. Foster, O. Charlier, violon.
22 h 30, Fréquence de nuit : portrait de Brian Eno, « musicien généraliste ».

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 20 AVRIL

– *M. Claude Poperen*, membre du bureau politique du P.C.F, est invité au journal de R.T.L., à 18 heures.

JEUDI 21 AVRIL

– *M. René Le Guen*, membre du bureau politique du P.C.F., est l'invité, à 7 h 15, de Radio-T.S.F., 93 MHz, Paris.

– *M. Pierre Juquin*, membre du bureau politique du P.C.F., est reçu sur France Inter à 7 h 40.

– *M. Guy Hermier*, membre du bureau politique du P.C.F. et député (P.C.) des Bouches-du-Rhône, participe à l'émission « Plaidoyer » sur R.M.C. à 8 h 30.

– Le *docteur Claude Olievenstein*, directeur de l'hôpital Marmottan, est invité à l'émission « Le temps de dire », à 19 heures, sur Radio-Service-Tour-Eiffel, 101,5 MHz, Paris.

Vu

E = MC²

Dur d'être à la page par les temps qui courent, temps des actinides, des « eddies » et de l'optionique. Moche de se sentir à ce point dépassé, à la traîne du progrès, un progrès qui s'exprime en des termes difficiles à comprendre, à retenir et souvent même à prononcer. Tout récemment encore, on trébuchait souvent, il ne faut pas l'oublier, sur « aréoport » pardon aéroport ou infarctus. Alors comment ne pas se prendre la langue dans ces innombrables sigles destinés à résumer en trois ou quatre lettres un phénomène extrêmement compliqué, dans un ordre, ces lettres, d'ailleurs souvent emprunté à l'anglais. Ainsi convient-il – c'est un exemple – de traduire E.M.C. par « contremesures électroniques ».

Mardi soir, à l'occasion d'une nouvelle émission scientifique sur TF 1 (« Saga »), même histoire : *on nous a parlé* de l'E.M.P. traduisez : « impulsion électromagnétique ». Il s'agit d'une onde *provoquée par une explosion* thermonucléaire. Une onde si puissante qu'elle pourrait griller *tous les systèmes de communi*cation de la planète, y compris ceux des heureux propriétaire de *la bombe en question.*

J'ai eu l'impression – mais je peux me tromper, j'étais fatiguée et souvent tentée de lâcher ce cours du soir pour aller voir Gabin dans *Maigret* sur la chaîne à côté – j'ai eu le sentiment que pour exciter, retenir notre attention, on dramatisait, on faisait passer cet effet secondaire, si j'ose dire, pour une découverte fantastique, un énorme scoop journalistique, un sombre secret jalousement gardé par un Pentagone incapable d'y remédier. En fait, il n'en est rien. Renseignement pris, il y a belle lurette que les deux blocs ont paré à cet inconvénient en « blindant », en renforçant la protection de leurs propres transmissions.

S'il veut être à la fois moins aride et plus sérieux, ce magazine – *c'est un mensuel* – devrait peut-être chercher à illustrer davantage des leçons destinées *à couvrir – vaste ambition –* tout le champ de la connaissance. Il ne suffit pas de faire *court pour être sûr de ne pas lasser*. Il faut éviter les tables rondes, les débats entre spécialistes, prompts, trop prompts à se renvoyer d'une main experte des propos qui passent loin au-dessus de nos têtes. Les frères Bogdanoff y réussissaient très bien. Ils reviennent mardi prochain, en fin de soirée. Tard, trop tard. Sans doute ont-ils été victimes des sondages. A ce compte-là, je doute que les animateurs de « Saga » restent longtemps accrochés à la grille des programmes. Surtout à 20 h 30, face à une concurrence (un film et un téléfilm) aussi redoutable.

CLAUDE SARRAUTE.

RADIO-PUY-DE-DOME NOUVELLE STATION DE RADIO-FRANCE

Radio-Puy-de-Dôme, Onzième station décentralisée de Radio-France a commencé d'émettre mardi 19 avril. Cette nouvelle station locale, installée à Clermont-Ferrand, diffusera chaque jour ses programmes de 5 h 55 du matin à 23 heures en modulation de fréquence et en stéréo (sur 102,5 MHz), sur tout le département. Radio-Puy-de-Dôme est dirigée par M. Fred Roman-Duchateau, la responsabilité de l'information étant confiée à M. Hervé Vernay et celle des programmes à M. Jean-Pierre Megnin.

Ainsi, la réorganisation des radios locales publiques se poursuit. En 1982, sept stations locales ont été créées et quatre autres – y compris celle de Radio-Puy-de-Dôme – vont l'être prochainement. Rappelons que depuis le 1er janvier 1983 – conformément à la loi du 29 juillet 1982 – Radio-France est *responsable* de l'ensemble des activités radiophoniques du service public. Elle assure donc la totalité des émissions régionales et locales qui étaient jusque-là confiées à la société FR 3. Ces programmes – dont la durée varie actuellement de dix minutes à quatre heures et quinze minutes par jour selon les centres (32 actuellement) – sont diffusés en « décrochage » sur le réseau modulation de fréquence de France-Inter (pour quelques-uns sur les ondes moyennes). Ces centres, rattachés désormais à la direction du développement de Radio-France, sont tous *appelés à devenir des radios locales.*

LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'AUDIOVISUEL

La C.G.T. rompt les négociations

La C.G.T. a refusé de participer, lundi 18 avril, à une réunion de travail regroupant l'ensemble des syndicats de personnel et le collège des employeurs des sociétés issues de l'O.R.T.F. Cette réunion plénière examinait l'harmonisation du système salarial à l'intérieur de l'audiovisuel public. Un problème redoutable puisqu'il s'agit de réduire les disparités de traitements et de statuts entre quelque 17 000 salariés, sans cela recréer de fait l'O.R.T.F.

Ces négociations – qui durent depuis plus de quinze mois et provoquent une certaine tension au sein du personnel de la radio-télévision, – avaient semblé s'accélérer après l'élaboration par le collège des employeurs de nouvelles propositions. Mais la C.G.T. pose aujourd'hui trois préalables à l'ouverture des discussions : le maintien de la promotion salariale à 10 % (contre les 7,5 % proposés) et deux points techniques liés à l'intégration du personnel et à l'harmonisation des statuts.

M. Jacques Pomonti, président de l'Institut national de la communication audiovisuelle, qui préside également en ce moment le collège des employeurs, s'est déclaré surpris de la décision de la C.G.T. Il estime que la fonction des groupes de travail prévus est de soumettre le projet des employeurs à des critiques et des contre-propositions. M. Jacques Pomonti souligne que les négociations se poursuivront avec les partenaires présents dans le groupe de travail et souhaite parvenir à un accord avant le 30 juin.

Déjà inculpé depuis 1978

M. ROBERT HERSANT CITÉ A COMPARAITRE PAR QUATRE ORGANISATIONS SYNDICALES

M. Robert Hersant, président-directeur général de la Socpresse et propriétaire, notamment, du *Figaro*, a été cité à comparaître le 19 mai devant la 17e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, pour infraction aux articles 1er et 7 de l'ordonnance du 26 août 1944.

Cette citation directe a été lancée le 19 avril par quatre organisations syndicales – le Syndicat des journalistes français C.F.D.T., la Fédération des travailleurs de l'information, de l'audiovisuel et de l'action culturelle C.F.D.T., le Syndicat national des journalistes (S.N.J.) et le Syndicat du livre C.F.D.T. – qui réclament chacune 5 000 francs de dommages-intérêts. Elle fait suite à « prise de pouvoir » de M. Robert Hersant à *France-Soir*, le 25 mars (*le Monde* du 27 mars et du 13 avril), sans pour autant abandonner *le Figaro* (ou les autres titres qu'il contrôle).

Ainsi a-t-il contrevenu, selon les plaignants, à l'article 1er et à l'article 7 de l'ordonnance de 1944, qui édicte que toute publication périodique doit faire connaître au public le nom de ceux qui en ont la direction, de droit et de fait.

M. Hersant a déjà été inculpé, le 29 novembre 1978, d'infraction à la même ordonnance. Depuis, dix-sept autres personnes appartenant ou ayant appartenu à son groupe, ont été inculpées. Toutefois, le dossier, aujourd'hui clos par M. Claude Grellier, juge d'instruction à Paris, n'a pas encore été transmis au parquet.

Lu

« LES YEUX PLUS GRANDS QUE LE VENTRE », de Cavanna

Chagrin d'amour

Qui l'aurait cru, voilà ce Père fouettard de Cavanna victime d'un chagrin d'amour ! Hier, il semait la terreur à *Charlie-Hebdo*, « *journal bête, méchant* » et fier de l'être, aujourd'hui, il se retrouve prisonnier d'un vaudeville ; l'épouse d'une part, la maîtresse de l'autre, et il en crève. Pas pour rire, il a voulu se tuer, il s'est passé la corde au cou. Rescapé de justesse, il se venge par écrit, étrillant les coupables, à commencer par lui-même, pseudo-victime qui ne sait pas dire non et dont la faiblesse, les scrupules causent les catastrophes. Après *« les Ritals »* et *« les Russkoffs », « les Yeux plus grands que le ventre »* inaugure la saison en enfer d'un énergumène au cœur tendre.

« Le drame, nous dit Cavanna, *c'est que j'aime trop les femmes. Dès qu'il y en a une qui m'accepte, je l'épouse. Une autre se présente, et les ennuis commencent. Des tas de types se débrouillent très bien dans des situations analogues. Comment font-ils ? Moi, j'en bave et j'en fais baver à tout le monde. On prétend que la jalousie n'est plus à la mode. Erreur ! On n'ose plus en parler, mais les sentiments existent toujours. Voyez le succès de la collection « Harlequin » ! L'éternel féminin et masculin ont la peau pure. Personne n'accepte le partage. Et pour empirer les choses, il y a cette sacrée envie de procréer tapie dans les ventres de nos compagnes. »*

Lui, s'il a engendré des petits Cavanna, c'est à son corps défendant. Quant à l'art d'être grand-père, la seule idée le hérisse.

« Les enfants ne me plaisent que lorsqu'ils ont une trentaine d'années, poursuit-il. *Avant, pas moyen d'avoir une conversation avec eux. Je m'entends mieux avec les bêtes. Et s'il faut absolument aux femmes quelqu'un à bercer, dorloter, caresser, je suis là pour ça. »*

Aux approches d'une soixantaine qui le scandalise, Cavanna cherche désespérément un havre, une raison d'être, le minimum vital de paix et de douceur.

« Qu'est-ce que c'est que cette condition humaine ! s'indigne-t-il. *Plus ça va, plus ça se gâte. Et s'il n'y avait que moi ! Mais l'époque file un mauvais coton. Non, je ne regrette pas le passé. La pauvreté, j'en sors, merci beaucoup ! Les files devant les w.-c. collectifs, les casse-tête en fin de mois... Maintenant, on s'accroche au standing et l'on reçoit en prime l'ennui, la lassitude existentielle. Où est le progrès ? à partir des années 60 la course à l'abîme s'est accélérée. En avant les autoroutes, les tours, le stress, la pollution... »*

Cavanna n'en garde pas moins une fervente gratitude à l'égard d'un système d'éducation qui lui a permis, à lui, fils d'un ouvrier italien, de devenir ce qu'il est : un iconoclaste pétri de culture.

« Je dois tout aux maîtres d'école de Nogent-sur-Marne, affirme-t-il. *Ils m'ont inculqué définitivement le désir d'apprendre. Et je revendique bien haut ma qualité d'autodidacte, mot méprisé, je me demande pourquoi. Ma mère me destinait à servir « dans les postes », mais il me semblait avoir quelque chose à dire... »*

Ce quelque chose, cri d'alarme, réquisitoire, appel à la révolte, a résonné, durant plus de vingt ans, dans les colonnes de *Hara-Kiri* et de *Charlie-Hebdo*, annonçant mai 68. Et puis, les caprices du public ont privé le prédicateur de sa tribune.

« Pourquoi cesse-t-on de plaire ?, s'étonne-t-il. *Nous avions créé un humour neuf alors que le « Canard Enchaîné » rabâchait ses plaisanteries d'avant-guerre. Et soudain, nous nous sommes trouvés récupérés, presque toute l'équipe, sauf moi, qui n'ai plus que mes romans pour compagnie. »*

Et les femmes ! En leur réglant leurs comptes, il a écrit son meilleur livre.

GABRIELLE ROLIN.

★ Belfond, 315 pages, 79 francs.

● *Cité 96* diffusera, dimanche 24 avril à 17 heures, au cours du magazine Escales, une émission en deux parties intitulée « Les enfants terribles de la NASA », avec des interviews des astronautes Jerry Ross, Charles Bolden et Bonnie Dunbar. La seconde partie sera diffusée le dimanche 1er mai (*Cité 96*, 96 MHz Paris).

● *La revue « Signature »* n'est pas, comme nous l'avons qualifiée dans *le Monde* du 8 avril, une brochure publiée par le Dinners Club. C'est un mensuel distribué par abonnement payant, rédigé par des journalistes professionnels et dont le tirage est de 85 000 exemplaires. Il se présente comme une élégante revue d'information et de services qui, au reste, ne cache pas ses liens avec le Dinners Club.

ÉCHECS. – La septième partie du quart de finale du Tournoi des prétendants, qui se déroule à Alicante (Espagne), a été remportée par Eugenio Torre (Philippines). Zoltan Ribli (Hongrie) mène toujours dans ce quart de finale quatre points à trois.

Le Monde

économie

CONJONCTURE

La préparation du budget de l'Etat pour 1984

(Suite de la première page.)

Tel est, en tous les cas, le schéma. Les ministres viennent d'être invités par M. Mauroy à limiter leurs demandes de crédits de fonctionnement pour 1984 à leur niveau de 1983, auquel s'ajouterait une progression d'un peu plus de 6 % représentant la hausse des prix (1). Encore le premier ministre a-t-il prévenu par lettre les membres du gouvernement que cette stricte reconduction en valeur réelle des crédits de fonctionnement de 1983 pourrait être revue en baisse *« s'il apparaissait qu'elle n'était pas compatible avec les contraintes budgétaires globales »*.

Baisse en volume des crédits de fonctionnement

Le premier ministre annonce donc, on ne peut plus clairement, la couleur : les crédits de fonctionnement risquent fort de baisser en volume. Ils le feront d'autant plus que les compensations prévues au titre de l'inflation (6 %) seront probablement nettement insuffisantes par rapport à la hausse des prix qui sera effectivement enregistrée en 1984 (2). L'expérience prouve en effet que des progrès réels dans la lutte contre l'inflation ne peuvent être que très lents en France, le blocage des prix qui affaiblit les entreprises n'étant pas une bonne solution.

La masse salariale dans la fonction publique augmenterait, quant à elle, un tout petit peu plus vite et friserait les 7 % du fait des glissements inévitables imposés par les promotions et l'ancienneté.

Les concours de l'Etat aux entreprises nationales (S.N.C.F., R.A.T.P., E.D.F.-G.D.F., etc.), qui étaient déjà passés de 43,5 milliards de francs en 1982 à 56,8 milliards de francs en 1983 (+ 20 % environ en francs constants), progresseront à nouveau en valeur réelle l'année prochaine. Malgré l'effort tarifaire qui sera demandé aux usagers, ces entreprises feront en effet à nouveau apparaître des pertes importantes entraînées notamment par une baisse alarmante de la productivité (3) et par l'alourdissement très rapide de leurs frais financiers qui atteignaient 24 % de la valeur ajoutée des grandes entreprises nationales en 1982, soit plus du double de ce qu'ils étaient à la veille du premier choc pétrolier, il y a dix ans.

Le montant déjà considérable des aides de l'Etat aux entreprises publiques dépendra, en 1984, des différents choix que MM. Mauroy et Delors sont encore loin d'avoir faits : la durée du travail sera-t-elle à nouveau réduite ? Et, dans l'affirmative, les salaires seront-ils diminués à due proportion ? Certains investissements seront-ils différés ? Quelles économies pourront être réalisées ? Sera-t-il possible de stabiliser, voire de réduire (cas de la S.N.C.F. et des Charbonnages), les effectifs de certaines entreprises publiques pour les adapter à leurs besoins réels ? Quoi qu'il en soit de ces choix importants, les résultats d'exploitation de 1982 et de 1983 imposent un effort d'assainissement important (4).

Les dépenses d'investissements publics échapperont difficilement à l'effort – beaucoup plus important qu'en 1983 – que devra faire l'Etat pour maintenir le déficit de l'année prochaine dans la limite de 3 % du produit national, soit environ 125 milliards de francs. Cette limite est devenue tabou depuis que le président de la République l'a reprise à son compte. On peut donc poser la question de savoir si certains grands projets annoncés par M. Mitterrand ou le gouvernement ne devront pas être ajournés en attendant des temps meilleurs : construction d'un nouveau ministère des finances près de la gare de Lyon et agrandissement du musée du Louvre, construction de l'opéra de la Bastille et du Musée des sciences de La Villette, construction du Carrefour international de la communication et de deux ministères à la Défense. Tous ces projets représentent des sommes considérables, qu'on peut évaluer, globalement, à quelque 15 milliards de francs.

La réduction des dépenses, que le gouvernement est maintenant bien obligé de prévoir, va accroître les tensions au sein de l'équipe au pouvoir entre réformateurs et gestionnaires. Il est difficile de passer en deux ans d'une stratégie expansionniste du rôle de l'Etat et de ses effectifs à une vision strictement comptable des deniers publics. A plus long terme pourtant, l'Etat, qui s'est insuffisamment modernisé depuis vingt ans, peut tirer profit de la relative austérité qu'il va s'imposer après les excessives dépenses du printemps 1981. La qualité de ses prestations n'est sûrement pas fonction de l'importance de ses effectifs et les deux cent mille emplois qui viennent d'être créés risquent fort d'accroître pendant un temps assez long la proverbiale inertie de l'administration. Les coupes qui seront faites dans le budget de 1984 peuvent donc être salutaires...

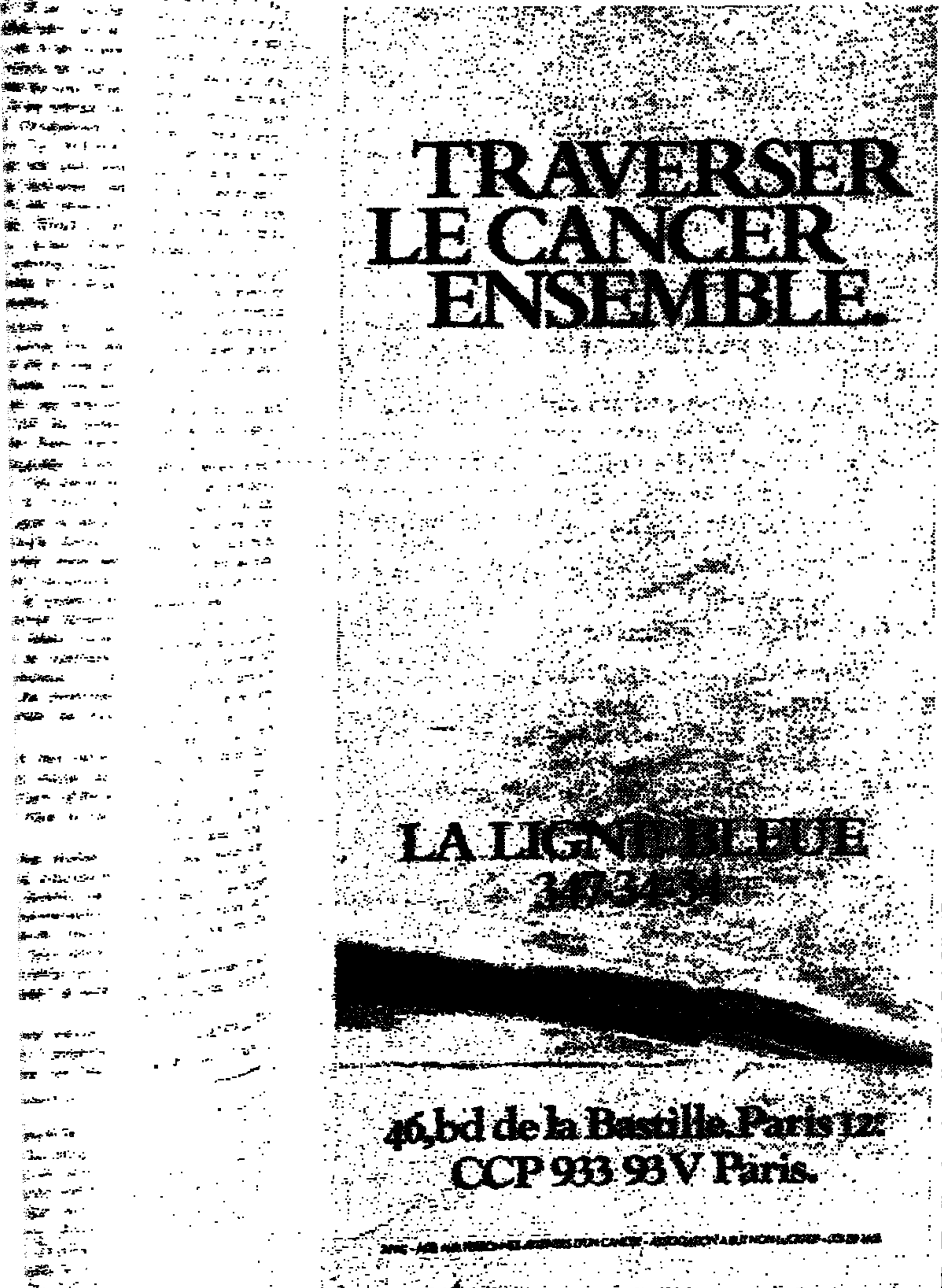
ALAIN VERNHOLES.

(1) Cette hausse d'un peu plus de 6 % correspond en moyenne annuelle à l'objectif de 5 % d'augmentation des prix à la consommation qu'a fixé M. Delors pour 1984 (décembre 1984 comparé à décembre 1983).

(2) Il faudrait remonter à l'année 1970 pour trouver une hausse des prix de cet ordre (5,2 %).

(3) Le recul de la productivité a atteint, en 1982 (derniers résultatts connus), 0,5 % à Gaz de France, 2 % à E.D.F.-G.D.F. et à la R.A.T.P., 3 % à la S.N.C.F., 8,5 % aux Charbonnages de France, notamment du fait de la réduction du temps de travail et de la création d'emplois.

(4) E.D.F. a perdu 8 milliards de francs en 1982, Charbonnages de France 7 milliards, la S.N.C.F. 5 milliards, la R.A.T.P. 4,2 milliards et Gaz de France 2,7 milliards.



PROGRESSION TRÈS RELATIVE DES OPÉRATIONS BANCAIRES INTERNATIONALES AU QUATRIÈME TRIMESTRE 1982

Le dernier *Bulletin de la Banque des règlements internationaux (B.R.I.)* note qu'*« au dernier trimestre de 1982, la croissance de l'activité bancaire internationale n'a pas connu son essor saisonnier habituel. Sur une base corrigée des variations de change, les avoirs extérieurs bruts des banques déclarantes ont accusé une expansion de 33,5 milliards de dollars, pour atteindre un total de 1 687 milliards de dollars. Cette augmentation est bien inférieure à celles de 67,7 milliards et 99,3 milliards respectivement du trimestre précédent et du quatrième trimestre de 1981 »*.

Selon les experts de Bâle, *« la principale cause du ralentissement marqué intervenu entre les troisième et quatrième trimestres de 1982 a été la contraction des nouvelles opérations interbancaires entre les pays de la zone déclarante »* (il s'agit des banques sises dans les pays du groupe des Dix – Amérique du Nord, principale place financière, l'Europe occidentale et le Japon – et des succursales des banques américaines situées dans les Caraïbes et l'Extrême-Orient). Outre un certain nombre de facteurs techniques, cette évolution tient *« probablement »*, lit-on dans le rapport, *« à la détérioration du climat général du marché provoquée par les difficultés rencontrées, en matière de paiements internationaux, par un certain nombre de pays fortement endettés »*.

Le rapport note aussi une croissance très ralentie des « prêts finals » (+ 20 milliards de dollars au lieu de + 55 milliards au quatrième trimestre de 1981). Les crédits à l'Amérique latine ont pour la première fois depuis 1977 accusé une contraction. Sur l'ensemble de l'année 1982, les pays d'Europe de l'Est ont été en mesure d'accroître de 2 milliards de dollars leurs dépôts auprès des banques déclarantes et d'abaisser de 4,7 milliards de dollars dans le même temps leur endettement envers ces mêmes banques.

Selon la Banque de France

LES PERSPECTIVES DE PRODUCTION SE SONT DÉGRADÉES

L'activité industrielle s'est modérément accrue au cours du mois de mars, son niveau approchant celui de mars 1982, indique la Banque de France dans son enquête mensuelle. Cette amélioration a été surtout sensible dans la construction automobile.

La demande globale a été un peu plus soutenue qu'en février du fait d'une moindre dégradation de sa composante étrangère. Cela n'a toutefois pas eu d'incidence sur la demande commerciale, car les négociants ont cherché à réduire leurs stocks, rendus excédentaires par le tassement des ventes au cours des deux premiers mois de l'année.

Dans l'ensemble, les chefs d'entreprise restent prudents dans leurs pronostics : ils *« s'attendent à un nouveau resserrement de leurs débouchés, surtout sur le marché intérieur, et malgré quelques signes encourageants à l'exportation. De ce fait, leurs perspectives de production pour les prochains mois se sont légèrement dégradées »*.

● **La « trilatérale » et la reprise mondiale.** – Une reprise effective de l'économie mondiale passe autant par une croissance soutenue dans les pays en développement que par la relance des économies occidentales, estiment les experts de la commission trilatérale dans un rapport sur les relations Nord-Sud. Cette organisme non gouvernemental créé en 1973 pour favoriser l'intégration politique, économique et culturelle entre l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et le Japon, a tenu à huis clos sa quatorzième conférence du 17 au 20 avril à Rome. Le rapport, présenté par l'ex-président de la Banque mondiale, M. Robert McNamara, par l'ex-président de la Banque asiatique de développement, M. Takesoi Watanabe, et par M. Jacques Lesourne, professeur aux arts et métiers de Paris, indique qu'entre 1973 et 1977 le commerce Nord-Sud a engendré deux cent mille postes de travail par an dans les pays industrialisés. – *(A.F.P.)*

SOCIAL

LA C.G.T. ET LE PLAN DE RIGUEUR

Des journées d'action sont lancées dans plusieurs secteurs pour la défense du pouvoir d'achat

Conformément aux décisions de son récent congrès, la Fédération des travailleurs de la métallurgie C.G.T. organise, le 21 avril, une journée nationale d'action pour faire aboutir l'ensemble de ses revendications en matière d'emploi et de pouvoir d'achat.

Selon la fédération, cette journée sera *« très largement suivie »*, *« plus de cent appels à des arrêts de travail se situant entre une demi-heure et deux heures »* ayant été enregistrés dans des entreprises comme Talbot-Poissy, SNECMA-Boulogne, Creusot-Loire Le Creusot, Chantier naval de La Ciotat, R.-V.I.-Vénissieux, etc. Cette journée devrait permettre, pour la fédération, *« de faire avancer l'ensemble des revendications des travailleurs de la métallurgie vis-à-vis des directions d'entreprise et de l'U.I.M.M. »* mais *« le gouvernement devra tenir compte de l'expression des travailleurs »*.

D'autres actions de la C.G.T. concernant le plan de rigueur gouvernemental sont annoncées. Ainsi, les fédérations C.G.T. des services publics et l'Union générale des fédérations de fonctionnaires ont appelé, le 19 avril, *« tous les agents de l'Etat et des collectivités territoriales à soutenir massivement les propositions de la C.G.T. concernant le pouvoir d'achat, les bas salaires, la titularisation et la préparation du budget 1984, en participant massivement, dans les formes qu'ils décideront eux-mêmes avec la C.G.T., à deux journées nationales d'action les 5 et 6 mai pour des mesures indispensables à la poursuite de la politique de changement dans la fonction publique »*.

Les fédérations font état du *« mécontentement légitime »* suscité par les mesures gouvernementales de rigueur. Dans les arsenaux, la Fédération C.G.T. des travailleurs de l'Etat organise, du 21 au 28 avril, une semaine d'action *« pour le maintien du pouvoir d'achat pour tous »*.

La Fédération C.G.T de l'énergie a, pour sa part, annoncé une journée d'action sur les salaires pour le 3 mai prochain.

1er MAI UNITAIRE

Après Paris, Marseille

Après la région parisienne, un accord pour *« un 1er Mai unitaire »* est intervenu, le 19 avril, entre les unions départementales C.G.T., C.F.D.T. et FEN des Bouches-du-Rhône. Dans un communiqué, les trois organisations syndicales appellent à *« une grande journée de mobilisation (...) contre la prétention de retour en arrière des forces de droite et du C.N.P.F. »*. Elles ont décidé d'organiser une manifestation commune, à Marseille.

De son côté, la L.C.R. (Ligue communiste révolutionnaire) a lancé un appel *« à participer massivement aux défilés unitaires »*, demandant aux travailleurs, dans un communiqué, *« de faire entendre pour la première fois dans la rue le refus (...) de la politique d'austérité... »*.

Force ouvrière, dont le bureau confédéral s'est réuni le 18 avril, a fait savoir, dans une déclaration, qu' *« elle ne s'associera en aucun aux manifestations soi-disant unitaires où figureront les représentants de la C.G.T., donc du parti communiste »*.

La centrale explique, notamment, sa position par les interpellations récentes de Lech Walesa en Pologne. *« Le comportement des autorités polonaises confirme qu'aucune évolution du système communiste n'est possible »*, écrit le bureau confédéral de F.O., ajoutant que le 1er Mai *« sera pour Force ouvrière l'occasion de rappeler son attachement à l'indépendance syndicale à l'égard des partis et de l'Etat »*.

A USINOR-DUNKERQUE

Le secrétaire du syndicat dissident en appelle à M. Mitterrand et poursuit sa grève de la faim

De notre correspondante

Dunkerque. – M. Frantz Flatischler, secrétaire du syndicat de lutte des travailleurs (S.L.T.), une organisation autonome de tendance gauchiste de l'établissement Usinor-Dunkerque (Nord) constituée de dissidents de la C.G.T. et de la C.F.D.T., a sollicité, dans une « lettre ouverte » publiée dans un tract, daté du 11 avril, une entrevue auprès du président de la République.

Le leader du S.L.T. demande à M. Mitterrand – qui doit visiter la région les 25 et 26 avril – d'intervenir auprès de la direction de l'entreprise nationalisée pour obtenir sa réintégration dans cette usine.

En attendant, M. Flatischler poursuit la seconde grève de la faim qu'il a entamée le 5 avril (*le Monde* du 12 avril).

Après deux décisions de l'inspection du travail refusant son licenciement, le militant gauchiste s'est vu interdire, en appel, l'accès de l'usine sous peine d'une amende de 500 francs par jour.

Selon M. Flatischler, la direction d'Usinor-Dunkerque a réussi à faire passer au premier plan l'imbroglio juridique de son licenciement et à faire oublier ce qui, pour lui, l'a justifié, c'est-à-dire la dénonciation par le S.T.L. des conditions de sécurité au sein de l'entreprise. C'est deux semaines après le double accident mortel du 4 juin dernier, dont M. Flatischler aurait été témoin, que le secrétaire du S.L.T. fut pour la première fois licencié. – S. B.

[Dans l'entourage du président de la République, on déclare n'avoir reçu, pour l'instant, aucun courrier de M. Flatischler.]

● **Accord sur le droit d'expression chez Sacilor.** – La direction du groupe sidérurgique Sacilor-Sollac (22 000 salariés) et les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et C.F.T.C. ont signé un accord pour la mise en place de groupes d'expression à partir du mois d'avril. Dès le 1er juillet, 2,5 % des salariés devraient y participer – le taux atteignant 10 % le 1er avril 1984. L'organisation des réunions (six heures payées par an) reviendra à l'« encadrement direct » mais l'animation sera assurée « par roulement » entre les participants.

La C.G.C. et F.O. n'ont pas signé cet accord.





Voyages à l'étranger

La Carte Bleue fait le point

CARTE Bleue personnelle, Carte Bleue professionnelle... Quels sont les changements apportés par le contrôle des changes ? Qu'il s'agisse de vos activités quotidiennes ou de vos déplacements à l'étranger, voici le point sur les possibilités actuelles :

Votre Carte Bleue Visa professionnelle

Elle possède l'avantage d'appartenir à un très vaste réseau mondial : 3,5 millions d'établissements, dans 160 pays, acceptent ce moyen de paiement sûr et prestigieux.

Quelle que soit votre destination, votre Carte Bleue Visa sera honorée. Elle vous permettra de régler toutes les dépenses occasionnées par votre déplacement : hôtel, restaurant, location de voiture, essence, billets de train ou d'avion, etc.

Autre avantage de la puissance du réseau : le prix. La Carte Bleue Visa professionnelle ne coûte que 110 F, sans droit d'entrée ; et votre entreprise bénéficie d'un tarif à 50 % dès la 6e carte.

Les professions libérales et les travailleurs indépendants

Si vous exercez une profession libérale, ou si vous êtes travailleur indépendant, vos déplacements à l'étranger peuvent être effectués avec la Carte Bleue Visa, après autorisation de la Banque de France.

Votre établissement Carte Bleue se chargera des démarches nécessaires.

Dès lors, votre carte personnelle pourra être utilisée comme carte professionnelle pour tout ce qui concerne les nécessités de vos déplacements d'affaires à l'étranger.

Votre Carte Bleue Visa personnelle

Elle reste valable sans restriction dans tous les pays de la zone franc*, pour tous usages : tourisme ou affaires. Mais vous n'êtes plus autorisé à l'utiliser pour des voyages touristiques hors de la zone franc.

Pour compenser cette réduction des services auxquels vous êtes habitués, les établissements Carte Bleue ont décidé, à titre exceptionnel : toute Carte Bleue Visa émise ou renouvelée sera provisoirement délivrée au prix de 70 F.

En outre, vous bénéficierez, lors du renouvellement de votre Carte Bleue Visa, d'une réduction de :

- 10 F, si votre ancienne carte est renouvelée en juin, juillet ou septembre 1983,
- 20 F, si elle l'est en octobre, novembre ou décembre 1983,
- 30 F, si elle l'est en janvier, février ou mars 1984.

Et, bien sûr, en France...

En France, rien n'est changé : 200 000 commerçants sont toujours prêts à honorer votre Carte Bleue, avec la commodité, la sûreté et la simplicité que vous connaissez déjà.

Sans cesse amélioré, de plus en plus dense, le réseau des distributeurs automatiques de billets Carte Bleue vous permet de vous dépanner lorsque vous êtes à court d'argent liquide, le soir, en week-end, en vacances...

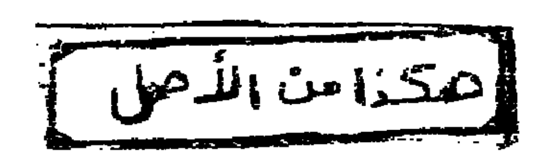
Pour votre famille, vous pouvez bénéficier d'une deuxième Carte Bleue sur votre compte ou sur un autre compte. A moitié prix...

Enfin, la Carte Bleue est en train de franchir une étape importante vers l'avenir, en mettant en service progressivement un système de paiement électronique très élaboré, encore plus simple, rapide et sûr...

Pour obtenir votre Carte Bleue professionnelle

Vous obtiendrez dans les meilleurs délais la (ou les) Carte (s) Bleue (s) professionnelle (s) nécessaire (s) à vos activités à l'étranger en adressant vos demandes à votre établissement bancaire Carte Bleue soit par télex, soit par courrier. Il sera à même de vous fournir tous renseignements complémentaires.

* *Liste des pays de la zone franc* : France, Monaco, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis & Futuna, Bénin, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, République Centrafricaine, Gabon, Haute-Volta, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Comores.



C.E.E.

La négociation sur les prix agricoles

Les négociations sur les prix agricoles sont complètement bloquées. La présidence allemande, après avoir écouté séparément chacune des délégations tout au long de la journée du mardi 19 avril, a présenté dans la soirée un document qui analysait – très imparfaitement – les positions en présence, mais ne proposait pas de formule de compromis sur les principaux points en suspens.

Cette manière de faire a été vivement critiquée par la majorité des délégations. Les débats, qui se sont prolongés tard dans la nuit, ont surtout permis de mieux constater combien les positions en présence étaient non seulement éloignées, mais aussi difficilement conciliables.

Les ministres, conscients de l'impatience des agriculteurs, ont demandé à la Commission de revoir ses propositions afin d'essayer de rendre possible un compromis et ont décidé de reprendre leurs débats sur cette nouvelle base mercredi à 15 heures. « *Nous sommes devant une situation qui pourrait tourner à la crise grave* », a commenté M. Rocard à l'issue de la réunion.

Une centaine d'agriculteurs ont manifesté mardi 19 avril au Mans (Sarthe), et deux cents environ dans le Lot-et-Garonne. Après avoir déversé un camion de fumier devant la préfecture, ils ont déclaré vouloir *« prendre leurs distances avec François Guillaume et soutenir Michel Rocard »*. Le C.N.J.A., pour sa part, a mis en garde le gouvernement contre *« un compromis au rabais »*.

Un coup pour rien

Luxembourg (Communautés européennes). – Un coup pour rien. C'est l'impression qu'a laissée la journée de mardi. M. Kiechle, le ministre allemand, qui préside les travaux des Dix, avait pris les choses en main. Son soi-disant projet de compromis fut salué un peu partout par des rires amers, tant il sautait aux yeux qu'il était vide de toute substance et ne pouvait contribuer à faire progresser les débats. La séance de nuit prit la forme d'un réquisitoire contre la présidence allemande.

« La situation est pour l'instant bloquée. Le texte qui nous a été soumis n'a pas la qualité d'un compromis puisque, en effet, il ne fournit pas de propositions. Il ne constitue même pas un résumé correct des positions en présence. Ainsi les références faites au gentleman agreement *de 1979 sur les conditions de suppression des montants compensatoires monétaires (M.C.M.) après l'entrée en vigueur du système monétaire européen (S.M.E.) sont incomplètes. Je trouve inélégant que la seule allusion qui soit faite à cet arrangement le soit de façon unilatérale, en ne tenant aucun compte de ce que j'ai répété depuis lundi à ce sujet »*, a commenté M. Rocard à la fin de la session.

Le texte de la présidence ouest-allemande rappelait que le *gentleman agreement* de 1979 faisait référence à la nécessité de tenir compte du revenu des agriculteurs. Il précise que les réductions des M.C.M. *« ne doivent pas conduire à une diminution des prix en monnaie nationale »*. Il se gardait de noter que ce même *gentleman agreement* pose comme principe de base que tout nouveau M.C.M. doit totalement disparaître dans un délai maximal de deux ans.

M. Kiechle est nouveau. Son faux pas de mardi, délibéré ou non, lui sera probablement vite pardonné. Du moins si les choses s'arrangent. Mais rien n'est moins sûr, et la tâche de sauvetage confiée à la Commission n'est pas évidente. *« Les positions sont fermement contradictoires et lentes à se rapprocher. Il y a trop de contraintes dans le système. Pour aboutir il faut que le conseil accepte de renoncer à l'une des conditions qui se trouvent actuellement posées »*, a résumé M. Rocard. Il a alors cité les trois principales contraintes suivantes : la volonté de plusieurs Etats membres, et en particulier de la France et de

De notre envoyé spécial

l'Italie, de parvenir à un démantèlement substantiel des M.C.M. positifs appliqués par la R.F.A. ; celle des Allemands d'obtenir une légère augmentation des prix en deutschemarks (ils voulaient 2 %) et, en tout cas, de refuser toute baisse de ces prix ; l'impossibilité, parce que cela favoriserait la production d'excédents et entraînerait un accroissement de la charge budgétaire, de relever de façon plus sensible que ne le propose la Commission, les prix établis en ECU (+ 4,2 % en moyenne, mais seulement 2,3 % pour le lait, + 3 % pour les céréales et + 2,5 % pour le blé fourrager).

Bricolage

Conclure n'est possible, pensent donc les Français, que si l'un de ces verrous saute. Lequel ? M. Rocard affirme qu'il ne renoncera pas à une réduction significative des M.C.M. allemands et répète qu'il trouve insuffisantes les propositions de la Commission sur ce point. Selon ses calculs, l'application du *gentleman agreement* de 1979 conduirait, compte tenu du réalignement des parités du 21 mars, à un démantèlement des M.C.M. allemands de 5,9 %. Il est prêt, dit-il, à accepter 4,9 %. Cela semble hors de portée. Et la Commission propose, elle, 2,8 %. Mais à vrai dire, même une réduction de 3,5 % (en admettant que là se situe la limite basse dont la France et l'Italie pourraient se contenter, semble en l'état actuel des choses inacceptable pour les Allemands.

Apparemment, la seule solution consisterait à donner un coup de pouce au relèvement des prix en ECU. La Commission s'y résoudra-t-elle ? Rien n'est moins sûr. Lundi, M. Dalsager, le commissaire compétent, a insisté sur la détérioration de la situation sur les marchés et sur la rapide augmentation, par rapport aux prévisions et par rapport au budget, des dépenses de soutien. Il a alors mis en garde le conseil contre les dangers d'un dérapage en termes de prix. Au reste, toute proposition de hausse supplémentaire se heurterait à une vive opposition des Britanniques et des Néerlandais. La situation s'apparente, on le constate, à la quadrature du cercle. La Commission, de truc en truc, peut-elle tout de même bricoler un projet de compromis ? Certains des ingrédients d'une telle tentative ont été évoqués mardi.

Certains, dont M. Rocard, ont suggéré d'accroître de 1 % la hausse proposée pour le lait – qui passerait ainsi de 2,3 % à 3,3 % – et en contrepartie, afin d'apaiser ceux qui craignent l'accroissement du coût de résorption des excédents, de légèrement relever le niveau de la taxe de coresponsabilité à laquelle sont assujettis les producteurs. Cette taxe est actuellement égale à 2 % du prix indicatif, et la Commission propose jusqu'ici de la maintenir à ce niveau.

M. Rocard, reprenant ainsi une requête traditionnelle de la France, a proposé que l'« assiette » à partir de laquelle est calculé le M.C.M. applicable au porc soit modifiée. Cette révision, si elle était enfin acceptée (les pays producteurs qui bénéficient de la situation actuelle, tels les Pays-Bas et la R.F.A. sont contre) inciterait peut-être le ministre français à se montrer légèrement moins exigeant quant au niveau général de réduction des M.C.M. à atteindre. C'est qu'en effet le secteur en crise de la viande de porc est l'un des plus sensibles.

Il reste à voir si une telle série d'astuces mises bout à bout suffiraient, en supposant qu'on les retienne, à constituer un compromis d'ensemble à peu près présentable.

PHILIPPE LEMAITRE.

AFFAIRES

LES ORGANISATIONS PATRONALES SE MOBILISENT EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE

Interrogé par l'ETHIC au début du mois d'avril sur *« l'environnement des moyennes entreprises »*, les adhérents de cette organisation patronale des entreprises à taille humaine – fondée par M. Gattaz en 1976 – ont, à une très grande majorité, défini leurs principales préoccupations : *« l'aggravation des charges fiscales et sociales »*, *« l'incompétence des dirigeants politiques »* et *« la nécessité de la liberté des prix »*.

M. Robert Lagane, président de l'organisation, a précisé, après l'assemblée générale de l'ETHIC, la stratégie de ces moyennes entreprises de cinquante à deux mille salariés. Face au formidable hiatus entre la chaleur du discours tenu par les pouvoirs publics et les actes concrets des dirigeants politiques, face aussi à *« la montée des pouvoirs bureaucratiques »*, les adhérents de l'ETHIC entendent n'être *« ni collabos ni résistants, mais avec réalisme et pragmatisme des battants de l'économie »*.

Même volonté de mobilisation au C.N.P.F., où M. Gattaz présentait, le 19 avril, les actions envisagées pour l'Année de l'entreprise : nouveau « logo » bleu blanc rouge pour le sigle C.N.P.F., journées portes ouvertes du 10 au 15 octobre dans plus de cinq mille entreprises, formation économique de base généralisée, développement de l'expression directe des salariés et participation des cadres au capital. *« Nous devons convaincre les Français que ce sont les entreprises – elles et elles seules – qui créent les richesses et les emplois, qui préparent le futur et qui sont les artisans d'un monde meilleur pour l'homme. »* Et M. Gattaz de conclure : *« Les entreprises ont besoin de l'adhésion de ceux qui y travaillent et du soutien de l'opinion, car une équipe gagne rarement contre ses supporters alors qu'elle est souvent portée vers la victoire par leur ardeur. »*

Voilà qui ne semble pas convaincre *l'Humanité* du 20 avril. *« Personne ne sera dupe,* écrit le quotidien communiste. *Ce dont il s'agit pour le C.N.P.F., c'est de porter l'affrontement politique justement au cœur même de l'entreprise, et de telle sorte qu'il tourne à l'avantage des principaux adversaires du moindre bouleversement dans l'organisation sociale de la production de la richesse. »*

● **L'industrie américaine** a tourné en mars à 69,4 % de ses capacités, soit 0,7 point de plus qu'en février, cette amélioration reflète la progression industrielle qui, pendant le mois sous revue, a été de 1,1 %. – *(A.F.P.)*

Les prêts aux collectivités de la Caisse des dépôts resteront inchangés en 1983

Les prêts accordés aux collectivités locales par l'ensemble Caisse des dépôts-caisses d'épargne et Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL) devraient s'établir, en 1983, à un niveau voisin, en francs courants, du niveau atteint en 1982 (près de 45 milliards de francs), a indiqué M. Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts.

Ce maintien, qui se traduit par une baisse en francs réels, intervient, toutefois, après deux années de forte croissance : + 21 % en 1982 et + 16 % en 1981. Il tient compte à la fois d'un abattement de 2 milliards de francs décidé par le gouvernement au titre du plan de rigueur de la contribution accrue de la Caisse des dépôts à d'autres investissements, notamment le logement, et des prévisions sur la collecte de l'épargne, grande ressource de la Caisse.

Les prévisions font état d'une stabilité en francs courants (donc d'une baisse en francs réels), la collecte sur les livrets des caisses d'épargne s'établissait à 7,75 milliards de francs au premier trimestre 1983 contre 7,7 milliards de francs au premier trimestre 1982. A l'intérieur de cette collecte, on a relevé un bond du livret d'épargne populaire, le « livret rose » au revenu indexé sur l'inflation, avec un montant de dépôts porté pendant le premier trimestre 1983 à 8 milliards de francs contre 3,9 milliards de francs au 1er janvier 1983, et 1 million de livrets contre 700 000.

Ce bond s'est effectué aux dépens des livrets des caisses d'épargne, dont les dépôts ont diminué de 3,5 milliards de francs pour les livrets A, exonérés d'impôts.

Par ailleurs, M. Robert Lion a fait le point sur le *« nouveau projet pour les Caisses des dépôts »*, alliée et conseil des pouvoirs locaux. Il a précisé que ce rôle, exercé à l'occasion de l'attribution des prêts, ne sera pas l'occasion d'une nouvelle tutelle.

Le critère d'octroi de ces prêts ne sera jamais la nature de l'opération, mais la qualité de la gestion financière des collectivités locales, le niveau de l'endettement et la part de l'autofinancement (prélèvements fiscaux). Il n'en reste pas moins qu'à bien des égards, la Caisse constitue un « garde-fou » vis-à-vis de certaines initiatives aventurées des collectivités locales : selon le mot de M. Pierre Richard, nouveau directeur du développement local, *« la décentralisation ne réussira que si la gestion de ces collectivités est exemplaire »*.

Les entreprises américaines frappées par la crise

Au moment où les entreprises françaises se plaignent de leurs difficultés financières, il n'est pas inutile – au delà du simple classement (*le Monde* du 19 avril) – de reprendre les résultats des cinq cents premières sociétés américaines tels que les publie *Fortune*.

Globalement, le bénéfice net des « 500 » a chuté de 27,1 % de 1981 à 1982 en dollars courants et de 33,2 % en termes réels, compte tenu d'une inflation de 6,1 % l'an passé aux États-Unis. C'est là la plus forte baisse des profits des sociétés industrielles américaines depuis que *Fortune* établit son classement (1954).

Parmi les « 500 », cinquante-huit entreprises annoncent des pertes – ce qui est aussi un record – et deux sociétés, Bethlehem Steel et International Harvester, dépassent le milliard de dollars de pertes. Cette dernière, avec 1,63 milliard de dollars, approche le record de Chrysler qui, en 1980, avait perdu 1,7 milliard. A noter que le constructeur automobile a fait un prompt rétablissement puisqu'il présente, en 1982, un résultat bénéficiaire.

Une seule des dix premières entreprises américaines par le chiffre d'affaires – Ford – annonce une perte. Pour comparaison, six et peut-être sept des dix premières entreprises françaises auront un résultat négatif pour 1982 (la C.F.P., Renault, Peugeot, Thomson, PUK, Rhône-Poulenc et peut-être Schneider).

Globalement, le chiffre d'affaires des « 500 » a baissé de 5,7 % par rapport à 1981. Exxon, si elle conserve la première place, repasse en dessous de la barre symbolique des 100 milliards de dollars. En termes réels, la chute globale des chiffres d'affaires est de 11,8 %. C'est le premier déclin depuis 1958, provoqué notamment par le tassement du prix du pétrole.

Enfin, en matière d'emplois, les « 500 » ont perdu 8 % de leurs effectifs, soit 1,3 million de leurs salariés.

● **Goodyear ne fera plus directement crédit à ses clients américains.** – Le numéro un mondial du pneu a décidé de céder à la Citicorps cette activité parallèle et tous les effets qu'il détient sur sa clientèle d'un montant global de 245 millions de dollars (1,8 milliard de francs). Dès le mois de septembre, la banque mettra à la disposition des clients de Goodyear (particuliers et revendeurs) une carte de crédit utilisable sur tout le territoire des Etats-Unis.

En se retirant du crédit à la consommation, le fabricant américain entend consacrer toutes ses ressources financières au développement de ses activités. Il vient de se lancer, dans le cadre d'un accord de joint venture avec la Banco Investimento do Brasil, dans l'exploitation d'une plantation d'hévéas en Amazonie.

● **Un autre grand de la distribution adhère à la SIVIR.** Auchan a décidé de participer à l'augmentation de capital de la Société interprofessionnelle des vins du Roussillon. Celle-ci, créée en novembre 1980, réunit trois groupements de producteurs (Groupement interproducteurs du cru Banyuls, Groupe coopératif Aspres-Roussillon et Union des celliers du Rivesaltois) avec des distributeurs, Coop et Casino à l'origine, auxquels s'ajoute Auchan désormais. La SIVIR a pour objet la vente de vins en vrac ou en bouteille produits par les groupements adhérents et destinés à la grande distribution. Il s'agit en fait d'une formule originale de rapports contractuels entre production et distribution dans un domaine, celui du vin, où le négoce traditionnel est en perte de vitesse.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

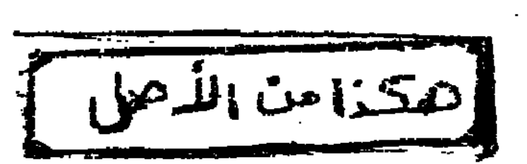
	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –	
$ E.-U.	7,3615	7,3660	+ 185	+ 225	+ 335	+ 385	+ 865	+ 1010
$ can.	5,9450	5,9495	+ 130	+ 165	+ 235	+ 280	+ 615	+ 745
Yen (100)	3,0920	3,0955	+ 155	+ 180	+ 290	+ 325	+ 825	+ 905
DM	2,9975	3,0010	+ 190	+ 215	+ 355	+ 385	+ 1000	+ 1075
Florin	2,6590	2,6625	+ 145	+ 175	+ 290	+ 320	+ 825	+ 895
F.B. (100)	15,0315	15,0490	+ 135	+ 285	+ 260	+ 440	+ 555	+ 990
F.S.	3,5620	3,5660	+ 240	+ 270	+ 460	+ 495	+ 1330	+ 1430
L (1 000)	5,0294	5,0324	– 155	– 105	– 341	– 270	– 1280	– 1105
£	11,4379	11,4510	+ 157	+ 251	+ 302	+ 420	+ 922	+ 1195

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	8 3/4	9 1/4	8 15/16	9 5/16	8 15/16	9 5/16	9 3/16	9 9/16
DM	4 5/16	4 11/16	4 1/2	4 7/8	4 11/16	5 1/16	5	5 3/8
Florin	5 1/8	6 3/8	5 3/16	5 3/4	5 1/8	5 3/4	5 3/16	5 3/4
F.B. (100)	12	13	10 3/8	11 1/8	10 1/4	11 1/4	10 1/2	10 1/4
F.S.	2 7/8	3 3/8	4	4 3/8	3 15/16	4 5/16	4	4 3/8
L (1 000)	15	17	15	16 1/2	15 1/4	16 3/4	16 1/4	17 1/4
£	10 1/4	10 5/8	10 1/4	10 5/8	10 1/8	10 1/2	10	10 3/8
F. franç.	12 1/4	12 1/2	12	13	12 1/2	13 1/2	14 1/4	15 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.




هكذا من الأصل

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CHAMPAGNE MUMM

Le conseil d'administration de G.H. Mumm & Cie s'est réuni le 12 avril 1983, sous la présidence de M. Alain de Gunzburg, pour approuver les bilans et les comptes du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 1982.

Les comptes consolidés du groupe font apparaître les résultats suivants (en milliers de francs) :

	1982	1981
– Chiffre d'affaires (hors droits et taxes)	F. 684.635	F. 632.912
– Bénéfice d'exploitation	F. 45.174	F. 68.311
– Bénéfice net ajusté	F. 24.485	F. 31.645
– Marge brute d'autofinancement	F. 50.125	F. 78.271

Ces divers chiffres prennent en considération la modification du périmètre de consolidation intervenue en 1982.

On rappellera que le bénéfice net ajusté consolidé est calculé après élimination des provisions pour hausses des prix et en tenant compte des incidences fiscales en découlant.

Le conseil d'administration de G.H. Mumm & Cie proposera à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 3 juin prochain, le versement d'un dividende brut de F 16,50 par action, identique à celui de l'exercice 1981 et bénéficiant aux 828.545 actions composant le capital social.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Bureau des Affaires-Foncières et Domaniales

Commune de FRESNES

Avis d'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

Par arrêté en date du 6 avril 1983 a été prescrit l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique sur le territoire de la commune de FRESNES concernant le projet de construction de l'autoroute A.86 section comprise entre la limite des départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne et l'autoroute A.6.

Le dossier d'enquête sera déposé du 2 mai au 30 juin 1983 inclus en la mairie de FRESNES et sera mis à la disposition du public de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h tous les jours (samedis après-midi, dimanche et jours fériés exceptés) et le samedi de 9 h à 12 h.

M. Maurice UNDERNER est nommé Commissaire-Enquêteur. Il siégera en la mairie de FRESNES les 4, 18 et 25 juin 1983 de 10 h à 12 h et les 28, 29 et 30 juin 1983 de 14 h à 16 h.

Pendant la durée de cette enquête les observations éventuelles du public pourront être consignées directement sur le registre ouvert à cet effet en la mairie de FRESNES ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire-Enquêteur, lesquels les annexeront au registre.

Une copie du rapport dans lequel le Commissaire-Enquêteur aura énoncé ses conclusions motivées sera déposée à la maide de FRESNES, à la Préfecture du Val-de-Marne, à la Sous-Préfecture de l'HAY-LES-ROSES et à la Direction Départementale de l'Equipement — Bureau 341.

LE PREFET, COMMISSAIRE
DE LA REPUBLIQUE DU DEPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Maurice THEYS

WAGONS-LITS

Messieurs les Actionnaires sont convoqués aux assemblées générales qui se tiendront à BRUXELLES, à l'HOTEL ASTORIA, 103, rue Royale, le MARDI 3 MAI 1983 :

1) à 14 heures 30 : Assemblée Générale Extraordinaire qui devra se prononcer sur la proposition d'augmentation du capital de la société pour le porter de Fr. belges 1.038.986.500 à Fr. belges 1.212.150.500, par création de 346.328 actions nouvelles émises à Fr. belges 1.500 par titre et offertes en souscription publique contre espèces à raison d'une action nouvelle pour six actions anciennes. Ces actions, qui bénéficieraient des dispositions de l'arrêté royal belge n° 15 du 9 mars 1982, porteraient jouissance à compter du 1er juillet 1983.

Cette augmentation de capital serait soumise à la condition suspensive que les garants n'aient pas fait usage de la faculté qu'ils ont de révoquer leur engagement ;

2) à 15 heures : Assemblée Générale Ordinaire pour approbation des comptes de l'exercice 1982 et nominations statutaires.

Les actions doivent être déposées au plus tard le 27 avril : à la Banque de Paris et des Pays-Bas – à la Société Générale – à la Banque Nationale de Paris – au Crédit Lyonnais – au Crédit Commercial de France – à la Banque Sudameris France – à la Banque Louis Dreyfus – au Crédit du Nord – dans leurs agences à Paris et en province – à la Direction Générale de la Compagnie, 40, rue de l'Arcade, à Paris.

EURO-CROISSANCE

SICAV

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 23 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1982, au terme duquel l'actif net de la société s'élevait à 237,72 millions de francs contre 213,16 millions de francs auparavant, la valeur liquitadive de l'action s'établissant à 292,46 F.

Elle a par ailleurs décidé la distributon d'un coupon net de 14,53 F. assorti d'un crédit d'impôt de 1,01 F. contre 11,34 F. net (assorti d'un crédit d'impôt de 0,88 F.) au titre de l'exercice précédent.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration, réuni à l'issue de l'Assemblée Générale, le dividende a été mis en paiement le 11 avril 1983. Il peut être réinvesti en actions de la Société, en franchise de droit d'entrée, jusqu'au 1er juillet 1983 inclus.

L'Assemblée Générale a nommé en qualité d'Administrateur du Régime de Prévoyance et de Retraite des Agents Généraux d'Assurances P.R.A.G.A., Institution professionnelle de prévoyance et de retraite, qui sera représenté au Conseil par M. Pierre Chabbert. Le mandat du P.R.A.G.A. prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1988.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE SUEZ

Dans la séance du 19 avril 1983, le conseil d'administration – réuni sous la présidence de M. Jean Peyrelevade – a arrêté les comptes de l'exercice 1982.

Par suite de la conversion des obligations convertibles Suez que l'État avait acquises à la suite de la nationalisation, le capital de la Compagnie a été porté à 1,72 milliard de francs et les fonds propres à 5,28 milliards.

Le bénéfice d'exploitation s'élève à 356,2 millions de francs contre 295,5 millions en 1981 et le résultat net courant, qui tient compte de provisions importantes, se monte 185,3 millions de francs contre 250,5 millions de francs en 1981.

Le bénéfice net de l'exercice (résultat courant + résultat en capital) ressort à 249,8 millions de francs contre 338,5 millions de francs en 1981.

Le compte de pertes et profits en capital se solde par un résultat positif de 64,5 millions de francs qui correspond en quasi-totalité aux plus-values nettes à long terme de l'exercice qui doivent, de par leur nature, être affectées à la réserve spéciale.

Le bénéfice disponible de l'exercice, hors ces plus-values à long terme, s'élève à 185,8 millions de francs.

Le total du dividende proprement dit versé à l'État et de la redevance versée à la Caisse nationale des banques représentera 176,1 millions de francs.

HAUSSMANN-OBLIGATIONS

SICAV

Haussmann-Obligations, SICAV fondée par la banque Worms et dotée d'un capital initial de 50 000 000 de francs, est ouverte au public depuis le 13 décembre 1982.

Au 31 mars 1983, elle disposait d'un actif net de 187 867 748,95 F, réparti de la manière suivante :

● Obligations françaises :	
– indexées	11,20 %
– à taux fixe	64,58 %
– à taux variable	6,78 %
– convertibles	2,08 %
	84,64 %
● Obligations étrangères	8,75 %
● Liquidités	6,61 %
	100,00 %

A la même date, la valeur liquidative s'établissait à 1 061,67 F., en progression de + 6,17 % par rapport à la valeur d'origine de l'action.

Haussmann-Obligations, dont le nombre d'actions s'élevait, le 31 mars 1983, à 176 955 actions, a été autorisée par le ministère de l'économie et des finances à porter son capital social à 400 000 actions.

Moët-Hennessy

Dans sa réunion du 18 avril 1983, le conseil d'administration de Moët-Hennessy, société holding, a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1982, qui se soldent par un bénéfice net de 126 223 000 F.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 23 juin 1983 la fixation d'un dividende de 18 F par action, ce qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 9 F, constituera un revenu global de 27 F, en hausse de 12,5 % par rapport à l'an dernier. Un acompte de 8 F ayant déjà été versé le 10 janvier 1983, un dividende complémentaire de 10 F, auquel s'ajoutera l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 5 F, sera mis en distribution au début du mois de juillet.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE MOET-HENNESSY

	(En millions de francs)	
	1982	1981
Chiffre d'affaires hors taxes	4 587,8	4 178,6
Bénéfice d'exploitation	727,5	661,2
Bénéfice net	339,0	342,7
Marge brute d'autofinancement	453,8	438,8

Le chiffre d'affaires consolidé marque une hausse de 9,8 %, et le bénéfice d'exploitation de 10,03 %, sur l'exercice précédent.

Sur la période couverte par les exercices 1981 et 1982, la hausse cumulée du chiffre d'affaires a été de 57 % et celle du bénéfice d'exploitation de près de 90 %. L'exercice 1982 n'ayant pas bénéficié de la situation fiscale très particulière de l'exercice 1981 du fait de la réduction de la provision pour hausse des prix et de la complète utilisation des reports de déficit fiscal aux Etats-Unis, le bénéfice net est équivalent à celui de l'exercice précédent, malgré la progression du bénéfice d'exploitation.

Activité champagne et autres vins

Pour l'exercice 1982, le chiffre d'affaires du champagne a atteint 2,176 milliards de francs, en hausse de 10,5 % par rapport à 1981. Le compte d'exploitation fait ressortir un bénéfice de 400 millions contre 340,5 millions de francs en 1981. Le bénéfice net, pour les raisons évoquées plus haut, est resté au même niveau : 185 millions de francs contre 182 millions de francs en 1981.

Activité cognac et spiritueux

Le chiffre d'affaires du secteur cognac a progressé de 3,6 % au cours de l'exercice précédent, passant de 1,180 milliard à 1,222 milliard de francs, et le bénéfice d'exploitation est en légère diminution, à 198,2 millions contre 203,8 millions de francs l'année précédente.

L'année 1982 a vu une baisse des expéditions de 9 % en volume, due à un fort déstockage de la distribution sur le plan international, en dépit d'une stabilisation des ventes au détail.

Activité parfums et produits de beauté

Le chiffre d'affaires de l'ensemble a continué à progresser de façon importante puisqu'il s'est élevé à 1,190 milliard de francs, en hausse de 15,53 %. La progression a été du même ordre de grandeur pour les deux sociétés Dior et Roc. Le bénéfice d'exploitation du secteur a progressé de 10,13 % à 161 millions, et le bénéfice net est en hausse de 26 %, à 77 millions de francs.

Il est à noter en outre que pour l'ensemble des sociétés du groupe, les frais financiers n'ont augmenté que de 4,51 % au cours de l'exercice et ne représentent plus que 5,25 % du chiffre d'affaires, contre 5,5 % en 1981.

Perspectives

Au 31 mars 1983, le chiffre d'affaires provisoire consolidé pour le premier trimestre, incluant la société Armstrong Nurseries, est en hausse de 25 % avec une progression d'environ 18 % pour le secteur champagne, de 25 % pour le secteur cognac, et de 16,8 % pour le secteur parfums et cosmétiques.

Les ventes au détail sur le marché américain ont marqué une nette accélération au cours des trois premiers mois.

TRANSPORTS

« Le plan d'austérité du gouvernement va toucher de plein fouet une profession déjà traumatisée »

nous déclare M. Maurice Voiron, président de la Fédération des transports routiers

Le transport routier subit, lui aussi, le contrecoup de la crise économique. Les entreprises ont vu leur activité chuter tout au long de l'année 1982, et, selon le Centre de productivité des transports, la situation n'a fait qu'empirer ces derniers mois, tandis que les perspectives ne laissent augurer aucune amélioration. A cette morosité ambiante s'ajoute une grande méfiance quant aux projets du gouvernement, soupçonné de vouloir favoriser le rail au détriment de la route. Un récent décret visant à aménager et à réduire le temps de travail des conducteurs est considéré par certains comme un premier – mauvais – coup porté au transport routier. Législation et fiscalité sont les cibles favorites des chefs d'entreprise.

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Maurice Voiron, le nouveau président de la puissante Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.) et lui-même propriétaire d'une entreprise à Jarnac (Charente), nous explique les raisons d'inquiétude de la profession.

« Depuis deux ans, les transporteurs routiers se comportent en écorchés vifs. Et pourtant, non seulement vous ne paraissez victime d'aucune répression, mais vous bénéficiez même, à l'occasion, de certaines largesses. Le prix du gazole a baissé, tandis que les tarifs du chemin de fer continuaient d'augmenter. Le gouvernement actuel vous a même accordé une détaxe partielle du carburant que vous réclamiez en vain depuis des lustres. Alors, pourquoi cette mauvaise humeur ?

– D'abord, écorché vif, on peut l'être, dans la mesure où les entreprises françaises ont subi quelques agressions depuis deux ans. Une espèce de « racisme officiel » s'est instauré envers le « patron », même si le discours s'est, par la suite, un peu adouci. D'autre part, la pression faite à tous les niveaux sur l'entreprise, au nom de considérations sociales ou politiques, nous paraît d'une opportunité contestable, compte tenu de la situation économique.

» Vous dites que nous avons eu des « cadeaux » de l'État : la détaxation du gazole, la baisse du prix des carburants. Mais ces avantages seront de courte durée : la hausse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers va nous frapper de plein fouet dans un mois. Le plan d'austérité du troisième gouvernement Mauroy, qui ne devait pas toucher les entreprises, va frapper particulièrement les transporteurs routiers sur un élément important de leur prix de revient.

» Et puis la profession est traumatisée par la crise économique. Dans les transports routiers, les marges sont tellement réduites qu'à la moindre baisse d'activité les entreprises passent « dans le rouge ».

– Le 1er mars a été promulguée une nouvelle réglementation sociale, qui réduit notamment les temps de travail des conducteurs. Cette fois encore, vous avez protesté. Pourtant une semaine de cinquante-cinq heures, dont quarante-huit de travail effectif, ce n'est pas, à notre époque, une générosité folle...

– Nous ne protestons pas contre le progrès social, et, soit dit en passant, il est complètement faux de continuer à affirmer que dans le transport routier on fait cinquante-cinq ou soixante heures par semaine. Ce n'est évidemment pas le cas des personnels sédentaires, et, lorsqu'on y regarde de près, les temps de travail réel de nos personnels roulants ne dépassent pas les chiffres prévus dans le décret social.

» En revanche, nous nous élevons contre la complexité de la législation. Le mode de calcul et la gestion quotidienne des heures de travail deviennent quelque chose d'ubuesque. Nous avons fait des propositions de simplification au ministère des transports. En dépit de quelques avancées, nous sommes encore loin du compte. Ces textes ont été faits par des hommes de bonne volonté, des fonctionnaires de très haut niveau, des juristes compétents, mais certainement pas de hommes de métier.

Le coût du social

– En contrepartie de cette réglementation, vous avez obtenu des hausses de tarifs...

– Ces augmentations, parlons-en. Nous avons obtenu 2,5 % de hausse de la tarification routière obligatoire (1) à titre conservatoire, et 2,5 à 3 % pour les transports soumis à la régulation des prix, dans le cadre des accords de modération. Mais 75 % des transports de marchandises ne font l'objet d'aucune tarification officielle. Et si on a présenté ces mesures comme « conservatoires », c'est parce que tout le monde était conscient que le coût réel du décret social était impossible à établir. Vous pouvez théoriquement calculer qu'un chauffeur qui va travailler une heure de moins va vous coûter X % de plus, mais certaines conséquences sont, dans la pratique, impossibles à quantifier.

Par exemple, l'effet cumulatif de la réduction du temps de travail dans les entreprises expéditrices ou destinataires, selon des horaires peu ou pas cohérents, fait que certains véhicules ne peuvent plus travailler que quatre jours et demi par semaine. La perte pour les entreprises est bien supérieure aux 3 % qu'on nous accorde. Dans certains cas, elle est dix fois plus élevée.

– Après le « surcoût social », vous dénoncez le « surcoût sécurité ». La limitation de vitesse des poids lourds ne paraît pas inutile. Et le camion de demain, avec sa « boîte noire » inviolable et ses freins plus sûrs, est certainement nécessaire. N'estimez-vous pas que cet « effort de solidarité » vis-à-vis de la collectivité est justifié ?

– Je veux bien jouer le boy-scout à condition que les autres catégories d'usagers de la route fassent les mêmes efforts. Les statistiques de la gendarmerie montrent que le poids lourd est loin d'être aussi dangereux qu'on le dit. D'autres usagers sont bien plus dangereux au regard du nombre de kilomètres parcourus, mais comme ils ont des lobbies pour les soutenir, on n'en parle pas.

» La limitation de vitesse ? Je souris : je ne comprends pas que, depuis des années, on continue d'autoriser la vente de véhicules dont le rapport de couple permet des vitesses de 120 ou 130 kilomètres/heure, alors qu'on aurait pu imposer des rapports n'autorisant que des vitesses de 90 ou 92 kilomètres/heure. Et un rapport de couple ne se manipule pas, alors qu'un limiteur se manipulera.

» Quant au camion de demain, nous le voyons, nous aussi, différent de celui d'aujourd'hui, autrement dimensionné, avec des poids en charge plus élevés – 40 ou 44 tonnes, comme aux États-Unis – 2,60 mètres de large, offrant une meilleure sécurité latérale et conçu autour de l'économie énergétique. Mais pas question pour nous de se laisser imposer des matériels sophistiqués autrement que dans un cadre européen : nous ne pouvons nous permettre de nous payer ces joujoux magnifiques si nos voisins n'en font pas autant, car nous serions une fois de plus désavantagés.

Le train ? Tout et n'importe quoi...

– Vous accusez les exportateurs français de ne pas suffisamment « rouler français ». Ceux-ci répondent que vous êtes trop cher. Pourtant, vous réclamez encore des hausses de tarifs. N'y a-t-il pas là une certaine incohérence ?

– Que si. Mais elle s'explique. Je prends un exemple personnel. J'avais un trafic sur Berlin-Ouest que j'ai dû arrêter pour deux raisons : les nouveaux horaires de travail ne permettaient plus de faire le voyage, et la rentabilité était trop faible à cause de la concurrence. J'ai donc sous-traité ce trafic à un transporteur allemand : il est parfaitement heureux et il gagne bien sa vie. Son coût de revient de base est différent du mien. Et ce prix de revient ne se mesure pas seulement à travers les prix du gazole ou du « social » mais aussi à travers la fiscalité générale de l'entreprise et son statut. Nos problèmes de prix ne seront pas résolus tant qu'on n'aura pas compris cela.

» Mais la vérité des prix est aussi faussée par notre grand concurrent : la S.N.C.F. On parle aujourd'hui de sa situation catastrophique, que nous dénonçons pour notre part depuis longtemps. Mais elle n'empêche pas les commerciaux de la S.N.C.F. de faire tout et n'importe quoi en matière tarifaire. Dans ce contexte, le transporteur routier est battu, car le contribuable ne participe pas au renflouement de son déficit. Pour revenir à une situation saine, il faudrait cesser cette politique stupide, ne pas s'entêter à tenir à bout de bras un moyen de transport dont le coût réel et marchand est au-dessus de nos possibilités.

Un autre type de société

– Les transporteurs routiers ont abondamment critiqué la loi d'orientation des transports intérieurs de M. Charles Fiterman, qu'ils présentaient comme une déclaration de guerre à leur égard.

– Nos craintes sont toujours justifiées. La loi nous laisse sur notre faim. Nous attendons les décrets d'application pour juger. Le texte de la loi est suffisamment vague pour permettre au pouvoir politique, à travers les décrets et les circulaires, une application léonine du droit. En matière de transport de voyageurs, par exemple, nous avons craint que l'existence même des entreprises privées ne soit mise en cause, qu'une avancée « idéologique » ne favorise les régies départementales et locales. Il semble, à l'heure actuelle, que les pouvoirs publics admettent le principe de contrats de transport public avec les entreprises privées.

– Certains vous accusent de mener un combat politique...

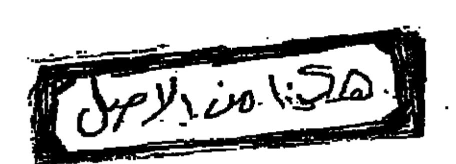
– Je ne mène absolument pas de combat politique. Mais si défendre l'entreprise privée ou un autre type de société et de rapports humains – qui n'exclut absolument pas le « progrès social », mais avec une autre étymologie et une autre idéologie, – si c'est cela faire de la politique, alors la F.N.T.R. fait de la politique. Mais nous ne faisons pas de politique politicienne.

» Ce qui m'intéresse, c'est la politique qui se préoccupe de l'entreprise. Nous sommes pour l'entreprise privée avec tous les risques que cela comporte. Je suis chef d'entreprise, patron, et fier de l'être. Et je crois très sincèrement que nous ne nous sortirons des difficultés actuelles que dans la mesure où il y aura des gens aussi fous que moi pour continuer à se battre et pour sortir l'économie d'où elle est. »

Propos recueillis par
JAMES SARAZIN.

(1) La tarification routière obligatoire (TRO) fixe les prix à pratiquer pour le transport sur longues distances de certaines catégories de marchandises.





MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

19 avril

Très irrégulier

A l'approche de la liquidation générale de fin de mois, de nouvelles ventes bénéficiaires se sont multipliées mardi à la Bourse de Paris. Le marché a, toutefois, moins bien encaissé le choc qu'au cours de la précédente séance et l'indicateur instantané, derechef en léger progrès la veille, n'a pratiquement pas varié (+ 0.04 %).

Après 8 % de progression des cours en l'espace d'un mois, il était normal, à quarante huit heures de l'échéance mensuelle, qu'une correction technique intervienne. L'on peut même s'étonner qu'elle ne se soit pas produite plus tôt. « L'entraînement à la hausse avec l'étranger », argumentaient les professionnels. L'explication est plausible, ce d'autant que le décrochage n'a pas été vraiment prononcé. Si certaines valeurs ont éprouvé des pertes, notamment celles les mieux placées précédemment, d'autres, en revanche, prenant le relais, ont sensiblement progressé.

A l'évidence, les investisseurs, quelle que soit leur origine, ne semblent pas être du même avis que certains analystes pour qui les valeurs françaises sont surévaluées par rapport aux résultats attendus. A moins qu'ils ne jouent une capacité exportatrice accrue des entreprises françaises, en liaison avec l'enchérissement du dollar, ou les écarts de changes. Force est de reconnaître quand même que l'indicateur instantané n'a pas vraiment reflété la tendance de fond, quand même plus lourde.

La fermeté de la devise-titre ne s'est pas démentie : 9,11 F-9,15 F contre 8,95 F-9,18 F. Mais la vraie prime par rapport au dollar commercial a été bien loin d'atteindre un record (24,3 % contre 32 % au plus haut).

L'or a légèrement fléchi, à Londres avec l'once de métal précieux à 441,50 dollars (– 1,50 dollar), à Paris avec le lingot à 104 000 F (– 500 F). Le napoléon a reproduit son cours précédent de 682 F.

NEW-YORK

Ventes bénéficiaires

Après huit séances consécutives de hausse et quatre records tombés coup sur coup, des ventes bénéficiaires se sont produites, mardi, à Wall Street. Mais elles n'ont pas revêtu une très grande ampleur, comme en témoigne l'activité, somme toute modérée, avec 91,2 millions de titres échangés (contre 88,6 millions). Surtout, ces prises de bénéfices ont principalement concerné les « Blue Chips », d'où la baisse assez prononcée de l'indice des industrielles à 1 174,53 (– 8,71 points). Le bilan de la séance n'a pas été vraiment mauvais. Sur 1 983 valeurs traitées, 948 ont baissé, 661 ont monté et 374 n'ont pas varié. Simple correction technique ? Pour l'essentiel, certes. Mais bien des professionnels faisaient aussi valoir l'incertitude régnant autour du « Big Board » sur le sort réservé à M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale. Sera-t-il ou non réélu en juin prochain ? En dépit, ou à cause, de la sévérité de la politique monétaire qu'il a menée, l'homme a une excellente image de marque dans les milieux financiers, et son départ signifierait pour beaucoup le plongeon dans l'inconnu. Pour l'instant, les analystes assurent qu'il est encore trop tôt pour dire si le recul des cours enregistré est le point de départ d'une baisse beaucoup plus marquée.

VALEURS	Cours du 18 avril	Cours du 19 avril
Alcoa	31 1/4	31 5/8
A.T.T.	67 5/8	67
Boeing	40 7/8	40 3/8
Chase Manhattan Bank	58 1/8	57 1/2
Du Pont de Nemours	43 1/2	43 1/2
Eastman Kodak	83 1/8	83
Exxon	33 3/8	33 1/8
Ford	44 1/2	43 3/4
General Electric	111	111
General Foods	41 5/8	41 7/8
General Motors	63 5/8	62 7/8
Goodyear	31 1/4	30 3/8
I.B.M.	112 1/8	111 1/2
I.T.T.	38 1/4	38 1/8
Mobil Oil	29 3/8	28 5/8
Pfizer	82 5/8	84 1/8
Schlumberger	41 1/2	41 3/8
Texaco	34 1/4	34 3/8
U.A.L. Inc.	34 1/2	34
Union Carbide	62 1/8	61
U.S. Steel	23	23
Westinghouse	45 1/8	44 1/4
Xerox Corp.	42 1/2	42 3/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

MOËT-HENNESSY. – En présentant les résultats financiers pour l'exercice 1982 et les perspectives qui s'offrent au groupe (*le Monde* du 20 avril), la société a annoncé la distribution d'un dividende net de 18 F par action (plus 9 F d'avoir fiscal), soit un revenu global de 27 F par action Moët-Hennessy, en hausse de 12,5 % sur le dividende versé au titre du précédent exercice. Un acompte sur dividende de 8 F avait déjà été versé, le 10 janvier dernier, et un dividende supplémentaire de 10 F (auquel s'ajoutera un avoir fiscal de 5 F) sera mis en distribution au début du mois de juillet.

CHAMPAGNE MUMM. – Après la stagnation observée en 1981, l'année 1982 aura été encore difficile pour Mumm, second groupe français producteur de champagne (après Moët-Hennessy), dont les bénéfices ont chuté de 20 % environ l'année dernière, pour s'établir à 24,4 millions de francs (contre 31,6 millions en 1981) sur un chiffre d'affaires passé, dans le même temps, de 632 à 684 millions de francs. Le dividende a été fixé à 16,50 F net par action, inchangé sur le précédent.

UNIBAIL. – Cette Sicomi du groupe Worms, qui possède le statut de banque de crédit à moyen et long terme, a enregistré, au cours de l'exercice 1982-1983, au 31 mars dernier, un bénéfice net de 17 millions de francs, en progression de 25 % sur le précédent (13,6 millions), les opérations à caractère exceptionnel ayant porté sur 1,4 million de francs contre 300 000 F au 31 mars 1982. Les redevances de crédit-bail ont largement contribué à la progression des produits d'exploitation (plus 17 %), lesquels sont passés de 44,8 millions de francs au premier trimestre 1982 à 52,5 millions de francs à la fin mars 1983, précise la société.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	18 avril	19 avril
Valeurs françaises	122,6	
Valeurs étrangères	126,8	

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	18 avril	19 avril
Indice général	121	121

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 20 avril .... 12 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19 avril	20 avril
1 dollar (en yens)	238,25	237,20

BOURSE DE PARIS — Comptant — 19 AVRIL

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

Étrangères

SICAV

◆ : prix précédent

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1936	4,5 % 1973	1930	1930	1910	1910	660	Europe n° 1	673	668	668	661	94	Pechelbronn	109 80	116	117 10	113 10	86	Vallourec	93 50	93 50	93 50	92 80	83	Imp. Chemical	61 50	65 40	65 40	65
3140	C.N.E. 3 %	3274 90	3270	3272	3269	640	Facom	622	630	640	625	370	Penhoet	428	421	421	413	1170	V. Clicquot-P.	1320	1300	1290	1299	113	Inco. Limited	118 90	120	119 90	120
500	Agence Havas	585	586	575	580	750	Fichet-Bauche	930	905	905	887	445	Pernod-Ricard	484	481	480	485	620	Viniprix	745	752	752	748	880	IBM	1025	1026	1028	1022
470	Air Liquide	479 50	485 50	486	450	154	Finextel	162	162 90	162 90	161 40	158	Pétroles (Fse)	164 50	166	164	165	920	Elf-Gabon	949	938	938	944	40	Ito-Yokado	41 80	42 95	42 80	42 75
296	Als. Superm.	330	329 90	329 90	329 90	170	Fives-Lille	180	181 90	181 50	180	181	– (obl.)	197 50	196 10	196 10	195 10	200	Amax Inc.	216	218	214 50	215	320	ITT	342	345	345	349
66	A.L.S.P.I.	67	64	63	65	18	Fonderie (Gén.)	15 95	16 20	16 30	16 20	37	– (certific.)	39	39 70	39 70	39	600	Amer. Express	615	610	610	605	50	Matsushita	54 30	53 75	53 60	54
163	Alsthom-Atl.	175	173 30	172 80	171 80	83	Fraissinet	83 50	83 50	83 50	83 10	100	Pétroles B.P.	97	97	96 50	95 10	580	Amer. Teleph.	608	618	615	616	765	Merck	742	750	761	755
700	Amrep	775	780	780	790	310	Francarep	313	325	325	330	178	Peugeot S.A.	193	194 90	193 50	190 90	195	Anglo Amer. C.	206	204 60	204 60	202	700	Minnesota M.	731	739	740	736
250	Applic. gaz	277	283	285	279	137	Gal. Lafayette	144 50	142 50	142 50	145	330	– (obl.)	321	321	321	320 40	950	Angold	1135	1130	1130	1148	225	Mobil Corp.	262 50	263 50	263	260 50
178	Arjom. Prioux	232	238	233	232	900	Gén. Géophys.	948	947	948	940	128	P.L.M.	134	132 80	132 80	135	940	B. Ottomane	940	935	936	918	16780	Nestlé	18100	18400	18300	18390
900	Aux. Entrepr.	989	976	976	985	365	GTM-Entrepose	403	402	401 50	400	97	Poclain	84 10	81 50	81 50	83	495	BASF (Akt)	550	561	540	565	380	Norsk Hydro	464	465	463	461

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/4	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 356	7 382	7 050	7 450
Allemagne (100 DM)	299 880	299 900	290	310
Belgique (100 F)	15 043	15 055	14 300	15 400
Pays-Bas (100 fl.)	266 270	266 340	257	277
Danemark (100 krd)	84 460	84 520	80	89
Norvège (100 k)	102 770	102 920	97	104
Grande-Bretagne (£ 1)	11 452	11 486	10 800	11 600
Grèce (100 drachmes)	8 747	8 780	8 250	10 250
Italie (1 000 lires)	5 039	5 040	4 800	5 305
Suisse (100 fr.)	358 600	357 050	346	366
Suède (100 krs)	98 160	98 160	93	100
Autriche (100 sch)	42 650	42 680	42	44
Espagne (100 pes.)	5 405	5 401	5 200	5 800
Portugal (100 esc.)	7 500	7 520	6 800	8 300
Canada ($ can 1)	5 952	5 946	5 760	6 050
Japon (100 yens)	3 055	3 088	2 930	3 090

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/4
Or fin (kilo en barre)	105000	104500
Or fin (en lingot)	104500	104000
Pièce française (20 fr)	682	682
Pièce française (10 fr)	385	.....
Pièce suisse (20 fr)	665	665
Pièce latine (20 fr)	846	851
Souverain	792	801
Pièce de 20 dollars	4000	3990
Pièce de 10 dollars	1850	1850
Pièce de 5 dollars	1050	.....
Pièce de 50 pesos	4290	4285
Pièce de 10 florins	682	682

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 20 avril 1983 a été tiré à 509 575 exemplaires

A B C D E F G

En République Sud-Africaine

Un ancien pasteur méthodiste accusé de haute trahison se réfugie en Grande-Bretagne

De notre correspondant

Johannesburg. – Arrêté en novembre 1981, détenu sans procès et au secret jusqu'à son inculpation de haute trahison au début de 1983, libéré sous caution le 18 février dernier après trois semaines de procès, M. Cedric Mayson a choisi l'exil en Grande-Bretagne. Son procès devait reprendre lundi 18 avril devant la Cour suprême de Pretoria. Dans une lettre au juge, dont le contenu n'a pas été rendu public, l'inculpé s'excuse de son absence et explique les raisons de son départ. Un mandat d'arrêt a été lancé contre lui.

Père de sept enfants, ancien pasteur méthodiste (1) et dirigeant – jusqu'à son interdiction en 1977 – de l'Institut chrétien sud-africain, organisation regroupant des religieux de toutes confessions opposés à l'apartheid, M. Cedric Mayson (cinquante-cinq ans) avait déjà été arrêté en 1976 et détenu sans procès pendant plusieurs semaines.

Considéré, avec trois ou quatre personnalités importantes du clergé, comme un symbole de la lutte des chrétiens sud-africains contre l'apartheid, frappé au sceau de l'hérésie, M. Mayson était accusé d'appartenir au Congrès national africain (A.N.C., mouvement antiapartheid interdit en Afrique du Sud). L'ancien pasteur aurait fait circuler des enregistrements clandestins de discours prononcés par le président de l'A.N.C., M. Oliver Tambo, distribué de la littérature du congrès et participé à l'élaboration de campagnes de boycottages de grèves pour le compte du mouvement.

Au cours des trois premières semaines de son procès, dont certaines audiences furent tenues à huis clos, l'accusation avait fourni au juge une longue confession de ving-neuf pages, dans laquelle l'inculpé reconnaissait la plupart des charges portées contre lui. La défense allait cependant s'employer à prouver la non-recevabilité de ce document signé *« sous la menace et les tortures ».* Privations de sommeil, coups, insultes, humiliations en tous genres, menacés de s'en prendre à son épouse mal remise d'une grave dépression nerveuse, Cedric Mayson a avoué au tribunal avoir signé par *« peur de mourir en détention ».*

Les policiers venus à la barre ont démenti avoir interrogé l'ancien pasteur entièrement nu, mais aucun ne s'est souvenu aux audiences des vêtements qu'il portait. Finalement un policier a reconnu qu'en vertu des textes en vigueur *« la loi nous autorise à interroger un détenu jusqu'à ce qu'il parle ».* Après quinze mois de détention, sans l'aide d'un avocat, M. Cedric Mayson a donc fini par se confesser. Mais, faisant droit aux requêtes de la défense et constatant de nombreuses contradictions dans les dépositions policières, le 18 février, le juge Van Der Walt déclara les vingt-neuf pages d'« aveux » irrecevables et décida, malgré les protestations policières, de libérer l'inculpé sous caution de 1 000 rands (environ 6 500 FF).

En choisissant l'exil, M. Cedric Mayson a peut-être porté un coup fatal à cette pratique dont il était, en tant qu'inculpé de haute trahison, le second bénéficiaire en vingt ans. Mais il a prévenu les déchirements que lui auraient causés les dépositions de certains de ses plus proches amis, contraints sous peine d'arrestation, de venir témoigner contre lui. Peut-être aussi a-t-il sauvé sa propre vie...

PATRICE CLAUDE.

(1) Dix-sept mille méthodistes de Grande-Bretagne, dont neuf directeurs de conférences, avaient signé un appel pour la relaxe de M. Mayson.

En Libye

HUIT ALLEMANDS DE L'OUEST INCULPÉS D'ESPIONNAGE

Huit citoyens allemands de l'Ouest détenus en Libye depuis la semaine dernière ont été inculpés d'espionnage *« au profit des services secrets américains et d'autres parties hostiles au peuple libyen »*, a annoncé mardi 19 avril l'agence Jana. Ces huit personnes sont des *« employés et techniciens de firmes ouest-allemandes opérant en Jamahiria libyenne »*, a précisé l'agence.

Ces inculpations d'espionnage pourraient être en relation avec la comparution lundi 18 avril devant un tribunal de Bonn de deux Libyens accusés d'avoir retenu en otages et torturé deux étudiants libyens dans l'ancienne résidence de l'ambassadeur de ce pays à Bonn (*le Monde* du 20 avril).

En effet, selon les témoignages d'un plaignant au procès de Bonn, M. Hasch El Gariani, lors de l'audience de mardi, des diplomates libyens auraient menacé de représailles les ressortissants allemands retenus en Libye. Or quelques heures après l'audition de ce témoignage, on annonçait à Tripoli l'inculpation des huit Allemands de l'Ouest.

Cependant, M. El Mahdi Imberesch, secrétaire du bureau du peuple libyen à Bonn, c'est-à-dire de l'ambassade de Libye, a démenti mardi soir dans une interview à la télévision allemande que les inculpations de Tripoli soient liées au procès en R.F.A. – *(A.F.P., Reuter.)*

En Angola

L'UNITA PROPOSE D'ÉCHANGER UN MÉDECIN TCHÉCOSLOVAQUE CONTRE LE DOCTEUR AUGOYARD

Le mouvement rebelle angolais UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) a annoncé, mardi 19 avril, à Lisbonne, être prêt à échanger Mme Maria Hudekova, médecin tchécoslovaque enlevé le 12 mars, contre le docteur Philippe Augoyard, condamné à huit ans de prison en Afghanistan.

L'UNITA, selon son porte-parole dans la capitale portugaise, offre également d'échanger un nombre non précisé des soixante-trois autres ressortissants tchécoslovaques capturés en même temps que le docteur Hudekova contre sept autres mercenaires britanniques détenus à Luanda depuis 1977.

Un autre porte-parole du mouvement avait déclaré, lundi à Bruxelles, que l'UNITA se proposait de libérer les vingt et un enfants tchécoslovaques figurant parmi le groupe d'otages dès qu'ils parviendraient aux bases arrières de la rébellion. – *(A.F.P., Reuter.)*

[Cette proposition de l'UNITA ne peut qu'embarrasser Moscou, dans la délicate situation de refuser un service à ses alliés tchécoslovaques, qui ont multiplié les démarches pour tenter d'obtenir la libération de leurs ressortissants. Elle est également à même de gêner les autorités françaises qui, dans leur volonté d'obtenir la libération du docteur Augoyard, souhaiteraient, le cas échéant, ne pas la devoir à une rébellion armée contre une capitale avec laquelle Paris entretient de bonnes relations.]

REGAIN DE FERMETÉ DU DOLLAR, 7,37 F

Après une journée d'accalmie, la hausse du dollar a repris sur les marchés des changes, mercredi 20 avril 1983. Le cours de la monnaie américaine, qui était passé, lundi 18 avril, de 7,31 F à 7,3565 F à la cotation officielle, avant de revenir, mardi, à 7,35 F, s'élevait à 7,37 F à la fin de la matinée du 20 avril. La Banque fédérale d'Allemagne, qui, mardi, était intervenue assez massivement pour empêcher le cours du dollar de dépasser 2,46 DM, a eu beau faire remonter les taux d'intérêt à Francfort en prélevant des liquidités, ce cours est repassé de 2,45 DM à près de 2,46 DM. Le regain de fermeté du dollar est à rapprocher des déclarations de M. Jacques Delors, ministre des finances, devant la commission des finances du Sénat, mardi 19 avril *(voir d'autre part)*, selon lesquelles le renchérissement de la monnaie américaine rendrait inévitable une durcissement du plan de rigueur.

LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

Le Conseil supérieur de sûreté nucléaire s'oppose au Commissariat à l'énergie atomique

Les pouvoirs publics devront désormais compter avec le Conseil supérieur de sûreté nucléaire (C.S.S.N.) pour arrêter leur politique dans le domaine de la gestion des combustibles irradiés. La commission du C.S.S.N. chargée d'examiner, mardi 19 avril, le rapport rédigé par les services du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) sur ce sujet a, en effet, marqué une certaine distance par rapport aux conclusions qui lui étaient proposées.

Déjà, en décembre de l'année dernière, le contenu du rapport rédigé par la commission Castaing (1) sur ce thème (*le Monde* du 25 décembre) laissaient entrevoir un changement des mentalités au sein de ce « conseil des sages » dont la création remonte à près de dix ans et qui, au cours de cette période, n'avait guère fait la preuve de son dynamisme. Sans doute faut-il voir dans ce regain d'esprit critique du C.S.S.N. non seulement la conséquence directe de sa réanimation récente par les pouvoirs publics, mais aussi celle du renforcement de son rôle et de l'élargissement de sa composition, en particulier, à des représentants d'organisations syndicales.

Désormais, le C.S.S.N. a décidé de faire entendre sa voix et, mardi 19 avril, il l'a fait sur un ton qui n'a certainement pas été apprécié au C.E.A. Sans opposer un non catégorique aux conclusions du rapport du C.E.A. qui lui était soumis pour avis, la commission du C.S.S.N. a, dans l'analyse critique qu'elle a faite, marqué nettement ses distances. *« Le programme de gestion proposé*, dit-elle, *manque de la rigueur nécessaire pour une véritable évaluation scientifique »* et *« apparaît, sur le plan de la cohérence de l'ensemble des opérations qu'il prévoit et de leur échelonnement, comme loin d'être irréprochable ».* La sévérité du propos a bien évidemment suscité les passions et donné lieu à trois heures et demie de débats qualifiés par les témoins d'orageux.

Si le C.S.S.N. s'est plu à reconnaître, ce que le C.E.A. soulignait dans son rapport (*le Monde* du 12 janvier), que *« compte tenu des perspectives de production de déchets radioactifs et des possibilités existant en matière de stockage de surface, il était nécessaire que soient engagées dans les plus brefs délais les opérations visant à l'ouverture de centres de stockage en surface des déchets radioactifs de faible et moyenne activité »*, il a, en revanche, insisté sur certains points auxquels, selon lui, un soin particulier doit être apporté.

Au rang de ses préoccupations, on retrouve le désir d'une meilleure gestion des déchets alpha – par élimination des actinides – dont l'activité peut s'étendre sur des dizaines, voire des centaines de milliers d'années, le souci constant de ne pas faire d'entreposage irréversible de déchets, le besoin de réaliser des laboratoires de recherches sur certains points particuliers de la gestion des déchets et la nécessité, pour la France, de rattraper son retard sur les recherches concernent les formations géologiques pouvant accueillir les déchets pour une très longue période.

J.-F. A.

(1) La commission qui a jugé du travail du C.E.A. est la même pratiquement que celle qui composait la commission Castaing. Elle est un peu élargie dans sa composition et comprend une quinzaine de membres.

Le rapport accompagnant la première loi du IXe Plan a été présenté au conseil des ministres

Le rapport accompagnant la première loi de Plan doit être déposé jeudi 21 avril sur le bureau du Conseil économique et social. Ce rapport a été présenté ce mercredi au conseil des ministres par M. Jean Le Garrec, qui a pris en charge la préparation du IXe Plan.

Jusqu'au dernier moment, le gouvernement a travaillé à la rédaction de ce texte, multipliant les réunions interministérielles à la veille même du conseil des ministres. Cette fébrilité s'explique par la nécessité de faire coïncider les orientations d'un plan à moyen terme couvrant les années 1984-1988 avec à la fois le plan de rigueur, annoncé le 25 mars dernier, et le budget de 1984, dont la préparation est largement entamée.

Certes, les vues plutôt sombres exprimées par M. Michel Rocard, alors ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, dans le document d'orientation du IXe Plan, se trouvent aujourd'hui confirmées, malgré les critiques qui en avaient été faites. M. Le Garrec et M. Prévot, commissaire général au Plan, ont pu, dès lors, s'inspirer du premier schéma établi sous la responsabilité de M. Rocard.

Ce schéma cependant a dû être remanié, autant pour tenir compte des nouveaux impératifs économiques que pour lui donner un tour plus dynamique et plus volontaire. Les grandes orientations se devinent aisément compte tenu des dernières prises de position gouvernementales. La restructuration de l'industrie et l'orientation de l'épargne, la formation, l'emploi ou l'amélioration de la vie quotidienne sont autant de thèmes inscrits au IXe Plan. De cela, le Conseil économique et social, en premier, le Parlement ensuite, auront à discuter afin que soit finalement votée la première loi du Plan qui *« définit les choix stratégiques et les objectifs, ainsi que les grandes actions proposées pour parvenir aux résultats attendus ».* Tout se jouera à l'automne, à l'occasion du vote de la seconde loi du Plan qui, elle, définira *« les mesures juridiques, financières et administratives à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la première loi du Plan ».* A ce stade, le gouvernement s'engagera pour cinq ans sur *« l'évolution de certaines dépenses ou recettes publiques ».*

L'OPEP tente de multiplier les contacts avec des pays producteurs de pétrole non membres

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) va tenter d'établir des contacts réguliers avec l'U.R.S.S., la Chine, la Norvège, l'Egypte et un certain nombre de producteurs non membres de l'Organisation (Oman, la Malaisie, Brunei), afin de stabiliser le marché mondial.

M. Calderon Berti, ministre vénézuélien du pétrole, qui participait à Londres, le 18 avril, à la réunion du comité de surveillance de l'OPEP (*le Monde* du 20 avril) et a rencontré le ministre britannique de l'énergie, a exposé, mardi 19 avril les plans de l'OPEP pour renforcer ses relations avec les autres pays producteurs, comme elle l'a déjà fait avec la Grande-Bretagne et le Mexique au cours des dernières semaines. *« Nous avons besoin de renforcer nos relations avec ces pays, non seulement avec la Grande-Bretagne et le Mexique, mais aussi avec la Norvège, l'Union soviétique et la Chine »*, a-t-il déclaré.

L'OPEP, selon une source ministérielle citée par l'agence AP Dow Jones, ne cherche pas à convaincre l'ensemble de ces pays de participer à des réunions officielles (*« C'est manifestement impossible »*), mais à charger un certain nombre de pays membres de l'Organisation de *« maintenir le contact avec ces pays non membres »*, en les tenant au courant des décisions et des prévisions de l'Organisation, et en rapportant les leurs.

Ainsi, selon la même source, l'Algérie et la Libye seraient chargées d'établir le contact avec l'Union soviétique, les pays du Golfe maintenant les liens avec la Grande-Bretagne, le Venezuela avec le Mexique, et l'Indonésie assurant la liaison avec la Malaisie et Brunei.

● *S.N.C.F. : grève nationale de quarante-huit heures, lancée par la C.F.D.T. et les autonomes, fin avril.* – La C.F.D.T. et la FGAAC (Fédération générale autonome des agents de conduite) ont lancé un mot d'ordre de grève nationale de quarante-huit heures – éventuellement renouvelable – à partir du jeudi 28 avril à midi pour les agents de conduite qui réclament les trente-cinq heures hebdomadaires et protestent contre *« l'insuffisance des mesures catégorielles ».*

La C.F.D.T. propose également une *« action nationale avec arrêt de travail »*, à la même date, pour l'ensemble des cheminots. La C.G.T. arrêtera sa position lors de son congrès qui se tient actuellement à Nanterre. Les autres organisations de la S.N.C.F. (F.O., C.F.T.C., C.G.C., F.M.C.-Fédération de la maîtrise et des cadres) n'ont pas arrêté de position après une première réunion, le 14 avril, et doivent se retrouver le 21 avril.